

dossier
du centre d'études
et de recherches
sur les qualifications

DOSSIER

**Vie régionale et formation :
le cas de la région Bretagne
et du Pays de Fougères
(1962-1975)**

Juin 1980

DOSSIER N° 24

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)

9, rue Sextius-Michel, 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 575.62.63

Directeur : Ducray (Gabriel)

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le ministre de l'Education, qui en assure la tutelle, le ministre des Universités, le ministre du Travail et de la Participation et les ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan et de la Productivité, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale, et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

Le CEREQ a pour mission de faire des études et de susciter des recherches tendant à améliorer la connaissance des activités professionnelles et de leur évolution. Il doit à cet effet :

- faire l'analyse des postes de travail et des métiers ;
- évaluer les transformations des qualifications dues à l'évolution des techniques ;
- étudier l'adaptation des formations et des méthodes d'enseignement en fonction des besoins constatés.

Ses programmes d'activités et de recherches sont soumis à une procédure d'approbation officielle et reçoivent une publicité nationale. Les Services d'information et d'orientation ainsi que les Services de l'emploi participent activement à leur réalisation dans les régions.

Le Centre effectue lui-même ses études ou bien les suscite auprès d'organismes publics ou privés. Dans tous les cas, il coordonne, exploite et diffuse les résultats.

Le Directeur du CEREQ est nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il est assisté dans son administration par un Conseil de Perfectionnement.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

HUIT MEMBRES DE DROIT

- Vimont (Claude), directeur de l'ONISEP, président
- Pinet (Marcel), directeur général de la programmation et de la coordination, Ministère de l'Education
- Blanchard (Alain), directeur des affaires financières, Ministère de l'Education
- Malassis (Louis), directeur général de l'enseignement et de la recherche au Ministère de l'Agriculture
- Sauviron (Jean-Pierre), directeur général de l'industrie, Ministère de l'Industrie
- Vught (Gabriel), directeur général de l'Administration et de la Fonction publique
- Salomon (Jean-Claude), directeur des affaires générales et financières au Ministère des Universités
- Rezeau (Michel), chef du service des études et de la statistique au Ministère du Travail et de la Participation

NEUF MEMBRES DESIGNES REPRESENTANT

- Le Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité
- La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
- Le Secrétariat général de la Formation professionnelle
- L'Institut national de la statistique et des études économiques
- L'Institut national d'études démographiques
- La Direction de la Prévision au Ministère de l'Economie.
- Le Service des études informatiques et statistiques au Ministère de l'Education
- L'Agence nationale pour l'Emploi
- Le Centre national de la recherche scientifique

DEUX MEMBRES ELUS PAR LE PERSONNEL SCIENTIFI- QUE DU CENTRE

(Renouvellement annuel)

CINQ PERSONALITES COOP- TEES EN RAISON DE LEUR COMPETENCE

- Devaud (Marcelle), présidente du Comité du travail féminin, membre du Conseil économique et social.
- Durand (Claude), directeur du Groupe de sociologie du travail à l'Université de Paris VII
- Eicher (Jean-Claude), directeur de l'Institut de recherche sur l'économie de l'Education de l'Université de Dijon
- Geymond (Bernard), responsable du Département du personnel non-cadre à la société Ferrodo.
- Salmon (Pierre), conseiller scientifique pour le secteur des sciences économiques et sociales à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

CONFERENCE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS DES SYNDICATS ET PROFESSIONS

Blondeau (ACCI)
Bonhomme (représentant la
CGT au Conseil d'adminis-
tration de l'ONISEP)

Burande (CFTC)
Cayeux (de) (CNPFF)
Terry (UIMM)
Cheramy (FEN)
Galpin (CGT-FO)

Guillaume (FNSEA)
M^{lle} Richard (APCM)
Roussel (APCA)
Darmais (CFDT)
Teboul (CGC)

VIE RÉGIONALE ET FORMATION

**Le cas de la région Bretagne et du Pays de Fougères
(1962-1975)**

Cette étude a été réalisée dans le cadre du Département Emploi et Prévisions par Jean BIRET et Bernard HADJADJ.

Jean-Yves TRIVIDIC de l'Echelon Régional de l'Emploi et du Travail de Rennes a participé à la rédaction de la partie « Pays de Fougères ».

LISTE DES PUBLICATIONS PARUES DANS LA COLLECTION DES DOSSIERS DU CEREQ

- Dossier n° 1 : Nomenclatures de métiers, d'emplois et de formations
- Dossier n° 2 : Les tâches et qualifications de l'informatique
- Dossier n° 3 : Les emplois tenus par les jeunes de 17 ans
- Dossier n° 4 : Les possibilités d'emploi selon les qualifications acquises dans les formations initiales (épuisé)
- Dossier n° 5 : L'accès à la vie professionnelle - Enseignement technologique long
- Dossier n° 6 : L'inventaire des moyens privés de formation professionnelle (épuisé)
- Dossier n° 7 : L'accès à la vie professionnelle à la sortie des instituts universitaires de technologie
- Dossier n° 8 : Nomenclature nationale des formations (épuisé)
- Dossier n° 9 : Les journalistes - Etude statistique et sociologique de la profession
- Dossier n° 10 : Les emplois et les formations dans le tourisme en France
- Dossier n° 11 : La formation et l'emploi des docteurs ès sciences
- Dossier n° 12 : La prévision régionale des besoins en formation
- Dossier n° 13 : La participation des cadres aux activités de gestion dans la grande entreprise
- Dossier n° 14 : Les universités et le marché du travail
- Dossier n° 15 : L'évolution des emplois et la main-d'œuvre dans l'industrie automobile
- Dossier n° 16 : L'évolution des professions de l'information et de la documentation - Etude de la fonction documentaire
- Dossier n° 17 : La formation professionnelle continue financée par les entreprises - Année 1974
- Dossier n° 18 : L'échec au baccalauréat ; ses conséquences dans l'éducation et la vie active
- Dossier n° 19 : Les conditions d'emploi des anciens élèves des classes de BEP
- Dossier n° 20 : L'évolution des emplois et la main-d'œuvre dans l'industrie textile
- Dossier n° 21 : Enseignement et organisation du travail du XIX^e siècle à nos jours
- Dossier n° 22 : La formation par la recherche et l'emploi - Les docteurs de 3^e cycle
- Dossier n° 23 : Les agriculteurs exploitants familiaux

AVANT-PROPOS

En présentant le 12^e Dossier du CEREQ, consacré à « La prévision régionale des besoins de formation » (1), j'indiquais que les efforts entrepris pour maîtriser les équilibres territoriaux entre la formation et l'emploi appelaient un approfondissement de la connaissance pour dépasser les limites atteintes par les bilans statistiques.

L'analyse du rôle de la formation dans le développement et la vie économique d'une région, dont ce Dossier n° 24 rend compte, a été conduite, en liaison avec la DATAR et le Secrétariat général de la Formation professionnelle. Appliquée à la Bretagne, elle a été complétée par une monographie réalisée dans le Pays de Fougères.

Son objet était de réunir dans un même champ d'observations le développement des moyens de formation offerts à la population et les transformations de l'activité économique, afin d'en dégager les interactions sur plusieurs années (1962-1975).

En effet, l'hypothèse suggérée par les confrontations statistiques antérieures, comptabilisant les offres et les demandes de spécialités professionnelles susceptibles d'apparaître sur le marché du travail, faisait dépendre la réalisation d'équilibres satisfaisants de données plus générales et agissant sur longue période.

Or, les enseignements qui se dégagent du cas de la Bretagne montrent combien les formations initiales et complémentaires interviennent dans les mécanismes d'insertion de la population dans son milieu économique, comment elles font partie du genre de vie et évoluent suivant les époques. Le cas de l'industrie de la chaussure à Fougères est à cet égard particulièrement éclairant.

Il en résulte qu'une harmonie entre l'éducation et l'emploi ne dépend pas uniquement d'un ajustement correct entre les spécialités de formation et les profils d'emploi, mais suppose une convergence des comportements et des projets des acteurs publics et privés.

(1) La Documentation Française, septembre 1976.

Ces conclusions rejoignent celles d'autres études du Centre d'études et de recherches sur les qualifications, sur différents secteurs de la production et des services notamment. Elles conduisent à accorder à la cohérence entre l'évolution des formations et celle des systèmes de travail une place importante dans le fonctionnement et l'efficacité de notre économie.

De ce fait, l'enjeu pour les études régionales est de parvenir à établir une synthèse entre les caractéristiques internes d'une zone territoriale et les transformations qui touchent l'économie nationale. Chaque intervention locale sur les formations se situe bien, en effet, dans le double contexte des réalités immédiates et concrètes et des évolutions à plus long terme.

Je remercie tout particulièrement les Services du Travail, de l'Agriculture et de l'INSEE, ainsi que les Chambres consulaires et les Organisations professionnelles de Bretagne ; le Centre de recherches pour le développement de l'arrondissement de Fougères, dont le concours actif a permis de mener à bien cette étude sur la formation dans la vie régionale.

Le Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications,

Gabriel Ducray

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION GÉNÉRALE : LA PROBLÉMATIQUE	7
PREMIÈRE PARTIE : L'ANALYSE RÉGIONALE	23
Introduction : La Bretagne des années 1960	27
A - Les transformations socio-économiques	34
I - Contexte général des transformations	34
II - La décomposition des formes de production traditionnelles	36
III - Implantations et développement d'activités nouvelles	43
IV - Transformations socio-économiques et profils éducatifs	53
B - Les transformations des appareils de formation	67
I - Les appareils de formation destinés aux actifs	67
II - Les appareils de formation initiale	80
DEUXIÈME PARTIE : L'ANALYSE LOCALE	103
Introduction : Au Pays de Fougères	107
A - La campagne fougèraise	117
I - Les transformations de l'agriculture du Pays	117
II - L'évolution des activités non agricoles : l'artisanat et le petit commerce	125
III - La force de travail et ses modifications	128

	Pages
B - La ville de Fougères au cœur des transformations	138
I - La base socio-économique	141
II - Mouvements de décomposition/recomposition de la base économique- sociale	152
C - Les transformations du système de formation	205
I - Changements intervenus pour la période pré-scolaire	205
II - Changements intervenus pour la période postérieure à la scolarité obligatoire	206
III - La formation professionnelle	212
D - Bilan et signification des transformations	219
I - Une société en mouvement	219
II - Des actions de formation : tentative de réponse aux changements socio-économiques	232
 CONCLUSION GÉNÉRALE	 243
 ANNEXES	 253
 BIBLIOGRAPHIE	 267
 LISTE DES GRAPHIQUES	 275
 LISTE DES CARTES	 276

INTRODUCTION GÉNÉRALE

LA PROBLÉMATIQUE

« Je tiens impossible de connaître les parties sans connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître particulièrement les parties. »

B. Pascal,

« Pensées » - Article II - « Misère de l'homme sans Dieu » - * 72 - Edit. Garnier Frères, 1961.

La présente étude est née de la nécessité d'un dépassement des travaux antérieurs conduits sur le thème des relations emploi-formation au niveau régional et interrégional et fondés sur l'approche des besoins en main-d'œuvre. En effet, d'une démarche essentiellement statistique de type prévisionnel (1) calquée sur des schémas nationaux et posée en termes d'adéquation entre les emplois et les formations, on s'est acheminé progressivement vers une problématique plus complexe.

C'est ainsi qu'après avoir pratiqué ce type de démarche et en avoir apprécié les limites, il est apparu indispensable d'orienter la recherche vers une approche globalisante axée sur l'analyse structurelle de longue période. Dans cette perspective, il s'agit donc de saisir la nature et l'origine des transformations des inter-relations entre la structure socio-économique et le système éducatif en mettant en évidence les facteurs déterminant les évolutions.

Ce travail constitue, en quelque sorte, une étape nécessaire pour la définition d'hypothèses pour des travaux futurs. Nous avons choisi de situer la réflexion à deux niveaux : la région programme et le « pays » (lieu où les personnes vivent et travaillent). Par l'étude concrète de la région Bretagne et du pays de Fougères, on se propose de poser les jalons d'une méthode d'approche régionale et inter-régionale des problèmes d'emploi et de formation par la mise en évidence des inter-relations qui se nouent et se dénouent entre une structure productive non monolithique et une structure éducative qui ne l'est pas moins.

Mais avant de livrer les résultats de ce travail, il n'est pas inutile de rappeler d'une part les limites des analyses passées et de préciser d'autre part le sens de la présente démarche, l'importance des champs d'études spatiales et la raison du choix de la région Bretagne et du pays de Fougères comme terrain d'application.

1. LES ÉTUDES PASSÉES ET LEURS LIMITES

1.1. L'origine de l'étude des relations emploi-formation, en termes de besoins en main-d'œuvre, se situe autour des années 1960 avec l'opération « Projet Régional Méditerranéen » conduite par l'OCDE. C'est à cette époque que l'on pose le problème de l'évaluation statistique et de la confrontation besoins en

(1) La période de cinq ans retenue est trop courte eu égard à la lenteur des évolutions des appareils de première formation privilégiés dans cette démarche.

main-d'œuvre/ressources éducatives (2). Pour les planificateurs français, cette expérience va constituer le point de référence tacite lorsqu'ils aborderont — pour la première fois à l'occasion de l'élaboration du V^e Plan (1966-1970) — la question des liaisons emploi-formation.

Cette préoccupation nouvelle s'inscrit dans le contexte général de destruction-restructuration du système productif français, processus qui s'est accéléré à partir des années 1960 avec des rythmes différents selon les périodes.

C'est ainsi qu'aux environs des années 1965-1966 (travaux préparatoires du V^e Plan) les mutations de l'économie française sont encore dominées par la restructuration de l'agriculture et de l'industrie. Dans cette situation, la problématique emploi-formation s'exprimait ainsi : préparer les conditions permettant d'assurer le passage de travailleurs des secteurs en restructuration (petite agriculture, PME) vers l'industrie qui allait connaître par la suite une croissance soutenue.

On assiste au cours de cette période (V^e Plan) au développement des enseignements technologiques — qui perdent de leur « spécificité » propre pour être davantage intégrés à l'ensemble du système éducatif — ainsi qu'à la mise en place et au renforcement des dispositifs de formations extra-scolaires.

Au cours de la préparation du VI^e Plan (1971-1975) qui s'est déroulée dans les années 1969-1970, les objectifs du plan précédent (restructuration de l'économie) sont maintenus avec une orientation plus marquée pour le développement accéléré des activités industrielles.

Ce primat donné à l'expansion de l'industrie s'accompagnait en outre d'un redéploiement spatial du nouveau potentiel productif. Néanmoins, le problème de la relation emploi-formation était affirmé comme une préoccupation se situant au niveau national. Le souci principal était d'améliorer les méthodes de prévision des besoins de main-d'œuvre. Si ceux-ci pouvaient être connus avec une précision suffisante, alors l'appareil éducatif devrait pouvoir satisfaire ces besoins et on éviterait ainsi qu'apparaissent des déficits qui auraient constitué des obstacles au développement industriel :

« Le principal investissement est celui qui s'applique à la formation des hommes, condition de la compétitivité comme du meilleur emploi, il est en effet essentiel de réduire les inadaptations qualitatives actuellement observées entre offre et demande d'emplois. Aussi, le Gouvernement place-t-il sa politique de l'apprentissage et de la formation professionnelle au tout premier rang des actions à mener. »

VI^e Plan de développement économique et social (1971-1975), p. 22.

Implicitement on faisait l'hypothèse d'une parfaite mobilité géographique des individus, néanmoins le redéploiement des activités économiques dans l'espace va être l'occasion de promouvoir des études régionales sur l'emploi et la formation dans le sillage des méthodes mises en œuvre au niveau national par l'Intergroupe Formation - Qualification Professionnelles du VI^e Plan. C'est le cas, par exemple, pour la sidérurgie avec la création du complexe Fos - Etang de Berre en région Provence - Côte d'Azur. Le premier dispositif important

(2) OCDE **Besoins scolaires et développement économique et social**. Projet régional méditerranéen. Herbert S. Parnes, octobre 1962.

relatif à la prévision régionale des besoins en formation est ainsi mis en place dans les deux régions de la Façade Méditerranéenne (3).

Alors que la dimension régionale des relations emploi-formation était en marge du VI^e Plan, elle fera sa première entrée dans les rouages de la planification au cours des travaux du VII^e Plan et plus précisément dans le cadre du rapport du Groupe Technique de Prévision Emploi-Formation.

Depuis cette époque, la crise agissant en tant que révélateur des disparités spatiales, de nombreuses régions se dotent d'instruments divers afin de disposer d'éléments de diagnostic sur les problèmes soulevés par les liaisons emploi-formation, les responsables cherchent ainsi les moyens de prendre des décisions locales répondant mieux aux particularités de leur région. Les études spatiales connaissent de ce fait un développement notoire et se situent à plusieurs niveaux géographiques (Région de Programme, Département, Bassin d'emploi, « Pays »).

1.2. La méthode de confrontation emploi-formation qui a dominé la recherche en la matière s'inscrit dans le cadre des travaux de l'Intergroupe Formation - Qualification Professionnelles (4). Dans le domaine de la prévision régionale des besoins en formation, les investigations s'inspirent toutes — à quelques retouches et variantes près — de la démarche suivie par l'Intergroupe ; c'est pourquoi il convient de la rappeler.

La méthode s'articule autour de deux grands blocs considérés du point de vue du calcul comme autonomes : le système économique (les emplois), le système éducatif (la formation scolaire et l'apprentissage).

a. Le système économique : prévision des emplois par profession

La projection des besoins en main-d'œuvre par profession et niveau de qualification (5) sur la période 1968-1975 constitue la première phase ; son déroulement en est le suivant :

- Les besoins dus à l'expansion

- Projection de l'emploi global par activité économique d'après le modèle physico-financier (FIFI).

- Calcul de coefficients d'emploi projetés en dégagant à partir des recensements 1954, 1962, 1968, les tendances d'évolution de la répartition de la population active par profession.

- Application des coefficients d'emploi aux projections globales fournies par FIFI — la structure des professions dans l'économie en 1975.

- On dispose ainsi de deux ventilations du volume de l'emploi par professions et activités économiques : la première constatée en 1968 (Recensement de la

(3) Dossier n° 12 du CEREQ, « La Prévision régionale des besoins en formation », B. Hadjadj, La Documentation Française, septembre 1976.

(4) **Rapports des commissions du VI^e Plan, 1971-1975 : Formation, qualification professionnelles**, La Documentation Française, 1971.

(5) J. Bègué, **Perspective de répartition de l'emploi par groupes de professions en 1975 et 1980. Calcul des besoins de recrutement en main-d'œuvre par profession, 1968-1975 et 1975-1980**. INSEE, nov. 1969 (3 volumes).

Population de 1968), la seconde projetée en 1975. La différence entre ces deux séries de données représente : **les besoins dus à l'expansion**. Ce sont donc des différences de stocks d'emplois entre les deux dates.

- Les besoins de recrutement par profession

Aux besoins calculés précédemment doivent être ajoutés les besoins engendrés par les départs en retraite, cessations d'activité, décès ainsi que par les changements de profession et l'émigration. Pour chaque profession, l'ensemble de ces départs induit un **besoin de renouvellement**.

La somme des besoins d'expansion et des besoins de renouvellement constitue les **besoins de recrutement** de chaque profession.

Ceux-ci sont satisfaits globalement par des reprises d'activité, par l'immigration, par la mobilité professionnelle et, enfin, par les élèves ou étudiants entrant en activité.

Les besoins de renouvellement sont variables suivant les professions mais sont le plus souvent très supérieurs aux besoins d'expansion (environ 5/1).

Par rapport à ce schéma de principe les études du VI^e Plan ont traité assez globalement les entrées et sorties d'actifs (par l'utilisation de coefficients de survie professionnelle) et ont isolé **les besoins de recrutement « à satisfaire par le système éducatif »** en distinguant les types et les niveaux de formation. Cela exigeait une transformation de ces besoins dans la nomenclature en quarante-sept groupes et six niveaux utilisée au ministère de l'Éducation.

Ayant ainsi une évaluation des besoins en jeunes formés, il s'agit maintenant de prévoir les ressources.

b. Evaluation des ressources en jeunes formés

A partir des statistiques du ministère de l'Éducation on connaît les taux de sorties du système éducatif pour la période passée. Disposant par ailleurs de la prévision des effectifs en formation (liée à des hypothèses démographiques et d'orientation), on peut prévoir les flux de sorties du système éducatif en reconduisant les mêmes taux ou en les faisant évoluer si l'on imagine d'autres hypothèses. On dispose alors dans la même nomenclature des formations (quarante-sept groupes et six niveaux) des ressources prévisionnelles de main-d'œuvre jeune issue du système éducatif.

c. Confrontation des deux prévisions

Disposant de ces deux séries : besoins de recrutement et ressources de formation, l'Intergroupe s'est **bien gardé de présenter une balance comptable** entre ces évaluations chiffrées. Il évitait ainsi d'encourager l'établissement de diagnostics mécanistes erronés qui s'appuieraient sur les déséquilibres quantitatifs apparaissant au niveau de telle ou telle profession :

« En raison de l'insuffisance notoire de la connaissance sur les conditions de passage entre le monde de la formation et le monde du travail, les besoins de

recrutement même traduits en types et niveaux théoriques de formation, n'ont pas été convertis en besoins réels de formation. Ce parti a été adopté pour mieux marquer la limite des évaluations obtenues et pour éviter qu'il en soit fait des interprétations abusives.»

Rapport de l'Inter groupe Formation-qualification professionnelles (p. 125).

Ajoutons que cette prise de position était moins liée aux imperfections du calcul qu'à la méconnaissance de la réalité des phénomènes en question.

La démarche adoptée pour l'étude « Façade Méditerranéenne » (6), tout en étant le prolongement de celle du VI^e Plan, comporte les améliorations suivantes :

- l'insertion dans la vie active des jeunes gens et jeunes filles sortis de l'appareil scolaire est prise en compte de façon moins grossière ;
- un essai d'appréciation de la mobilité professionnelle par des enquêtes auprès d'entreprises ;
- une indication sur les tendances d'évolution des structures d'emploi (coefficients d'emploi) par enquête directe.

En résumé, le choix s'est porté sur l'élaboration de projections statistiques tendancielle à moyen terme (1972-1976) et ce, pour chaque département territorial.

L'opération centrale consiste toujours à confronter de façon conventionnelle, les besoins de recrutements aux sorties prévisionnelles de l'appareil de formation. A cette fin, la traduction des professions en types et niveaux de formation a été entreprise au moyen d'une table de passage permettant la correspondance entre un poste de la nomenclature des emplois (en deux cent quatre-vingt-quatorze postes) et un poste de la nomenclature nationale des formations (quarante-sept groupes et six niveaux).

La méthode de prévision régionale choisie pour les travaux du VII^e Plan (7) est de la famille de celles décrites précédemment ; elle s'en distingue essentiellement par l'utilisation des résultats issus d'un modèle économétrique incluant des données sur le fonctionnement du marché du travail (modèle du CESDR) (8) et présentés dans un code de professions agrégées (code DPJ en neuf postes).

Deux types de résultats complémentaires ont pu être dégagés :

- le premier fournit une comparaison des potentiels globaux de qualification de l'offre et de la demande d'emplois (stock) ;
- le second renseigne sur la variation de ces mêmes variables, c'est-à-dire sur les mouvements par rapport aux emplois.

Ces résultats sont présentés sur deux périodes d'égale amplitude : 1968-1973 et 1976-1981. Comme on peut le constater, le choix de deux périodes compa-

(6) Dossier n° 12 du CEREC : **La prévision régionale des besoins en formation : une application dans les pays de la Façade Méditerranéenne**, op. cit.

(7) Cf. **Annexe III du Rapport du groupe technique de prévision emploi-formation du VII^e Plan**, pp. 278 à 348, La Documentation Française, 1976.

(8) Le modèle « Simulation du développement régional » (SDR) à moyen terme pour la France. Note de présentation (janvier 1975). INSEE. Centre d'Etude Statistique du Développement Régional (CESDR).

rables, l'une passée, l'autre prévisionnelle, a pour but de dégager les tendances d'évolution et non pas de porter des jugements absolus.

1.3. Les approches de type « besoins en main-d'œuvre » s'appuyant sur une confrontation statistique ne permettaient guère de saisir la complexité des relations entre emplois et formations du fait des présupposés qui les sous-tendaient :

- la qualification « réalité insaisissable » indépendante des modes de production dans lesquels elle s'exerce. A ce titre, les nomenclatures utilisées appellent du même nom un poste de travail quel que soit le système sociotechnique dans lequel il s'insère ;
- une structure « optimale » de la combinaison productive (capital, travail) qui ne varie qu'en fonction de l'évolution des techniques et des modifications des prix relatifs des facteurs.

Ce type d'approche considère comme secondaire l'explicitation de phénomènes importants comme :

- les rapports sociaux et l'état des rapports de force Patronat-Salariés ;
- la non-homogénéité de l'espace national.

De surcroît, l'usage fait de ces méthodes les a rendues de moins en moins crédibles. Ainsi en a-t-il été des travaux effectués sur la Façade Méditerranéenne : détermination par spécialité fine des besoins en formation assimilant les liaisons Emploi-Formation à une relation bi-univoque. Ces applications ont privilégié les formations technologiques initiales, reléguant au second plan les autres modes d'accès aux emplois (formation continue, mobilité verticale...).

Si, dans des systèmes rigides, des liaisons normatives peuvent être établies entre des groupes de professions et des formations, la généralisation indifférenciée de ces résultats à l'ensemble du monde du travail et de l'éducation est abusive.

Ces méthodes quantitatives, par les raccourcis simplificateurs qu'elles mettent en œuvre, réduisent implicitement la formation acquise au poste de travail. Simplification d'autant plus erronée que le rôle du système éducatif n'est pas de former un individu pour les tâches qu'il aura à exécuter dans un poste d'une entreprise donnée mais bien de le former socialement (rôle de travailleur, de parent, de consommateur, de membre d'une communauté...). La réduction de la recherche des relations emploi-formation au dénominateur « poste de travail » résulte en grande partie du système de représentation produit par l'Organisation Scientifique du Travail (OST) basé sur : la tâche individuelle, la mesure, la rétribution, la qualification formelle. Cette manière de poser les problèmes des liaisons entre éducation et travail a occulté des phénomènes d'une énorme portée : la survivance de modes autres que ceux de l'OST, les résistances du corps social face aux évolutions du système productif, les différences entre une logique privée (entreprise, poste de travail) et une logique sociale (société, rôle multidimensionnel de l'individu).

Ainsi, la formulation même de la matière à étudier « Emploi-Formation » est simplificatrice dans sa signification antérieure (correspondance normative entre poste d'emploi et spécialité de formation dans une optique « adéquation ») dans

la mesure où elle supposait acquises ou indifférentes les dimensions socio-économiques, politiques et idéologiques.

Poser les problèmes de la sorte signifie d'une part que tout espace socio-économique est identique et d'autre part, que les variables emploi et formation (traduites en termes statistiques) sont des révélateurs pertinents de toute réalité socio-économique et ce, indépendamment de tout contexte historique et local. La présente étape est marquée par la volonté d'aller dans le sens d'une représentation du réel socio-économique dans lequel s'enchevêtrent des structures différenciées qui sous-tendent des logiques pas forcément similaires. Il s'agit de comprendre comment se sont transformées, sur une période passée, les liaisons emploi/formation entendues comme l'évolution et la modification des interrelations structure socio-économique (les emplois) / production et reproduction de la force de travail (par l'école entre autres).

2. POUR UNE NOUVELLE APPROCHE

2.1. La démarche se propose d'étudier, sur une longue période, l'évolution des systèmes productifs et éducatifs, de leurs interactions aux deux niveaux spatiaux : la région, le pays. Plus précisément, on prendra pour hypothèse que la mise en évidence des transformations de la structure socio-économique privilégie le travail et la reproduction de la force de travail. Autrement dit, on analysera les mutations socio-économiques du point de vue de la main-d'œuvre et de sa mise en œuvre dans le procès de production. Il conviendra donc de traiter le système économique, sa nature ainsi que les structures sociales.

Lorsque l'on parle de l'analyse économique, on fait souvent référence aux différentes activités et à leurs articulations à travers les nomenclatures existantes (BCN, NAE, NAPE). Si ces classifications sont pertinentes dans une optique financière ou de consommations intermédiaires, sont-elles significatives en ce qui concerne les caractéristiques du travail offert et de sa mise en œuvre ?

Prenons un exemple, l'industrie du verre classée 16 en NAPE 100 ; ce secteur constitue un ensemble homogène du point de vue des matières premières utilisées ; pourtant par rapport à l'emploi et à la nature du travail, quelles similitudes y a-t-il entre la fabrication du verre à la main et celle du verre creux d'emballage ?

D'un côté des filières d'organisation du travail proches de l'artisanat : souffleurs, cueilleurs formés dans l'entreprise par un long apprentissage, de l'autre une organisation industrielle fortement parcellarisée : production en série avec un cycle de fabrication court, où la mécanisation et l'automatisation ont ainsi pu être relativement poussées.

Ainsi, lorsque l'on s'attache à mettre en évidence les liens qui existent entre les emplois et les formations, il serait souhaitable de chercher un découpage axé sur la manière de produire plutôt que sur la nature matérielle des produits. C'est pourquoi, nous pensons que la notion de mode de production devrait présider ce type de démarche car elle permet d'appréhender les différentes dimensions que recouvrent l'emploi et la formation et de les situer dans la

globalité sociale. Mais avant d'aller plus loin, arrêtons-nous sur les notions d'emploi et de formation.

a. L'emploi recouvre plusieurs notions

- Il traduit des rapports de production (le travailleur est salarié ou non-salarié) ;
- il confère un certain statut social qui dépasse le cadre de l'entreprise bien qu'il prenne racine en partie dans celle-ci ;
- il se manifeste par :
 - l'exercice d'une activité professionnelle où le travailleur met en œuvre un certain savoir-faire ;
 - une position dans l'entreprise eu égard à la division technique du travail : maîtrise totale du processus de production (artisanat), travail de conception, travail d'exécution qui donne un certain statut (cadres, ouvriers, employés). Ainsi la logique patronale tend souvent à distinguer : cadres / collaborateurs (ETAM) / ouvriers ;
- il s'inscrit dans les relations de travail et traduit une forme de consensus conflictuel à un moment donné ;
- il s'exerce dans un secteur donné (ce qui renvoie à la division sociale du travail) ;
- il est régi par un certain nombre de règles et de procédures.

b. La formation

Elle ne peut être complètement étudiée sans être resituée dans le contexte plus large de la reproduction de la force de travail, et articulée avec l'emploi dans ses diverses dimensions, notamment avec celle du salariat ou du non-salariat.

La formation n'est qu'un élément de la reproduction de la force de travail : celle-ci comporte en outre, l'entretien du travailleur et de ses enfants (nourriture, logement...) dans un contexte historique et social donné. Selon les exigences de l'organisation du travail résultant d'un certain état de la division du travail, la force de travail est modelée d'une certaine manière : c'est là que se situe le rôle de la formation.

Dans ce modelage de la force de travail, plusieurs institutions interviennent : la famille, l'école, l'appareil de santé, l'entreprise. Compte tenu des limites de la problématique générale du CEREQ, nous ne traiterons pas de l'ensemble des institutions qui concourent au modelage de la force de travail, nous signalerons brièvement le rôle de la famille et son articulation au rôle de l'école.

Pour que l'école puisse fonctionner de façon efficace dans son rôle de reproduction du travailleur capable de s'intégrer dans le travailleur collectif ; cela suppose que le jeune avant d'y entrer ait déjà intériorisé les normes qui président à son fonctionnement. La famille est apparue rapidement comme le moyen le plus efficace et le moins coûteux de cette intervention.

Si la reproduction de la force de travail (au moins dans la grande industrie) est extérieure au processus de production et mérite qu'on l'étudie à part pour saisir sa logique, elle **n'est pas autonome**. Il est donc nécessaire de la relier à celui-ci, notamment par la mise en évidence du rapport salarial, entendu non seulement « *comme un rapport contractuel, mais comme l'ensemble des conditions sociales nécessaires à sa perpétuation* » (9).

2.2. Concrètement, l'analyse à partir des modes de production permet plusieurs développements :

a. Dans le mode de production agricole traditionnel, l'autoconsommation domine, la production marchande est faible.

L'utilisation et la reproduction de la force de travail se font au sein de la cellule familiale. Les activités de production et de formation pour que chacun acquière la maîtrise de l'ensemble du processus de production sont inséparables.

b. Avec l'artisanat, la production est vendue mais dans des limites définies ; la division du travail simple distingue : maîtres, compagnons, apprentis.

La reproduction de la force de travail, pour une part non exclusive mais importante, se fait au sein de l'entreprise. A l'origine, l'entretien de l'apprenti — la nourriture et le logement — était assuré par le maître.

Le modelage de l'apprenti en vue de l'exercice du métier était assuré par le maître. Les conditions d'apprentissage et le passage d'apprenti à compagnon et de compagnon à maître étaient fixés par des lois sur les corporations. Le salarié, bien que non totalement rivé à l'entreprise, lui était cependant très lié. La loi Le Chapelier de 1791 supprime les corporations, le salarié devient un « travailleur libre ».

Actuellement, si l'apprentissage, encore fréquent dans l'artisanat, comporte une partie de formation (générale et technique théorique) dispensée hors de la production, sa caractéristique essentielle reste néanmoins la formation pratique donnée au sein de l'entreprise.

c. Le mode de production capitaliste nécessite et rend possible la formation hors du processus de production immédiat.

L'organisation capitaliste du travail jalonnée par le développement de la manufacture puis de la fabrique, avec l'extension d'une division du travail de plus en plus poussée, va rendre nécessaire et possible la reproduction de la force de travail, et notamment la formation, hors de la sphère de production :

- nécessaire, parce que l'activité de formation devient incompatible avec le rythme des activités de production sous peine de les désorganiser ;
- possible, car la division du travail permet la constitution d'un savoir technologique indépendant de celui qui le transmet ce qui n'est pas le cas dans l'apprentissage.

(9) B. Lautier, R. Tortajada, **Ecole, force de travail et salariat**, PUF de Grenoble, 1978.

Du fait que la formation s'effectue hors de la sphère de production et concerne de plus en plus des salariés qui sont « libres », son coût principal ne peut être assumé par un employeur individuel car celui-ci n'a pas la certitude de garder le travailleur pour lequel il a consenti un effort de formation (10). La formation, sauf dans l'aspect d'adaptation à un processus particulier qui peut encore relever d'un employeur pris individuellement, tend à devenir un problème collectif qui pourra trouver sa solution au niveau de diverses associations (chambre de commerce, chambre patronale, etc.) et, de plus en plus, au niveau de l'ensemble de la société. L'Etat (garant de la cohérence sociale), dont le rôle n'est pas seulement de permettre la formation de travailleurs aptes à occuper un emploi dans une entreprise, mais aussi de consommateurs, de citoyens, est seul en mesure d'assumer les exigences et les contraintes qui résultent de cette situation. Celles-ci sont fiscales pour l'ensemble des citoyens, et parfois de façon plus spécifique pour les employeurs (taxe d'apprentissage, taxe pour la formation professionnelle continue) afin qu'ils consacrent une fraction de leur capital à des dépenses non directement productives, coercitives (11) ou d'ordre idéologique pour que les individus acceptent les valeurs et les normes d'une société où domine le rapport salarial.

Les modes de production qui se traduisent par une certaine manière d'utiliser la force de travail et de la reproduire, sous-tendant un certain type de structure sociale, peuvent connaître des transformations.

L'apparition de nouveaux modes de production, par exemple le mode de production capitaliste sous sa forme monopoliste, provoque la désintégration des modes de production antérieurs.

Plusieurs questions sont alors posées à travers l'importance du flux de main-d'œuvre dégagée par les anciens modes et l'importance des emplois créés dans les nouveaux modes. Ces transferts ont des implications tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Quel est le profil de la main-d'œuvre libérée : niveau de formation, type de qualification ; la transférabilité du savoir-faire est-elle possible ? Celle-ci dépend non seulement des emplois de départ mais aussi des emplois offerts dans les nouveaux modes.

Les anciens modes plus ou moins désintégrés peuvent subir une recomposition en fonction du mode dominant (résistance de la petite exploitation agricole familiale) ; quelles sont alors les nouvelles exigences au niveau de ces emplois ?

La structure sociale se trouve bouleversée par la transformation des modes de production, l'apparition du capitalisme dans une région à dominante pré-capitaliste (agriculture traditionnelle, artisanat) provoque la destruction de certaines couches sociales (petits exploitants agricoles, artisans) et le développement du nombre des ouvriers et des employés.

L'appareil de formation initiale sera sollicité pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans les nouvelles structures économiques, l'appareil de formation post-scolaire pour faciliter le passage d'un mode de production à

(10) Sauf en cas de monopole local d'embauche.

(11) Ex. : l'obligation scolaire dont le non-respect est sanctionné par la suppression des allocations familiales.

un autre. Ces transformations des appareils de formation ne se limitent pas à une simple acquisition d'un nouveau savoir-faire professionnel mais renvoient souvent à l'adaptation à un mode de vie nouveau dans une structure sociale nouvelle : passage du monde agricole rural au monde industriel urbain (12).

2.3. L'application de la notion de modes de production n'est pas aisée. En effet, cerner de manière précise les modes de production au moyen des outils statistiques existants est une tâche difficile au niveau de grands ensembles spatiaux (région - nation). Toutefois, il demeure possible de les appréhender, même grossièrement, à l'aide de données simples : l'importance du salariat, le degré de concentration des établissements (la taille).

Dans la pratique, les choses sont beaucoup plus compliquées ; néanmoins cette présentation, même simplifiée, permet de dégager les grandes lignes des modes de production et des rapports sociaux dominants dans les principales sphères d'activités économiques. Elle permet, en outre, d'orienter la recherche des interrelations existantes entre structures productives et éducatives.

Ainsi, l'application de ces critères à la région Bretagne permet de situer les caractéristiques dominantes des liaisons emploi-formation et d'appréhender l'ampleur des modifications attendues :

Structure	Organisation du travail	Division du travail	Acquisition de la qualification
I - Non-salariés (51,4 %)	Familiale	Profession Travail complexe	Sur le tas - transmission familiale
II - Salariés des établissements < 10 (10,7 %)	Artisanale	Division simple (maître - apprentis)	Apprentissage et système scolaire
III - Salariés des établissements ≥ 10 (29,1 %)	Capitaliste Fabrique Grande industrie	Division poussée Travail parcellaire Hiérarchie pyramidale	Système scolaire et apprentissage
IV - Salariés services publics - administrations (8,8 %)	Sur le mode dominant (capitalisme)		Système scolaire

Source : Région Bretagne, Recensement de la population, 1962.

(12) « Avec la disparition de la vie à la ferme et dans les petits villages comme lieux privilégiés de l'éducation des enfants, la formation physique et sociale des enfants est de plus en plus institutionnalisée... ». « En même temps, ce que l'enfant doit apprendre, c'est à s'adapter non plus au lent cycle du travail saisonnier dans un milieu naturel, mais bien plutôt à une machinerie sociale rapide et compliquée qui n'est pas adaptée à la société humaine en général, et moins encore à l'individu, mais impose le rythme de la production, de la consommation, de la survie et des loisirs. »
H. Braverman, **Travail et capitalisme monopoliste**, Edit. F. Maspero, 1976, p. 237.

Cette présentation a aussi le mérite de définir la région comme l'expression de rapports inter-régionaux et de la positionner vis-à-vis du centre national représenté par la Région parisienne.

Ainsi, en 1962, alors que le salariat touchait 88 % de la population active occupée en Région parisienne, il ne concernait que 48,6 % de la force de travail en Bretagne. Dans le même temps, la petite production marchande, saisie à partir des catégories socio-professionnelles, employait respectivement 43,3 %, 19,6 % et 3,2 % des occupés en Bretagne, France et Région parisienne.

Ce type d'approche pourrait être amélioré par la prise en compte des diverses activités économiques.

Toutefois, dans l'optique des modes de production, il est nécessaire de conduire des investigations à un niveau plus fin tant du point de vue de l'espace (« Pays ») que du point de vue des processus de production, à travers les filières techniques localisées dans ces sous-espaces. On pourra ainsi saisir de façon concrète les inter-relations qui se tissent entre le tissu économique, la structure sociale et l'appareil éducatif.

3. LES CHAMPS D'ÉTUDES SPATIALES

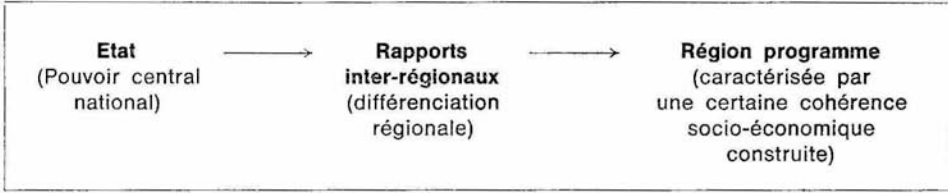
La prise en compte de la dimension spatiale pose la question de la détermination des champs d'analyse et de leur signification eu égard aux problèmes étudiés. Nous en retiendrons deux : la région programme, le « pays ».

3.1. LA RÉGION PROGRAMME, telle qu'elle a été conçue, est davantage l'expression politico-administrative du pouvoir central que la reconnaissance d'entités pré-existantes avec des caractéristiques historiques, économiques, et sociales propres. La Bretagne et la Corse semblent faire exception avec toutefois pour la première l'amputation du département de la Loire-Atlantique, autrefois partie prenante de la Bretagne historique. La région constitue donc un découpage donné qui n'est pas forcément approprié à la compréhension directe et concrète des inter-relations emploi-formation et de la reproduction de la force de travail.

En effet, au lieu d'une partition de l'espace émanant de l'activité économique et des rapports sociaux, on est en présence d'une configuration régionale donnée a priori. Toutefois, compte tenu de la contrainte de continuité géographique et du fait que la région programme est le fruit d'un regroupement de divisions administratives anciennes — les départements — elle est en partie l'expression d'un héritage socio-économique passé. Ce paradoxe traduit l'articulation régional/national et le fait que la région programme représente l'instance de médiation de la politique nationale.

Par ailleurs, dans la mesure où la cohérence politico-administrative se situe au niveau du noyau central-national sur lequel chaque région s'articule — sans pour autant avoir les mêmes contributions — la dynamique régionale apparaît comme le produit des rapports inter-régionaux.

Dans cette optique, l'analyse privilégierait le schéma d'articulation suivant :



Ainsi la région programme, produit de la différenciation spatiale (rapports inter-régionaux) articulée au tout national, prend toute son importance en tant qu'« espace-plan » : support d'une action volontariste de l'Etat.

L'Etat tente donc par sa politique d'aménagement du territoire de résoudre la contradiction privé/social en orientant les activités dont il a la charge ou en favorisant des compromis entre « groupes monopolistes et administration » (13). La localisation des établissements se fait selon la logique privée de l'entrepreneur qui prend en considération des zones particulières du point de vue économique et social sans considérer la région programme en tant que telle. Ainsi, la pratique concrète de création et de suppression de l'emploi et des modalités d'utilisation de la force de travail n'apparaît pleinement que dans des espaces infra-régionaux présentant des caractéristiques de main-d'œuvre recherchées par l'entreprise : d'où la nécessité d'une analyse au niveau du « pays ».

3.2. LE « PAYS », zone infra-régionale, apparaît comme le lieu d'inter-dépendance ville-campagne. Ainsi, pour délimiter les dix-sept « pays » de la région Bretagne, la Direction Régionale de l'INSEE a pris comme point d'appui des villes ayant un certain pouvoir d'attraction sur une zone environnante, notamment en ce qui concerne le travail, puisque le critère déterminant retenu a été celui des migrations alternantes (14). Ce « zonage » a le mérite de fournir un cadre d'études concret dans lequel les gens vivent et travaillent. Par rapport aux découpages administratifs, le « pays » présente une cohérence économique et sociale :

« Le territoire français est semé de pratiques et de particularismes qui se conjuguent et confortent pour constituer des unités de la vie locale. Ces unités n'ont pas de traduction institutionnelle... On est frappé d'observer que de telles délimitations sont rarement éloignées en milieu rural de la tradition historique et culturelle, elle-même liée aux caractéristiques morphologiques ou climatiques, aux structures agraires » (15).

(13) Cf. A. Lipietz, **Le capital et son espace**, Edit. F. Maspero, 1977.

(14) Cf. Annexe 1 : « La notion du zonage », extrait d'un article intitulé : « Les zones d'attraction de la main-d'œuvre en Bretagne en 1962 et en 1968 ». L. Laurent et B. Houssais, **Octant n° 2**, mai 1974.

(15) Le « Pays » nouveau cadre de l'aménagement et du développement, p. 40, in **Développement des zones rurales et de leur armature urbaine. Préparation du VII^e Plan**, La Documentation Française, Paris, 1976.

Pour reprendre une définition de l'INSEE-Rennes, le « pays » est une zone géographique dans laquelle la quasi-totalité des individus sont à la fois habitants, producteurs et consommateurs.

Du point de vue de la stratégie de l'entreprise, lors de la localisation d'un établissement, c'est le niveau « pays » qui est principalement considéré avec, en première instance, des facteurs relatifs à la main-d'œuvre (disponibilité, caractéristiques) et aux rapports sociaux. Viennent ensuite des considérations relatives à l'attitude des responsables locaux et aux avantages offerts.

L'analyse au niveau du « pays » relèverait davantage du schéma ci-après :

Etablissements (Stratégie des entreprises)	→	« pays » possibles	→	« pouvoir local »	→	choix du « pays »
--	---	--------------------	---	-------------------	---	-------------------

Cela ne veut pas dire pour autant que les niveaux national ou régional n'ont aucune influence, ils interviennent de manière complémentaire et non prépondérante.

Le choix de la Bretagne, comme champ d'application, se justifie par les profonds changements qu'elle a connus sur un court laps de temps encore proche de nous. Cette particularité permet, sans remonter trop loin dans le passé, de suivre les enchaînements des transformations successives de la Bretagne à travers le passage d'une société agricole, artisanale, manufacturière à une société industrielle intégrée au capitalisme national voire international.

Le « pays » de Fougères quant à lui est, sur une échelle plus réduite, la traduction en quelque sorte de l'évolution de la société bretonne (déclin / restructuration d'industries traditionnelles anciennement implantées, implantations nouvelles ; petites exploitations agricoles passant de la polyculture-élevage à la spécialisation animale). La zone de Fougères constitue donc l'expression grossissante de la région. Son analyse est, à ce titre, intéressante car elle permet d'approfondir les phénomènes mis en évidence au niveau de la Bretagne par une appréhension concrète des mutations socio-économiques et de la formation qui situe l'évolution des relations emploi-formation à l'intérieur du changement social.

PREMIÈRE PARTIE
L'ANALYSE RÉGIONALE

	Pages
Introduction : La Bretagne des années 1960	27
A - Les transformations socio-économiques	34
I - Contexte général des transformations	34
II - La décomposition des formes de production traditionnelles	36
1. La désintégration de la société rurale	36
2. La désarticulation de l'industrie bretonne	40
3. Les sphères d'amortissement	41
III - Implantations et développement d'activités nouvelles	43
1. La nouvelle industrialisation	44
2. Le développement du tertiaire	49
IV - Transformations socio-économiques et profils éducatifs	53
1. Ampleur et nature des mutations	53
2. Implications au niveau des profils éducatifs de la main-d'œuvre	61
B - Les transformations des appareils de formation	67
I - Les appareils de formation destinés aux actifs	67
1. Evolution générale des dispositifs et des structures	67
2. La place de ces appareils de formation et leur évolution en Bretagne	70
II - Les appareils de formation initiale	80
1. Evolution quantitative de la scolarisation	80
2. La formation professionnelle qualifiée de base	82
3. Signification des transformations intervenues dans la formation professionnelle de base qualifiée (niveau V)	87
Conclusion	99
	25

INTRODUCTION

LA BRETAGNE DES ANNÉES 1960

La Bretagne, au début des années 1960, est une région qui porte encore fortement l'empreinte du passé, mais est aussi une région en mouvement.

Jusqu'au début des années 1950, elle s'apparente à cette zone recouvrant l'Ouest, le Centre et le Sud-Ouest de la France où le poids de la société rurale reposant sur une agriculture traditionnelle (polyculture, élevage) est resté important. La pénétration du capitalisme, sauf pour quelques îlots d'industries anciennes (chaussures à Fougères), s'est limitée à la bande côtière où elle se manifeste par la présence d'industries de la conserverie (relevant du capitalisme régional) et d'arsenaux (industries relevant de l'Etat).

La fin de la période coloniale, l'entrée de la France dans le marché commun en 1957 et, de ce fait, la nécessité d'abaisser les coûts alimentaires pour rendre l'industrie compétitive vont conduire le pouvoir politique à réviser son attitude vis-à-vis de l'agriculture traditionnelle, laquelle, pour répondre aux nouveaux objectifs, est alors soumise à une profonde restructuration.

1. En 1962, la Bretagne, bien qu'elle connaisse, notamment depuis 1954, de profondes transformations, apparaît comme une région assez fortement rurale (1) où les modes de production et les structures sociales qu'ils sous-tendent sont encore largement marqués par des traits précapitalistes.

Les non-salariés forment plus de la moitié (51 %) de la population active occupée, la proportion atteint même 60 % si l'on ne considère que le seul secteur privé. Près d'un tiers des salariés de ce secteur travaillent dans des établissements de petite taille (moins de 10 salariés) souvent à caractère artisanal.

Plus de la moitié de la population active (53 %) est occupée dans les activités productives traditionnelles : pêche, agriculture, BTP ; les industries de transformation n'absorbent que 13,1 % des actifs.

La petite production marchande, organisée sur la base des structures familiales et artisanales qui sont dominantes, est inégalement répartie dans les différentes branches de l'activité économique, dans la mesure où le développement des forces productives de chacune d'elles ne s'est pas effectué de manière identique dans le temps et l'espace.

(1) 60 % de la population vit dans des communes rurales.

Répartition dans la Région Bretagne des salariés et des non-salariés selon la taille des établissements et l'activité économique

Activité économique Etablissements									
	Pêche	Agriculture	Industries extractives	BTP	Autres industries de transformation	Transports	Commerce, banque assurance	Services	Services publics, armée
1. Non salariés	4 418 26,0	370 336 88,0	559 9,9	16 939 19,7	28 343 21,9	2 077 5,7	61 418 49,7	25 809 31,0	—
2. Salariés des établissements de moins de 10 salariés	12 537 74,0	51 822 10,0	1 280 22,7	20 120 23,4	18 690 14,4	2 372 6,5	34 703 28,1	58 736 69,0	86 590 100,0
3. Salariés des établissements \geq 10 salariés			3 808 67,4	48 793 56,9	82 361 63,7	31 801 87,8	27 490 22,2		
Total : population active ayant un emploi	16 955 100,0	422 158 100,0	5 647 100,0	85 862 100,0	129 394 100,0	36 250 100,0	123 611 100,0	84 545 100,0	86 590 100,0

Source : Recensement de la population, 1962, Fichier des établissements industriels et commerciaux (FEIC), 1962.

Largement présentes dans l'agriculture et le commerce, ces structures sont beaucoup plus faiblement représentées dans les industries de transformation et les transports ; le BTP étant partagé entre la petite production marchande et la production capitaliste moderne.

2. L'importance des modes de production précapitalistes (agriculture traditionnelle et artisanat) et leur articulation avec les modes de production capitalistes marquent profondément la structure sociale.

Les travailleurs indépendants, possédant leurs moyens de production, qui forment la moitié de la population active, comprennent une masse importante de paysans (37,1 % contre 19,1 % pour la France entière), les artisans et petits commerçants y sont sur-représentés par rapport à l'ensemble français. Les couches salariées populaires : ouvriers (31,2 %) et employés (10,6 %) sont minoritaires. La petite bourgeoisie (enseignants, techniciens, cadres administratifs supérieurs et moyens), quant à elle, est relativement faible (Bretagne : 7,8 % - France : 13,9 %).

En définitive, la structure sociale apparaît décalée par rapport à l'ensemble français en raison du poids considérable des paysans, de l'importance des couches moyennes traditionnelles (artisans, petits commerçants), de la faiblesse des couches dont le développement est lié à celui du capitalisme : ouvriers, employés, petite bourgeoisie moderne. Ajoutons, du point de vue idéologique, l'importance du fait religieux.

Les modes de production précapitalistes par les structures sociales qu'ils sous-tendent et reproduisent, les types de rapports sociaux qu'ils induisent, la façon de produire qu'ils impliquent, ont des répercussions sur la formation. Ils privilégient les modes d'accès aux emplois relevant de « l'autoformation » (formation sur le tas, apprentissage) et contribuent à les valoriser, comme moyen de réussite sociale et professionnelle, dans les modèles de représentation que peuvent avoir les catégories sociales, notamment celles dont l'horizon professionnel est le plus limité.

Dans la compréhension du système de formation, le poids des structures socio-économiques régionales dont nous avons fait une brève analyse est un élément essentiel à prendre en compte mais, à lui seul, il n'explique pas directement l'ensemble du rapport qui s'établit entre l'emploi et la formation pour les habitants de la Bretagne. En effet, dans la mesure où la région fait partie de l'ensemble français, des possibilités d'ajustement peuvent exister par les migrations.

C'est en tenant compte de cette double considération que l'on appréciera les données concernant la formation tant sous l'angle de l'intensité (taux de scolarisation) que sous celui de la place des différentes voies et filières de formation.

3. La Bretagne apparaît comme une région assez bien scolarisée (taux de scolarisation à 15 ans (79,2 %), France (70 %)) (2) mais de façon inégale, le contraste est assez net entre le Finistère et les Côtes du Nord qui présentent

(2) Ces taux sont ceux enregistrés à 15 ans (1^{re} année au-delà de la scolarité obligatoire 14 ans en 1962).

des taux élevés (90,7 % et 79,9 %) et le Morbihan et surtout l'Ille-et-Vilaine où les taux sont plus faibles (76,1 % et 69,4 %). En fait, cette opposition provient essentiellement des différences très importantes enregistrées dans la scolarisation de la population agricole des différents départements.

Alors que la population agricole connaît des taux de scolarisation assez voisins de ceux des autres catégories de populations (population urbaine, population des ménages non agricoles des communes rurales) (3) dans les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère, elle enregistre des taux nettement plus faibles dans le Morbihan et surtout l'Ille-et-Vilaine (4) : la population agricole des campagnes d'Ille-et-Vilaine et de l'Est du Morbihan est donc sous-scolarisée.

Pour l'apprentissage, dont les taux sont un peu inférieurs à la moyenne nationale, les taux de la classe d'âge 15-19 ans s'établissent ainsi :

- Bretagne : 7,8 % pour les garçons et 6,0 % pour les filles ;
- France : 10,0 % pour les garçons et 6,2 % pour les filles.

La situation de ces départements est inverse, en effet, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine présentent les taux les plus élevés, voisins ou supérieurs à la moyenne nationale. Cette voie de formation semble avoir la faveur surtout de la population des ménages non agricoles des communes rurales où artisans et petits commerçants sont fortement représentés ; à 17 ans, 30 % des jeunes appartenant à cette population dans le Morbihan et dans l'Ille-et-Vilaine sont en apprentissage ; la population agricole, quant à elle, apparaît assez peu concernée. Sur un fond d'assez bonne, bien qu'inégale, scolarisation, d'un premier examen comparatif des filières de formation dans la région et par rapport à l'ensemble national, se dégagent les faits suivants :

- la primauté de l'enseignement général ;
- la faiblesse des enseignements à caractère professionnel.

L'analyse plus fine des différentes filières de formation, nécessaire pour préciser ce premier constat afin d'en saisir les différentes implications, fait apparaître les traits suivants :

- la faiblesse de l'enseignement professionnel court masculin ;
- l'existence, quoique assez modeste, d'un enseignement agricole masculin ;
- l'importance relative de l'enseignement professionnel court féminin ;
- l'importance relative de l'enseignement professionnel long ;
- l'importance de l'enseignement général, et notamment de l'enseignement général court, qui se traduit par une avance importante par rapport à l'ensemble national.

(3) Catégories apparaissant dans le recensement.

(4) En Ille-et-Vilaine ces taux s'établissent respectivement à : 82,5 % pour la population urbaine, 72,4 % pour la population des ménages non agricoles des communes rurales et à 41,8 % pour la population des ménages agricoles des communes rurales.

Taux de scolarisation de la classe d'âge 15-16 ans dans les différentes filières de formation

	Enseign. primaire	Enseign. court gén.	Enseign. long gén.	Enseign. court prof.	Enseign. long prof.	Enseign. agricole	Autres enseign. techn.	Enseign. de nature et niveau indéter.	Ensemble
Garçons									
France	7,0	13,0	18,1	12,5	6,8	1,5	0,6	0,7	60,2
Bretagne	9,2	20,1	18,2	7,3	7,1	2,4	—	0,5	64,8
Filles									
France	6,2	15,8	21,7	15,0	4,4	1,3	3,4	0,8	68,6
Bretagne	7,5	22,2	20,8	16,0	5,1	2,7	2,3	0,6	77,2

Dans la mesure où elle privilégie la formation sur le tas ou l'apprentissage, l'agriculture traditionnelle et la petite entreprise artisanale, dont le poids est important, semblent devoir expliquer la faiblesse de l'enseignement court (masculin) et la modestie de l'enseignement agricole (masculin). L'importance de l'enseignement professionnel court féminin ne peut se comprendre sans se référer à son contenu et à sa finalité. Une partie importante des formations qu'il dispense (art ménager, couture) n'a pas pour objectif de déboucher sur un emploi mais de stabiliser la population féminine surtout en milieu rural.

Que l'enseignement professionnel long présente une importance relative peut s'expliquer car, outre le fait que même dans une région peu développée la présence de certains services publics (SNCF, PTT, EDF...) requiert un certain nombre de techniciens, vient s'ajouter dans le cas de la Bretagne, la présence d'arsenaux maritimes à Rennes, Lorient et Brest (5).

Le remarquable développement de l'enseignement général, et notamment de l'enseignement général court, a des causes nationales mais aussi régionales. En effet, s'il s'inscrit dans un contexte de développement général de la scolarisation dans les Collèges d'enseignement général (CEG) en France (entre 1952 et 1962 les effectifs des établissements triplent pendant que leur nombre double), en Bretagne, la période — par suite des transformations qui s'opèrent dans l'agriculture — correspond à une accélération des migrations ; face à cette perspective il y a eu, probablement, une pression sociale qui s'est exercée dans le sens d'une plus grande demande d'enseignement. Que le CEG ait été le moyen privilégié utilisé pour répondre à cette demande peut s'expliquer par des considérations de moindre coût et aussi par le fait que sa large diffusion en milieu rural, voire dans les quartiers périphériques des centres en voie d'urbanisation, pouvait paraître assez bien adaptée pour répondre à la demande des populations intéressées. La densité du réseau de petites villes de plus de 5 000 habitants et de gros bourgs ruraux (dans les Côtes-du-Nord et surtout le Finistère) pouvant servir de support à ce type d'équipement a dû faciliter la pénétration dans les campagnes des modèles de scolarisation jusqu'alors réservés aux villes.

Dans une région où l'enseignement privé tient une place aussi importante (48 % des effectifs de l'enseignement pré-scolaire et élémentaire), on doit s'interroger sur son influence au regard du développement quantitatif de la scolarisation et des différentes orientations qu'elle a prises. L'examen des taux de scolarisation dans les départements ne conduit pas à des constatations très convaincantes : dans le Finistère, par exemple, la présence importante de l'enseignement privé ne semble pas avoir entravé le développement de la scolarisation. Hors de référence précise au système de domination locale, il semble difficile de répondre à la question de savoir quelle a été l'influence de l'enseignement privé sur le développement quantitatif de la scolarisation. Notons qu'en Haute-Bretagne (Ille-et-Vilaine, Est du Morbihan), zone où la population agricole est la moins scolarisée, la grande propriété foncière (hobereaux, bourgeois) a conservé pendant longtemps des positions importantes. Les paysans-fermiers soumis au bail « trois - six - neuf » étaient très dépendants de leurs propriétaires qui pouvaient les contraindre à envoyer leurs enfants dans des écoles confessionnelles débouchant difficilement au-delà de la scolarité obligatoire.

(5) Ce type d'enseignement est d'ailleurs le plus fortement représenté à Rennes, Brest, Quimper.

L'enseignement privé est présent partout dans l'enseignement général ou professionnel mais il l'est plus massivement dans l'enseignement agricole et dans les formations « art ménager, couture » ; il est le plus faible dans l'enseignement professionnel court masculin. Ces caractéristiques, il les doit, sans doute, aux fonctions d'encadrement qu'il a assumées dans la société rurale et plus généralement vis-à-vis des femmes.

A l'issue de l'analyse des structures socio-économiques et des structures éducatives de la Bretagne et d'une tentative pour en saisir la cohérence, force est de constater le faible niveau éducatif de la population qui y réside et peut y travailler puisque seulement 7,6 % de la population de 17 ans et plus (ni scolaires, ni apprentis) a un niveau de formation générale égal ou supérieur au BEPC et 5 % un niveau de formation professionnelle égal ou supérieur au CAP. Dans ces conditions, il n'est pas très surprenant que l'examen de la balance migratoire par niveau de diplôme durant la période 1954-1962 révèle des déficits importants pour le BEPC (hommes : — 2 160 ; femmes : — 2 960), le baccalauréat (hommes : — 1 240 ; femmes — 1 300), les diplômes supérieurs au baccalauréat (hommes : — 460 ; femmes : — 340), les CAP (hommes : — 4 140 ; femmes : — 1 040) ; les BEI-BEC (hommes : — 840 ; femmes : — 280).

Les structures socio-économiques de la Bretagne en 1962 présentent certes bien des traits précapitalistes mais l'exode qui a contraint 200 000 personnes à quitter le milieu rural de 1954 à 1962 — pour gagner des agglomérations situées dans la région (56,2 %) ou hors de celle-ci — témoigne de la vigueur des processus de désagrégation qui sont à l'œuvre. Nous aurons l'occasion d'en apprécier l'intensité, les caractéristiques et les effets sur la période 1962-1975.

Entre 1954 et 1962, la Bretagne a perdu plus de 60 000 actifs (émigration : 96 000, immigration : 35 000), ce déficit étant dû, pour une large part, aux échanges avec la Région parisienne. Parmi les 96 000 actifs qui ont quitté la Bretagne, 52 % sont devenus employés ou ouvriers, 10,7 % cadres moyens, 12,7 % personnels de service. Du point de vue de la qualification saisie aux recensements, on note que près de 32 % des migrants sont non-qualifiés ; soit 19,3 % OS et 12,7 % personnels de service.

Quels seront les effets des transformations des structures socio-économiques sur les structures de formation tant du point de vue de l'intensité que des orientations ? Quel sera le rôle de la formation continue dans les mutations ? Bref, comment l'ensemble des appareils de formation s'insèrera-t-il dans le processus de désintégration/recomposition de la société de la région Bretagne sachant que celle-ci fait partie de la formation sociale française ?

Telles sont les questions auxquelles cette première partie tentera de répondre en s'appuyant sur une étude de la Bretagne dans son ensemble.

A. - LES TRANSFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

I. - CONTEXTE GÉNÉRAL DES TRANSFORMATIONS

Quelques données globales sur l'évolution des modes de production et de la structure sociale situeront l'ampleur des mouvements intervenus sur la période 1962-1975.

Evolution de la répartition de la population active en Bretagne entre 1962 et 1975
selon les modes d'organisation du travail

Modes d'organisation	1962	1975	Evolution 1962-1975 en effectifs
Familiale (non salariés)	51,4	31,1	— 202 700 (↓ 40 %)o)
Artisanale (salariés < 10)	10,7	12,5	+ 16 646 (↑ 15,6 %)o)
Fabrique - Industrie	29,1	43,0	+ 135 684 (↑ 47 %)o)
Administratif (salariés des services publics et administratifs)	8,8	13,4	+ 45 501 (↑ 52,1 %)o)
Population active occupée	100,0	100,0	— 4 869 (↓ 0,5 %)o)
Effectifs	991 279	986 410	

Source : Recensements de la population, 1962, 1975. Fichier des établissements industriels et commerciaux (FEIC), 1962. Sirene, 1975.

Ces chiffres ne traduisent pas complètement l'ampleur et la nature des modifications intervenues en Bretagne durant cette période. En effet, on assiste dans le même temps à une forte urbanisation : en vingt ans (de 1954 à 1975), la population urbaine s'est accrue de 625 000 habitants, soit une croissance supérieure à 80 %. Ce développement urbain résulte d'une part de la croissance des communes déjà urbaines en 1954 (+ 301 000 habitants) et d'autre part de l'apparition depuis cette date de nouvelles communes urbaines (+ 324 000 habitants).

Par ailleurs, la prise en compte des mouvements migratoires inter-régionaux, particulièrement importants, est nécessaire à la totale compréhension des mutations :

• Période 1962-1968	sortie d'actifs : 69 676 entrée d'actifs : 44 000	solde : — 25 676
• Période 1968-1975	sortie d'actifs : 85 215 entrée d'actifs : 77 315	solde : — 7 900

Entre 1962 et 1975, on assiste donc au passage d'une société dominée par la petite production marchande avec des rapports de production pré-capitalistes à une structure socio-économique basée sur le salariat dans laquelle domine le mode de production capitaliste.

Du point de vue qui nous intéresse (relations emploi-formation), cette évolution signifie un changement des conditions de reproduction de la force de travail et plus précisément de son mode de formation.

Répartition des catégories sociales

Catégories sociales (*)	1962	1975	Evolution 1962-1975 en effectifs, en %
Paysannerie	38,7	19,5	— 178 184 (↓ 48,1 %)o
Classes moyennes traditionnelles	10,9	8,2	— 23 192 (↓ 22,2 %)o
Classes populaires	41,8	55,1	+ 144 003 (↑ 36,0 %)o
Dont :			
Ouvriers	(31,2)	(36,6)	(+ 62 682) (↑ 21,0 %)o
Employés	(10,6)	(18,5)	(+ 81 321) (↑ 80,2 %)o
Classes moyennes modernes	7,5	16,0	+ 85 894 (↑ 120,1 %)o
Bourgeoisie régionale	1,1	1,2	
Ensemble	100,0	100,0	
% Effectifs	957 689	987 050	+ 29 361 (↑ 3,0 %)o

Source : Recensements de la population, 1962, 1975.

(*) Regroupement du code CSP détaillées INSEE :

Paysannerie : code 00.

Classes moyennes traditionnelles : codes 22, 23, 27.

Classes populaires : — ouvriers : codes 10, 60, 61, 63, 65, 66, 67, 68 ; — employés : codes 51, 53, 70, 71, 72.

Classes moyennes modernes : codes 30, 32, 33, 34, 41, 42, 43, 44.

Bourgeoisie régionale : codes 21, 26.

Les principaux faits marquant l'évolution de la structure économique bretonne sont :

- la désintégration de l'économie familiale et de son pilier, l'agriculture ;
- le maintien et le léger accroissement de l'artisanat ;
- le très fort développement du salariat tant dans les entreprises capitalistes privées que dans les secteurs nécessaires à son encadrement : l'administration et les services publics.

Ces mutations profondes des modes de production de la région s'accompagnent d'une transformation radicale de la structure sociale régionale et des rapports sociaux.

Alors que la paysannerie et les classes moyennes traditionnelles constituaient la catégorie la plus nombreuse en 1962 (49,6 %), en 1975, non seulement les classes populaires sont majoritaires (55,1 %), mais c'est désormais la classe ouvrière (36,6 %) qui devient la plus importante.

Ce phénomène est aussi essentiel à saisir que les transformations économiques car il est la manifestation du passage d'une société rurale à un système de vie, puis de valeurs, nouveaux et, de ce fait, annonce une modification de la relation des groupes sociaux aux systèmes éducatifs.

L'évolution du niveau éducatif de la population de 17 ans et plus (ni scolaire, ni apprentis) est à cet égard significative :

- 7,6 % ont un niveau de formation générale égal ou supérieur au BEPC en 1962 contre 16,6 % en 1975 ;
- 5 % ont un niveau de formation professionnelle supérieur ou égal au CAP en 1962 contre 18,8 % en 1975.

II. - LA DÉCOMPOSITION DES FORMES DE PRODUCTION TRADITIONNELLES

1. LA DÉSINTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ RURALE

La désintégration de la société rurale s'exprime à travers le passage d'une agriculture familiale axée sur des productions vivrières à base céréalière à une agriculture intégrée à l'économie capitaliste et spécialisée dans les productions animales.

On note le développement spectaculaire de ces productions (sur la base 100 en 1950 : la production de volailles passe à 600, celle de la viande porcine et bovine respectivement à 450 et 392 en 1974) ainsi que l'accroissement des cultures fourragères à destination animale. Par contre, le recul du blé est notoire (de l'indice 100 en 1950, sa production passe à l'indice 40 en 1974).

A cette spécialisation s'ajoute un phénomène de concentration entre 1955 et 1970, la superficie utile moyenne des exploitations est passée de 10,7 ha à 14 ha; le nombre d'exploitations de moins de 20 ha a diminué de plus d'un tiers (36 %); celui des exploitations de taille supérieure à 20 ha a progressé de 37 %. L'intégration de l'agriculteur breton à l'économie marchande constitue le fait marquant de ces transformations : alors qu'autour des années 1950-1960, l'agriculteur achetait 25 F de consommations intermédiaires (engrais, aliments pour bétails, machines, produits de traitements et vétérinaires, etc.) pour produire 100 F, actuellement il dépense 50 F pour produire 100 F (6).

Sur la période considérée, la spécialisation de l'agriculture bretonne, son intégration à l'économie capitaliste vont entraîner une expulsion massive de la force de travail surnuméraire et un repli de la petite exploitation agricole sur un modèle familial restreint — le couple — avec l'élimination des salariés agricoles.

C'est ainsi que, sur la période 1962-1975, 50 % des actifs agricoles quittent l'agriculture (— 221 920 personnes); le dégageant est beaucoup plus fort pour les salariés agricoles qui accusent une baisse de 65 % de leurs effectifs initiaux (— 33 736 personnes).

Ces transformations dépassent le cadre de l'agriculture et touchent les activités artisanales et les petits commerces liés à l'économie rurale. L'effectif des artisans, patrons pêcheurs, petits commerçants du milieu rural, décroît fortement : il passe de 60 882 individus en 1962 à 38 995 en 1975.

L'expulsion massive d'une main-d'œuvre issue de formes d'organisations traditionnelles va se traduire par un exode rural important et un gonflement de la population des villes, particulièrement celle des grandes unités urbaines. On assiste donc au passage de travailleurs modelés par des modes et des rapports de production anciens dans lesquels « l'autoformation » était la règle générale vers un monde industriel urbain à l'intérieur duquel la formation institutionnalisée est dominante, ne serait-ce que dans sa fonction sociale.

Ces mouvements concernent des populations de profil éducatif et/ou professionnel différents, ce qui suppose des interventions différenciées des institutions éducatives pour faciliter l'accès de ces personnes aux nouvelles conditions de travail et de vie :

- adaptation et conversion des mutants agricoles (environ 100 000 individus entre 1962 et 1975) ;
- action de vulgarisation pour les actifs qui se maintiennent dans l'agriculture ;
- initiation des jeunes ruraux aux nouvelles activités industrielles.

Les industries agro-alimentaires ont joué un rôle important dans l'intégration de l'agriculture au mode de production dominant. L'exemple de la conquête et du partage du bassin laitier est à cet égard significatif. Les firmes s'entourent de « prospecteurs » battant la campagne en sollicitant les producteurs (7) dans

(6) **Géographie de la Bretagne**, Editions Skol Vreiz, 1976.

(7) J.B. Henry, **Pénétration du capitalisme et crise agricole : l'exemple de l'économie laitière bretonne**, INRA, Rennes, 1974.

le but de vendre leur lait en l'état, éliminant ainsi le traitement fermier (écrémage, barattage) (8).

Les principaux acteurs et bénéficiaires de la pénétration du capitalisme en agriculture sont les coopératives polyvalentes et les firmes extérieures à la région. On s'arrêtera un instant sur le rôle de ces coopératives dont les plus importantes sont la CAB (Coopérative des agriculteurs de Bretagne) et l'Unicopa (Union des coopératives agricoles). Autour des années 1965-1970, leur objectif est l'extension rapide de leurs zones de collecte en installant des bacs réfrigérants dans les exploitations. Ainsi, entre 1967 et 1970, 34,2 % des investissements sont destinés à équiper les adhérents en refroidisseurs à lait (alors que les autres firmes n'y consacrent que 4,7 %). Le rôle important joué par ces coopératives a été rendu possible par le double soutien :

- « du syndicalisme agricole régional [FRSFAO (*) et CRJAO (**)] qui, à cette époque, a vu dans le développement des grandes unités polyvalentes le seul moyen de défense des producteurs face à l'emprise des groupes privés » ;
- de l'Etat, par l'orientation du plan laitier breton : « ... la part réservée aux coopératives est fort importante par rapport à la situation actuelle... Ceci est voulu et doit permettre au secteur coopératif d'atteindre une ampleur suffisante... » (9).

Les grandes firmes agro-alimentaires privées, quant à elles, participent activement au mouvement de prise en tenaille de l'exploitation agricole (aliments pour bétail en amont, industries de transformation en aval), qu'elles soient d'origine locale, nationale ou internationale.

Les deux cartes ci-après révèlent l'importance de la concentration de l'industrie liée à la production laitière (10) :

(8) L'élimination du traitement fermier est d'autant plus facilitée que, dans le même temps, les produits de remplacement pour l'élevage des porcs et des veaux sont disponibles.

(*) FRSFAO : Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ouest.

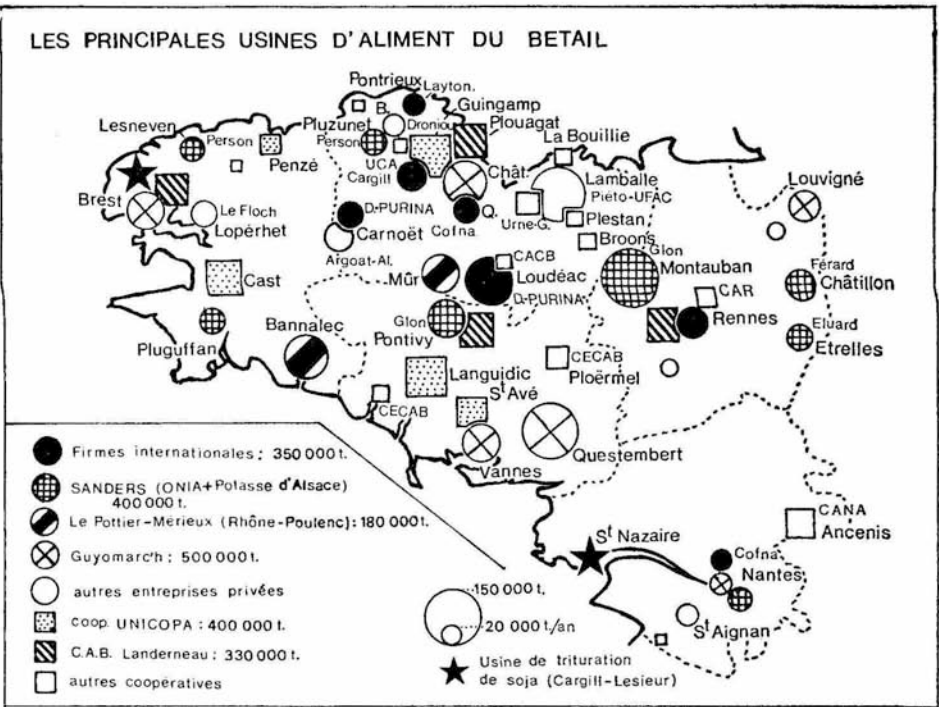
(**) CRJAO : Centre régional des jeunes agriculteurs de l'Ouest.

(9) **Plan d'équipement laitier breton.** Rapport de l'ingénieur général du Génie Rural des Eaux et Forêts, Rennes, février 1967.

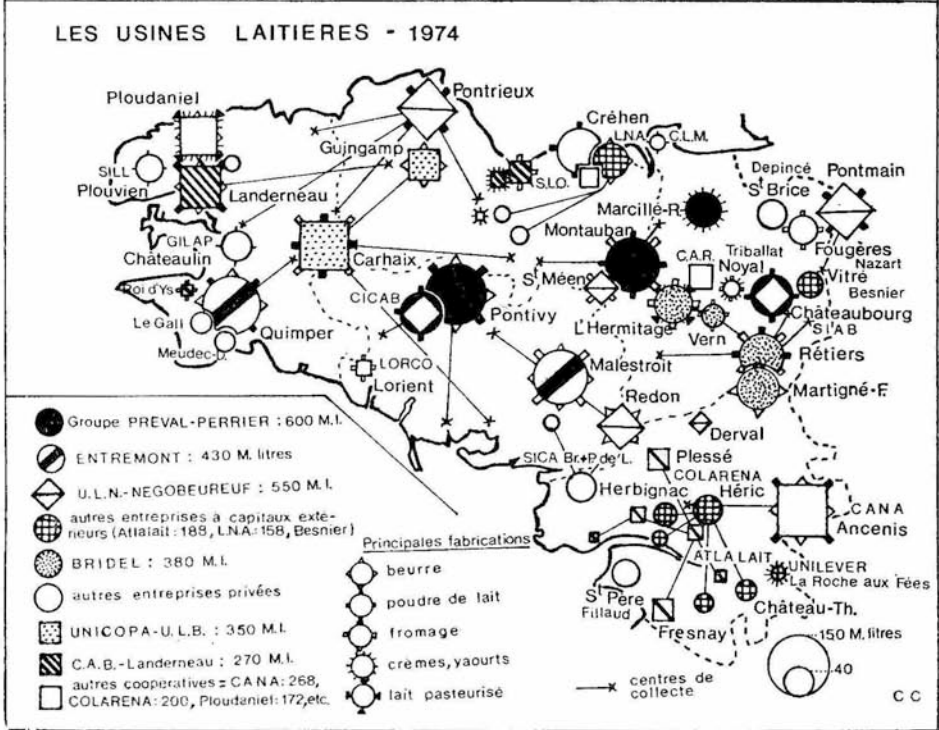
(10) « Sur les trente-cinq entreprises de transformation en Bretagne, trois entreprises ont réalisé en 1970 42 % du chiffre d'affaires du secteur, collecté 43 % du lait livré à l'industrie et employé 47 % de l'effectif total » (Géographie de la Bretagne, op. cit.).

Carte 1

LES PRINCIPALES USINES D'ALIMENT DU BETAIL



LES USINES LAITIÈRES - 1974



(Cartes extraites de Géographie de la Bretagne, p. 111. Edition « Skol-Vreiz », 1976.)

La fonction générale de dissolution-intégration, assumée par cette activité, est d'autant plus importante à souligner en Bretagne que ce secteur représente plus du tiers de l'emploi industriel régional en 1975.

Dans un contexte de croissance globale des industries agro-alimentaires entre 1962 et 1975 (47 812 emplois à 59 995), on assiste à une réallocation des activités agro-alimentaires bretonnes dans le cadre d'une spécialisation différenciée dans l'espace des agricultures régionales. Cela confirme que la région est l'expression de rapports interrégionaux : ce qui disparaît dans un endroit se retrouve ailleurs et vice versa.

2. LA DÉSARTICULATION DE L'INDUSTRIE BRETONNE

La désarticulation de l'industrie bretonne, la destruction de sa cohérence interne s'inscrivent dans un processus de disparition d'une société à dominante pré-capitaliste et d'intégration au capitalisme monopoliste national et international.

L'élimination des formes de production anciennes est mise en évidence par la disparition d'environ 8 500 établissements de petite taille (moins de 10 salariés) employant 13 000 personnes entre 1962 et 1975. Cette réduction de la petite production artisanale touche principalement des activités traditionnelles insérées dans le tissu socio-économique régional et dépendant d'un capitalisme local d'origine familiale :

- habillement et travail des étoffes : 3 252 établissements en 1962, 1 316 en 1977 ;
- chaussures et articles chaussant : 1 543 établissements en 1962, 168 en 1977 ;
- conserveries : 276 établissements en 1962, 128 en 1977 ;
- extraction de matériaux de construction : 812 établissements en 1962, 597 en 1977.

Au double phénomène de destruction d'unités artisanales ou manufacturières et de concentration, s'ajoute celui de la désarticulation d'une certaine cohérence économique bretonne qui apparaît, on ne peut plus clairement à travers l'exemple de la fermeture des Forges d'Hennebont (1 500 ouvriers).

Le passage extrait de l'ouvrage « Debout Bretagne » de M. Phlipponeau rend compte de ce processus :

« La fermeture des Forges d'Hennebont... n'est pas liée à des facteurs géographiques. La localisation était excellente avec l'approvisionnement facile en ferrailles, abondantes en zone littorale, et avec la proximité d'usines de boîtes métalliques consommatrices de fer blanc. La modernisation était possible et la CECA était disposée à financer un important programme qui aurait rendu l'usine parfaitement viable. Mais sa présence gênait l'établissement d'un monopole de fait de de Wendel et de ses filiales (J.-J. Carnaud à Basse-Indre). En contrôlant d'abord les usines utilisatrices (de fer blanc), de Wendel prive Hennebont de son marché régional et condamne la firme à l'asphyxie. L'Etat couvre l'opération et en supporte financièrement les conséquences sociales pour éviter une explosion ouvrière » (11).

(11) Cité p. 143 in *Géographie de la Bretagne*, op. cit.

Ces transformations ont pour effet spécifique d'affaiblir l'industrie bretonne pour la soumettre au capitalisme monopoliste et, en ce qui concerne la main-d'œuvre, de libérer des travailleurs possédant pour la plupart une qualification complexe — qui s'exerçait dans des modes de production traditionnels — afin de les utiliser dans le processus de travail déqualifié de l'industrie moderne.

Alors que la décomposition des structures anciennes est le trait marquant de l'évolution de la Bretagne entre 1962 et 1975, des mouvements contradictoires affectent la région (persistance de modes traditionnels) traduisant ainsi l'existence de sphères d'amortissement permettant, en quelque sorte, d'éviter les cassures susceptibles d'ébranler l'ensemble du système.

3. LES SPHÈRES D'AMORTISSEMENT

3.1. L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE

Malgré les phénomènes de concentration des exploitations, l'agriculture bretonne reste encore dominée par une structure de petites et moyennes exploitations fonctionnant dans un cadre familial restreint, près de 75 % des unités ont une taille inférieure à 20 hectares.

On peut se demander pourquoi, à l'image des évolutions constatées dans l'industrie, le système capitaliste ne modifie pas les formes mêmes de ces exploitations familiales en y instaurant la « manufacture agraire » basée sur le salariat ? Certes la parcellarisation du sol bloque dans une certaine mesure cette transformation si bien que l'Etat a dû adopter des mesures visant à accélérer le processus : indemnités viagères de départ, aides à la mutation professionnelle. Mais elle n'explique pas à elle seule la survivance de la petite exploitation.

La raison de la coexistence de la petite exploitation et de la grande exploitation s'explique selon Claude Servolin (12) par le fait qu'elles constituent deux éléments complémentaires de la division sociale du travail ; et il explique :

« En abaissant brutalement la valeur des productions végétales, l'industrialisation les exclut définitivement du champ d'action de la petite production marchande. Mais, en compensation, les petites exploitations voient leur revenir l'exclusivité de l'ensemble des productions animales... En outre, dans l'élevage en particulier, le geste agricole ne s'industrialise pas (13), il reste " artisanal " c'est-à-dire fondé sur le savoir-faire multiple du travailleur, il exclut la coopération complexe. »

3.2. LE BATIMENT

La croissance du nombre d'établissements du BTP s'est effectuée à un rythme très élevé (+ 165 %) et ce, particulièrement pour les unités dans lesquelles les formes d'organisation demeurent artisanales :

(12) C. Servolin : **Aspects économiques de l'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste.** Note ronéotée, juin 1970.

(13) Malgré l'existence d'élevages industriels cette activité reste artisanale car source de revenu de la petite et moyenne exploitation d'autant plus grande que la qualité du lait obtenue est élevée (cette qualité résulte entre autre des soins particuliers apportés au bétail par l'exploitant et son épouse).

Evolution du nombre d'établissements du BTP selon leur taille

Années	0 salarié	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés et plus	Total
1962	6 279 (44,8)	6 048 (43,2)	731 (5,2)	421 (3,0)	326 (2,3)	125 (0,9)	52 (0,4)	15 (0,1)	1 —	13 398 (100)
1973	6 890 (39,4)	7 813 (44,7)	1 040 (5,9)	731 (4,2)	588 (3,4)	193 (1,1)	79 (0,5)	21 (0,1)	5 —	17 360 (100)
1977	11 493 (52,0)	7 805 (35,3)	1 147 (5,2)	810 (3,7)	614 (2,8)	150 (0,7)	70 (0,3)	26 (0,1)	3 —	22 118 (100)

En période de haute conjoncture (1961-1970), on constate que la part des unités sans salariés a tendance à diminuer au profit des établissements employant une main-d'œuvre salariée. Par contre, en période de récession ou de stagnation, on assiste à un repli vers des formes familiales qui permettent de résister par une réduction des coûts pouvant être limités jusqu'à la survie de la famille de l'artisan.

La structure artisanale du BTP et sa capacité de résistance aux formes de production capitaliste tiennent à plusieurs raisons :

- *Les particularités de l'activité :*

- rayon d'action limité dans l'espace surtout dans la partie gros-œuvre ;
- entretien et réparation des bâtiments importants ;
- division du travail peu développée : « *l'essentiel du travail est exécuté sur le chantier qui est organisé à la façon d'une manufacture, comme coopération de professionnels qualifiés* » (14).

- *La spécificité du tissu socio-économique breton :*

- existence de petites exploitations agricoles qui impriment une structure de marché de petite taille aux entreprises de construction ;
- tourisme et traditions rurales font une place non négligeable au logement individuel (15).

A ces facteurs structurels, il faut signaler — en ce qui concerne l'intensité du développement du BTP sur la période — d'une part, la vétusté de l'habitat rural qui exigea des travaux de rénovation importants et d'autre part, l'urbanisation tardive et massive qui obligea les municipalités à promouvoir des programmes de construction soutenus.

III. - IMPLANTATIONS ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS NOUVELLES

La pénétration du mode de production capitaliste fondé sur la désintégration des anciens modes entraîne le développement de nouvelles industries et s'accompagne d'une croissance spectaculaire des emplois « tertiaires » (53⁰/₀ des créations d'emplois sur la période).

(14) J. Lafont et D. Leborgne, « L'artisanat du bâtiment, un monde en transition », in **Economie et statistiques**, n^{os} 55 et 56, 1974.

(15) La part des logements individuels (pavillons et exploitations agricoles) atteignait 78⁰/₀ au 1^{er} janvier 1968. Depuis, on a enregistré un accroissement de l'habitat individuel puisque parmi les 74 000 personnes ayant accédé à la propriété entre 1970 et 1973, 86,5⁰/₀ d'entre elles ont opté pour des logements individuels (pour l'ensemble de la France cette proportion s'établit à 68,8⁰/₀). Cf. « Les conditions de logement des ménages en 1973 (résultats régionaux) », **INSEE, collection M 50**.

1. LA NOUVELLE INDUSTRIALISATION

Le mouvement principal observé en Bretagne se traduit par de nouvelles implantations industrielles qui ont la possibilité d'utiliser rapidement une main-d'œuvre abondante, d'origine rurale, sans qualification particulière.

La « nouvelle industrialisation » va donc se caractériser par des activités à haute intensité de main-d'œuvre, où le poids du capital variable est élevé, que ce soit en valeur absolue ou relative (16). Elle concerne essentiellement trois secteurs :

- l'électronique,
- l'automobile,
- la mécanique.

Nous nous étendrons sur la logique de ces implantations et sur ces conséquences en retenant deux exemples : l'électronique à Lannion, l'automobile à Rennes.

1.1. L'ÉLECTRONIQUE A LANNION

Deux éléments fondamentaux semblent caractériser cette implantation :

- l'utilisation d'une main-d'œuvre nombreuse exigeant un investissement en capital relativement faible ;
- la limitation à des bouts de processus suivant une logique nationale et internationale. Les usines implantées comportent, au mieux, un morceau de « fonction études » mais surtout de la fabrication dominée par des activités de montage, les autres fonctions (conception et méthodes, etc.) sont localisées à l'extérieur : Région parisienne ou étranger.

La particularité des procès de production récemment localisés à des répercussions sur le type de main-d'œuvre employée. Au niveau de la structure fonctionnelle des emplois, on note des différences entre la Bretagne et l'ensemble du pays.

Répartition de la main-d'œuvre, par grande fonction, dans l'industrie électronique

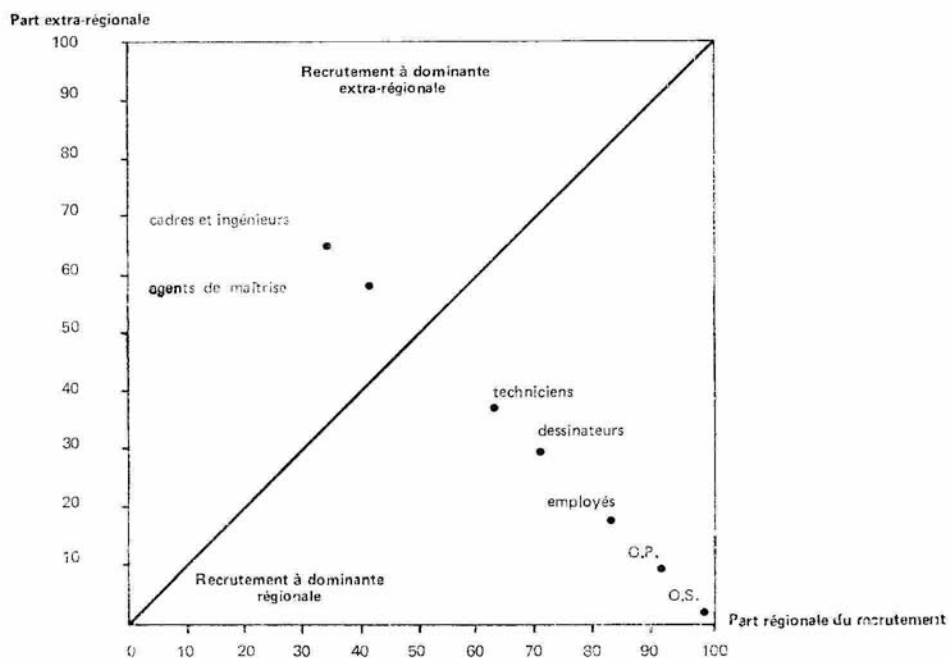
	Bretagne	France
Conception (études et recherches)	8,5 %	14 %
Production (fabrication, méthodes)	80,5 %	66 %
Commercial	0,3 %	8,4 %
Administration	10,7 %	11,6 %

Source : L'industrie électronique en Bretagne. Echelon régional de l'emploi de Rennes.

(16) Le poids de la main-d'œuvre peut être saisi à partir d'un ratio traduisant la composition organique du capital : $\frac{\text{capital permanent}}{\text{frais de personnel}}$. Pour la construction électronique, par exemple, il s'élève à 1,33.

Les disparités sont davantage accentuées lorsqu'on précise l'origine géographique des travailleurs suivant le niveau de qualification.

Origine géographique des catégories de main-d'œuvre



Source : L'industrie électronique en Bretagne. Echelon régional de l'emploi de Rennes.

Les postes de travail ne nécessitant pas un savoir-faire spécifique (ouvriers spécialisés, manœuvres) particulièrement nombreux sont confiés à une main-d'œuvre locale originaire pour l'essentiel du milieu rural. D'après une enquête effectuée à Lannion (17), l'origine sociale des ouvriers et employés de l'électronique se répartissait comme suit : 34,4 % d'agriculteurs et ouvriers agricoles, 17,6 % de marins, 13,8 % d'artisans et de commerçants. Ajoutons que les femmes sont majoritaires dans le personnel d'exécution 60,7 %, dans le secteur des « composants » elles représentent 93 % des ouvriers spécialisés et manœuvres.

A l'inverse, les postes qualifiés, ou plutôt les emplois de contrôle considérés comme stratégiques dans l'organisation des firmes (cadres, ingénieurs, agents

(17) Cf. Bertrand, M.-A. Dubois, **Effets d'une implantation industrielle récente** (région de Lannion). Centre régional d'études et de formations économiques, Rennes, 1970.

de maîtrise), sont pourvus à l'extérieur de la région et surtout confiés à des personnes de la maison mère.

Selon le niveau de formation, le recrutement de la main-d'œuvre locale (ouvriers spécialisés et employés) comporte deux groupes de poids à peu près égal. Le premier comprend généralement des personnes ayant perdu leur ancienne occupation (agriculteurs, marins, artisans, commerçants) et possédant un niveau proche du CEP. Le second comporte des jeunes femmes ayant obtenu un CAP de sténo-dactylo ou de couture, formations recherchées pour le travail d'ouvriers spécialisés dans cette activité car elles remplissent d'une part, la fonction sociale autrefois dévolue au CEP et satisfont d'autre part, aux conditions exigées par la division technique du travail (18).

1.2. L'AUTOMOBILE

(à Chartres de Bretagne, commune rurale à 7 kilomètres de Rennes)

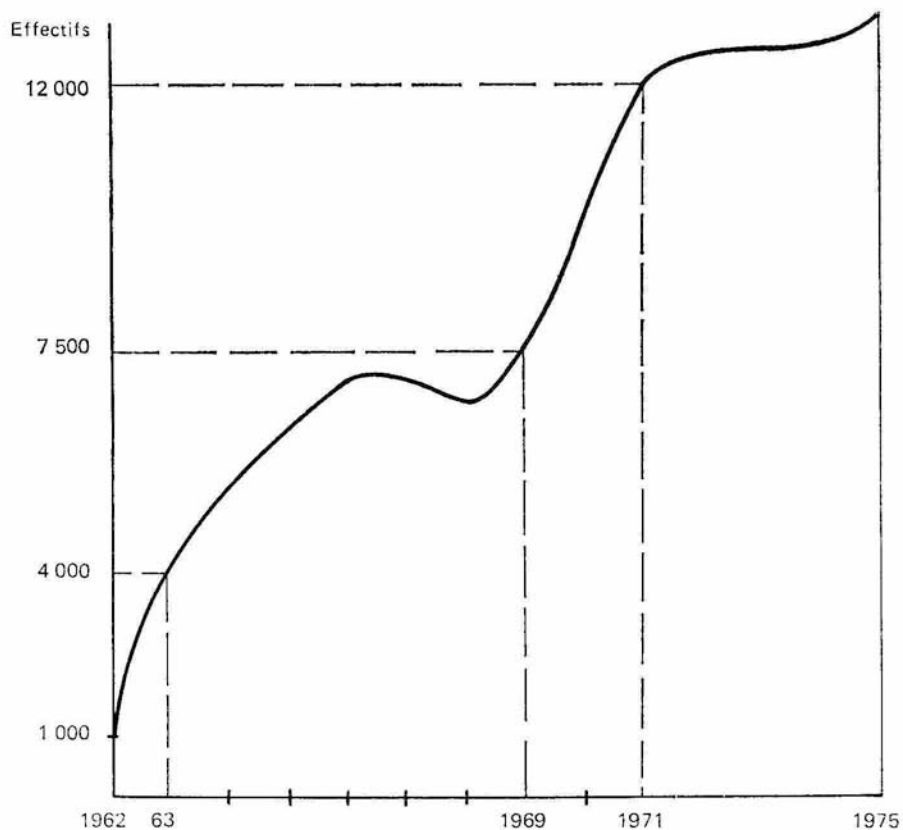
Son développement est dû essentiellement à l'implantation d'une usine de montage Citroën en 1962.

Cette implantation présente, du point de vue des besoins de main-d'œuvre, les mêmes caractéristiques que celle de l'électronique, à cette différence toutefois : l'importance en valeur absolue du capital variable, ce qui implique des disponibilités rapides et massives de travailleurs sans connaissances particulières. Ici encore, du fait de la désintégration de l'agriculture de type familial, la Bretagne constituait une terre d'accueil favorable.

Cette contrainte d'emploi apparaît nettement si l'on se réfère au graphique relatif à la montée en charge des effectifs :

(18) « A la suite de tests psycho-techniques, il apparaît que l'apprentissage de la sténo et de la couture permet d'acquérir deux éléments essentiels au travail de l'industrie électronique : la dextérité et une attention soutenue » (propos d'un chef d'une entreprise électronique à Lannion, in « **Effets d'une implantation industrielle récente** », op. cit.

Graphique 1
Evolution des effectifs de Citroën-Lajanais au 31 décembre



En moins de dix ans environ 12 000 emplois sont créés selon des rythmes certes différents selon les périodes mais gardant toujours un caractère massif :

- durant la phase de création (1962-1963) : + 4 000 emplois
- phase 2 de croisière (1962-1969) : + 5 000 emplois
- phase 3 d'extension (lancement des lignes de fabrication GS en 1971) (1969-1971) : + 4 500 emplois

La satisfaction de ces besoins sera obtenue par le passage au salariat de nouvelles couches sociales dégagées des modes de production paléo et pré-capitalistes.

Jusqu'en 1970 (deux premières phases), l'usine Citroën va drainer sa main-d'œuvre dans vingt-deux communes rurales (19). Cette nouvelle classe ouvrière composée en grande partie de mutants agricoles et affectée à des travaux d'OS ou de manœuvres (95 % des ouvriers d'origine agricole sont OS ou manœuvres) est essentiellement masculine : 86 % d'hommes en 1966. Au moment de la phase d'extension en 1971 qui s'est traduite par un besoin important d'emplois à pourvoir dans un laps de temps court, le recrutement (sans doute parce que la source d'approvisionnement en force de travail résultant de la dissolution de la petite agriculture familiale s'était tarie) s'est adressé à la population féminine.

Ainsi actuellement, la proportion de femmes est cinq fois plus importante dans l'usine de Rennes que dans celle de Paris mais, par contre, la proportion des immigrés y est nulle (à Paris elle représente 61,4 % de la main-d'œuvre).

L'industrie automobile s'est donc développée sur la destruction/survivance de la société rurale en utilisant d'une part son potentiel d'actifs et en jouant, d'autre part, sur les coûts différentiels de la force de travail offerts par les caractéristiques du milieu :

« Ceux qui habitaient une commune rurale au moment de l'embauche s'y sont maintenus dans 86,7 % des cas » (20).

La nouvelle industrialisation qui s'est opérée en Bretagne relève donc de deux phénomènes fondamentaux sur lesquels l'Etat a interféré : la division spatiale du travail, l'articulation de modes de production.

a. La division spatiale du travail

L'implantation de bouts de processus techniques n'ayant aucune relation entre eux (21), résultat d'un développement polarisé, a pour conséquence une dépendance croissante de la région vis-à-vis de l'extérieur (Région parisienne, capitalisme international) :

« On peut estimer, en effet, que sur les 58 000 emplois industriels créés entre 1954 et 1974 par des établissements de plus de 10 salariés, près de 70 % l'ont été par des unités décentralisées dont le siège social est resté à l'extérieur (en Région parisienne essentiellement) » (22).

Vis-à-vis du capital international, on assiste à un mouvement de même sens, qui s'est accéléré à partir des années 1970.

(19) « Sur 38 communes inscrites au programme départemental de remembrement des années 1960 à 1966, 22 font partie de l'aire principale de recrutement de l'usine étudiée. Ce remembrement des terres en réduisant les occasions de travail rend sans doute certains travailleurs disponibles pour d'autres emplois. » Centre régional de recherches de sociologie et d'économie rurales. G. Jegouzo : **Certaines incidences sur l'agriculture d'une implantation industrielle récente**, p. 9, mars 1968.

(20) G. Jegouzo, *ibid.*

(21) A l'intérieur du processus de production global de l'électronique ou de l'automobile, on observe que la Bretagne représente le versant « filière technique » alors que la Région parisienne en est le versant « filière économique » ; cette deuxième dominant l'ensemble du procès.

(22) Chambre régionale de Commerce de Rennes, **Reconversion d'activités industrielles et reclassement d'emplois en Bretagne au cours du VII^e Plan**, p. 26, juillet 1976.

En 1971, l'enquête du MDIS (*) a dénombré soixante-deux établissements industriels (hors BTP et IAA) sous contrôle ou sous influence de l'étranger, ce qui correspondait à plus de 20 % des effectifs salariés de l'industrie. La tendance à l'accroissement de cette dépendance est donnée par l'indice de pénétration de capitaux étrangers mesuré par la variable « Investissements productifs réalisés » : en 1971, 30 % des investissements industriels effectués en Bretagne sont le fait de sociétés en partie ou en totalité étrangères. Un document de la DATAR (23) semble confirmer cette tendance puisqu'à la fin de l'année 1972, et pour l'ensemble de l'Ouest-Atlantique, quatre-vingt-dix opérations d'investissements étrangers, dont cinquante et une américaines, ont été enregistrées.

b. Incidence de l'articulation des modes de production

Les industries considérées ont embauché des travailleurs qui ont grandi dans les modes de production antérieurs (petite production agricole) qui ont supporté les coûts de leur subsistance.

Ensuite, une fois le travailleur prolétarisé, une fois sa force de travail mise en œuvre dans l'industrie capitaliste, sa subsistance peut encore reposer partiellement sur d'autres rapports de production ; et, on l'a vu en ce qui concerne le logement, le maintien dans les habitations rurales encouragé du reste par l'employeur.

c. **L'Etat a joué un rôle non négligeable** dans ces transformations en accélérant la désintégration de la société rurale par diverses mesures notamment par l'instauration de l'indemnité viagère de départ (24), en facilitant l'implantation des nouvelles formes de production par l'institution d'aides au développement régional telle la prime de développement régional (80 % de la variation de l'emploi industriel salarié entre 1962 et 1975 sont constitués par des emplois primés).

2. LE DÉVELOPPEMENT DU TERTIAIRE

La pénétration du mode de production capitaliste s'est accompagnée d'un développement spectaculaire des emplois « tertiaires » : 55 % des créations d'emplois entre 1962 et 1975 l'ont été par ce secteur. Comme le montre le tableau suivant le tertiaire recouvre un certain nombre d'activités qui ont connu des rythmes de croissance différents :

(*) Ministère du Développement industriel et scientifique.

(23) Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, **Connaissance de l'Ouest** : Economie 1975, Association Ouest-Atlantique.

(24) **L'indemnité viagère de départ** créée en 1962 est un exemple de l'action des pouvoirs publics pour accélérer la dissolution de la petite agriculture précapitaliste. Elle fait certes partie d'un ensemble de mesures (primes à la mobilité, opération de remembrement...). Celle-ci mérite toutefois une attention particulière par l'ampleur des conséquences qu'elle a occasionnées. En douze ans, elle a permis, sur tout le territoire, la libération de 8 854 785 ha, soit 29,5 % de la S.A.U. (superficie agricole utile) et touché plus d'un demi-million d'agriculteurs.

Evolution de la répartition de l'emploi tertiaire entre 1962 et 1975 dans la région Bretagne

Activités (BCN)	1962	1975	Bilan 1962-1975	
Autres services	85 007	128 635	+ 43 628	+ 51,3 %
Commerces	84 172	107 265	+ 23 093	+ 27,4 %
Banques et assurances	5 485	15 170	+ 9 685	+ 176,6 %
Services de l'Etat (sauf Armée)	52 076	77 580	+ 25 504	+ 49,0 %
Collectivités locales et semi-publiques	13 352	19 325	+ 5 973	+ 44,7 %
Sécurité sociale	3 568	7 655	+ 4 087	+ 114,5 %
Administration, enseignement privé, échanges internationaux	25 323	35 590	+ 10 267	+ 40,5 %
Services domestiques	25 011	16 150	- 8 861	- 35,4 %
Ensemble	293 994	407 370	+ 113 376	+ 38,5 %

Source : Recensements de la population, 1962 et 1975.

D'une manière générale, on assiste à la croissance du tertiaire moderne alors que, dans le même temps, les emplois tertiaires liés à certains types de relations sociales présentes en milieu rural traditionnel sont en régression : les services domestiques perdent 35 % de leurs effectifs initiaux.

- La progression de l'emploi dans les banques et les services de Sécurité sociale est assez remarquable (+ 176,6 % et + 114,5 %). Elle traduit de façon directe des phénomènes liés à l'introduction du capitalisme : monétarisation et accroissement du salariat.

Le développement du crédit, des échanges monétaires nécessaires à la domination du mode de production capitaliste sur l'ensemble de l'économie s'est traduit par une plus grande diffusion du réseau des organismes financiers dans l'espace breton : 869 établissements en 1962, 1 235 en 1975.

La Sécurité sociale a vu ses effectifs renforcés pour faire face à une demande de service accrue résultant du développement du salariat.

- L'évolution des commerces et des autres services s'inscrit dans le contexte général d'une circulation plus intense des marchandises liée au développement de la consommation et nécessitant des formes de distributions nouvelles ainsi que dans celui d'un mouvement d'urbanisation rapide et massif intervenu au cours de la période étudiée.

L'accroissement net de l'emploi dans les commerces résulte de l'évolution contradictoire des structures d'échange comme le révèle le tableau ci-dessous :

Evolution du nombre d'établissements de commerce selon la taille

Taille des établissements	1962	1973	Variations 1962-1973
0 salarié	33 084	26 022	— 7 062
1 à 5 salariés	17 697	19 828	+ 2 131
6 à 9 salariés	1 358	1 592	+ 234
10 à 19 salariés	621	1 151	+ 530
20 à 49 salariés	320	648	+ 328
50 à 99 salariés	83	158	+ 75
100 à 199 salariés	22	71	+ 49
200 à 499 salariés	6	21	+ 15
500 salariés et plus	1	2	+ 1
Ensemble	53 192	49 493	— 3 699

Source : INSEE, Fichier des établissements industriels et commerciaux.

Confirmant ce que nous constatons sur la diminution du nombre de petits commerçants dans les communes rurales, ce tableau met en évidence une double tendance : la disparition des formes archaïques de distribution liées à cette « société rurale qui se défait », l'apparition et le renforcement de formes modernes comme les libre service, les supermarchés.

Le développement des « autres services » doit aussi se comprendre comme une transformation du mode de vie et des besoins qui résulte en grande partie de l'organisation sociale propre au milieu urbain.

• Un troisième groupe (Etat, collectivités locales...) comporte des activités sociales dont la nature et l'accroissement sont liés à l'évolution des besoins sociaux ainsi qu'à celle du rôle de l'Etat. Les secteurs qui ont enregistré la plus forte progression sont l'enseignement et les services médicaux et sociaux, comme on peut l'observer à travers l'évolution des deux catégories socio-professionnelles suivantes :

Catégories socio-professionnelles	1962	1968	1975	Variations 1962-1975
Instituteurs, prof. intellec. diverses	19 448	26 612	34 725	+ 15 287
Services médicaux et sociaux	3 719	6 204	13 800	+ 10 081

Sources : Recensements de la population, 1962, 1968, 1975.

La croissance du secteur tertiaire se situe dans le contexte global de la progression de l'appareil productif récemment implanté en Bretagne. Sa nature (capitalisme monopoliste), son rythme d'évolution, sa généralisation supposent une modification des conditions générales extérieures au procès de production proprement dit. Modification dans le sens d'une adaptation aux exigences de la structure productive dominante qui, pour s'épanouir, a besoin de rendre toujours plus intense la circulation de l'argent et des marchandises.

A ces exigences économiques s'ajoutent des exigences politiques et morales dont le garant principal est l'Etat. Il intervient pour corriger les inégalités trop flagrantes et pour créer des conditions propres à rendre acceptables, au plus grand nombre, les valeurs et les normes d'une société industrielle moderne basée sur le rapport salarial.

Il convient d'ajouter que par rapport aux formes de production antérieures (petite agriculture familiale, industrie manufacturière...) on assiste à une auto-nomisation de plus en plus grande des fonctions tertiaires autrefois intégrées au processus de production : l'exploitant agricole était aussi vendeur, le patron d'une manufacture assurait souvent des tâches commerciales alors qu'aujourd'hui, dans de nombreux cas, les opérations de promotion commerciale, de conception sont confiées à des bureaux et agences spécialisés.

Les emplois du tertiaire localisés en Bretagne ont la particularité d'être moins qualifiés que ceux de la Région parisienne suivant la même logique de division spatiale du travail constatée dans l'industrie :

Proportion des ingénieurs et cadres, des techniciens et agents techniques dans les commerces, organismes financiers et services occupant plus de 10 salariés

	Bretagne	Région parisienne	France
Commerces (secteurs 24 à 28 - BCN)			
• Part des ingénieurs et cadres (01 + 02)	6,6	12,7	9,2
• Part des techniciens et agents techniques (03 + 04)	9,1	12,9	10,3
Organismes financiers (37)			
• Part des ingénieurs et cadres (01 + 02)	8,0	15,1	12,5
• Part des techniciens et agents techniques (03 + 04)	3,0	3,2	2,9
Services (33 + 34)			
• Part des ingénieurs et cadres (01 + 02)	9,6	15,9	12,8
• Part des techniciens et agents techniques (03 + 04)	14,9	14,5	13,8

Source : Enquête structure des emplois, 1975.

A l'intérieur du mouvement central de désarticulation de la société rurale (forte baisse de l'emploi agricole traditionnel, régression des métiers non agricoles liés, tendance à la disparition des unités manufacturières ou/et artisanales locales) et d'industrialisation de type monopoliste marquée par l'intégration de la région au capitalisme national et international, on observe :

- la légère baisse de la population active bretonne ;
- l'accroissement du chômage ;
- le développement des secteurs dits tertiaires ;
- la féminisation de la main-d'œuvre.

IV. - TRANSFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET PROFILS ÉDUCATIFS

On tentera dans ce chapitre de présenter de manière synthétique l'ampleur et la nature des mutations socio-économiques enregistrées en Bretagne durant la période 1962-1975, tout en précisant les conséquences que celles-ci ont eues sur les profils éducatifs de la main-d'œuvre.

1. AMPLEUR ET NATURE DES MUTATIONS

Globalement, la redistribution de la force de travail entre les activités économiques a concerné, en termes de flux d'emplois, plus des deux cinquièmes de la population active occupée, qui reste cependant stationnaire entre 1962 et 1975. Comme le montre le tableau p. 54, cette réallocation intersectorielle de la main-d'œuvre résulte essentiellement des pertes subies par l'agriculture et des gains enregistrés par les secteurs non agricoles répartis proportionnellement comme suit : 59,8 % dans le tertiaire, 27,2 % dans l'industrie et 13 % dans le BTP.

Ces mouvements ont proportionnellement plus atteints les femmes (davantage engagées dans l'agriculture) que les hommes. On constate, par ailleurs, que la nature des emplois offerts par ces nouvelles activités diffère selon les sexes. C'est ce que révèlent les deux schémas p. 55 qui résument les principales redistributions d'emplois ainsi que les types de qualifications proposés.

**Récapitulation des principales variations d'emplois intervenues en Bretagne
au cours de la période 1962-1975**

	Bilan 1962-1975	Part des principales activités concernées	Nature des mouvements
Agriculture →	— 205 274		Désintégration exploitations familiales, concentration, spécialisation
BTP →	+ 26 514	Construction, réparation	Développement et résistance des petites unités artisanales
Industrie →	+ 55 474		↓ Industries locales ↑ Capital national, international
		— IAA + 12 183 (22,0)	→ Décomposition, restructuration
		— Biens intermédiaires + 6 952 (12,5)	→ 49,8 % Electronique 28,2 % Automobile 22,0 % Mécanique
		— Biens d'équipement + 29 615 (53,2)	
		— Biens de consommation + 4 318 (7,8)	
Tertiaire →	+ 113 376		
Bilan positif	(+ 122 237)	— Autres services (35,7 %)	→ Restructuration
		— Commerces (18,9 %)	
		— Banques et assurances (7,9 %)	
		— Services de l'Etat (sauf Armée) (20,9 %)	
		— Collectivités locales (4,9 %)	
		— Sécurité Sociale (3,3 %)	
		— Administ., enseignement privé (8,4 %)	
Bilan négatif	(— 8 861)	— Services domestiques	

Population active ayant un emploi

— 4 192.

Population disponible à la recherche d'un emploi (PDRE)

+ 26 754.

Variation du poids des secteurs dans la répartition de l'emploi total entre 1962 et 1975

Main-d'oeuvre Féminine

Emplois non qualifiés	Emplois qualifiés de base	Cadres moyens		
			Agriculture	- 24,9
			Services domestiques	- 2,4
			⇒ Pertes = 27,3	
64,6	30,4		Industries agricoles et alim.	+ 1,5
77,7	17,4		Industrie électrique	+ 2,3
87,5	7,8		Automobile	+ 0,6
			⇒ Gains = 4,4 Secteurs industriels	
19,1	56,5	21,8	Autres services	+ 7,0
27,1	60,4	9,8	Commerces	+ 3,0
15,4	74,7	8,4	Banques et assurances	+ 1,1
39,5	13,6	36,7	Service de l'Etat	+ 4,6
			Adm. enseign. privé	+ 1,8
			⇒ Gains = 17,5 Secteur tertiaire	

Main-d'oeuvre Masculine

Emplois non qualifiés	Emplois qualifiés de base	Cadres moyens		
			Agriculture	- 18,9
33,2	56,2		B.T.P.	+ 4,1
			⇒ Pertes = 18,9	
37,5	48,2		Ind. agricoles et alim.	+ 1,1
30,2	38,2		Industrie électrique	+ 1,0
58,8	33,4		Automobile	+ 1,0
			⇒ Gains = 3,1 Secteurs industriels	
20,2	50,4	15,1	Autres services	+ 2,9
18,3	53,8	16,9	Commerces	+ 3,0
5,7	59,1	22,2	Banques et assurances	+ 0,9
15,8	38,4	21,9	Service de l'Etat	+ 1,4
			Adm. enseign. privé	+ 0,6
			⇒ Gains = 8,8 Secteur tertiaire	

Si, chez les femmes, le mouvement vers le secteur tertiaire domine alors que pour les hommes, il est à peu près également réparti entre secondaire et tertiaire, il est cependant loin d'être négligeable en direction de l'industrie.

L'éventail des secteurs industriels où elles sont employées s'est élargi, outre l'habillement, le cuir, les industries agro-alimentaires (conserveries) où elles travaillaient déjà en 1962 sont venues s'ajouter : l'électricité, l'automobile, les industries mécaniques.

Comme nous l'avons vu précédemment (III), la grande majorité des emplois offerts aux femmes par la nouvelle industrie (fabrication, montage) sont des postes d'ouvriers spécialisés qui ne nécessitent pas de qualification particulière. En ce qui concerne les emplois tertiaires, la situation est différente même si la qualification réelle n'est pas évidente à cerner pour les emplois qualifiés du commerce et des autres services. En effet, l'éventail des qualifications est plus large si l'on se réfère à la part importante du personnel qualifié de base (OQ et emplois qualifiés) ainsi qu'à celle des cadres moyens (due essentiellement aux professions de l'enseignement et de la santé).

Les nouveaux emplois masculins émanent du BTP où les emplois d'ouvriers qualifiés sont la majorité, de l'industrie dans laquelle existent, à côté de postes d'OS, certains emplois qualifiés et des activités tertiaires à l'intérieur desquelles le degré de qualification des emplois semble plus élevé que pour les femmes à l'exception toutefois des secteurs de la santé et de l'éducation.

Au-delà des transformations de la structure économique de la Bretagne résultant d'une redistribution sectorielle des actifs, c'est le changement profond de l'ensemble de la société bretonne qui est en cause. Il se manifeste à plusieurs niveaux : modification des équilibres villes-campagnes, désintégration des modes de production traditionnels (et donc refoulement des savoir-faire propres à ces modes), extension de l'organisation capitaliste du travail (utilisation de savoir-faire nouveaux) et plus forte intégration de l'espace régional à l'ensemble national, modification de la structure sociale.

Le tableau ci-après fournit, de façon résumée, les principaux éléments de ce changement sur la période 1962-1975.

Les transformations du tissu socio-économique de la Bretagne au cours de la période étudiée (1962-1975) ne se sont pas faites avec la même intensité et présentent des différences de nature bien que se situant dans le mouvement général de désarticulation-recomposition de cette société.

Comment donc effectuer un découpage par sous-période qui rende compte de la réalité sachant que les points de références statistiques relèvent plus de critères administratifs que de l'observation concrète des changements ?

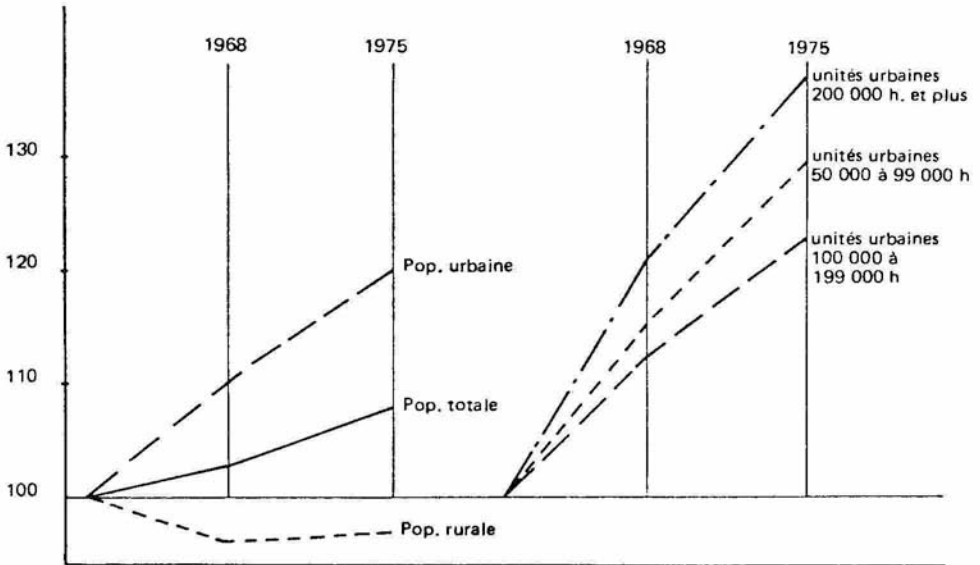
En ce qui concerne la région Bretagne, c'est la « question agraire » qui doit servir de critère privilégié pour une périodisation. C'est donc celui que nous choisirons, partageant sur ce point précis les résultats auxquels aboutit R. Dulong dans « La question bretonne » (25).

(25) R. DULONG, *La question bretonne*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975.

	MODES ET ACTIVITÉS	CATÉGORIES SOCIALES
Désintégration de la société traditionnelle à dominante rurale	<p>Agriculture : ↓ 50 % (— 205 774) Baisse plus forte pour les femmes Déclin du mode familial élargi</p> <p>Déclin de l'artisanat et des petits commerces ruraux (organisation du travail familiale et artisanale)</p> <p>Déclin des industries traditionnelles régionales : — conserveries — habillement — chaussures — extraction de matériaux de construction basées sur des formes artisanales, manufacturières et de fabriques</p>	<p>Agriculteurs exploitants : ↓ 48 % (— 178 184) Salariés agricoles : ↓ 65 % (— 33 736)</p> <p>Artisans et petits commerçants du milieu rural : ↓ 36 % (— 21 900)</p> <p>Régression des ouvriers de métiers capables de conduire un ensemble d'opérations</p>
Développement d'une société industrielle urbaine a - Nouvelle industrialisation (+ 55 474) b - Forte croissance du « tertiaire » (+ 113 376) c - Résistance de modes anciens	<p>Implantation de firmes monopolistes extra-régionales — électronique : ↑ 2 217 % (+ 14 610) — automobile : ↑ 154,3 % (+ 8 334)</p> <p>Services de l'état : ↑ 49 % (+ 25 504) Banques et assurances : ↑ 176,6 % (+ 9 685) Cette croissance concerne essentiellement les secteurs « tertiaires » affectés à la reproduction élargie des « conditions extérieures générales » du développement capitaliste (administration, enseignement, santé, banque, etc.)</p> <p>L'exploitation agricole familiale Le bâtiment : ↑ 34,6 % (+ 26 514) L'artisanat et le petit commerce urbain</p>	<p>Activités de fabrication et montage utilisant massivement des OS Développement de nouvelles couches ouvrières par la prolétarianisation d'anciens agriculteurs et l'utilisation massive de femmes</p> <p>Développement du salariat par la croissance spectaculaire des employés. Elle concerne tout particulièrement la main-d'œuvre féminine et, pour la grande majorité des emplois, une formation particulière n'est pas nécessaire.</p> <p>Maintien de la petite exploitation : repli sur le couple — développement des ouvriers qualifiés dans les petites unités — stagnation des artisans et petits commerçants du milieu urbain</p>

Graphique 2

Evolution de la population urbaine et rurale des grandes unités urbaines (base 100 en 1962)



R. Dulong distingue trois phases d'évolution de la « question agraire » en Bretagne :

- 1950-1960 : première phase

encore dominée par l'exploitation de subsistance mais où le passage à l'exploitation marchande est possible par des réalisations techniques impliquant peu d'endettement — relative homogénéité de la paysannerie.

- 1960-1968 : deuxième phase

la transition demeure encore possible mais exige des capitaux importants, un fort endettement — les exploitations en transition sont dans une situation difficile — différenciation de la paysannerie.

- Vers les années 1967-1969 : nouvelle phase

la transition devient quasiment impossible — accélération de la concentration — division de la paysannerie.

Nous conforterons cette périodisation en signalant les différentes mesures prises par l'Etat à propos du « monde rural » surtout en ce qui concerne les deux phases qui nous intéressent particulièrement :

- Phase 1960-1968

6 avril 1960 : Charte agricole de la V^e République qui comporte cinq projets de loi : loi d'orientation, loi programme d'équipement, loi foncière, loi sur l'enseignement agricole, loi créant une assurance maladie des exploitants.

Accent mis sur la vulgarisation agricole, le progrès technique avec des incitations au départ et à la concentration.

1962 : indemnité viagère de départ.

Le décret du 4 octobre 1966 annonce la logique de la phase actuelle : passage de la vulgarisation au « développement » (rentabilité, compétitivité, réduction des coûts...).

- Phase actuelle

Dès 1968, « *le gouvernement peut donner un contenu précis à la notion d'exploitation moyenne et modeler tout le système d'aides sur une référence unique. Il décide alors que l'exploitation viable pour la France entière doit avoir 22 hectares et que toutes celles qui n'ont pas 15,40 ha sont condamnées à disparaître, notamment par impossibilité d'accès aux prêts bonifiés du Crédit Agricole. Ce nouveau critère est appelé "surface minimum d'installation..."* », **« c'est l'instrument essentiel de la seconde phase de la politique agricole de la cinquième République »** (26).

Cela signifie pour la Bretagne la condamnation, à terme, de 89 544 exploitations de moins de 20 ha qui représentent 71 % du nombre d'exploitations et 43 % de la surface agricole utile fin 1975.

C'est autour de la périodisation de la « question agraire » qu'une lecture de la nature et des rythmes des évolutions est proposée dans le tableau p. 60.

(26) *Histoire de la France rurale*, tome IV, p. 620 (la dernière phase est soulignée par nous). Sous la direction de G. Duby, Le Seuil, 1977.

Rythmes différenciés du développement à l'intérieur de la période 1962-1975

Activités significatives des transformations	Effectifs 1962	Taux de variation annuels moyens		Rythmes d'évolution d'une sous-période à l'autre
		1962-1968	1968-1975	
Spécificité bretonne				
Activités au centre des transformations				
• Agriculture	417 971	— 4,0 %	— 6,3 %	Accélération du rythme de régression
• IAA	47 812	+ 2,1 %	+ 2,1 %	Accélération du rythme d'accroissement
• Dont industrie laitière	1 650	+ 20,7 %	+ 7,0 %	Décélération du rythme d'accroissement
BTP	76 746	+ 5,1 %	+ 0 %	Forte décélération du rythme d'accroissement ; renversement de tendance
Industries traditionnelles				
Habillement	9 851	+ 2,4 %	— 0,5 %	Renversement de tendance
Cuir et chaussures	8 955	— 1,6 %	— 3,2 %	Accélération du rythme de croissance
Grande industrie « moderne »				
Biens d'équipement	18 275	+ 7,2 %	+ 8,0 %	Légère accélération du rythme de croissance
Conditions extérieures des transformations				
Banques et assurances	5 485	+ 6,8 %	+ 9,3 %	Forte accélération du rythme de croissance
Service de l'état (sauf armée)	52 076	+ 3,2 %	+ 3,0 %	Stabilité des rythmes
Données générales sur la population active				
Emploi féminin non agricole	193 449	+ 2,6 %	+ 3,5 %	Accélération du rythme d'accroissement
Emploi masculin non agricole	379 182	+ 2,4 %	+ 2,0 %	Décélération du rythme d'accroissement
PDRE	9 706	+ 7,2 %	+ 13,5 %	Forte accélération du rythme de croissance

2. IMPLICATIONS AU NIVEAU DES PROFILS ÉDUCATIFS DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le remodelage du tissu économique de la Bretagne a occasionné une utilisation différenciée des profils éducatifs des actifs dans le cadre du mouvement général de refoulement/absorption de la main-d'œuvre.

Au plan global, la structure éducative constatée en 1975 résulte grossièrement du rejet des anciens actifs et de l'apport de nouveaux travailleurs dont les plus récents sont ceux de 20 à 29 ans ; c'est ce que traduit le tableau ci-dessous :

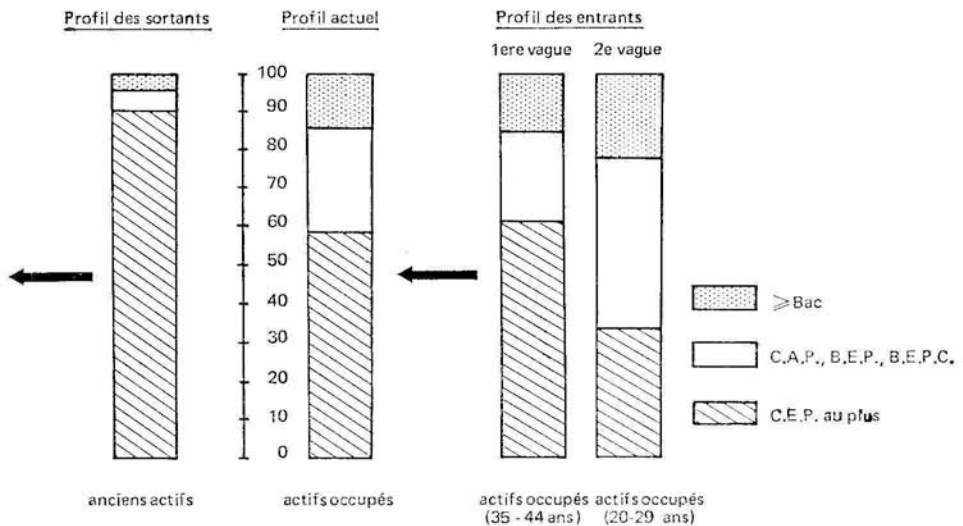
Diplômes	Anciens actifs	Actifs ayant un emploi	Actifs ayant un emploi 20-29 ans
Supérieurs au baccalauréat (sauf BTS-DUT)	1,1	4,4	5,7
Supérieurs au CAP, BEPC et BTS-DUT	1,1	5,7	9,2
Baccalauréat	1,8	4,2	6,3
BEPC	3,3	6,8	9,7
CAP ou équivalent (BEP)	2,4	19,5	33,5
CEP au plus	90,3	59,4	35,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0
% Effectifs	345 910	986 140	279 430

Il ressort de ces données le passage d'un profil éducatif (anciens actifs) centré au plus sur le certificat d'études primaires à un profil tendanciel (20-29 ans) faisant une large part aux CAP (niveau V) ainsi qu'aux diplômes de niveaux IV et III.

De façon plus schématique, on peut dire que l'on s'achemine progressivement vers la généralisation de l'utilisation d'une main-d'œuvre d'un niveau éducatif de type premier cycle secondaire, général ou CAP, qui se substitue à celle dont le niveau n'excédait guère l'école primaire (ou école primaire et apprentissage), avec un renforcement notable des formations supérieures (premier cycle de l'enseignement supérieur en particulier).

Notons que malgré le développement de l'éducation formelle sur la période étudiée, le profil éducatif de la force de travail utilisée reste marqué, en 1975, par la prééminence du niveau « certificat d'études primaires au plus ».

Graphique 3
Renouvellement du profil éducatif des actifs



La transformation de la structure éducative des actifs s'explique non seulement par le développement général de la scolarisation mais aussi par les exigences différenciées des modes de production vis-à-vis de la formation. La permanence de profils anciens est le reflet de la présence à un moment donné d'une articulation de formes d'organisation du travail différentes.

En effet, si l'on convient d'effectuer une coupe du tissu économique breton, on est en mesure d'entreprendre une lecture historique sur l'utilisation de l'éducation formelle par des activités économiques typiques de certains modes.

En ce qui concerne les secteurs productifs, on propose la distinction suivante :

- Type I :
dominante « organisation familiale » (agriculture).
- Type II :
dominante « artisanal » et/ou manufacturier (capitalisme concurrentiel) :
II a : artisanal (BTP) ;
II b : manufacturier (chaussures).
- Type III :
dominante capitalisme monopoliste (grande industrie - OST) :
III a : 1^{re} génération (automobile) ;
III b : 2^e génération (électronique).

Le profil éducatif de la main-d'œuvre mise en œuvre dans ces modes s'exprime ainsi :

**Profil éducatif de la main-d'œuvre
dans quelques secteurs significatifs de modes d'organisation différenciés dans la région Bretagne**

Diplômes	Type I Agriculture	Type II		Type III	
		II a BTP	II b Chaussures	III a Auto- mobile	III b Elec- tronique
Supérieur au baccalauréat (sauf BTS, DUT)	0,3	0,6	0,8	0,8	3,8
> CAP, BEPC et ≤ BTS, DUT	1,0	3,3	0,9	4,3	8,9
Baccalauréat	0,5	0,6	0,7	0,8	2,4
BEPC	2,4	2,9	4,3	2,9	12,2
CAP ou équivalent	8,1	32,4	11,5	24,7	26,5
CEP ou néant	87,7	60,2	81,8	66,5	46,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
% Effectifs	228 580	103 435	5 850	13 735	17 175

Source : Recensement de la population, 1975.

Le rôle de l'éducation formelle dans l'accès à l'emploi est non seulement différent selon les types retenus mais s'affirme de plus en plus (cela ne veut pas dire pour autant qu'il est reconnu dans l'emploi) ; on peut l'exprimer ainsi :

- Auto-formation :

Agriculture (I) — Chaussures (II b) :

CEP au plus : plus de quatre actifs sur cinq.

- Auto-formation — apprentissage :

BTP (II a) :

CEP au plus : deux actifs sur trois ;

CAP ou équivalent : un actif sur trois.

- Utilisation limitée de l'éducation formelle (surtout technique) :

Automobile (III a) :

CEP au plus : deux actifs sur trois ;

CAP : un actif sur quatre.

- Institution scolaire (tous niveaux) :

Electronique (III b) :

CEP au plus : 46,5 % ; CAP : 26,5 % ;

BEPC : 12,2 % ; baccalauréat et plus : 14,8 %.

La tendance à l'utilisation de toutes les filières du système scolaire, à tous niveaux, constatée pour les types de production les plus récemment implantés (Electronique) est confortée dans le tertiaire moderne dont le développement a été spectaculaire en Bretagne (mais aussi en France) sur la période 1962-1975 :

Niveaux de diplôme de la main-d'œuvre des services dans la région Bretagne

Diplômes	Services marchands aux particuliers	Services non marchands
Supérieur au baccalauréat (sauf BTS, DUT)	10,3	14,5
Supérieur au CAP, BEPC et \leq BTS, DUT	23,4	8,6
Baccalauréat	3,5	14,6
BEPC	6,6	9,4
CAP ou équivalent	19,2	15,6
CEP au plus	37,0	37,3
Ensemble	100,0	100,0
% Effectifs	61 375	166 530

Eu égard à la qualification apparente des emplois (classification et non contenu réel) telle qu'elle ressort des déclarations au recensement de 1975, le rôle joué par la formation confirme les résultats observés quant aux exigences différenciées des modes de production ; voici l'exemple de quelques professions :

Quelques professions par niveau de diplôme dans la région Bretagne

Diplômes	O.Q. Cuirs/peaux	O.Q. Maçonnerie	O.Q. Electronique	O.S. (femmes)	Employés qualifiés	Employés non qualifiés
Supérieur au baccalauréat (sauf BTS, DUT)	—	—	1,6	0,1	2,6	1,6
Supérieur au CAP, BEP et \leq BTS, DUT	0,5	1,2	23,4	0,5	10,3	5,1
Baccalauréat	0,3	0,2	1,9	0,4	8,7	5,3
BEPC	1,9	1,4	8,0	6,1	22,8	21,0
CAP au équivalent (BEP)	13,8	31,4	41,7	11,2	25,2	27,2
CEP au plus	83,5	65,8	23,4	81,7	30,4	39,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	1 815	22 260	1 860	43 110	21 570	31 075

Si l'accès à l'emploi qualifié nécessite de plus en plus la possession d'un diplôme, ajoutons que cela est aussi valable pour les postes non qualifiés et particulièrement pour ceux du tertiaire ainsi que le montre la structure éducative des employés non qualifiés : 27,2 % ont le CAP, 21 % le BEPC, 12 % un niveau égal ou supérieur au baccalauréat.

Tandis que s'affirme le rôle de l'éducation formelle dans la prise d'emploi, on assiste au développement de la contradiction entre qualification acquise (sanctionnée socialement par le diplôme) et qualification requise par les processus de production qui se sont mis en place en Bretagne. Cette situation aboutit, entre autres, à la non utilisation de nombreux formés si l'on se réfère aux taux de chômage de certains diplômés de 20 à 24 ans en 1975 : 10 % pour les BTS-DUT, 10,1 pour les BEPC, 10,6 pour les bacheliers, 9,5 pour les BT (8,1 % au niveau de l'ensemble de la classe d'âge).

Face au constat que l'on peut faire du côté du système économique :

- survivance de bas niveaux éducatifs ;
- croissance du rôle de l'éducation formelle ;
- renforcement de la contradiction qualification sociale / qualification du poste de travail ;

quelle a été l'évolution des systèmes de formation ?

B. - LES TRANSFORMATIONS DES APPAREILS DE FORMATION

Pour analyser le rôle des appareils de formation dans une région, durant les vingt dernières années, il est nécessaire de tenir compte :

- des finalités affirmées au plan national, des dispositifs institutionnels et des structures qui en résultent ;
- du contexte de la région.

La fin des années 1950 et le début des années 1960 en France sont marqués par l'amorce d'un tournant aussi bien dans le domaine de la formation initiale que dans celui de la formation continue, tournant qui est lié aux transformations socio-économiques dans lesquelles est engagé le pays. Ces transformations vont se traduire par le passage d'un pays qui, malgré une certaine industrialisation, est resté encore largement rural à un pays où l'industrie domine toutes les activités.

Face aux profondes mutations, il faut prévoir :

- pour les jeunes de nouveaux dispositifs et filières ; ce à quoi s'attacheront les Pouvoirs publics, à travers la prolongation de la scolarité (ordonnance de janvier 1959) et les différentes réformes concernant notamment les enseignements technologiques. Désormais, il ne s'agit pas de former des jeunes pour les maintenir dans leur milieu mais de les adapter au mouvement, comme en témoignent ces propos de Gaston Berger :

« Ces élèves doivent se préparer à vivre dans un monde mobile, rester calmes au milieu de l'agitation et apprendre à être heureux dans la mobilité » (1) ;

- pour les adultes concernés, des dispositifs qui ne s'attachent pas seulement à la promotion des individus mais à l'adaptation de catégories entières d'actifs qui doivent changer d'emploi voire de mode de vie.

I. - LES APPAREILS DE FORMATION DESTINÉS AUX ACTIFS

1. ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES DISPOSITIFS ET DES STRUCTURES

L'évolution est marquée par le maintien et la transformation des dispositifs anciens et la création progressive de dispositifs nouveaux.

(1) Propos de Gaston Berger (ancien directeur de l'enseignement supérieur) cités par Antoine Léon, in *Histoire de l'enseignement en France*, Que sais-je ?, PUF, 1967.

1.1. LES DISPOSITIFS ANCIENS JUSQU'AUX ANNÉES 1960

Il existe une grande diversité de dispositifs dépendant de plusieurs ministères : Education nationale, Travail, Agriculture, dont l'action n'est pas coordonnée.

- Ministère de l'Education nationale :

— Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) et centres associés, cycles ou sections spécialisés dans l'enseignement des adultes, instituts de promotion supérieure du travail, Centre universitaire de coopération économique et sociale (CUCES) créé en 1954 à Nancy.

— Cours d'adultes (2) (enseignement général ou perfectionnement professionnel des collèges techniques) couvrant à peu près l'ensemble des domaines d'activités.

- Ministère du Travail :

— Centres de formation professionnelle des adultes dépendant de l'AFPA, association tripartite (syndicats, patronat, administration) qui agit dans les limites de la délégation qui lui est consentie par le ministère. Instrument de correction des déséquilibres conjoncturels de l'emploi, qui devait permettre au ministère du Travail de mener une politique active de l'emploi. La Formation professionnelle des adultes (FPA) comprenait à l'origine des formations de six à neuf mois préparant aux métiers du bâtiment et des métaux.

- Ministère de l'Agriculture :

— Cours post-scolaires agricoles destinés aux jeunes de 14 à 17 ans qui retournaient travailler dans l'exploitation de leurs parents.

Ces dispositifs s'adressent à des individus en tant que tels et leurs permettent :

— de se promouvoir : cas du CNAM et des centres associés, des universités, des cours de promotion sociale ;

— de se perfectionner dans leur profession : cours post-scolaires agricoles ;

— de s'insérer dans de meilleures conditions sur le marché du travail en acquérant ou en améliorant une qualification : formation professionnelle des adultes.

Il s'agit d'un système qui convient à une société où les changements sont relativement lents.

1.2. LES TRANSFORMATIONS DE 1960 A 1970

Devant l'ampleur des problèmes posés sur le plan de l'emploi par l'accélération des mutations économiques, l'Etat étend son action par la création d'organismes nouveaux et un effort en direction du secteur privé.

a. Création d'organismes nouveaux

- Le Fonds National de l'Emploi en 1963 (FNE) qui :

(2) Ces cours deviendront les cours de promotion sociale.

— distribue aux travailleurs momentanément privés d'emploi des allocations de conversion ainsi que des primes de déménagement ;

— met en place dans les localités subissant d'importants licenciements des dispositifs d'intervention temporaires en matière de formation professionnelle ;

— reprend en charge les actions d'adaptation de la main-d'œuvre gérées par le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) créé en 1954.

• Le Fonds d'Action Sociale pour l'Aménagement des Structures Agricoles (FASASA) :

La loi d'orientation agricole du 8 août 1962 prévoyait que cet organisme « *favoriserait l'emploi ou le réemploi dans les nouvelles activités professionnelles et notamment dans les activités connexes à l'agriculture, des agriculteurs, fils d'agriculteurs en surnombre et des salariés agricoles en chômage, par l'attribution de bourses en vue de la rééducation professionnelle* ».

Des décrets donnaient au FASASA compétence pour intervenir sous deux formes :

— prise en charge de la formation des stagiaires ;

— versement d'une allocation d'entretien.

• La Délégation à la Promotion Sociale (qui sera organisée par le décret du 29 mai 1971) en tant que « secrétariat du "Comité de coordination" et le Fonds National de la Promotion Sociale destiné à favoriser des "actions concertées, des études ou des expériences témoins" ».

b. Effort en direction du secteur privé

L'Etat s'efforce de susciter une participation plus active du secteur privé, il en espérait :

— une augmentation des fonds consacrés à la formation continue ;

— une allocation plus rationnelle des ressources et par là même le développement d'un appareil de formation souple capable de s'adapter aux besoins de l'économie.

Le moyen pour atteindre ces objectifs était les conventions. La loi de 1966 va être prise dans ce sens afin d'aboutir non seulement au niveau macro-économique mais au niveau d'un même établissement à un financement mixte. Malgré cet effort en direction du secteur privé, l'intervention de l'Etat restait prépondérante.

Le souci de donner un point d'application régionale à cette politique conduit à la création en 1962 de comités départementaux et régionaux de la promotion sociale.

1.3. LA LOI DE 1971 ET SES CONSÉQUENCES

La loi de 1971 apparaît comme le couronnement d'une évolution amorcée durant la période précédente. En effet, l'Etat est parvenu à impliquer davantage les entreprises dans la formation continue :

- en les obligeant, par le biais d'une nouvelle taxe, à dégager des fonds importants : institution du « 0,8 % » puis du « 1 % » ;
- en leur laissant le choix de la destination des fonds ;
- en instituant des systèmes de concertation entre les entreprises et les organismes de formation.

A travers les textes et les travaux de planification, les objectifs semblent être les suivants :

- moyen d'accompagnement nécessaire à l'industrialisation, la formation doit permettre d'adapter en permanence les travailleurs aux fonctions exigées par le développement économique, qu'il s'agisse d'actions de conversion, d'adaptation à son métier, à l'environnement professionnel ;
- instrument d'adaptation de la force de travail, elle doit être un élément de réponse aux mutations, d'où on peut s'attendre au développement de certaines formations polyvalentes pour faciliter la conversion ;
- elle doit faciliter l'utilisation régulière des énormes investissements réalisés, ce qui a pour conséquence des exigences de compétences nouvelles notamment pour l'encadrement ;
- elle doit contribuer à résoudre les difficultés qui peuvent résulter des nouvelles conditions d'utilisation de la force de travail (exemple : problème du nouveau rôle de la maîtrise) ;
- elle est un instrument des plus indispensables à la promotion sociale qui devrait compenser les inégalités d'accès à l'éducation initiale ;
- elle devrait contribuer à résorber les inadaptations qualitatives dont les conséquences conjoncturelles deviendraient manifestes.

2. LA PLACE DE CES APPAREILS DE FORMATION, LEUR ÉVOLUTION EN BRETAGNE

La population susceptible d'être traitée par ces appareils comprend :

- les mutants et notamment les mutants agricoles particulièrement nombreux en Bretagne durant la période étudiée ;
- les actifs qui se sont maintenus dans les secteurs transformés appartenant aux anciens modes de production (exemple : l'agriculture).

Il s'agit non seulement d'un problème quantitatif mais aussi d'un problème qualitatif : les qualifications possédées par les mutants sont-elles transférables dans les nouveaux emplois créés ? Le transfert ne se pose pas seulement en termes de savoir-faire nouveaux à maîtriser mais aussi de possibilité de passage d'un monde à un autre.

Étant donné le caractère lacunaire des informations rassemblées sur la période antérieure à 1971, aggravé par la difficulté qu'il y a à intégrer les changements de structures pour faire des comparaisons valables, on a renoncé à élaborer des séries continues pour suivre l'évolution globale des effectifs concernés. Pour apprécier l'importance et la signification des transformations qu'ont connues

ces appareils de formation, on donnera un bref aperçu sur la situation avant 1971 mais, surtout, on essaiera :

- de présenter une vue générale sur l'ensemble des actions de formation compte tenu de la loi de juillet 1971 ;
- de faire une analyse relativement plus détaillée de l'AFPA qui, par la dimension, la diversité de son dispositif, la pérennité de son organisation, joue un rôle important ;
- de caractériser brièvement le rôle d'une institution aussi particulière que celle des centres de mutants agricoles.

2.1. APERÇU SUR LA SITUATION AVANT 1971

Les anciens dispositifs

Les centres associés au CNAM (Brest et Rennes) et les cours de promotion sociale ont une importance relativement modeste (3). Ceux-ci peuvent être des cours publics d'Etat, des cours publics des collectivités, des cours des chambres de métiers et des organismes privés. Les effectifs en formation, les plus nombreux, se situent au niveau V (CAP) et au niveau IV (BP - BT - BSEC) ; ils sont constitués majoritairement par des hommes (88 %).

Seule l'AFPA, du moins si on la compare à l'ensemble national (la Bretagne représente 10 % des formés par cet organisme), présente une relative importance.

Les actions relevant d'institutions nouvelles créées au début des années 1960 : FNE - FASASA

Elles témoignent des efforts supplémentaires entrepris pour faire face aux importantes mutations en cours en Bretagne qui se traduisent par des implantations d'industries nouvelles, et la transformation de l'agriculture.

• Actions d'adaptation du FNE

En 1964, 1 834 personnes ont été concernées soit 11,0 % du total France entière. En 1966, 708 personnes ont été concernées soit 4,2 % du total France entière.

Les secteurs principaux bénéficiaires de ces actions étant : l'électricité - l'électronique - les textiles.

En 1967, 4 113 personnes ont été concernées soit 13,0 % du total France entière. En 1969, les chiffres sont respectivement de 2 871 et de 15,1 %.

Les secteurs principaux bénéficiaires pour ces deux années étant les mêmes : métaux - électricité - textile.

(3) En 1966-1967, les deux centres associés au CNAM (Brest et Rennes) rassemblent respectivement 50 et 25 auditeurs au niveau IV et 187 et 341 aux niveaux I, II, III.

Pour la même année, 3 845 personnes ont suivi des cours de promotion sociale. Ces cours intéressant 3 667 personnes ont reçu un financement du ministère de l'Education nationale.

• Actions du FASASA

Entre 1964 et 1967, sur les 10 000 mutants agricoles qu'il y a chaque année, environ 1 000 ont reçu une aide de cet organisme.

A partir de 1969 existe un recensement de toutes les actions de formation professionnelle ayant fait l'objet d'une convention de formation professionnelle au titre de la loi du 3 décembre 1966 (conventions de type A ou B) et de la loi du 31 juillet 1959 ou exceptionnellement suivant d'autres procédures donnant lieu à un financement de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

**Effectifs ayant achevé un cycle de formation
au cours de l'année 1969 et 1970**

	Temps partiel	Temps plein	Total général
Bretagne			
1969	1 306	1 065	2 371
1970	2 291	3 457	5 748
France			
1969	49 927	39 360	89 287
1970	90 786	69 726	160 512

En 1969, la Bretagne représente 2,7 % des effectifs formés en France et en 1970, 3,5 %. Si l'on élimine la Région parisienne qui, en 1969, représente le quart du total France et en 1970 le tiers, la participation s'élève alors respectivement à 3,5 et 5,4 %.

Aux chiffres indiqués précédemment viennent s'ajouter les résultats relatifs aux cours par correspondance et cours télévisés. La Bretagne est concernée par Télépromotion rurale de l'Ouest (ministère de l'Agriculture) : 8 036 stagiaires en 1969 ; 10 000 en 1970 ; et par Télépromotion cadres de l'Ouest (ministère de l'Education) : 1 100 stagiaires en 1969 et 2 700 en 1970 (4).

Les actions conventionnées pour ces deux années sont orientées vers l'agriculture où elles assurent des préparations à la maîtrise, au BPA, BTA, BTSA (*) ; elles portent au niveau V pour une part importante sur les métiers du bâtiment et les vêtements petite série et au niveau IV d'une façon plus générale sur le perfectionnement et le recyclage du personnel : maîtrise, techniciens et cadres.

(4) Télépromotion rurale de l'Ouest concerne surtout la Bretagne et quelques départements limitrophes. Télépromotion cadres dans l'Ouest intéresse la Bretagne, le Centre, le Limousin, la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et le Poitou-Charente. Les éléments concernant les actions conventionnées sont extraits de deux rapports faits par la Commission Statistique nationale de la formation professionnelle, Secrétariat général du Comité interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

(*) BPA : Brevet professionnel agricole.
BTA : Brevet de technicien agricole.
BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole.

2.2. LA FORMATION CONTINUE APRÈS LES LOIS DE 1971

Les lois de 1971 ne suppriment pas les anciens dispositifs, centres associés au CNAM, cours de promotion sociale, FPA, mais elles les insèrent dans un ensemble plus vaste et créent des dispositifs nouveaux. On distinguera deux secteurs :

- un secteur à financement public (AFPA, FNE, promotion sociale) qui peut faire des actions conventionnées destinées le plus souvent à un public prioritaire (jeunes demandeurs d'emploi, femmes, migrants) ;
- un secteur fonctionnant sur le « 1 % » versé par les entreprises qui peut assurer :
 - des stages de formation interne à l'entreprise ;
 - des stages pour lesquels l'entreprise signe une convention, crée un centre de formation ;
 - des stages organisés par l'intermédiaire d'un Fonds d'assurances formation (FAF) auquel adhère l'entreprise.

En fait, la distinction est beaucoup moins tranchée, il existe des cas de financement mixte où l'état et l'entreprise, par l'intermédiaire du « 1 % », financent les mêmes actions de formation.

a. Le secteur financé par le « 1 % »

L'analyse du secteur financé par le « 1 % » pose une série de problèmes. D'abord, suivant que l'on considère seulement le « 1 % » auquel sont assujetties les entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés ou qu'on y inclut le « 1 % extension » concernant le secteur public et para-public : administration, collectivités, hôpitaux (cf. titre VII de la loi de 1971), les résultats sont très différents (5).

Ensuite, le « 1 % strict » n'est pas facile à saisir dans sa globalité car les entreprises dont le siège social est situé hors de la région font leur déclaration au lieu où est situé celui-ci (6). Ainsi en 1975, les entreprises assujetties en Bretagne regroupaient 301 000 salariés, 214 000 étaient saisis régionalement.

Faute d'une répartition sectorielle des non-déclarants dans la région, il n'est pas possible d'évaluer réellement l'effort des différents secteurs. Les indications qui suivent ne concernent que le « 1 % strict » et portent sur les entreprises qui déclarent dans la région (7).

La prédominance de la petite entreprise dans le tissu économique de la Bretagne a plusieurs conséquences sur l'importance et l'utilisation du « 1 % » :

- le taux de participation moyen, 1,19 % de la masse salariale, reste inférieur au taux national 1,63 % (6) ;

(5) 2 269 000 heures stagiaires en 1975 (« 1 % strict »), 4 571 631 (en y incluant le « 1 % extension ») selon une évaluation faite par la Délégation à la Formation continue. Académie de Rennes. Document sur les stages financés par le « 1 % », juin 1979.

(6) Ils sont saisis par une enquête nationale.

(7) Elles sont extraites du document : **Formation continue dans la région Bretagne, n° 2**, publié par la Préfecture de région. Délégation régionale à la formation continue.

- la part des dépenses internes est deux fois et demi moins importante que dans la France entière ;
- à l'inverse, le montant des versements au Fonds d'assurances formation (FAF) est deux fois et demi plus élevé (les petites entreprises nombreuses versent souvent leurs fonds à des FAF) ;
- la part relative des dépenses de fonctionnement des stages en application de convention est plus importante qu'au niveau national.

En ce qui concerne les bénéficiaires de ces formations :

- Sur les 33 000 stages suivis en 1974, 63 % ont été organisés en application de conventions passées avec les organismes de formation, 37 % à l'intérieur des entreprises contre 58 % en France.
- La majeure partie des stages (70 %) relève de l'entretien et du perfectionnement, 15 % de la promotion et 6 % de l'adaptation (deux fois et demi moins nombreux qu'en France), 30 317 stagiaires ont participé à des stages de formation soit 13,7 % de l'ensemble des salariés, dont 30,5 % de femmes.

Pour la répartition des stagiaires (importance relative des ingénieurs, cadres, agents de maîtrise), on constate la même évolution qu'en France depuis 1972, toutefois la part des ouvriers spécialisés et des manœuvres dans l'ensemble des stagiaires est supérieure à celle enregistrée au niveau national (20 % au lieu de 17 %).

b. Secteur aidé par l'Etat

En 1974, la région Bretagne compte 24 453 stagiaires en formation, soit 3,6 % de l'effectif de la France, et 16 000 stagiaires formés, soit 4,07 %. La population active en Bretagne étant évaluée à 1 046 000, soit 4,76 % de la population active française, les actions de formation aidées par l'Etat en Bretagne sont inférieures à la moyenne nationale.

La répartition par spécialité fait apparaître l'importance des formations orientées vers l'agriculture : 20 % de l'effectif en formation contre 9 % pour la France entière. Cependant, cette proportion a tendance à baisser au bénéfice des formations orientées vers les métiers de la production industrielle (21 %) et des services.

L'AFPA donnant lieu par la suite à une étude détaillée, nous fournirons maintenant un aperçu sur les formations assurées par les conventions.

La répartition par groupe de formations fait apparaître, outre la part importante prise par les préformations (19,2 %), la prédominance des formations de type tertiaire (47 %). Les formations orientées vers l'agriculture, bien qu'en régression, conservent une place relativement importante (15,2 %), supérieure à la moyenne nationale. Elles se situent essentiellement au niveau V (55,8 %) et au niveau VI (27,8 %).

Parmi les formations de type industriel qui ne sont pratiquement présentes qu'aux niveaux V et IV : celles de forge-chaudronnerie, organisation du travail, électricité sont parmi les plus notables.

Conventions de formation professionnelle, année 1977,
effectifs formés par grand groupe et niveau de formation

Niveaux de formation Groupes de formation	Niveau VI	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveaux I, II	Total	
						% horizontal	% vertical
Agriculture	27,0	55,8	16,1	1,1	—	100,0	15,2
Industrie	1,9	45,1	50,9	2,1	—	100,0	17,8
Tertiaire	4,8	27,2	39,0	24,6	3,9	100,0	47,0
Préformation	7,9	79,7	12,4	—	—	100,0	19,2
							100,0

Dans les formations de type tertiaire, les plus importantes sont : le secrétariat, les techniques financières et comptables, les services dans l'hôtellerie, la santé, les soins personnels.

Les formations de niveau VI ne concernent que quatre groupes : l'agriculture, l'électronique, le secrétariat, les sciences et les techniques.

L'économie, le commerce, le droit, les concours administratifs qui regroupent 14,9 % des formations, se situent surtout au niveau IV.

2.3. L'AFPA

La Bretagne occupe une place importante dans le dispositif national AFPA (2^e rang, 6^e pour la population active). Pour cerner l'impact réel de l'AFPA dans la région, il faut tenir compte du fait qu'une partie des formés en Bretagne est originaire de l'extérieur (autres régions et étranger) : un tiers des stagiaires formés en 1974 (8). Le phénomène varie selon les spécialités, ainsi, celui-ci est très important pour les sections préparatoires du bâtiment.

Pour apprécier l'impact de l'AFPA en Bretagne et son évolution, tout en ayant présent à l'esprit le phénomène migratoire qui vient d'être évoqué, il faut analyser l'évolution des effectifs formés et l'évolution du réseau constitué par les centres de l'AFPA.

a. Evolution des effectifs

Elle est globalement marquée par une croissance importante : 2 300 formés en 1963 ; 4 500 en 1974 [3 108 étant originaires de la région (9)]. Elle varie selon :

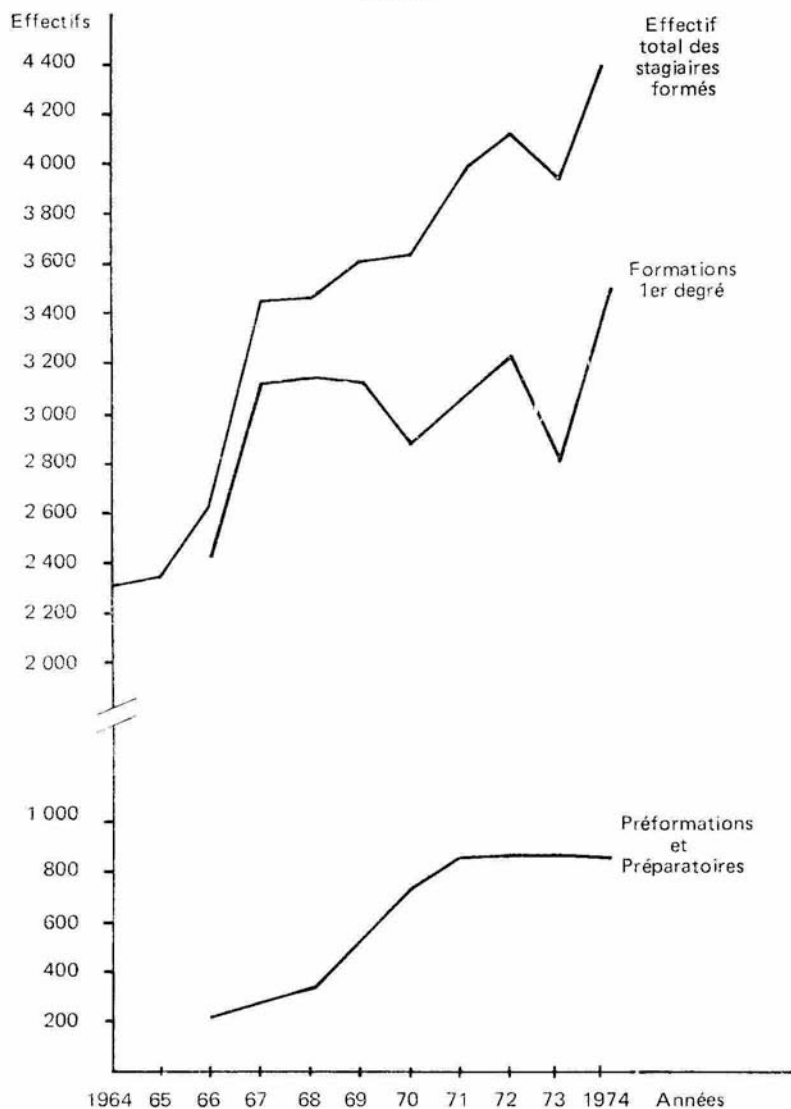
- Les types de préparation (10) :

(8) Une partie des entrants dans un centre de l'AFPA originaires de Bretagne sont formés en dehors de la région mais ce phénomène est nettement moins important que le phénomène inverse.

(9) Le total des formés dans la région ou hors région, originaires de la Bretagne, est de 3 488 en 1974.

(10) L'AFPA forme essentiellement au niveau ouvrier qualifié dans une préparation désignée sous le titre de formation du 1^{er} degré. Elle a cependant développé d'autres types de préparation : formation du 2^e degré (niveau technicien), perfectionnement, préparatoire, préformation destinée aux jeunes.

Graphique 4
Evolution des effectifs de l'AFPA par type de préparation
1964-1974

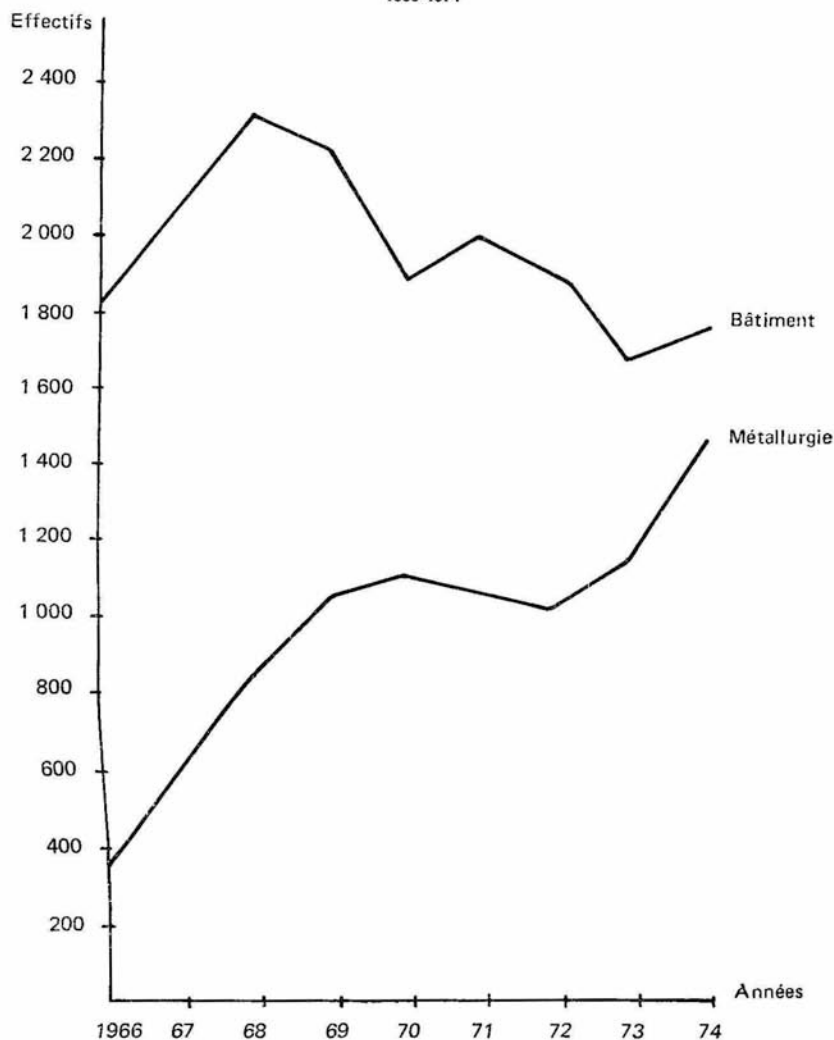


Les deux bonds importants qu'on relève dans l'évolution globale des effectifs en 1966-1967 et 1973-1974 sont dus à un développement important des formations du premier degré tandis que la croissance qui s'étale de 1968 à 1972 est provoquée par l'augmentation des préparatoires et des préformations.

• Les spécialités :

La diversification est moins affirmée que dans l'ensemble de la France, le bâtiment et les métaux représentent 87 % des formés en 1973 alors qu'à la même date en France, la proportion n'est plus que de 70 %. Malgré la progression des spécialités des métaux : 18 % en 1966 à 37,9 % en 1974, celles du bâtiment représentent encore 48 % des effectifs (39 % pour la France).

Graphique 5
Evolution des effectifs de l'AFPA par type de spécialité
1966-1974



Cette prédominance des spécialités du bâtiment, plus accusée que dans la France entière, peut s'expliquer par un poids historique plus fort et par une croissance du bâtiment durant la période 1964-1967 (cf. graphique 5).

b. Evolution du réseau constitué par les centres de l'AFPA

La constitution du réseau des centres AFPA porte, semble-t-il, l'empreinte de raisons administratives : on a créé un centre par département (souvent au chef-lieu) et de l'histoire : après la guerre, les nécessités de la reconstruction ont dû pousser à installer des centres dans les villes détruites : Saint-Malo, Lorient.

Installé dans les villes de la bande côtière (hormis Rennes), ce réseau a connu deux modifications avec la création d'un centre à Brest en 1968 (11) et à Loudéac en 1973 (qui constitue la première implantation à l'intérieur de la Bretagne).

Aujourd'hui, l'AFPA dispose de neuf centres : Saint-Brieuc, Brest, Loudéac, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Auray-Kerval, Lorient. Le bâtiment est le groupe de spécialités le plus largement diffusé puisqu'il est représenté dans tous les centres à l'exception de Loudéac ; il en est pratiquement de même pour celles des métaux qui sont absentes seulement à Quimper. Les deux plus importants centres, Rennes et Saint-Brieuc, ont le plus large éventail de préparations : préformations, préparatoires, formations du premier degré : bâtiment, métaux divers. Alors que Saint-Brieuc reste très largement marqué par le bâtiment et les métaux, Rennes voit les autres formations se développer, notamment les spécialités : bureau, commerce, industrie.

2.4. CENTRES DES MUTANTS - CENTRES DE PROMOTION ET D'ORIENTATION DES ADULTES (CEPRODAS) (12)

A l'origine, les centres (créés en 1965) étaient destinés aux mutants agricoles. Il s'agissait de faciliter le passage de la vie rurale à la vie urbaine. Dans ce but, trois centres ont été implantés dans les gros bourgs ou cités intermédiaires entre la campagne et la ville à Tinténiac (Ille-et-Vilaine), Josselin (Morbihan), et Pont-de-Buis (Finistère).

Les stages durent douze semaines, la sanction normale était l'inscription du stagiaire dans un centre de formation professionnelle. Jusqu'à 1971, les trois centres n'accueillaient, sauf exception très rare, que des mutants agricoles (bénéficiaires du FASASA). Depuis le nombre des non-mutants agricoles s'est accru si bien que les CEPRODAS ont accueilli alors trois catégories de stagiaires : les mutants agricoles, les anciens actifs agricoles, les mutants professionnels non agricoles. L'orientation des stagiaires masculins se fait principalement en direction de la FPA (bâtiment, métaux) et des centres de préformation para-agricole.

(11) Brest n'avait jusqu'à cette date qu'une section détachée.

(12) Ces centres viennent d'être supprimés en raison sans doute du faible nombre de mutants et aussi parce que le passage de la vie rurale à la vie urbaine ne nécessite plus, semble-t-il, le recours à ce type de pratique pédagogique.

II. - LES APPAREILS DE FORMATION INITIALE

Pour analyser l'évolution de la formation initiale dans cette région marquée par des transformations socio-économiques importantes — passage d'une société à dominante rurale agricole à une société plus urbanisée où le tertiaire et certaines industries (bâtiment, électronique) sont en croissance rapide — il est nécessaire de tenir compte des mesures prises nationalement :

- prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans : effective à la rentrée 1967-1968 ;
- différentes réformes intervenues concernant l'enseignement technologique et l'apprentissage.

Tout en sachant que ceci se déroule dans un certain contexte de formation : marqué globalement par une assez bonne scolarisation avec néanmoins des inégalités (la population agricole d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan est sous-scolarisée), la faiblesse de l'enseignement technologique court (masculin), l'importance de l'enseignement général et notamment de l'enseignement général court.

On tentera d'évaluer et de caractériser les transformations intervenues dans le domaine de la formation initiale et d'en dégager la signification à travers :

- l'évolution quantitative de la scolarisation et de l'apprentissage ;
- l'évolution de la formation professionnelle qualifiée de base (niveau V) ;
- les transformations intervenues dans les principaux groupes et spécialités de formation et dans les voies qui y conduisent.

1. ÉVOLUTION QUANTITATIVE DE LA SCOLARISATION : CONSÉQUENCES SUR LES SORTIES PAR ÂGE ET PAR NIVEAU

A travers l'étude des taux de scolarisation par âge, on cherchera à déterminer comment ont évolué :

- l'intensité de la scolarisation ;
- l'importance des sorties à certains âges et en certains points significatifs du système scolaire.

Les deux indicateurs retenus à cet effet sont :

- le taux de scolarisation à 15 ans en 1962 et 17 ans en 1975 (14 et 16 ans étant respectivement les âges de fin de scolarité obligatoire à ces deux dates) ;
- le taux de scolarisation à 19 ans qui a une valeur indicative sur l'entrée dans l'enseignement supérieur ou, pour le moins, sur un large engagement dans le 2^e cycle de l'enseignement du second degré (13).

(13) Les présents âgés de 19 ans dans le système de formation sont en classe de première et surtout en terminale ou dans l'enseignement supérieur. D'après une évaluation que nous avons pu faire, 8,2 % sont en BEP 2^e année.

**Taux de scolarisation de 15 à 19 ans, selon le sexe
(1962, 1975)**

Années \ Sexe	15 ans		17 ans		18 ans		19 ans	
	1962	1975	1962	1975	1962	1975	1962	1975
Garçons	76,2	72,1	34,9	57,0	24,5	37,4		
Filles	82,7	82,0	43,1	67,0	26,6	42,7		
Garçons + filles	79,4	77,0	39,0	61,0	25,6	40,1		

En fin de scolarité (15 et 17 ans), les taux de scolarisation sont assez voisins aux deux dates, notamment pour les filles. Pour les garçons, l'écart enregistré s'explique pour une part par une modification du calendrier d'entrée en apprentissage ; celle-ci se faisant plus intensément dès la sortie de la scolarité obligatoire en 1975 qu'en 1962 ; pour une autre part, il est dû à une baisse des taux de scolarisation (garçons) dans le Finistère (14) ; ce département reste néanmoins le plus scolarisé.

Cette restriction étant faite, il sort sensiblement la même proportion de jeunes à l'âge de la fin de scolarité obligatoire en 1975 et en 1962, soit un peu plus de 20%. On peut donc penser que l'ensemble du système s'est relevé de deux ans sans modifier fondamentalement la situation de la fraction de la population pour laquelle l'horizon scolaire ne dépassait guère la scolarité obligatoire. L'examen de l'évolution comparée des grandes masses déterminées par les deux indicateurs de scolarisation retenus (fin de scolarité obligatoire et 19 ans) permet de faire les constatations suivantes :

- une même proportion de jeunes sort à l'âge de fin de scolarité obligatoire ;
- une proportion plus forte est encore présente dans le système de formation à 19 ans (40% en 1975, contre 25% en 1962) ;
- une proportion plus faible sort entre la fin de scolarité obligatoire et 19 ans (35% en 1975 contre 53% en 1978).

Pour ces âges intermédiaires (16-19 ans), il est difficile de qualifier directement les sorties. Néanmoins en première approximation, on peut dire qu'elles concernent les jeunes sortis au cours du 2^e cycle long (général et technologique) et à la fin et/ou au cours de la préparation au CAP et au BEP. Pour cerner de façon plus précise le niveau de qualification de ces sorties, on a effectué un rapprochement avec les résultats obtenus par un calcul des sorties par niveau effectué pour la région Bretagne en 1976 (15).

(14) Cette baisse apparente résulte peut-être de la suppression de CEG ruraux et de leur regroupement en CES.

(15) Document ronéoté : CEREQ, ANPE, ministère du Travail, **Expérimentation d'une méthode d'analyse de l'entrée en activité des jeunes au niveau régional et local**. J. Biret, B. Hadjadj, M. Vanderpotte, M. de Virville.

La structure des sorties est la suivante :

Niveau VI = 12,7 %

Niveau V = 55,1 %

Total niveaux VI + V = 67,8 %

En 1975, 60 % des jeunes ont quitté le système scolaire avant 19 ans, la différence 7,8 % avec le total des sorties aux niveaux VI + V, comme le montre un examen de la répartition des élèves par âge, cycle, année d'études, est pratiquement imputable aux élèves qui sont en 2^e année de BEP.

Une grande partie des jeunes quittant l'appareil scolaire entre 16 et 19 ans sort donc au niveau V.

Une forte proportion des jeunes de 19 ans (hormis les BEP) est dans l'enseignement supérieur ou en terminale, plus rarement en première, à l'exception d'une faible partie (abandon en fin de première à 19 ans et plus) ; ces jeunes sortiront donc aux niveaux IV, III, II et I.

Pour les sorties en fin de scolarité obligatoire, une partie est constituée par des entrées en apprentissage, d'où l'intérêt pour les caractériser d'examiner simultanément les taux de scolarisation et les taux d'apprentissage par âge :

	15 ans en 1972			17 ans en 1975		
	Garçons	Filles	G + F	Garçons	Filles	G + F
Scolarisés	76,2	82,7	79,4	72,1	82,0	77,0
Apprentis	9,2	2,1	5,6	12,8	2,3	7,5
Total	85,4	84,8	85,5	84,9	84,3	84,5

En 1975 et en 1962, l'année qui suit la fin de scolarité obligatoire (16), plus des trois-quarts des jeunes (garçons ou filles) sont encore dans le système scolaire alors que pour près du quart l'ayant quitté, 15 % ne sont ni scolaires ni apprentis.

2. LA FORMATION PROFESSIONNELLE QUALIFIÉE DE BASE : ÉVOLUTION QUANTITATIVE DES DIFFÉRENTES VOIES ET SIGNIFICATION

Elle peut se faire :

— hors de l'appareil scolaire : par l'apprentissage ;

— dans l'appareil scolaire : où le 2^e cycle d'enseignement technologique court conduit au CAP ou au BEP.

(16) Depuis la loi Royer 1973, les jeunes peuvent entrer en apprentissage avant 16 ans. En réalité, la proportion qu'ils représentent est faible.

L'apprentissage et l'enseignement technologique ont connu l'un et l'autre des réformes quant à la durée et aux préparations assurées, dont il est indispensable de tenir compte pour analyser leur évolution.

2.1. L'APPRENTISSAGE

Depuis la loi Astier de 1919, les jeunes de 14 à 17 ans et notamment les apprentis travaillant dans une entreprise industrielle et commerciale devaient en principe suivre des cours professionnels leur assurant une formation technique théorique et un complément d'enseignement général.

L'apprentissage a été réorganisé par la loi de juillet 1971 qui a fixé un minimum de 360 heures pour l'enseignement technique théorique et pour l'enseignement général. Par des dispositions qui ont pris effet au 1^{er} juillet 1972, sa durée est fixée normalement à deux ans avec des possibilités d'allongement ou de réduction pour certaines professions. De plus en plus, les jeunes, pour suivre ces enseignements, sont regroupés dans des centres de formation d'apprentis (CFA) qui, depuis 1972, se substituent aux cours professionnels ; l'opération devant être achevée en 1978.

L'apprentissage connaît donc une réglementation qui tend à en faire une voie de formation intermédiaire entre l'apprentissage sur le tas et l'apprentissage en école.

a. Analyse quantitative

Le nombre global d'apprentis aux différentes dates, tant en raison des modifications intervenues dans l'âge d'entrée que dans la durée, ne donne qu'une idée assez imparfaite de l'évolution de l'apprentissage. Selon les recensements, on a enregistré en Bretagne, 14 955 apprentis en 1962, 20 032 en 1968, 8 715 en 1975 (ce chiffre est sans doute sous-estimé). Selon les enquêtes des ministères du Travail et de l'Education, le nombre des apprentis s'élevait à 10 246 en 1975, compte tenu de la non prise en compte des apprentis relevant du ministère de l'Agriculture, on peut estimer leur nombre réel aux environs de 11 000.

Les apprentis étant très peu nombreux en 3^e année, le moyen le plus sûr pour apprécier l'évolution de l'apprentissage dans les dernières années semble être l'étude des flux d'entrées.

Sur l'ensemble de la période, on assiste aux phases suivantes : jusqu'en 1968, consolidation de l'apprentissage puis, à partir de cette date (qui marque la mise en application effective de la scolarité obligatoire à 16 ans), jusqu'à 1973-1974, une décroissance qui semble enrayée depuis, si l'on en juge par les flux d'entrées on enregistre une remontée : 1973-1974 (3 383) ; 1974-1975 (4 547) ; 1977-1978 (5 520).

b. Caractéristiques : prédominance de l'apprentissage artisanal

En 1975, deux tiers des apprentis sont dans le secteur des métiers (68,5 % des garçons, 48,6 % des filles), dans les Côtes du Nord cette proportion atteint quatre-cinquièmes tandis qu'elle ne dépasse pas 58 % en Ille-et-Vilaine. Cette répartition est à mettre en relation avec la taille des entreprises, néanmoins la distinction secteur des métiers / industrie, commerce et transports, n'en donne qu'une idée imparfaite. En effet, si des entreprises de dix à vingt salariés peuvent être inscrites au Registre des métiers, par contre des entreprises de moins de

dix salariés, notamment dans le commerce, voient leurs effectifs regroupés dans la rubrique : industrie, commerce et transports. Ce dernier phénomène est d'ailleurs le plus massif : parmi les contrats d'apprentissage souscrits en 1975 dans l'industrie, le commerce et les transports, près de 50% concernent des entreprises de moins de 10 salariés.

En définitive, l'apprentissage reste encore beaucoup plus lié à la petite entreprise qu'il n'apparaît à travers la distinction : secteur des métiers/industrie, commerce et transports. Il assure un éventail assez varié de formations qui va du préparateur en pharmacie ou du mécanicien dentiste, au maçon ou au coiffeur, mais avec une intensité très différente. Il est concentré, pour les garçons surtout dans le bâtiment (métiers et industrie), la forge-chaudronnerie (industrie), la mécanique générale (entretien-réparation), le bois, les spécialités de l'alimentation ; pour les filles (où il est nettement moins important) dans les soins personnels, le commerce et la distribution, le travail des étoffes (industrie).

2.2. L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE

Il est indispensable pour analyser l'évolution de l'enseignement technologique d'intégrer les transformations intervenues dans les structures : création de nouveaux diplômes (BEP, BTn, DUT), disparition de certains diplômes, coexistence de diplômes anciens et nouveaux (CAP, BEP, BT, BTn, BTS, DUT) (17).

Au niveau V où se situe le plus grand nombre de jeunes formés par l'enseignement professionnel, il semble assez logique de rapprocher l'importance et les caractéristiques des CAP en début de période de celles des CAP et BEP (18) en fin de période ; encore faut-il préciser les conditions et les répercussions de la mise en place de ce dernier type de préparation, apparu en 1967, sur la scolarisation dans les différentes filières.

En Bretagne, cette mise en place et le développement qui en a résulté ont été plus rapides que dans la France entière.

Taux de scolarisation au niveau de la classe de seconde dans l'enseignement public et privé de 1967 à 1970

	Bretagne				France			
	Seconde	1 ^{re} année BEP	3 ^e année CAP 3	Total	Seconde	1 ^{re} année BEP	3 ^e année CAP 3	Total
1967-1968	36,3	9,3	13,6	59,2	34,4	7,8	17,0	59,2
1968-1969	38,6	13,0	13,9	65,5	34,5	9,7	17,3	61,6
1969-1970	40,1	13,4	16,0	69,5	36,9	9,9	17,9	64,7

Source : Données extraites du document n° 27, « Etudes et documents » intitulé : Disparités régionales dans l'enseignement du 2^e degré. Service central des statistiques et sondages, ministère de l'Éducation nationale.

(17) Voir Annexe 2, p. 257.

(18) Une simple addition n'est pas possible compte tenu du fait qu'une forte proportion de jeunes préparant le BEP se présente aussi au CAP.

Ce phénomène est à mettre en relation avec la forte scolarisation au niveau du premier cycle (notamment dans le Finistère) qui rendait possible une alimentation rapide de cette filière, il est particulièrement marqué en ce qui concerne les filles.

Taux de scolarisation au niveau de la classe de seconde dans l'enseignement public et privé de 1969 à 1970, selon le sexe

	Bretagne				France			
	Seconde	1 ^{re} année BEP	3 ^e année CAP 3	Total	Seconde	1 ^{re} année BEP	3 ^e année CAP 3	Total
Garçons	36,6	10,6	16,5	65,7	33,9	8,4	18,7	61,0
Filles	43,8	16,3	13,4	73,5	40,0	11,5	17,0	68,5
G + F	40,1	13,4	16,0	69,5	36,9	9,9	17,9	64,7

Source : Ministère de l'Education, SEIS, document n° 27, op. cit.

L'enseignement privé, à fort recrutement féminin, a largement contribué au développement rapide du BEP en Bretagne. En 1969-1970, alors que le taux de scolarisation (public + privé) en première année de BEP est de 13,4 %, celui concernant le seul enseignement privé est de 7,1 %. Dominé par les spécialités tertiaires, il a été rapidement sollicité par la création des BEP qui ont été mis d'abord en place surtout dans ce type de spécialités.

2.3. ÉVOLUTION GLOBALE ET COMPARATIVE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE L'APPRENTISSAGE

L'appréhension de cette évolution à travers les statistiques des résultats aux examens de l'enseignement professionnel pose des problèmes car en 1964, au niveau V, n'existait que le CAP alors qu'en 1975 existent le CAP et le BEP. En outre, une grande partie des élèves préparant le BEP se présente au CAP (proportion évaluée à 85 %) en 1964, le même phénomène existait avec les BEI et BEC.

En tenant compte de ces phénomènes on a pu reconstituer les chiffres suivants :

Génération moyenne, 17-18-19 ans

	1964				1975			
	Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
CAP								
Enseignement public	2 210	10,6	1 842	8,9	3 350	14,9	1 209	5,6
Enseignement privé	972	4,6	2 980	14,4	928	4,1	1 370	6,3
Total formation scolaire	3 182	15,2	4 822	23,3	4 278	19,0	2 579	11,9
Apprentissage	2 792	13,4	534	2,6	3 426	15,3	928	4,3
Total	5 974	28,6	5 356	25,9	7 704	34,3	3 507	16,2
BEP								
Enseignement public					1 749	8,4	1 524	7,3
Enseignement privé					1 127	5,4	1 918	8,8
Total					2 876	13,8	3 442	16,1
Total formation scolaire						32,8		28,1
Total général						48,1		32,3

Globalement, on assiste entre 1964 et 1975 à une nette progression de la formation professionnelle de base (niveau V), forte pour les garçons où les taux progressent de 20 points (48,1 % contre 28,6 %), elle est beaucoup plus modérée pour les filles où le gain est de 6,4. Cette progression est due pour une large part au développement de l'enseignement professionnel court (garçons) dont les taux font plus que doubler, le gain portant surtout sur le BEP ; par contre pour les filles où la progression est faible, il semble avoir eu pour effet de maintenir la position acquise compte tenu de la poussée démographique, une redistribution s'étant opérée entre BEP et CAP sans que cela entraîne un gain important.

L'apprentissage (se traduisant par une présentation au CAP) s'est maintenu, voire consolidé, puisque son taux gagne près de deux points chez les garçons et 1,7 chez les filles.

Il concernait près de la moitié (48,6 %) des présentés au CAP chez les garçons en 1964 et 44,4 % en 1975 : il reste donc une voie importante de préparation au CAP.

Pour les filles, malgré un progrès sensible (10 % des présentés au CAP en 1964, 26,5 % en 1975) son rôle demeure toutefois assez faible.

3. SIGNIFICATION DES TRANSFORMATIONS INTERVENUES DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE BASE QUALIFIÉE (NIVEAU V)

Pour comprendre comment s'est insérée la formation professionnelle de niveau V, dans le double mouvement de désintégration-recomposition des structures socio-économiques, il est nécessaire d'examiner simultanément :

- les types de préparation : BEP ou CAP ;
- les différentes voies de formation : voie scolaire et apprentissage ;
- les groupes de formation (ex. : Bâtiment) et les spécialités de formation (ex. : CAP de maçon, CAP de plombier). BEP et CAP débouchent normalement sur des emplois d'ouvriers ou d'employés qualifiés mais les voies de formation qui y conduisent ne sont pas similaires. Le BEP est préparé uniquement par la voie scolaire en deux ans à l'issue d'un premier cycle complet d'enseignement général. Le CAP peut être préparé dans le système scolaire en trois ans à l'issue de la classe de cinquième ou par la voie de l'apprentissage.

3.1. L'IMPACT D'UN NOUVEAU TYPE DE PRÉPARATION : LE BEP

Le BEP ne présente pas une répartition uniforme à travers les différents groupes de formations, en effet, il est totalement absent dans les groupes :

- métiers de l'alimentation : boulanger, pâtissier, charcutier ;
- les soins personnels : coiffure.

Il est peu répandu dans les formations du bâtiment où il ne regroupe que des effectifs très faibles, par contre, il s'est développé dans certaines formations industrielles telles l'électricité, l'électrotechnique, l'électronique (à un degré moindre en mécanique générale et de précision), et surtout dans les formations tertiaires où les BEP de sténo-dactylo, comptabilité banque, regroupent 67,4 % des effectifs en 1975.

En bref, le BEP semble s'être le plus répandu dans les formations que l'on pourrait qualifier de plus « intellectuelles » ; à savoir les spécialités de type tertiaire et les spécialités débouchant sur des secteurs où la division du travail est assez poussée (19). Par contre, son extension est faible, voire nulle, là où les processus artisanaux sont restés assez vivaces.

3.2. ANALYSE DES PRINCIPALES TRANSFORMATIONS INTERVENUES DANS LES GROUPES ET SPÉCIALITÉS DE FORMATION

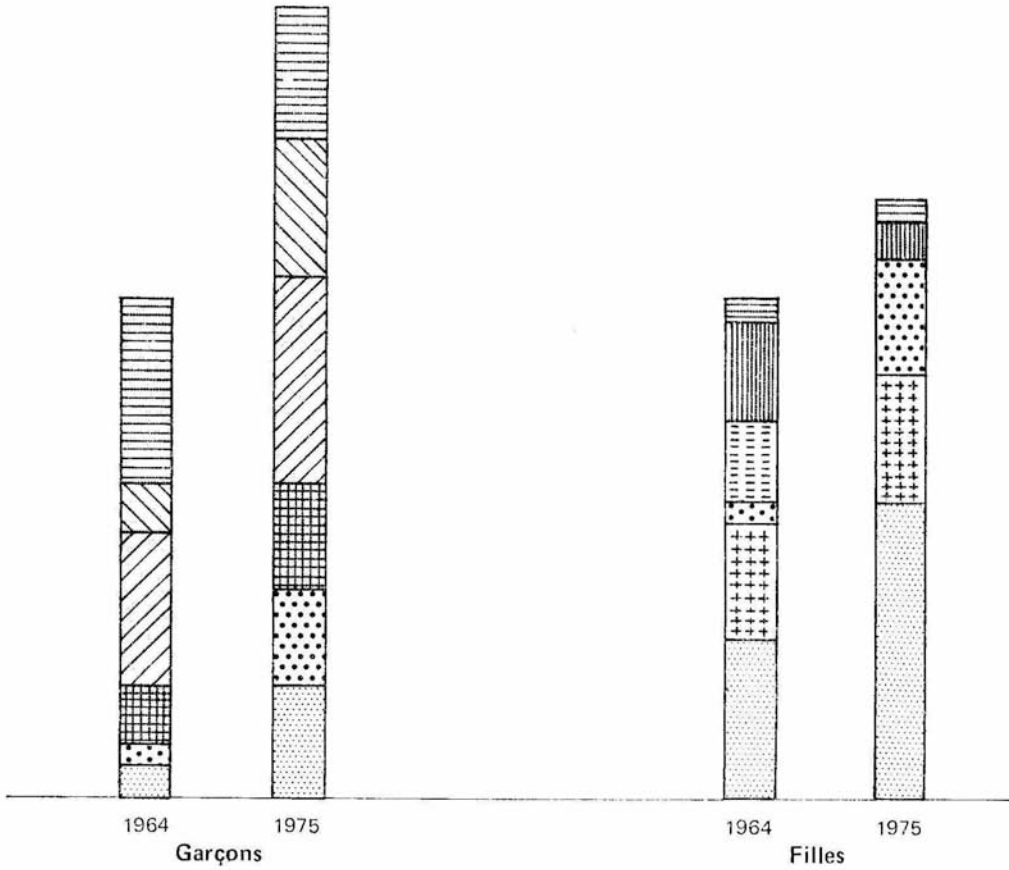
A travers un premier examen, les traits principaux de l'évolution qui se dégagent sont :

- la disparition des formations sans finalité professionnelle précise (art ménager, couture) ;

(19) La division du travail entraînant une polarisation relative des qualifications au niveau V vers le type d'emplois pouvant être occupé par des titulaires du BEP.

Graphique 6

Répartition par groupe de spécialités des présentés au CAP en 1964 et en 1975
(base 100 en 1964)



- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Spécialités industrielles |  | Spécialités de type tertiaire |
|  | Bâtiment |  | Tertiaire de bureau |
|  | Mécanique |  | Commerce |
|  | Electricité électrotechnique |  | Art ménager |
|  | Habillement travail des étoffes dont couture |  | Spécialités de type tertiaire non ventilées |
|  | Spécialités industrielles non ventilées | | |
- Pour les garçons le commerce est inclus dans les spécialités de type tertiaire (non ventilées)

- le développement et la transformation des formations agricoles ;
- le développement des formations de type tertiaire ;
- le développement (ou le maintien) et la transformation des formations du bâtiment, de la mécanique ;
- le développement des formations de l'électricité et de l'électronique.

a. Disparition des formations (art ménager - couture)

Part des spécialités art ménager et couture parmi les filles présentées au CAP en Bretagne (1964 et 1975)

Formations	1964		1975	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Art ménager	1 081	16,3	18	0,2
Couture, mode, lingerie, vêtement dont CAP couture « flou »	1 244 (451)	18,7 (6,8)	667 (27)	8,4 (0,3)
Total filles présentées au CAP	6 650	100,0	7 963	100,0

Les formations : art ménager et couture, mode, lingerie, qui regroupaient le tiers des filles présentes au CAP dans la région Bretagne en 1964, voient leurs effectifs disparaître durant la période.

Le maintien d'un effectif de 667 dans le groupe couture, mode, lingerie ne doit pas faire illusion car il provient dans sa très grande majorité d'un CAP institué en 1969 pour répondre aux besoins de l'industrie de l'habillement.

Dans le contexte de la Bretagne de 1962, l'enseignement ménager, voire celui de la couture, en « préparant des jeunes filles à leur vie de femme et de maîtresse de maison » (20) avait pour but de les fixer et de les intégrer dans une société largement rurale dominée par les modes de production précapitalistes. Une partie des jeunes ayant reçu ces formations a été récupérée par les industries nouvelles récemment implantées dans la région, ceci apparaît nettement à travers une enquête sur la main-d'œuvre recrutée par les industries électroniques à Lannion (cf. p. 44).

b. Développement et transformations des formations agricoles

L'enseignement agricole, qui s'est beaucoup développé dans les années 1960, voit ses effectifs se stabiliser depuis 1969-1970 autour de 14 à 15 000 élèves (21).

(20) **Lexique de certains termes employés en matière de formation professionnelle**, document ronéoté, publié par le Service central des statistiques et de la conjoncture.

(21) Il représente 13 % des élèves scolarisés dans les établissements relevant du ministère de l'Agriculture, ce qui représente une part supérieure à celle présentée par la population agricole dans la population agricole de la France.

L'enseignement privé y est très largement dominant puisqu'il représente 80 % des effectifs, sa présence est particulièrement massive au niveau du cycle court (90 % des effectifs). Il comporte l'enseignement diocésain et les Maisons familiales et rurales (22) et les Instituts ruraux d'éducation et d'orientation (IREO). Ces derniers, qui représentent environ 20 % des effectifs globaux et 15 % du flux annuel de sortie, n'interviennent pratiquement qu'au niveau du cycle court pour la préparation au CAPA (*) et au BEPA (*).

Dans nul autre secteur la présence de l'enseignement privé n'est aussi massive, cela est sans doute dû au poids de l'histoire, le clergé ayant contribué largement à l'encadrement intellectuel de la société rurale traditionnelle. On est cependant frappé par le fait que ce type d'enseignement ait pu conserver sa place à travers les profonds changements qui ont affecté les structures socio-économiques de la Bretagne.

Pour comprendre les transformations qu'a connu l'enseignement agricole, il faut essayer de saisir la signification du passage de certains types de formations à d'autres dans la période étudiée.

A un système qui reposait largement sur les CAP d'art ménager et couture (23) pour les filles, l'apprentissage sur le tas, puis le Brevet d'apprentissage agricole (BAA) (instauré en 1964) (24) pour les garçons, a succédé un système reposant au niveau V sur le CAPA institué en 1972, et le BEPA en 1967. Le BAA n'a cessé de décliner depuis une dizaine d'années et a disparu définitivement en 1968.

Actuellement, les filles constituent une part importante de ce type d'enseignement puisqu'elles représentent les deux tiers du flux annuel au niveau du CAPA et environ la moitié au niveau du BEPA.

Effectifs présentés aux CAP et BEP agricoles en 1977
selon le sexe

Type de préparation	Garçons	Filles	Garçons + filles
CAPA	236	432	728
BEPA	1 353	1 380	2 733
Total niveau V	1 589	1 812	3 461

(22) Créée en 1935 par le curé Lauzun, la Maison familiale, comme son nom l'indique, est issue de familles conscientes de leur rôle irremplaçable dans la formation de leurs enfants. Brochure « Une école dans la vie », éditée par l'UNMFREO (septembre 1970) ; cité dans : « L'inventaire des moyens privés de formation professionnelle. Dossier CEREQ, n° 6, La Documentation Française, avril 1973.

(23) Même si ceux-ci n'étaient pas uniquement assurés par l'enseignement agricole.

(24) Le BAA correspondait à une étape dans les transformations qu'a connu l'agriculture avec un système d'enseignement en alternance ; il était adapté au rythme de cette activité.

(*) CAPA : Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

BEPA : Brevet d'étude professionnelle agricole.

Le niveau V représente 71 % du flux annuel des sorties enregistré en 1977-1978, 67,2 % pour la France.

Les formations agricoles semblent avoir été restructurées de la façon suivante :

- d'une part des formations très spécialisées (aussi bien au niveau BEPA que CAPA) mais qui n'ont connu qu'un développement assez limité : horticulture, conducteurs de machines et engins agricoles, distribution et commercialisation (DCPA) (*), agent de laboratoire ;
- d'autre part, des formations agricoles moins spécialisées, rassemblant une grande partie des effectifs et qui se regroupent autour de deux pôles : l'économie familiale rurale (EFR) essentiellement pour les filles (25) et l'agriculture-élevage (BEP exploitant agriculture-élevage) pour les garçons.

L'économie familiale couvre un champ assez vaste puisqu'elle s'efforce de répondre aux problèmes posés par l'intégration de l'agriculture à un système de productions commercialisées, à un système de gestion formalisée et à la désintégration de la société rurale.

Pour répondre à des tâches aussi vastes et diversifiées, elle comporte au niveau du BEPA trois sous-options :

- Sous-option A : organisme agricole et para-agricole.
- Sous-option B : entreprise agricole et accueil en milieu rural.
- Sous-option C : auxiliaire sociale en milieu rural.

Il faut noter la place importante qu'occupe la sous-option C : plus de la moitié des effectifs des formations « économie familiale et rurale » au niveau BEPA.

Ajoutons qu'au niveau CAPA, la formation « employée d'entreprise agricole et para-agricole », sous-option C, « employée familiale » (26), qui est de même nature, représente environ les trois cinquièmes des effectifs.

Le BEPA « exploitant agriculture élevage » avec deux sous-options : option A, agriculture dominante et option B élevage dominant marque les limites de la spécialisation atteinte par l'agriculture en Bretagne, il regroupe 71 % des garçons au niveau BEPA.

Les sous-options de ce BEPA « exploitant agriculture élevage » doivent être supprimées parce qu'elles présentent une trop grande spécialisation. Ne s'agit-il pas au contraire d'une spécialisation qui n'est plus adaptée ? A partir d'une base plus large n'envisage-t-on pas au contraire une autre spécialisation par produit ?

L'apprentissage agricole, sous la forme institutionnalisée, n'occupe qu'une place modeste, il n'intéressait en 1977-1978 que 351 jeunes regroupés en quatre centres de formation d'apprentis régionaux ayant dix-sept antennes. Il prépare au CAPA.

(*) DCPA : Distribution et commercialisation des produits agricoles.

(25) 89 % des filles suivant une préparation au BEPA sont en économie familiale rurale.

(26) L'employée familiale exercera des travaux ayant trait à la vie familiale et aux tâches pratiques nécessaires auprès des enfants, des personnes âgées pour secondar les membres d'un foyer exerçant une activité professionnelle en milieu agricole et para-agricole.

Flux de formés en 1977

Formations agricoles (CAPA)	Garçons	Filles	Formations agricoles (BEPA)	Garçons	Filles
Conducteur de machines et d'engins agricoles	15	—	Options agricoles		
Options agricoles			Exploitant agriculture élevage (EAE)	960	68
Employé horticole	93	2	Horticulteur	208	55
Employé d'élevage	31	9	Conduite et entretien de machines agricoles (CEMA)	78	—
Employé d'entreprise agricole et para-agricole (EEAPA), dont option C	2	—	Economie familiale rurale (EFR)	17	177
	—	304	Options para-agricoles		
Employé de polyculture et d'élevage (EEPE)	82	31	Distribution - commercialisation des produits agricoles (DCPA)	3	4
Options para-agricoles			Agent laboratoire	12	27
Employé d'entreprise agricole et para-agricole (EEAPA)	—	126	Economie familiale rurale		
	—	22	— sous-option A	72	236
			— sous-option C	3	683
Total général	236	492	Total général	1 353	1 380

c. Développement des formations de type tertiaire

Il concerne différentes catégories de formations : soins personnels, hôtellerie et collectivités ; mais il porte plus particulièrement sur le tertiaire de bureau (sténo-dactylo ; aide-comptable ; employé de banques) qui voit ses effectifs doubler.

Effectifs présentés au CAP en 1964 et 1975, selon le sexe

Formations	Années Sexe	1964			1975		
		Garçons	Filles	G + F	Garçons	Filles	G + F
Sténo-dactylo		—	1 175	1 175	9	1 852	1 861
Aide-comptable		480	723	1 203	853	1 603	2 456
Employé de banque		79	180	259	840	454	1 284
Total		559	2 078	2 637	1 702	3 909	5 601

Source : Résultats aux examens de l'enseignement technique, SEIS, ministère de l'Education.

Cette progression, statistiquement repérable, a une double signification :

- globalement, elle s'inscrit largement dans un mouvement compensant la chute des formations : art ménager, couture ; ces formations, par rapport à l'ensemble des effectifs féminins (présentées au CAP), voient leur part baisser de 34,9 % à 8,6 % alors que le tertiaire de bureau passe de 31,2 % à 49,3 % ;
- de façon plus spécifique, en affectant particulièrement les spécialités : aide-comptable, banque, elle est à mettre en relation avec l'extension de la monétarisation.

Si, par delà la simple analyse statistique, on cherche à cerner toute la signification de ce développement des formations tertiaires, on est amené à se poser plusieurs questions :

1 - Par les savoir-faire relativement peu différenciés qu'elles dispensent et par les qualités qu'elles tendent à développer (habileté, soin, précision) ne peuvent-elles pas constituer une réserve potentielle pour les activités industrielles ? à la limite, la sténo-dactylo pouvant jouer le rôle de la couture (cf. précédemment chapitre sur la nouvelle industrialisation).

2. N'ont-elles (27) pas une fonction de socialisation très importante pour les femmes dans une société urbaine ? En un mot, n'entre-t-il pas dans leur but de façonner les femmes selon l'image que la société leur assigne ? Le bureau, le magasin de mode, le salon de coiffure..., par le type de relations sociales qu'ils développent, achèvent le travail « d'urbanisation » commencé au collège d'enseignement technique pour les filles de milieu populaire (28).

(27) Là nous considérons l'ensemble des formations tertiaires : tertiaire de bureau, soins personnels, sanitaire et social.

(28) Voir sur ce point : C. Grignon, « L'ordre des choses. Les fonctions sociales de l'enseignement technique », Editions de Minuit, 1971.

Sauf pour « les soins personnels » où l'apprentissage est très important, la voie scolaire est largement dominante et même parfois exclusive. La grande place qu'occupe l'enseignement privé dans ces formations a plusieurs raisons :

- les unes sont d'ordre financier ; en effet, les préparations de ce type exigent des investissements moindres que les préparations de type industriel ;
- les autres peuvent être d'ordre idéologique ; cet enseignement s'adresse prioritairement aux femmes parce qu'il les considère (ou les considèrerait) comme un élément de conservation sociale. Ajoutons enfin que les emplois tertiaires de ce type, même s'ils ne se situent pas à un niveau élevé, se trouvent dans une situation différente par rapport à la hiérarchie que les emplois de type industriel ; ainsi pour certains employeurs les considérations « morales » ne sont pas absentes des préférences qu'ils marquent lors du recrutement ; de ce point de vue, l'enseignement privé peut leur apparaître comme une garantie.

d. Développement et transformation des formations du bâtiment

Les présentés au CAP dans les spécialités du bâtiment
en 1964 et en 1975

Spécialités du bâtiment	1964		1975	
	Effectif total	Dont apprentissage	Effectif total	Dont apprentissage
Gros œuvre				
Maçon	105	50	171	80
Ouvrier en béton armé	5	1	29	—
Coffreur pour béton armé	—	—	2	2
Plâtrier, option maçon/plâtrier	60	31	86	49
Carreleur mosaïste	38	17	133	75
Solier moquettiste	—	—	2	1
Métallier	—	—	277	79
	208	99 47,5 %	700	286 40,0 %
Second œuvre				
Couvreur ardoisier	63	36	102	68
Couvreur zingueur	36	16	59	30
Monteur en chauffage	89	65	298	157
Plombier sanitaire	238	173	291	152
Peintre en bâtiment	297	216	300	210
	723	506 69,9 %	1 050	617 58,7 %
Menuisier du bâtiment	584	340 58,2 %	797	317 39,9 %

Nota : Le menuisier du bâtiment (voir effectifs ci-dessus) classé dans les métiers du bois peut, dans une certaine mesure, se rattacher au bâtiment (second œuvre).

A travers une croissance générale des formations du bâtiment : effectifs présentés au CAP multipliés par trois pour le gros œuvre et par 1,5 pour le second œuvre ; on assiste au niveau des spécialités à des transformations importantes.

Celles-ci se traduisent par l'apparition de nouvelles formations : métallier, solier-moquetiste ; qui sont à mettre en relation avec l'introduction d'un nouveau processus de production intégrant de nouvelles formes de division du travail ainsi que de nouveaux matériaux et procédés.

Les diverses spécialités dans le gros œuvre connaissant des accroissements différenciés : accroissement modéré pour des spécialités de type traditionnel : maçon, plâtrier ; forte augmentation pour les carreleurs mosaïstes (ceci est à mettre en relation avec l'emploi de plus en plus important de certains matériaux, carreaux mosaïques dans la construction) et les métalliers.

L'apprentissage garde une place importante dans ces formations (40 % des effectifs globaux en 1975) mais il intervient différemment suivant les spécialités, en 1975 il se partage le CAP de maçon à peu près à égalité avec l'enseignement professionnel public, il domine dans les formations de carreleur mosaïste et de plâtrier, par contre sa participation atteint à peine 30 % en ce qui concerne le CAP de métallier.

Dans le second œuvre, à travers une croissance globale des différentes spécialités, la progression est particulièrement forte pour le CAP de monteur chauffagiste dont les effectifs triplent ; l'apprentissage malgré une régression garde une place importante.

Finalement, l'analyse de l'évolution des spécialités du bâtiment (gros-œuvre, second œuvre) et des différentes voies de formation qui interviennent permet de constater :

- la permanence du rôle de l'apprentissage, conséquence du rôle important joué par l'artisanat dans ce secteur ;
- le développement de la formation professionnelle de type scolaire à mettre en relation avec les nouvelles formes de division du travail.

Cette formation professionnelle scolaire est d'ailleurs le seul fait de l'enseignement public, l'enseignement privé n'ayant sans doute pas voulu assumer les investissements en matériel, particulièrement lourds, qu'exigent ces formations.

e. Développement et transformations des formations : mécanique générale de précision, travail sur machines-outils et automatismes

Pour analyser l'évolution des formations de ce groupe, on distinguera :

- les formations relevant de la mécanique générale ;
- les autres formations ayant une spécialisation particulière (mécanicien réparateur d'automobiles et mécanicien de machines agricoles).

Les présentés au CAP dans les spécialités de la mécanique générale de précision,
du travail sur machines-outils et des automatismes

1964	Effectif total	Dont appren-tis	1975	Effectif total	Dont appren-tis
Ajusteur	1 112	39	Ajusteur en moule et modèle métal de précision	1	—
Mécanicien usinage et montage	338	2	Mécanicien en petite mécanique	34	—
Mécanicien réparateur d'automobiles	525	403	Mécanicien réparateur d'automobiles	961	454
Réparateur en équipement pour moteur à injection	15	1	Réparateur en équipement pour moteur à injection	80	—
			Mécanicien ajusteur	640	30
Mécanicien en machines agricoles	129	78	Mécanicien de chantier	22	—
			Mécanicien en machines agricoles	221	74
Mécanicien en cycles et motocycles	74	37	Mécanicien en motoculture et équipement rural	19	—
			Mécanicien en cycles et motocycles	32	24
			Monteur frigoriste	15	—
			Mécanicien circuits oléohydrauliques pneumatiques (CAP-MC)	19	—
Tourneur	259	35	Tourneur	456	68
Fraiseur	66	4	Fraiseur	313	37
			Fraiseur en moules et modèles métalliques	10	—
			Horloger réparateur, option A	21	—
			Mécanicien d'entretien	309	34
	2 518	599		3 153	721
		(23,8 %)			(19,7 %)

Il n'est pas possible de comprendre l'évolution des premières sans faire intervenir des éléments de leur histoire qui est celle d'un « va-et-vient » entre spécialisation et polyvalence (29) dont on peut schématiser les étapes de la façon suivante :

- depuis 1945, existe un CAP pour chacune des grandes spécialités de la mécanique générale (tourneur, fraiseur, ajusteur) ;
- en 1962, l'Education nationale décide la création d'un CAP « généraliste » de mécanicien en mécanique générale à deux options « réparation entretien » et « usinage montage » dont la seconde recoupe l'ensemble des métiers de la production.

Les employeurs, d'abord circonspects puis franchement hostiles à cette déspecialisation de la formation, obtiennent finalement la suppression du CAP de mécanicien générale et le retour aux anciennes spécialisations : sont donc créés en 1971 le CAP de mécanicien ajusteur, en 1972 celui du mécanicien d'entretien et en 1974 celui de mécanicien tourneur et de mécanicien fraiseur.

Parallèlement, l'Education nationale met en place le BEP de mécanicien monteur bâti sur le modèle du CAP de mécanique générale qui a été supprimé depuis. Ces cinq sous-spécialités sont celles que nous connaissons aujourd'hui.

Concrètement cela se traduit par l'existence dans les statistiques de la Bretagne en 1964, de formations créées avant 1962 : ajusteur, tourneur, fraiseur et mécanicien usinage-montage (option de CAP de mécanique générale créée en 1962).

En 1975, on relève toujours les formations les plus anciennes (tourneur, fraiseur) non encore supprimées (les CAP correspondant à ces spécialités ayant été abrogés en 1974 mais une dernière session devait avoir lieu en 1975) et les formations nouvelles créées en 1971 : mécanicien ajusteur ; et en 1972 : mécanicien entretien.

Comparaison des effectifs dans les formations de la mécanique générale en 1964 et 1975

1964		1975	
Ajusteur	1 112	Mécanicien ajusteur	640
Mécanicien usinage-montage	338	Tourneur	456
Tourneur	259	Fraiseur	313
Fraiseur	66	Mécanicien d'entretien	309
	1 775		1 718

Les chiffres montrent une stagnation de ces formations.

(29) Voir sur ce point les travaux de Y. de Ricaud. **Les formations dans les emplois ouvriers de la mécanique générale dans la région Midi-Pyrénées**. Mars 1979, Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi, Université des Sciences sociales de Toulouse.

Par contre, les formations concernant la réparation (mécanicien réparateur d'automobiles, mécanicien en machines agricoles) croissent nettement ; elles regroupent 36 % des présentés au CAP (le CAP mécanicien réparateur d'automobiles, à lui seul, représente 30,4 %) (30).

L'apprentissage conserve une place assez importante dans ces formations : en 1975, il entre pour moitié dans les présentés au CAP de réparateur d'automobiles, pour un tiers dans ceux de mécanicien sur machines agricoles et de mécanicien d'entretien. Par contre, il est absent ou ne joue qu'un rôle relativement faible dans les autres spécialités où l'enseignement public est souvent le seul formateur.

f. Développement des formations du groupe : électricité, électrotechnique, électromécanique

La croissance importante de ce groupe (85 %) est imputable aux élèves de BEP se présentant aux CAP. Elle est due essentiellement à la spécialité électromécanicien, l'autre spécialité importante — électricité d'équipement — restant sensiblement au même niveau durant la période.

L'apprentissage qui intervient seulement pour 18 % dans l'ensemble du groupe ne joue un rôle notable que dans cette dernière spécialité (43 %).

Comparaison des effectifs dans les formations électricité, électrotechnique, électromécanique en 1964 et 1965

1964		1975	
Electricien d'automobiles	30	Electricien d'automobiles	62
Monteur électricien	459	Electrotechnique, option D : électricien d'équipement	416
Electromécanicien	187	Electrotechnique, option A : électromécanicien	829
Electricien bobinier	55	Electrotechnique, option C : bobinier	11
Projectionniste de spectacle cinématographique	26	Electrotechnique, option B : monteur câbleur	34
	757	Electrotechnique, option E : installations et courants faibles	22
			1 374

L'enseignement public et l'enseignement privé se partagent à peu près également chacune des autres spécialités.

(30) En France, la proportion pour cette même formation est de 13 %.

CONCLUSION

Le profond bouleversement des structures socio-économiques de la Bretagne, déjà amorcé en 1962, s'est poursuivi et accéléré durant la période 1962-1975. En une quinzaine d'années, le passage d'une société à dominante rurale agricole à une société plus urbaine et industrialisée, sous l'effet d'une articulation nouvelle à la formation sociale française, s'est traduit par :

- la désintégration des modes de production anciens : agriculture traditionnelle, artisanat, petit commerce surtout rural, industrie de type manufacturier ;
- l'implantation et le développement d'industries nouvelles : électronique, automobile, agro-alimentaire ;
- la forte croissance du tertiaire : services de l'Etat, assurances, banques (en relation avec le développement de la monétarisation) ;
- la résistance, à travers ce bouleversement, de certaines formes de production anciennes. Ainsi, dans l'agriculture, malgré la spécialisation et l'intégration au marché, l'exploitation familiale de dimension moyenne a survécu. L'artisanat dans un secteur comme le bâtiment s'est maintenu voire développé, il s'est montré bien adapté par exemple pour répondre aux exigences de la rénovation de l'habitat en milieu rural.

Ces transformations, qui ont amené de profonds changements dans la répartition sectorielle de l'emploi :

- pertes dans l'agriculture : (— 205 274) 50 %,
- gains enregistrés dans les secteurs non agricoles (+ 195 364) se répartissant comme suit : 59,8 % dans le tertiaire, 27,2 % dans l'industrie et 13 % dans le BTP,

ont déterminé des mouvements importants chez les personnes déjà actives (deux tiers de la population active occupée ont changé d'emploi entre 1962 et 1975) tandis que se modifient très sensiblement les perspectives offertes aux jeunes. Bouleversée dans ses modes et types d'activités, cette société a connu des grandes transformations, tant dans l'importance relative des différentes classes que dans les rapports qu'elles entretiennent entre elles. Le développement du salariat a entraîné la progression des classes populaires (ouvriers et employés) qui sont devenues majoritaires ainsi que de la petite bourgeoisie moderne, tandis que déclinaient les petits producteurs (paysans, artisans) et les commerçants.

Dans un contexte social affecté par de profonds changements, les modifications intervenues non seulement dans la répartition des emplois mais aussi dans leurs profils ont entraîné des répercussions sur les modes d'accès, sur les représentations de la réussite des différentes catégories sociales et, par là même, sur les voies et caractéristiques de la formation.

La désintégration de la société traditionnelle à dominante rurale a eu pour conséquences :

- la baisse de l'apprentissage sur le tas liée à l'agriculture traditionnelle et à l'industrie de type manufacturier ;
- la disparition des formations telles que art ménager ou couture dont la finalité était la stabilisation des filles surtout en milieu rural.

La recomposition des structures socio-économiques sous ses différents aspects : nouvelle industrialisation, développement du tertiaire, résistance et transformation des modes anciens a eu des répercussions sur la formation.

A la nouvelle industrialisation correspond un développement des formations initiales, CAP et surtout BEP (électricité, électrotechnique), de la formation professionnelle pour adultes (FPA) (métallurgie), de stages d'adaptation du Fonds national pour l'emploi (FNE) (métallurgie, textile, électronique). En outre, pour faire face à la forte croissance du tertiaire, on assiste à un progrès important des formations initiales : sténo-dactylo, comptabilité, banque, mais aussi soins personnels.

La résistance et la transformation des modes anciens ont entraîné une évolution contrastée de la formation.

En ce qui concerne l'agriculture, on enregistre le développement de formations de type scolaire dont certaines sont très spécialisées (horticulteur, conducteur d'engins et machines agricoles), mais l'essentiel des effectifs se regroupe autour de deux pôles : agriculture-élevage pour les garçons ; économie familiale et rurale pour les filles. Ce dernier type de formations ayant souvent pour but de préparer les jeunes à assumer des tâches qui, autrefois, étaient assurées par la famille rurale traditionnelle.

Dans le bâtiment, secteur en croissance, le maintien de l'artisanat a permis à l'apprentissage de conserver une place importante à côté de la formation de type scolaire et de la formation professionnelle pour adultes (FPA), elles-mêmes en progrès.

Les transformations qui ont affecté les appareils de formation sont allées dans le même sens que celles qui ont touché les structures socio-économiques, toutefois l'on peut se demander si elles ont été à la mesure des changements intervenus.

Si l'on considère le volume des mutants :

- 100 000 mutants agricoles entre 1962 et 1975 d'après notre évaluation ;
- 10 000 mutants par an entre 1964 et 1967 d'après une étude du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA). La même étude précisant que chaque année 1 000 mutants ont reçu une aide du Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (FASASA) afin de recevoir une formation facilitant leur mutation.

Ces éléments nous conduisent à penser qu'un faible nombre de mutants a bénéficié d'une formation continue.

Le développement de la Formation professionnelle pour adultes (FPA), qui n'est pas négligeable, semble sans rapport avec l'importance du nombre des mutants agricoles, d'autant que ceux-ci n'ont constitué qu'une partie de son recrutement.

Certes, d'autres efforts ont été faits à travers les actions de sensibilisation de Radio-Promotion Bretagne ou à travers la création de centres de mutants

agricoles, mais elles apparaissent plus comme des actions de socialisation destinées à favoriser le passage d'un monde rural agricole à un monde urbain industriel que comme la préparation concrète à l'exercice de nouveaux métiers.

La plupart des mutants ont occupé leurs nouveaux emplois sans avoir reçu une formation continue si ce n'est dans certains cas un court stage d'adaptation dans les entreprises, financé par le Fonds national pour l'emploi ; les femmes, qui se sont dirigées vers le secteur industriel, ont été particulièrement défavorisées ; en effet, il n'existe quasiment aucune formation organisée les concernant. Un tel phénomène peut trouver une explication dans le fait qu'une part importante des nouveaux emplois offerts est constituée par des emplois peu qualifiés ; néanmoins dans le tertiaire (et à un degré moindre dans le bâtiment), la situation est un peu différente, l'importance des qualifications est plus grande et l'éventail plus large.

Entre 1962 et 1975, la structure de formation des actifs, en raison de l'arrivée de couches jeunes à niveau scolaire plus élevé, s'est transformée : d'une situation où le CEP était dominant on est passé à une situation où CAP, BEP, BEPC forment l'ensemble le plus important.

La concomitance entre l'évolution des activités et des formations ne signifie pas forcément qu'il y ait concordance stricte entre les deux évolutions, cela tient d'une part au fait que le rôle de la formation dépasse la seule préparation à un emploi et d'autre part, que la Bretagne faisant partie d'un ensemble national plus vaste, les migrations inter-régionales peuvent permettre des ajustements.

D'une façon générale, le développement du niveau de formation, de la population résidant en Bretagne répond à des nécessités qui ne tiennent pas seulement à l'exercice d'un emploi, défini par l'accomplissement de certaines tâches, mais aussi aux impératifs requis par l'insertion dans un nouveau type de société caractérisée : par l'inscription dans un système informatif bureaucraté et par de nouvelles formes de consommation.

Les migrations, qui ont continué et même progressé après 1962, portent plus spécialement sur les personnes ayant un certain niveau de formation comme le fait apparaître la répartition par niveau de diplômes des non-migrants et des migrants.

Ainsi, de 1962 à 1968, parmi ceux qui émigrent, on compte deux fois plus de niveau CAP, trois fois plus de BEPC, trois fois plus de baccalauréat, six fois plus de niveau supérieur au baccalauréat que parmi ceux qui continuent à résider en Bretagne. De 1968 à 1975, la tendance n'est pas remise en question, on compte parmi les migrants quatre fois plus de niveau supérieur au baccalauréat, deux fois et demi plus de baccalauréat, un quart de fois plus de BEPC-CAP que parmi les non-migrants, néanmoins l'écart entre les deux populations diminue.

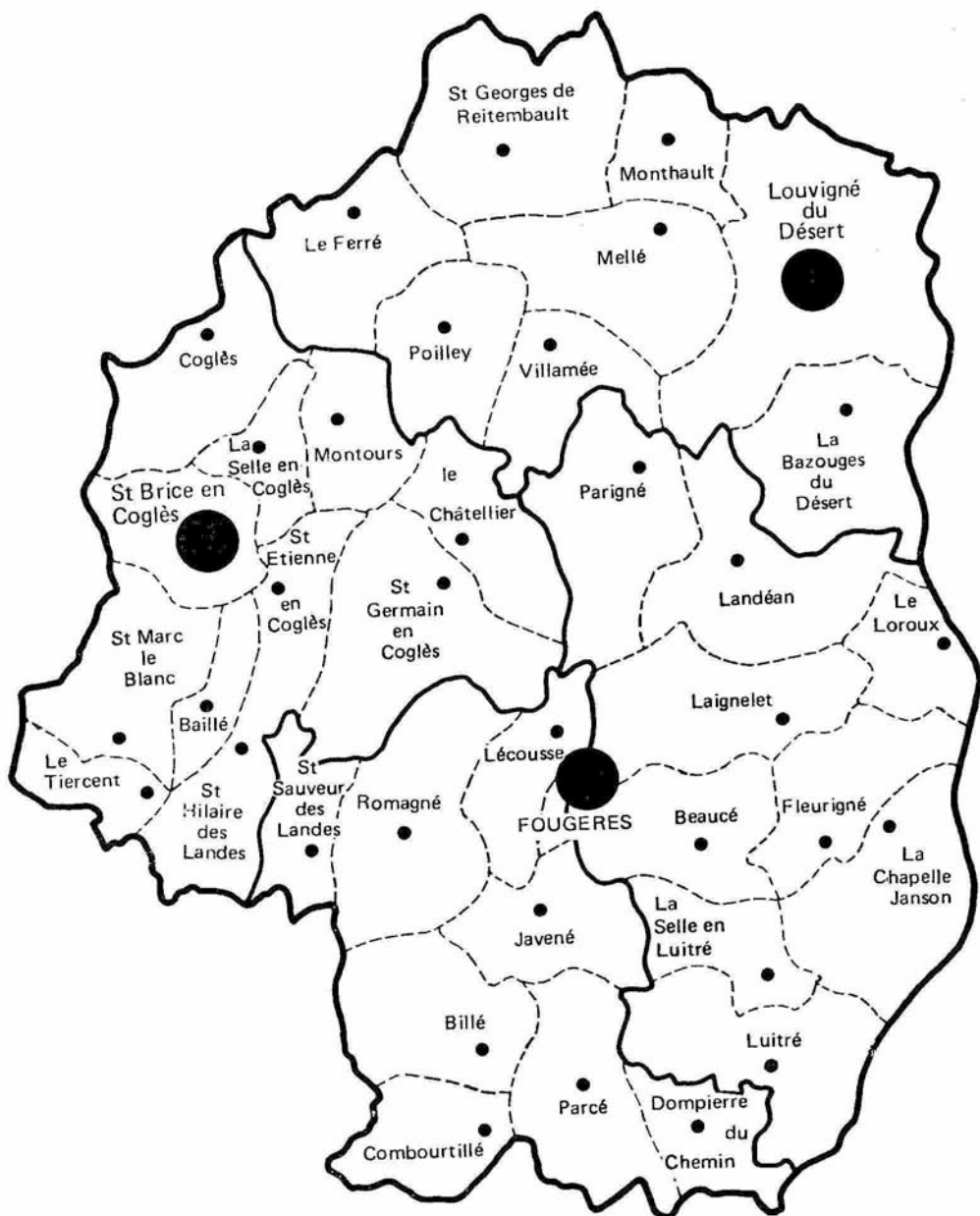
Cette réduction de l'écart tient tant à des conditions internes (régional) qu'externes (extra-régional). En effet, les transformations des modes d'organisation et le développement de secteurs utilisateurs d'éducation formelle à l'intérieur de la Bretagne, les difficultés d'obtention d'emploi dues à la crise à l'extérieur, expliquent cette évolution.

DEUXIÈME PARTIE

L'ANALYSE LOCALE

Introduction : Au Pays de Fougères	107
A - La campagne fougèraise	117
I - Les transformations de l'agriculture du pays	117
II - L'évolution des activités non agricoles : l'artisanat et le petit commerce	125
III - La force de travail et ses modifications	128
1. La population active	129
2. Evolution des diverses composantes de la force de travail	136
3. Le niveau de formation de la force de travail rurale	138
B - La ville de Fougères au cœur des transformations	138
I - La base socio-économique	141
1. La structure économique et sociale	141
2. Une zone de bas salaires	145
3. La reproduction de la force de travail, les caractéristiques de l'appareil de formation au début des années 1960	149
II - Mouvements de décomposition/recomposition de la base économique-sociale	152
1. Déstructuration des industries anciennes (la chaussure)	153
2. Les nouvelles implantations	186
C - Les transformations du système de formation	205
I - Changements intervenus pour la période pré-scolaire	205
II - Changements intervenus pour la période postérieure à la scolarité obligatoire	206
1. Evolution des taux de scolarisation	206
2. Analyse des conditions de scolarisation dans le premier cycle ..	208
3. Evolution de l'appareil de formation scolaire au niveau du deuxième cycle	210
III - La formation professionnelle	212
1. La formation professionnelle assurée par la profession	212
2. La formation professionnelle donnée dans l'appareil scolaire	214
3. La formation continue	218
D - Bilan et signification des transformations	219
I - Une société en mouvement	219
II - Des actions de formation : tentative de réponse aux changements socio-économiques	232
1. L'action de reconversion	233
2. L'action collective de formation (ACF)	236
	105

Carte 2
Fougères



INTRODUCTION

AU PAYS DE FOGÈRES

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. Comprenant quatre cantons : Fougères Nord, Fougères Sud, Louvigné-du-Désert, Saint-Brice-en-Coglès ; le pays de Fougères a, en 1962, une population d'environ 60 000 habitants : 28 032 hommes, 31 912 femmes ; la densité moyenne (89 hab./km²) est voisine de celle du département d'Ille-et-Vilaine (91 hab./km²) dans lequel il s'inscrit.

La population en 1962 se répartit à peu près également entre milieu urbain (29 627) et milieu rural (30 688). Dans ce dernier, la densité moyenne est de 50 hab./km², elle varie de 42, 44 hab./km² dans les communes rurales des cantons de Fougères Nord et Fougères Sud à 61 hab./km² et 66 hab./km² dans celles de Louvigné-du-Désert et de Saint-Brice-en-Coglès.

Le taux d'urbanisation (44,9 %) est voisin de celui du département d'Ille-et-Vilaine, mais la très grande majorité de la population urbaine est concentrée dans l'agglomération de Fougères (24 191 hab.) qui regroupe 87 % des citadins, la seule autre unité urbaine, Louvigné-du-Désert rassemble 5 880 habitants.

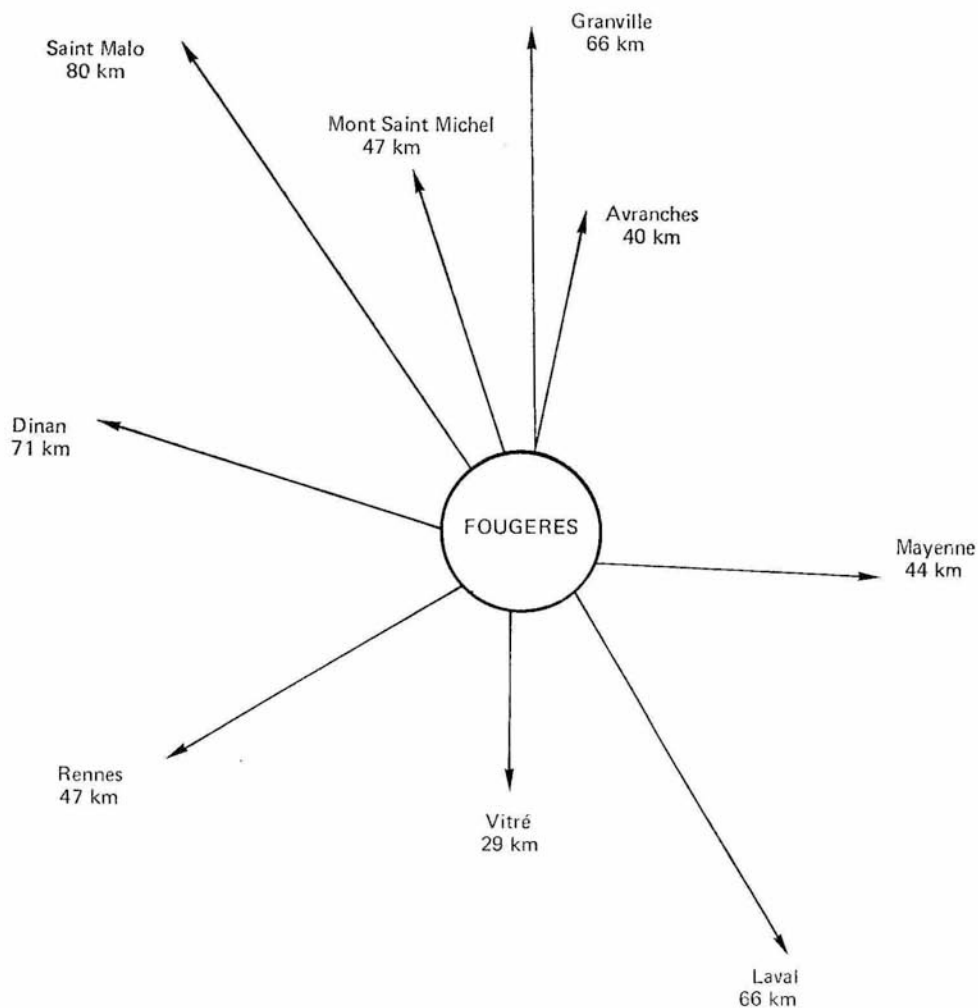
Fougères, ville moyenne avec un arrière pays rural, est l'une des neuf villes de la région Bretagne (une des seules villes importantes hormis la capitale administrative située à l'intérieur de la région), la troisième ville du département après Rennes et Saint-Malo.

1.2. Cette ville, comme le montre les chiffres suivants :

1876 : 11 873 habitants
1911 : 22 178 habitants
1936 : 20 432 habitants
1954 : 23 151 habitants
1962 : 24 191 habitants

a connu une croissance particulièrement forte à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, elle a quasiment atteint sa dimension actuelle depuis plus d'un demi-siècle, en 1911, elle a déjà 22 178 habitants. La crise de 1930 et la Deuxième guerre mondiale (la ville a été sinistrée aux trois-quarts lors des bombardements de 1944) ont fortement touché la ville, si bien qu'elle ne retrouve approximativement sa population de 1911 qu'en 1954. Depuis cette date, elle connaît une certaine stagnation puisque sa population n'atteint pas 25 000 habitants en 1962. L'accroissement de population entre 1954 et 1962 de 1 317 habitants (soit 6 % en 8 ans), 961 provenant de l'excédent naturel et 356 du solde migratoire, est relativement faible, il témoigne d'un faible dynamisme.

La position géographique de Fougères au contact de trois régions : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, en fait un nœud routier où s'entrecroisent l'axe Paris-Brest-Saint-Malo et l'axe Nantes-Caen-Cherbourg.



Cependant, elle n'est pas desservie directement par une ligne ferroviaire importante ni par aucune route à grande circulation ; de ce fait, elle connaît un certain enclavement qui pèsera sur son évolution.

1.3. Marché de Bretagne, Fougères voit se développer à la fin du XIX^e siècle les fabriques de chaussures qui restent longtemps son industrie principale et qui lui apportent son développement : 7 000 habitants sous la Révolution, 22 000 en 1914.

Cette industrie qui, pendant fort longtemps, on peut dire jusqu'aux années 1950, était la seule à Fougères, si elle a été la raison du développement de la ville jusqu'en 1914, a paradoxalement été la cause majeure de sa stagnation et de son isolement depuis cette époque.

En effet, « *Fougères pendant des années, des siècles même, a été une ville fermée, entourée de murailles où l'on avait l'habitude de regarder vers le dedans et non de se tourner vers le dehors. Cet isolationnisme joue tant vis-à-vis du département et des intérêts généraux bretons que vis-à-vis de son arrière pays* » (1).

● Le système productif du pays est dominé, jusqu'aux années 1960, par des formes de production antérieures au capitalisme monopoliste (familial - artisanal - manufacturier) et s'organise autour de deux activités principales — l'agriculture et la chaussure — accompagnées d'une structure de petits commerces et de secteurs traditionnels (extraction du granit, construction). Ainsi, cinq secteurs retiennent en 1954 plus des trois-quarts de la force de travail utilisée dans le pays :

Activités économiques	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculture	7 135	41,3	7 425	49,9	14 560	45,3
Autres industries extractives	1 448	8,4	13	ε	1 461	4,5
Cuir et peaux	2 177	12,6	2 655	17,8	4 832	15,3
BTP	1 509	8,7	65	0,6	1 574	4,9
Petits commerces de détail	820	4,7	1 146	7,7	1 966	6,0
Total des cinq activités	13 089		11 304		24 393	
Poids dans la population active totale	75,8 %		75,9 %		75,9 %	

(1) G. de Ligny, **Fougères, plan de développement**, Centre fougerais de formation et de promotion sociale.

En 1962, ces cinq activités emploient 70 % des occupés. Cette régression est due à la baisse de l'emploi dans l'agriculture, la chaussure et les industries extractives. Toutefois, si l'on retient un sixième secteur qui apparaît entre les deux dates — l'habillement — on constate que la main-d'œuvre du pays est toujours concentrée aux trois-quarts dans six activités.

En 1962, le non-salariat concerne plus d'un actif sur deux (51 % des actifs) tandis que le tissu des établissements non agricoles est marqué par la prééminence des petites unités :

Taille des établissements	Nombre d'établissements en pourcentage cumulé
0 salarié	57,1
1 à 5 salariés	91,9
6 à 9 salariés	95,0
10 à 19 salariés	97,2
20 à 99 salariés	99,5
100 salariés et plus	100,0
	2 756 établissements

Source : Fichier des établissements industriels et commerciaux, 1962.

A cette date, on dénombre neuf établissements employant plus de 200 salariés, tous localisés dans la ville de Fougères :

- 3 établissements de l'habillement employant 1 116 personnes ;
- 5 établissements de la chaussure employant 2 425 personnes ;
- 1 établissement du BTP employant 209 personnes.

Ce qui représente un total de 3 750 salariés soit 40,8 % de l'ensemble des salariés de la ville de Fougères.

Le système productif garde donc son caractère bipolaire : l'agriculture, la chaussure. Ce dualisme au niveau des activités économiques rejoint l'opposition ville-campagne. Toutefois, du point de vue des formes d'organisation du travail, on observe de grandes similitudes polyculture-élevage familial d'un côté, artisanat développé (voire manufacture) de l'autre et ce bien que les échanges quotidiens de force de travail entre les deux milieux demeurent faibles jusqu'aux années 1954 : 284 personnes des communes de l'arrière-pays viennent régulièrement travailler en ville.

- La bipolarisation de la base économique se retrouve au plan de la structuration sociale puisque deux groupes sont majoritaires : les petits producteurs (41 %) et les classes populaires (ouvriers + employés) 44 %. On notera la forte représentation des ouvriers 35,6 % (contre 31,1 % pour la région) et la sous-représentation des classes moyennes 5,0 % (contre 13,8 % en Bretagne).

- Dans ce contexte socio-économique, les données rassemblées dans le tableau suivant montrent clairement que le système scolaire en tant que facteur d'accès à l'emploi n'intervient pratiquement pas :

Profil éducatif de la population de 15 ans et plus ni scolaire, ni apprentis

Diplôme d'enseignement général	Hommes	Femmes	Ensemble	Comparaison France entière (H + F)
Sans diplôme	58,4 %	61,2 %	59,9 %	57,7 %
Certificat d'études primaires	36,0 %	33,4 %	34,6 %	32,5 %
BEPC ou brevet élémentaire	2,9 %	3,9 %	3,4 %	4,9 %
Baccalauréat ou brevet supérieur	1,7 %	1,2 %	1,5 %	2,9 %
Diplôme supérieur ou baccalauréat	1,0 %	0,3 %	0,6 %	2,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Effectifs	18 662	23 053	41 715	32 587 649

Source : Recensement de la population, 1962.

Ainsi, 94,5 % de la force de travail potentielle a, au mieux, un niveau éducatif formel inférieur ou égal au Certificat d'études primaires. On notera cependant que 663 hommes et 373 femmes sont titulaires d'un CAP, ce qui représente 3,6 % et 1,6 % des populations masculine et féminine de 15 ans et plus, ni scolaires, ni apprentis.

• En ce qui concerne le système éducatif, le pays de Fougères apparaît, en 1962, comme une zone où :

— la scolarisation est faible aussi bien en milieu urbain que rural ;

Taux de scolarisation des 15-16 ans en 1962

	Fougères	Ille-et-Vilaine	Bretagne	France
Garçons	40,4	57,2	67,0	60,3
Filles	47,7	66,2	77,2	68,1

— l'apprentissage est relativement important ;

Taux d'apprentissage des 15-16 ans

	Fougères	Ille-et-Vilaine	France
Garçons	24,6	17,4	18,0
Filles	7,5	4,4	5,1

— l'enseignement professionnel industriel et l'enseignement agricole sont quasi-inexistants ;

— l'enseignement privé est dominant :

en 1967 (dernière année avant la prolongation effective de la scolarité à 16 ans), l'enseignement privé représente 62 % des effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire.

• On notera la cohérence existant en 1962 entre l'appareil de formation et les structures socio-économiques du pays.

Ainsi le fort taux d'activité aussi bien chez les hommes (56,2 %) que chez les femmes (41,4 %) et l'entrée en activité à des âges jeunes (d'où de faibles taux de scolarisation) sont à mettre en relation avec la présence d'une agriculture de type traditionnel et une industrie de type manufacturier employant beaucoup de main-d'œuvre et pratiquant des bas salaires.

L'importance de l'apprentissage et la faiblesse de l'enseignement technologique s'expliquent par le type de processus production mis en œuvre : peu ou pas parcellisé.

Le faible niveau de la formation, son caractère très spécifique lorsqu'elle existe, contribuent à rendre les migrations difficiles.

Pour maintenir leur domination, les forces sociales, constituées par les propriétaires terriens (aristocrates et notables) et le patronat de la chaussure, monopolisent le pouvoir municipal, cantonal, national (députation).

Le ciment idéologique de cette société dans sa partie rurale comme dans sa partie urbaine est constitué par la religion ; le clergé exerce son influence non seulement par le culte auquel la population adhère mais aussi par l'école (d'où l'importance de l'enseignement privé).

2. APERÇU GÉNÉRAL DES TRANSFORMATIONS (1962-1975)

Zone encore polarisée sur deux réalités : familiale-rurale, ouvriers-manufacture, elle présente une certaine homogénéité qui s'exprime au niveau éducatif par l'importance de l'auto-formation (cellule familiale-apprentissage) et le faible rôle de l'institution scolaire.

Monde clos à première vue, fonctionnant sur des modes de vie imprimés par le caractère traditionnel des procès de travail et des relations qu'ils impliquent, le pays de Fougères apparaît à l'abri des bouleversements socio-économiques externes. Cependant, malgré cette stabilité relative, les processus de transformation sont déjà en cours depuis les années 1950 quoique plus amortis que dans l'ensemble régional.

La présentation de données statistiques succinctes permettra de fournir un aperçu de l'ampleur et de la nature des mutations qui sont à l'œuvre.

2.1. La population des campagnes représentant 53 % des habitants du pays (contre 60 % en Bretagne) constituera un réservoir de main-d'œuvre potentielle qui sera à même d'alimenter le salariat à l'intérieur et à l'extérieur.

Les variations de la population active agricole constituée de non salariés entre 1954 et 1975 traduisent l'importance des changements qui demeurent toutefois plus atténués que pour l'ensemble de la Bretagne :

Variation de la population active agricole

	1954-1975	1962-1975	1968-1975
Pays de Fougères	— 51 %	— 41 %	— 30 %
Bretagne	— 61 %	— 50 %	— 36 %

Source : Recensements de la population.

Au niveau des exploitations agricoles, leur réduction est moins élevée que dans la région entre 1955 et 1970 (Recensements agricoles) : — 16 % contre — 25 % en Bretagne. Cela tient à la structure (2) et à la nature des activités agricoles du pays marquées par un développement plus prononcé de l'élevage et des spéculations qui lui sont liées comme l'attestent ces quelques chiffres sur l'utilisation du sol.

Utilisation du sol en pourcentage de la superficie agricole utilisée

	Terres labourables	dont cultures fourragères	Superficies toujours couvertes d'herbes
Région agricole de Fougères (2)	44,6	31,0	54,7
Bretagne	72,8	33,9	26,6

Source : Recensement général de l'agriculture, 1970.

La production animale, bien qu'intégrée aux entreprises agricoles et alimentaires, s'étend en s'appuyant sur les caractéristiques des petites exploitations familiales : présence constante des exploitants sur l'exploitation permettant les soins et l'attention particulière exigés par ce capital fragile que représente le cheptel. Elle constitue donc un facteur de résistance qui a ses limites si l'on en juge par l'accélération de la baisse des actifs agricoles en dernière période 1968-1975. Le pays de Fougères a, malgré tout, pu maintenir un actif sur quatre dans l'agriculture, ce qui est plus élevé que la moyenne régionale :

(2) Il existe un fort pourcentage de petites exploitations et la densité d'actifs agricoles y est relativement élevée. A titre de comparaison, la population active pour 100 hectares de superficie agricole utilisée est en 1975 : de 13 pour le pays de Fougères, 11 pour la Bretagne, 8 pour la ZEAT et 7 pour la France.

Pourcentage d'actifs agricoles dans la population active

	1962	1975
Pays de Fougères	40,7	24,5
Bretagne	42,3	20,6

Source : Recensements de la population.

2.2. Parallèlement aux transformations de l'agriculture, les autres activités économiques du pays vont connaître des mutations. A l'intérieur d'une croissance globale des établissements industriels et commerciaux, on note une évolution qualitative qui s'exprime par une plus forte régression de la petite entreprise : les établissements de moins de cinq salariés bien qu'importants représentent 88 % de l'ensemble en 1977, contre 92 % en 1962.

Du côté des activités de production, ce sont les petites unités artisanales, les plus dispersées géographiquement, qui vont disparaître. En fin de période, elles ne représentent plus que 6,3 % de l'effectif salarié du secteur industriel au sens large et 3,6 % en excluant le bâtiment. Il y avait en moyenne 1,2 emploi non salarié par établissement en 1962 et en estimant à deux salariés l'effectif moyen des établissements employant de une à cinq personnes, on obtient une perte de près de 900 emplois imputable à la disparition des 413 unités artisanales. Le nombre d'établissements des secteurs de transformation tombe quant à lui à 23 en 1975 contre 740 en 1962. Ces éléments sont révélateurs des bouleversements en cours dans les modes de produire.

Le bâtiment et les travaux publics semblent résister à ces changements, le nombre d'entreprises s'accroît. Les mutations de l'agriculture en faisant entrer les paysans plus profondément dans la circulation monétaire et les obligeant à des travaux d'amélioration ont fourni un marché aux petites entreprises rurales. En fin de période, la régression qui affecte le secteur de la construction, a favorisé l'installation à leur compte d'un certain nombre d'ouvriers qualifiés que les entreprises, en particulier les plus grandes, n'ont pu retenir, faute d'un programme de travail suffisamment fourni.

La structure par taille du commerce et des services privés s'est sensiblement déformée et la proportion d'établissements n'occupant pas de salariés est passée de 66 à 58 %.

En portant l'attention à un niveau plus fin, on s'aperçoit que la situation du tertiaire est commandée par l'évolution différenciée des deux principaux secteurs : les commerces et les services publics.

Les premiers conservent le même nombre global mais les mutations observées ont réduit fortement la part du commerce individuel. Ce sont les petites boutiques traditionnelles installées dans les quartiers et les villages qui ont été assez rapidement étouffées par le mouvement général de concentration de la distribution. Les petites unités ont mieux résisté dans les domaines où les produits sont plus différenciés et ceux auxquels s'attachent une notion de service. Les établissements employant de un à cinq salariés ont même accru leur présence de façon notable. Les commerces intermédiaires de détail non-alimentaire, les petits supermarchés se sont développés mais aucun établissement ne dépasse l'effectif de 100 personnes.

En comparaison de l'ensemble de la région, l'évolution de la structure d'échange a été beaucoup moins vive. Le caractère rural de la zone, associé à une stabilité de la population totale et à une faible urbanisation, a ralenti la concentration du commerce ainsi que le développement des nouvelles formes d'échanges. Une part plus importante d'établissements sans salariés (57,5 % contre 52,5 % en Bretagne) a ainsi pu subsister. Les conditions de leur survie demeurent difficiles, beaucoup ne seront pas remplacés du moins dans les mêmes formes, dans la mesure où ils ne s'inscrivent pas dans la logique de fonctionnement dominante (intensification de la circulation de l'argent et des marchandises).

Le secteur public dans le pays de Fougères est particulièrement faible ; celui-ci n'atteint même pas 5 % de la population active en 1962. Un certain développement s'est produit au cours de la période, avec en particulier l'accroissement sensible des effectifs des collectivités locales et de l'hôpital-hospice. Ces établissements ont offert sur le marché local des emplois ne nécessitant pas, pour leur majorité, de qualification. Cependant, les salariés du secteur public n'occupent encore qu'une place modeste de l'emploi de la zone, comparativement à l'ensemble de la région où ils représentent presque autant que la population agricole ; ce qui n'est pas peu dire dans une telle région.

Part des salariés du secteur public dans la population active

	1962	1975
Pays de Fougères	4,8 %	8,6 %
Région de la Bretagne	13,2 %	19,8 %

Source : Recensements de la population.

Le secteur public n'atteindra pas une importance qui puisse créer une concurrence vis-à-vis du secteur privé. Les débouchés offerts en fin de période se situent à un moment où le chômage s'est sensiblement accru et où la position des employeurs se trouve renforcée par rapport aux salariés.

Ces phénomènes de recomposition de la base économique du pays de Fougères impliqueront une concentration des structures productives. Ainsi en 1962, malgré le nombre relativement grand d'ateliers industriels, leur taille ne dépasse guère, en général, plus de 100 salariés. Les unités de plus de 200 salariés s'élèvent à neuf en 1962 contre seize en 1975, ils représentent à cette date 35,5 % de l'emploi salarié total.

Comme on le verra, la constitution et le développement de ces grands établissements marqueront certains aspects de l'évolution générale des années 1962 à 1975 :

- intégration des entreprises manufacturières les plus solides à une conception plus strictement marchande de l'activité. C'est le cas des établissements de la chaussure ;
- recherche de zones de profit par le biais des aides, et de la disponibilité de main-d'œuvre non qualifiée et à bas salaire : industrie de l'habillement, et les deux établissements des métaux qui appartiennent d'ailleurs à des groupes d'importance nationale ;

- structuration des industries agro-alimentaires ;
- accompagnement conjoncturel du BTP ;
- développement du tertiaire.

2.3. La transformation des activités, des processus de travail, va être l'occasion d'une restructuration sociale qui, comme nous l'avons vu, va se traduire par la régression des rapports sociaux de production (le non-salariat) résultant de la déstructuration des modes de production anciens tant dans l'agriculture que dans les activités non agricoles. Ainsi, entre 1954 et 1975 la diminution du nombre d'artisans et de petits commerçants est régulière quoique plus prononcée à partir de 1962 : 3 950 personnes en 1954, 3 425 en 1962, 2 890 en 1968, 2 415 en 1975.

La présentation du pays de Fougères et l'aperçu général des évolutions effectuées sur la base de repères chiffrés soulignent l'importance des mutations. Celles-ci touchent tous les aspects de la vie économique et sociale qui, pour être saisis dans leur complexité, nécessitent le dépassement du cadre chiffré désormais classique. Il convient dès lors d'envisager une analyse dynamique des transformations qui, de par la mise en perspective historique qu'elle suppose, permettra de comprendre les mécanismes et d'en expliquer les enchaînements. Pour ce faire, nous étudierons successivement les mouvements qui affecteront la campagne fougèraise (A), la ville (B), afin de saisir de façon articulée les transformations du système de formation (C) et de terminer par un essai de bilan global (D) sur les modifications des liaisons entre le système socio-économique et la formation.

A. - LA CAMPAGNE FOUGERAISE

La zone rurale du « pays » de Fougères a tendance à se dépeupler : ainsi de 1962 à 1975, elle a perdu 2 432 habitants, soit 7,1 % de sa population. Cette perte nette masque, en fait, des mouvements plus importants puisque durant la même période la balance migratoire présente un solde négatif de 3 725 habitants (12,1 % de la population de 1962).

Le canton de Louvigné-du-Désert a été particulièrement touché par cet exode rural, le déficit migratoire y atteint 20,8 %.

La tendance générale au déficit, qui marque l'ensemble de la zone de 1962 à 1968, persiste de 1968 à 1975 dans le canton de Louvigné-du-Désert et de Saint-Brice-en-Coglès, par contre elle s'atténue sensiblement à Fougères Nord et se renverse même à Fougères Sud (la balance migratoire y devenant légèrement positive).

Si la campagne fougèraise a connu un tel exode démographique cela est dû à d'importantes transformations socio-économiques principalement dans le domaine de l'agriculture, pivot de l'économie et de la société rurale.

En effet, l'intégration de l'exploitation agricole au marché capitaliste — par le biais des industries agro-alimentaires —, la généralisation de l'échange monétaire vont entraîner une rupture des équilibres anciens qui s'exprime par le passage de la polyculture-élevage à la spécialisation animale.

Outre l'exode rural qui entraînera un vieillissement de la population, l'exercice d'une activité rémunérée à l'extérieur de l'exploitation contribuera à prolétarianiser massivement la main-d'œuvre des exploitations de moins de 10 ha tandis que le travail agricole reposera sur le couple.

Mais le milieu rural va être aussi atteint par de forts mouvements de disparitions — créations d'unités artisanales qui représentent des possibilités d'insertion pour les enfants d'agriculteurs.

I. - LES TRANSFORMATIONS DE L'AGRICULTURE DU « PAYS »

1. Bien que l'on assiste — depuis une vingtaine d'années — à une accélération de la concentration des exploitations agricoles (3), le paysage agraire du pays de Fougères reste marqué par **la prédominance de la petite et de la moyenne exploitation** :

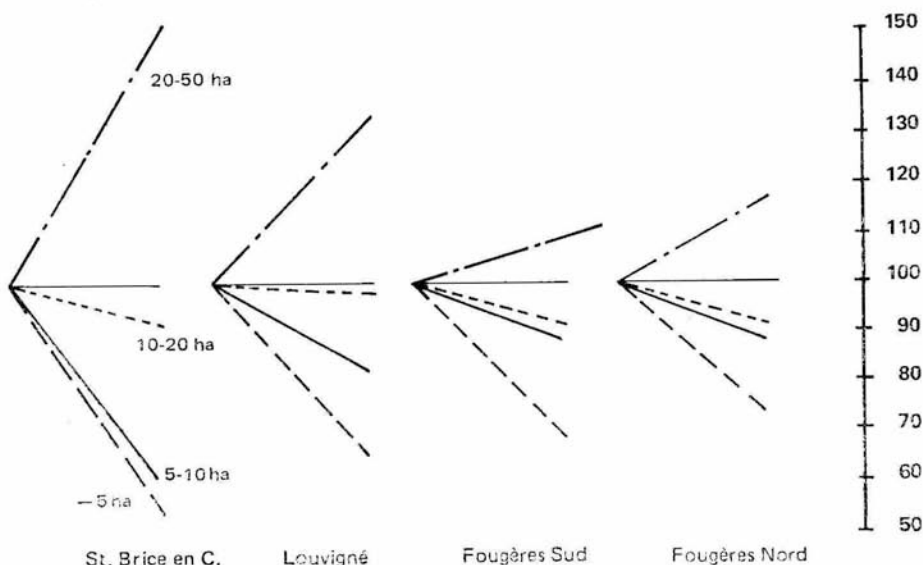
(3) 6 333 exploitations en 1929, 5 807 en 1955, 4 900 en 1971.

Evolution du nombre d'exploitations par classe de taille

Taille en hectares	1955		1971		Variations 1971-1955	
		%		%		%
Moins de 5 ha	1 986	34,2	1 531	31,2	- 455	↓ 22,9
5 à — 10 ha	1 442	24,8	956	19,5	- 486	↓ 33,7
10 à — 20 ha	1 771	30,5	1 661	33,9	- 110	↓ 6,2
20 à — 50 ha	592	10,2	736	15,0	+ 144	↑ 24,3
50 ha et plus	16	0,3	16	0,4		
Total	5 807	100	4 900	100	- 907	↓ 15,6

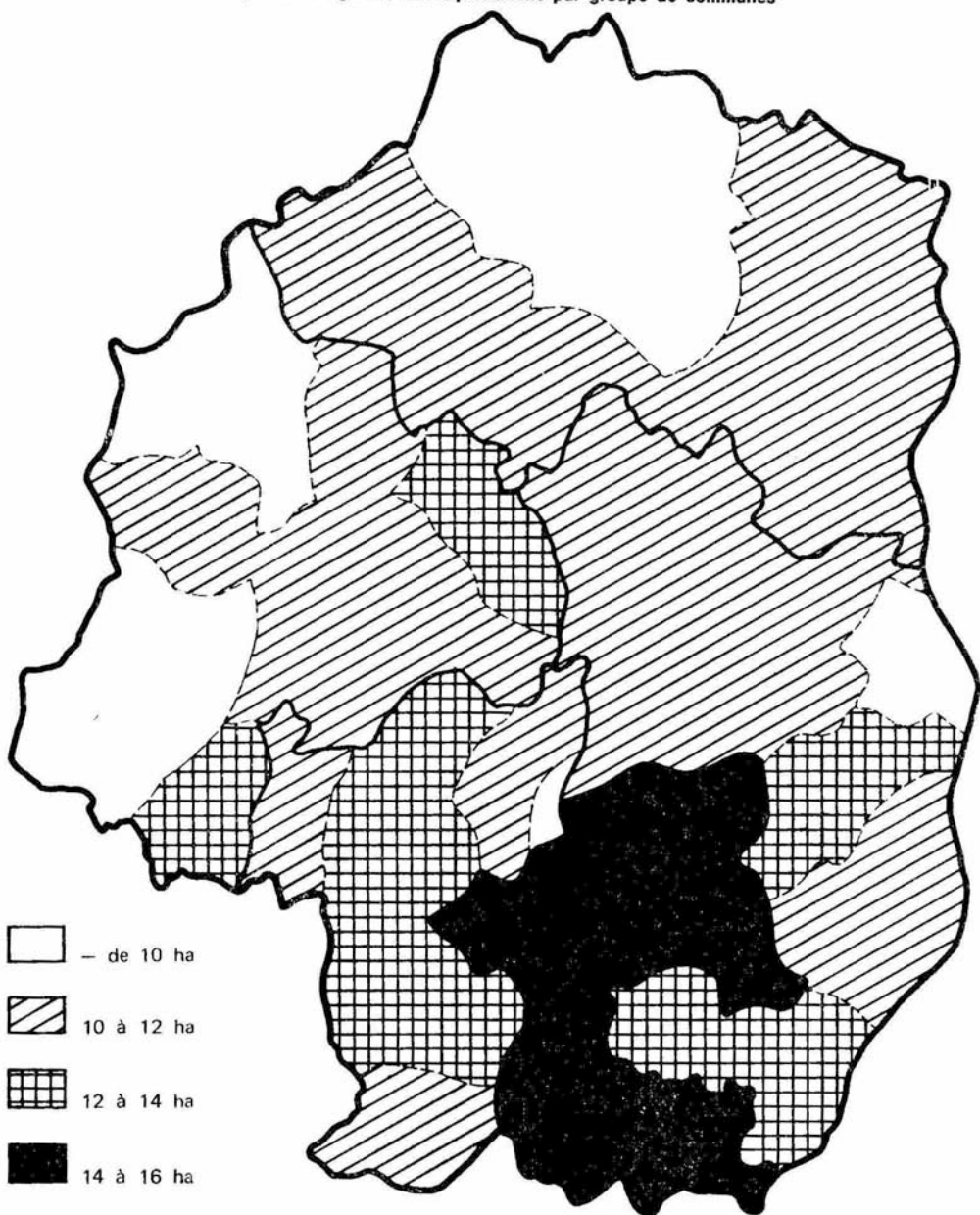
Les unités de moins de 10 ha ont enregistré l'essentiel des pertes mais représentent encore en 1971 (Recensement général de l'agriculture) plus de 50 % du nombre total des exploitations. Notons que les évolutions ne se sont pas effectuées avec la même intensité selon les cantons, cela tient en partie aux différences de la structure des exploitations agricoles en 1955. Comme le montre le graphique suivant, le phénomène de concentration-disparition a été particulièrement important à Saint-Brice-en-Coglès (et dans une moindre mesure à Louvigné-du-Désert) tandis qu'il se révèle moyen pour les deux cantons de Fougères.

Graphique 7
Evolution du nombre d'exploitations de 1955 à 1971 par canton
(base 100 en 1955)



La carte présentée ci-dessous fait nettement apparaître la primauté des petites unités agricoles ainsi que les différenciations à l'intérieur des quatre cantons :

Carte 3
Superficie moyenne des exploitations par groupe de communes



2. Parallèlement à la concentration des terres et à la disparition d'exploitations, on constate des modifications sensibles de la production agricole qui se traduisent par le passage de la polyculture-élevage à la spécialisation vers la production animale :

	1955	1971
Céréales	8 657 ha	4 715 ha
Bovins	48 799 têtes	91 929 têtes
Vaches laitières	28 801 têtes	45 728 têtes
Porcins	13 959 têtes	82 060 têtes

Ainsi, en quinze ans, les superficies en céréales ont régressé de moitié tandis qu'étaient multipliés par deux le cheptel bovins, par 1,6 l'effectif des vaches laitières et par 6 le nombre de porcins (4).

Ajoutons que l'aviculture est assez développée puisque l'on a inventorié lors du Recensement général de l'agriculture de 1971 : 171 885 volailles de ponte et 231 963 volailles de chair au niveau du pays.

Le développement de l'élevage hors sol (porcins, volailles) est révélateur de l'intégration de l'agriculture fougèraise au marché capitaliste. En effet, la production avicole et porcine ne nécessitent guère la possession de terres et peuvent être entreprises même par les paysans les plus déshérités. Mais elles demeurent étroitement liées au capitalisme industriel dans la mesure où l'entrant principal (5) pour ce type d'élevage est constitué par les aliments pour bétail fournis par quelques groupes industriels dominant le marché. La soumission des agriculteurs en amont est complétée en aval puisque bon nombre de firmes d'aliments pour bétail rachètent la production à des prix souvent fixés par contrat annuel. L'intégration de l'agriculteur à l'économie de marché transforme le statut, le contenu et le rythme du travail de l'exploitant :

« Le paysan est lié à la firme par un contrat qui organise à sa place l'ensemble de la production et il a un contremaître (6) qui surveille la bonne exécution de ses travaux ; il assume cependant tous les risques de la production et supporte tous les avatars d'un marché instable et capricieux » (7).

Cette soumission du paysan que l'on rencontre dans l'élevage hors sol se retrouve mais de manière indirecte dans l'élevage laitier (prix du lait, quantité suffisante et teneur en matière grasse pour que l'industrie accepte de collecter). Là aussi le paysan a dû s'adapter aux conditions de production de l'économie de marché en se spécialisant et en augmentant sa charge de travail. Ainsi en est-il de ce couple, agriculteurs au pays de Fougères depuis 20 ans. En 1956, ils élevaient trente bovins (dont quinze laitières), des truies, des volailles et récoltaient des céréales. Ils estimaient alors que pour cette production trois

(4) De 1960 à 1977, au niveau national, le nombre de bovins a été multiplié par 1,3, celui des porcins par 1,5.

(5) La part du poste aliment pour bétail représente environ 70 % du prix de revient d'un poulet à la sortie de la ferme.

(6) Il s'agit du technicien de la firme chargé de contrôler la bonne marche de l'élevage.

(7) « Les paysans face au marché : élevage hors sol en Bretagne », Hugues Lamarche, **Sociologie du travail**, n° 2, avril-juin 1977.

unités de travail étaient nécessaires. Ils employaient un « journalier » à temps plein. Aujourd'hui, ils ont une étable de soixante-huit bovins (dont trente-cinq laitières), mais ils n'ont plus de personnel. Cette évolution, ces agriculteurs la ressentent ainsi :

« Nous ne disons pas que nous vivons mieux. Sans doute avons-nous plus de confort, mais nos conditions de vie et de travail sont plus contraignantes. Nous sommes aujourd'hui soumis au rendement, ce qui n'était pas vrai en 1950. Nous vivions alors plus en « économie fermée ». En effet, si la quantité produite par unité de surface a changé, si le rendement des terres s'est amélioré, nous le devons, bien sûr, à l'ensemble des progrès chimiques, biologiques, mécaniques, mais nous le devons aussi à plus de travail. Notre servitude est plus grande. Aujourd'hui plus qu'hier, notre présence sur le lieu de travail est indispensable » (8).

3. Alors que l'on assiste à une soumission de plus en plus forte du paysan aux lois du marché, la propriété de la terre semble s'accroître :

	1955	1971
Faire-valoir direct	30 %	34 %
Fermage	58 %	42 %
Mode mixte	12 %	24 %
Ensemble	100 %	100 %

En effet, chaque fois qu'il le peut, l'agriculteur préfère devenir propriétaire de son exploitation bien que la charge foncière représente un investissement lourd :

« Mais parfois, on est contraint d'acheter la terre pour garantir notre outil de travail » (9).

A l'intérieur de ce mouvement général de spécialisation (productions animales), intégration à l'économie de marché, transformation des conditions de production de l'agriculture fougèraise, la situation est loin d'être homogène selon les catégories de paysans qu'on essaiera de repérer à partir de la différenciation des exploitations agricoles.

4. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE CES EXPLOITATIONS

Le tableau qui suit résume un certain nombre d'informations socio-économiques (10) des exploitations agricoles selon leur taille sur la période 1970-1971.

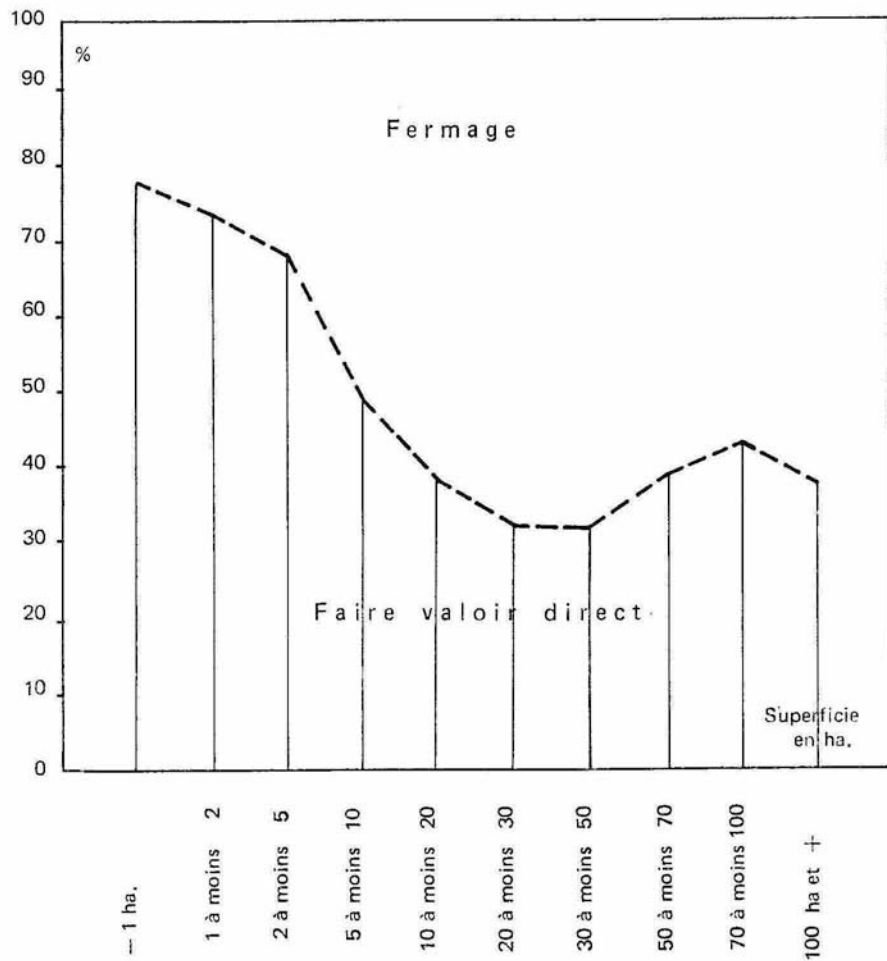
(8) D'après une enquête effectuée par la revue d'information du pays de Fougères, **Le pays**, n° 3, avril 1975.

(9) Entretien avec un agriculteur de Fougères responsable de CUMA, in **Le pays**, n° 4, juin-juillet 1975.

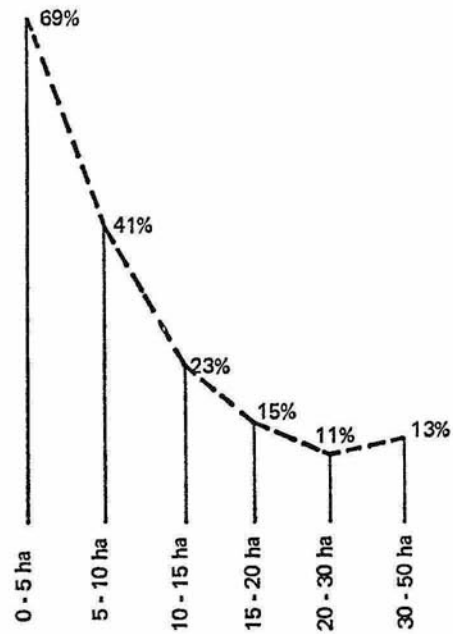
(10) Informations rassemblées au niveau de la région agricole de Fougères d'après les statistiques du Recensement général de l'agriculture de 1970-1971, **Recensement général de l'agriculture, 1970-1971, Fascicules départementaux (Ile-et-Vilaine)**, ministère de l'Agriculture, Service central des enquêtes et études statistiques.

Graphique 8 : Caractéristiques socio-économiques des exploitations agricoles

moins de 5 ha.	de 5 ha. à moins de 10 ha.	de 10 ha. à moins de 20 ha.	de 20 ha. à moins de 30 ha.	de 30 ha. à moins de 50 ha.
30,5% du nombre d'exploitations 6,3% de la S.A.U.	19,6% du nombre d'exploitations 13,0% de la S.A.U.	34,2% du nombre d'exploitations 43,0% de la S.A.U.	11,7% du nombre d'exploitations 24,2% de la S.A.U.	3,7% du nombre d'exploitations 11,4% de la S.A.U.
Modes de Faire-valoir (% S.A.U.)				
Utilisation du sol (% S.A.U.)				
Effectif moyen Bovins : 3,5 têtes	19,6 têtes		42,5 têtes	60,2 têtes
Effectif moyen Vaches : 2,9	7,5 têtes	12,8 têtes	19,1 têtes	23,7 têtes
% d'exploitations ayant au moins un tracteur en propriété ou copropriété : 10 %	47,1%	81,3%	93,3%	96,5%
Structure de la main-d'oeuvre				
Structure d'âge des chefs d'exploitations				
Activité des chefs d'exploitation				
. temps complet sur l'exploitation : 12,9% . Activité extérieure : 35,8 %		56,6% 21,5%	84,7% 7,5%	78,5% 18,4%
% d'actifs extérieurs parmi les personnes de 16 ans et plus vivant sur l'exploitation : 69 %		63 %	35,5%	22 % 17,4%



Part du revenu extérieur à l'exploitation dans le revenu total de l'exploitation



Sans aller jusqu'à l'établissement d'une typologie des unités agricoles, nous tenterons de mettre en valeur les différenciations des conditions de production et la position des grands principes d'exploitation dans le mouvement général d'intégration de l'agriculture et des agriculteurs dans l'économie capitaliste.

Le croisement des différentes variables fait apparaître quatre familles d'exploitations.

4.1. LES EXPLOITATIONS DE MOINS DE 5 HA

Non négligeables du point de vue de la population (30 % des exploitants : 1 900 personnes), elles occupent peu de superficie [6,3 % de la surface agricole utile (SAU), soit 4 620 ha]. La main-d'œuvre y est exclusivement familiale, la propriété des moyens de production semble dominée : 54 % de faire-valoir direct. L'élevage y est prépondérant avec une faible mise en valeur de la terre résultant d'un nombre considérable d'exploitants âgés (67 % de 55 ans et plus) et de faibles moyens financiers pour la réalisation d'investissements en capital (10 % seulement de ces exploitations possèdent un tracteur en propriété ou copropriété. L'essentiel du revenu de ces exploitations (69 % du revenu moyen total) est issu d'un travail salarié exercé hors de la ferme. Cette catégorie fonctionne donc comme fournisseur de travailleurs pour l'industrie ; l'intégration de cette catégorie d'exploitations au système capitaliste se fait non pas par la vente de leur production mais par celle de leur force de travail.

Signalons, en outre, que d'après une enquête départementale, 34 % des exploitants de 0 à 5 ha ont déclaré que leurs exploitations disparaîtraient à leur décès.

4.2. LES EXPLOITATIONS DE 5 A 10 HA

Elles représentent un cinquième des exploitations (1 221 en valeur absolue) et 13 % de la SAU (9 432 ha).

Comme le groupe précédent, elles fonctionnent essentiellement avec une main-d'œuvre familiale avec toutefois une plus grande proportion d'aides-familiaux. Le mode de faire-valoir direct, bien que développé (45,5 %), n'y est pas dominant. La part conséquente des terres labourables suppose une valorisation plus intensive des sols. La lutte pour la survie de l'exploitation est particulièrement difficile lorsque l'on sait que 34 % de cette catégorie d'exploitation sont voués à la disparition. Cela se traduit par des investissements en capital non négligeables (47 % possèdent des tracteurs), occasionnant un endettement important, et une augmentation sensible de l'intensité du travail paysan. Notons aussi que les chefs d'exploitation sont âgés (50 % âgés de 50 ans et plus) et que la satisfaction d'une bonne partie des besoins de la famille vivant sur l'exploitation passe par l'exercice d'une activité salariée hors de la ferme (41 % du revenu total).

Vidées de leur force de travail (vieillesse, prolétarisation), ces exploitations sont dans une situation précaire.

4.3. LES EXPLOITATIONS DE 10 HA A 30 HA

Avec 46 % des exploitations (2 856) et 67,2 % de la SAU (48 874 ha), elles constituent le groupe le plus représentatif de la campagne fougèraise. L'essentiel de la main-d'œuvre est familial avec toutefois l'apparition de salariés agricoles surtout dans les exploitations de 20 à 30 ha (8,4 %). Elles semblent se situer à un seuil où la modernisation soit possible au prix d'un endettement considérable et d'une augmentation de la charge de travail à l'actif :

- 81 à 93 % des exploitants sont propriétaires d'au moins un tracteur ;
- 63 % utilisent la traite mécanique et 27 % disposent de refroidisseur de lait ;
- la location de la terre s'y développe : 60 à 63 % de superficie en fermage ;
- le travail de la terre est intensif : 50 % de terres labourables.

Les chefs d'exploitation sont beaucoup plus jeunes (près de 28 % de 30 à 39 ans, 40 % de 40 à 49 ans), la part de travail salarié à l'extérieur y est moins développée traduisant ainsi la nécessité d'une mobilisation importante de la force de travail sur l'exploitation. Leur viabilité ne semble pas compromise (9,6 % des chefs d'exploitation déclarent que leur unité disparaîtra), l'intégration de leur processus de production dans l'économie de marché est forte.

4.4. LES EXPLOITATIONS DE 30 A 50 HA

Faiblement représentée [3,7 % des exploitations (228) ; 11,4 % de la SAU (8 327 ha)], cette catégorie d'unités, bien qu'utilisant de façon majoritaire une main-d'œuvre familiale, emploie la plus forte proportion de salariés (17,4 %). La diminution de la proportion de terres labourables par rapport aux exploitations de 20 à 30 ha suppose un travail plus extensif du sol et le développement d'élevages hors sol.

La mécanisation est quasi générale : 96,5 % des exploitations possèdent au moins un tracteur et 95 % pratiquent la traite mécanique. Elles paraissent davantage intégrées aux firmes agro-alimentaires : 50 % d'entre elles disposent de refroidisseur à lait tout en ayant une possibilité de diversifier la destination de leur cheptel par une part non négligeable consacrée aux « bovins viande ». La population des chefs d'exploitation est jeune. Le maintien des exploitations de ce profil en tant qu'unité économique semble assuré : 1,3 % seulement des exploitants ont déclaré la disparition de leur unité à leur mort.

II. - L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES : L'ARTISANAT ET LE PETIT COMMERCE

Sur l'ensemble du pays de Fougères (hors ville de Fougères), on constate une forte régression de l'artisanat à l'intérieur d'un mouvement de disparition-crédation intense :

Evolution des établissements artisanaux par canton entre 1962 et 1976

	1962	1976	Variations	Mouvements (11)	
				Créations	Disparitions
Fougères Nord	126	96	— 30 ↓ 23,8 %	42	67
Fougères Sud	130	108	— 22 ↓ 16,9 %	57	78
Louvigné-du-Désert	291	210	— 81 ↓ 27,8 %	117	193
Saint-Brice-en-Coglès	282	193	— 89 ↓ 31,6 %	85	169

Source : Centre de recherches et de développement de l'arrondissement de Fougères (CREDAF), Répertoire des métiers.

Les activités les plus touchées concernent des formes de production et de distribution liées à une économie rurale traditionnelle dans laquelle une articulation entre secteurs agricoles et non agricoles existe :

- cuir et habillement,
- bois et ameublement,
- granit,
- mécanique.

Une analyse plus fine du contenu des catégories d'activités économiques permet de saisir la nature des unités concernées. On s'intéressera aux principales activités artisanales fortement intégrées aux conditions socio-économiques et naturelles de la zone rurale ; elles s'organisent autour de six groupes d'activités :

- L'extraction de matériaux de construction (69 établissements en 1962) et la fabrication de matériaux de construction (43 établissements en 1962), fortement représentées, sont essentiellement orientées dans l'extraction et la taille du granit présent dans le sous-sol.

Il s'agit d'une activité ancienne ainsi que l'atteste cet extrait d'article paru dans la « Chronique républicaine » de Fougères en 1952 :

« Au cours de la visite, le président de l'union nationale des industries de matériaux de construction a souligné l'importance du bassin granitier de Louvigné qui compte 89 exploitants occupant un millier d'ouvriers et où deux entreprises sont déjà plus que centenaires. »

« 1952 au pays fougérais. »

L'utilisation d'autres matériaux dans la construction et pour les bordures de trottoirs a accéléré le processus de régression de ces activités entre 1962 et 1975. Notons que l'emploi reste stationnaire depuis 1968 malgré la persistance des disparitions (une dizaine d'établissements entre 1968-1975) compensées par des extensions d'établissements existants qui s'orientent vers le funéraire. Située en milieu rural (canton de Louvigné-du-Désert et de Saint-Brice-en-Coglès), l'industrie granitière représente encore aujourd'hui près du quart de l'emploi secondaire des campagnes.

- La mécanique générale regroupait en 1962, 139 établissements en milieu rural, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que 120 unités représentent des petits métiers liés à des modes de production agricole anciens :

(11) La différence entre « créations et disparitions » ne correspond pas au solde de la colonne « variations » car les établissements ayant atteints plus de 10 salariés en 1976 n'ont pas été retenus.

- Artisans mécaniciens ruraux : 15 unités.
- Charrons, charrons menuisiers : 72 unités.
- Maréchaux-ferrants, forgerons : 28 unités.
- Charrons forgerons : 5 unités.

• Le bâtiment, autre secteur important (158 établissements en 1962), s'est maintenu et même renforcé compte tenu de la nature de son procès de production et des caractéristiques du milieu rural.

• La disparition d'établissements du secteur bois et ameublement concerne essentiellement des petites scieries rurales à façon.

• Il en va de même pour l'industrie du cuir : sur 25 établissements en 1962, on dénombre 20 bourreliers, et pour l'industrie de la chaussure : sur 38 unités on compte 25 salariés.

• Dans l'habillement, parmi les 67 établissements existant dans la campagne en 1962, 64 ont trait à des formes de production liées à une société peu intégrée à l'économie du marché :

- Couture artisanale, couturière à la journée : 53 unités.
- Tailleurs hommes : 4 unités.
- Fabrication artisanale de chapeaux : 3 unités.

Les activités de commerce et services connaissent, elles aussi, des transformations profondes dues non seulement à la déstabilisation générale des campagnes mais aussi au développement de nouvelles formes de distribution.

Les résultats d'une enquête (12) conduite dans le canton rural de Saint-Brice-en-Coglès traduisent l'intensité des mutations qui affectent le commerce des campagnes du pays.

	1950	1960	1972
Commerce alimentaire	228	194	150
Commerce non alimentaire	107	92	83
Total	335	286	233

102 commerces ont disparu en 22 ans, soit 30,4 %

Ventilation des commerces alimentaires
Canton de Saint-Brice-en-Coglès

Commerces	Années			Variation 1950-1972	
	1950	1960	1972	Nombre	%
Epicerie	65	62	39	— 26	— 40
Bouchareries-charcuteries	21	20	16	— 5	— 23,8
Boulangeries-pâtisseries	21	20	16	— 5	— 23,8
Débites de boissons	106	80	64	— 42	— 39,6
Total	213	182	135	— 78	— 36,6

(12) « Les problèmes du commerce », Revue **Le pays de Fougères**, n° 6-7, 1975, pp. 8 et suiv.

Ventilation des commerces non alimentaires

Commerces	Années			Variation 1950-1972	
	1950	1960	1972	Nombre	%
Merceries-habillement	14	13	9	— 5	— 35,7
Chaussures-sabots	32	26	11	— 21	— 65,6
Quincailleries-drogueries	21	21	20	— 1	
Courtiers - commerces de porcs ou volaille	14	18	18	+ 4	+ 28,5
Divers (négociants en bois - machines agricoles...)	15	12	15	0	
Total	96	90	73	— 23	— 24

Source : Revue Le pays de Fougères, n°s 6-7, 1975.

Il ressort de ces chiffres que ce sont les commerces alimentaires et les commerces non alimentaires liés à des produits artisanaux en voie de disparition (sabots) qui ont été le plus durement touchés. Il semble par ailleurs que la période 1960-1975 se caractérise par une accélération du processus de désarticulation de la société rurale que l'on observe à travers les rythmes de disparition des petits commerces sur les périodes 1950-1960 et 1960-1972 : respectivement une baisse annuelle moyenne de 1,4 % et de 2,1 %.

Dans le même temps, on assiste au développement d'activités commerciales liées à la croissance de l'élevage (commerce du bétail) et à l'apparition de consommations nouvelles (électroménager, machines agricoles). De la satisfaction de besoins individuels immédiats, la campagne fougèraise enregistre une progression générale de besoins nouveaux qui sont à replacer dans l'évolution globale de la consommation de masse.

III. - LA FORCE DE TRAVAIL ET SES MODIFICATIONS

1. LA POPULATION ACTIVE

L'exode qui résulte des transformations de l'agriculture, de l'artisanat et du petit commerce rural a pour conséquence non seulement une baisse mais aussi un vieillissement de la population.

Population active résidente en 1975 (zone rurale)

	Hommes	Femmes	Total
1962	8 875	7 436	16 311
1975	7 635	5 935	13 570
Variation 1962-1975	— 1 240 14,0 %	— 1 501 20,2 %	— 2 841 17,4 %

La diminution de la population active résidente est plus forte que celle de la population totale — 17,5 % contre — 7,5 % de 1962 à 1975. Elle affecte davantage les femmes (20,2 %) que les hommes (— 14 %).

Les taux d'activité par âge qui se situent à un niveau élevé étant resté sensiblement les mêmes (sauf le taux des 15-19 ans), la chute des actifs est due essentiellement à des effets de structure d'âges (départs d'individus jeunes). Ainsi de 1962 à 1975 :

la proportion des personnes âgées de 0 à 15 ans passe de 28,5 à 22,5 %, celle des 25 à 45 ans passe de 26,6 à 22,2 %, et celle des 65 ans et plus passe de 10,0 à 14,4 %.

Malgré la diminution de la population active résidente, l'écart s'est accru entre le potentiel de travail qu'elle représente et les possibilités d'emplois offertes dans la zone, ce qui s'est traduit par l'augmentation des migrations alternantes.

	1962			1975		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Actifs résidents, dont :	8 875	7 436	16 311	7 635	5 935	13 570
actifs migrants alternants	946	642	1 588	ND	ND	4 360
actifs non migrants	7 928	6 794	14 723	ND	ND	9 210

Près d'un actif résident sur trois, en 1975, travaille à l'extérieur de la zone rurale contre à peine un sur dix en 1962, il en résulte une baisse de 5 513 actifs résidents, soit 37,4 %.

En définitive, la très importante perte nette d'emplois enregistrée a entraîné :

— un départ définitif d'actifs à l'extérieur de la zone rurale ;

— une accélération des migrations alternantes d'actifs résidents.

2. ÉVOLUTION DES DIVERSES COMPOSANTES DE LA FORCE DE TRAVAIL

L'évolution des diverses composantes de la force de travail est fournie dans le tableau suivant :

	1962 Effectifs	1975 Effectifs	Evolution 1962-1975	Hommes	Femmes
Agriculteurs exploitants	10 156	6 095	— 4 061 — 40 %	— 1 753 — 37,1 %	— 2 238 — 41,2 %
Artisans	825	405	— 420 — 50,9 %	— 291 — 45,7 %	— 129 — 68,2 %
Petits commerçants	585	500	— 85 — 14,5 %	+ 19 + 3,2 %	— 104 — 17,7 %

La diminution globale de la main-d'œuvre affecte essentiellement les non-salariés :

40 % pour les agriculteurs exploitants,

50,9 % pour les artisans ruraux,

14,5 % pour les petits commerçants ruraux,

et le salariat agricole qui perd trois-quarts de ses effectifs (passant d'un effectif de 998 à 260).

Les non-salariés, qui constituent 70,9 % des actifs résidents en 1962, n'en représentent plus que 51,6 % en 1975 ; cependant, dans le même temps, leur part parmi les actifs résidant et travaillant dans la zone n'a pas beaucoup varié (76 % contre 78 %).

Ces chiffres nous incitent à conduire une analyse qui permette de cerner de façon plus concrète les caractéristiques de cette population résidente de non-salariés et son articulation avec les salariés dont la plupart travaillent à l'extérieur de la zone.

2.1. LA POPULATION VIVANT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les personnes vivant dans les exploitations agricoles (18 278) représentent plus des trois-cinquièmes (63,7 %) de la population rurale en 1971 (13).

Répartition par grand groupe d'âges en 1971 :

0-15 ans : 5 525,

15-65 ans : 11 576,

65 ans et plus : 1 177.

La population en âge de travailler est de 11 576. 11 472 personnes étant plus ou moins actives. On peut considérer que l'ensemble des personnes en âge de travailler vivant dans les exploitations agricoles exercent une activité.

L'activité de la population vivant dans les exploitations agricoles recouvre des situations différentes que l'on a essayé de synthétiser dans le tableau suivant :

Activité	Effectifs	%
Agriculture à temps complet	3 155	27,5
Agriculture à temps partiel	5 635	49,1
Agriculture à temps partiel + activité extérieure secondaire	303	2,6
Activité extérieure principale	2 379	20,8
Ensemble	11 472	100,0

(13) Le secteur agricole dans le pays de Fougères, ministère de l'Agriculture, CREDAF, octobre 1973.

En résumé, on peut distinguer deux sous-populations dont la position apparaît assez tranchée au regard de l'activité sur l'exploitation :

- ceux qui y travaillent à temps complet (27,5 %),
- ceux dont l'activité principale est à l'extérieur (20,8 %).

Entre ces deux catégories, une masse flottante consacre son activité à l'exploitation selon une durée plus ou moins longue, une très petite fraction pouvant avoir une activité extérieure secondaire.

• *Actifs sur l'exploitation (à temps complet ou partiel)*

Sur un total de 9 193, ils comprennent une proportion sensiblement identique d'hommes et de femmes.

Si l'on considère les familles, on observe que l'activité à temps complet sur l'exploitation est le fait, à 87,5 %, des conjoints de sexe masculin, et de 11,7 % des enfants. Les femmes constituent l'essentiel de la main-d'œuvre à temps partiel, le reste étant pour une très large part des enfants.

Au regard de la marche de l'exploitation, on peut distinguer le chef d'exploitation et ceux qui y travaillent avec lui, presque toujours des aides-familiaux (femmes et enfants).

Parmi les chefs d'exploitation qui, pour 88 %, sont des hommes, 57,8 % travaillent à temps complet sur l'exploitation. En dehors d'eux, 371 autres personnes, soit environ 12 %, travaillent à temps complet sur l'exploitation.

Les conjoints de sexe féminin ayant rarement une activité extérieure, on mesure combien l'exploitation agricole s'est repliée sur le couple.

• *Les actifs extérieurs*

Sur les 2 379 personnes (1 704 hommes, 902 femmes) ayant une activité principale à l'extérieur de l'exploitation, on note 695 chefs d'exploitation (soit 29,2 %), le reste (1 684) est constitué par des enfants (60 %) et des conjoints de sexe masculin.

Les chefs d'exploitation représentent selon les cantons :

- 23 % de la population active résidente à Louvigné-du-Désert ;
- 24,5 % de la population active résidente à Saint-Brice-en-Coglès ;
- 21,7 % de la population active résidente à Fougères Nord et Sud.

Ils constituent une population jeune puisque la moitié d'entre eux ont moins de 25 ans ; ceci s'explique par la forte proportion d'enfants.

Les personnes ayant une activité principale extérieure vivent dans environ un tiers des exploitations ; il s'agit surtout de petites exploitations puisque trois-quarts des actifs extérieurs appartiennent à des exploitations de moins de 10 ha (50 % dans les moins de 5 ha, 22,5 % dans la classe de 5 à 10 ha) ; pour les exploitations de plus de 30 ha cette proportion est infime. La majorité est constituée de salariés (88,8 %) qui travaillent pour 68,5 % dans le secteur secondaire, 24,5 % dans le secteur tertiaire, 7,4 % dans le secteur primaire.

Dans l'exploitation agricole traditionnelle, qui a éclaté, vivent des non-salariés qui travaillent pour tout ou partie de leur temps sur l'exploitation et des salariés qui travaillent à l'extérieur.

Cette dualité de statut a d'importantes conséquences sur la nature et le montant des revenus.

En effet, parmi les 11 472 actifs, on remarque que le revenu d'un actif agricole à temps complet est inférieur à celui d'un membre de l'exploitation exerçant une activité salariée principale à l'extérieur, respectivement : 9 205 francs et 11 155 francs en 1971.

Les résultats sur les revenus extraits de l'étude du CREDAF n'indiquent pas si l'emploi salarié extérieur à l'exploitation est un facteur de survie ou d'accélération de la disparition de l'exploitation.

Les travaux de G. Jegouzo (14) sur la zone d'implantation de Citroën apportent les précisions suivantes :

« Le salaire perçu à l'usine contribue réellement aux dépenses du ménage et de l'exploitation compte tenu de l'interdépendance de ces deux unités (exploitation-usine). »

Sur l'alternance d'activité, Jegouzo fait ce constat :

« En cas de transfert proche (et c'est le cas dans le pays de Fougères), la mobilité professionnelle agricole revêt des formes originales. S'il y a changement d'activité principale, le mutant reste souvent rattaché à l'agriculture. Ces mutations incomplètes représentent des formules de transition entre un « milieu naturel » (de vie et de travail) et un « milieu technique » (de travail) ; le passage de l'un à l'autre milieu s'en trouve intensifié. »

Ce phénomène est d'autant plus important dans la campagne fougèraise que plus du cinquième des actifs vivant sur l'exploitation travaillent à l'extérieur en 1971. Rappelons que la part du revenu salarié extérieur est essentielle dans les petites exploitations (cf. tableau sur les caractéristiques socio-économiques des exploitations agricoles, pp. 122 et 123).

2.2. LA POPULATION ARTISANALE

La population totale vivant dans les foyers d'artisans peut être évaluée à 3 341, parmi celle-ci 53 % sont actifs. La population active totale qui s'élève à 2 600 comprend, outre les artisans et les membres de leurs familles (1 771), des ouvriers et des apprentis.

Il s'agit d'une population assez difficile à délimiter car même si dans l'enquête du CREDAF (15) réalisée en 1976, dont nous utilisons les données comme base de notre analyse, on a pris soin de ne pas retenir :

- les personnes exerçant un emploi exclusivement dans les activités annexes qu'elles soient ou non liées à l'artisanat ;
- les conjoints ou les enfants demeurant au domicile de l'artisan qui exercent une activité extérieure.

(14) Guenael Jegouzo, **Certaines incidences sur l'agriculture d'une implantation récente**, op. cit.

(15) Centre de recherches économiques, Fougères.

Répartition de la population active par secteur selon le statut

Secteurs	Population active totale	Nombre de non-salariés dont :		Salariés			
		artisans	conjointes	Enfants	Autres membres famille	Ouvriers	Apprentis
Alimentation	18,0 % 100,0	42,6	28,1	4,6	0,5	17,4	6,8
Mécanique	15,5 % 100,0	35,3	9,7	3,6	1,5	39,5	10,4
Bâtiment	34,2 % 100,0	27,5	6,0	6,1	1,3	51,3	7,8
Bois, ameublement	12,6 % 100,0	34,3	6,8	10,7	2,6	38,3	7,3
Cuir, habillement	3,7 % 100,0	62,7	8,7	1,6	1,6	23,8	1,6
Service divers	15,9 % 100,0	44,1	10,7	4,8	1,5	34,3	4,6
Ensemble	100,0	36,2	11,5	5,7	1,4	38,0	7,2

Une ambiguïté subsiste sur la nature de l'activité artisanale dans certains secteurs notamment dans l'alimentation (boucheries, charcuteries...) où il est difficile de séparer ce qui relève de l'artisanat et du commerce.

La proportion de non-salariés, qui atteint près de la moitié de la population active (47,7 %), est particulièrement forte dans les secteurs : cuir, habillement et alimentation (70 %).

Dans l'alimentation (boucherie, charcuterie...) cela s'explique par le fait que le conjoint apporte fréquemment son aide à la préparation et à la commercialisation de la marchandise, par contre dans le cuir et l'habillement (coordonnier, tailleur...) l'artisan travaille souvent seul.

Le salariat occupe une place importante, il concerne plus de la moitié (52,3 %) de la population active (en y incluant les apprentis). Cette proportion est particulièrement forte dans le bâtiment, environ deux tiers des effectifs (ce qui constitue 45 % des salariés de l'artisanat) et à un degré moindre dans la mécanique (54 %), par contre elle est faible dans l'alimentation (17,4 %).

Trois secteurs ont une proportion importante d'ouvriers et d'apprentis :

- Bâtiment : 51,3 % et 7,8 %.
- Mécanique : 39,5 % et 10,4 %.
- Bois et ameublement : 38,3 % et 7,3 %.

Cela correspond pour le bâtiment à un certain dynamisme, en effet, à une question posée aux artisans de ce secteur sur l'avenir de leur entreprise, 7,8 % seulement se sont déclarés pessimistes. Pour les deux autres secteurs, les perspectives semblent plus mitigées. Le résultat est dû pour une part à l'hétérogénéité de ces secteurs. Ainsi dans la mécanique, les artisans qui se sentent les plus menacés sont ceux de la maréchalerie, de la forge, et pour le bois-ameublement, ceux de la scierie et du charronnage.

Les artisans les plus pessimistes sont ceux du secteur cuir, habillement, il s'agit de cordonniers, fabricants de sabots, couturiers, tricoteuses.

• *Les actifs extérieurs*

Globalement ils ne représentent pas une population nombreuse, cependant un foyer d'artisan sur quatre a un actif extérieur, la proportion atteignant un sur trois pour les secteurs : bois-ameublement, et services. Pour un peu plus de la moitié, il s'agit des conjoints des artisans, le reste étant constitué par les enfants.

Leur rôle semble important puisque, selon les artisans, dans la quasi-totalité des cas, les revenus des conjoints ayant une activité extérieure sont la condition du maintien de leur activité artisanale.

• *Signification et rôle de l'artisanat*

Pour saisir la place des artisans dans le tissu social et leur rôle dans la dynamique sociale, il est nécessaire de s'interroger sur leur origine et sur le devenir des personnes qu'ils forment.

Lors de l'enquête de 1976 réalisée par le CREDAF, **42,8 % des artisans ont déclaré que l'activité de leurs parents était identique à la leur** (32,6 % ayant

travaillé chez leurs parents). **Sur les 57,2 % ayant déclaré que l'activité de leurs parents était différente, il s'agit :**

- dans six cas sur dix, d'une activité agricole ;
- dans deux cas sur 10, d'une activité salariée ;
- dans un cas sur dix, d'une activité salariée (employé fonctionnaire) ;
- dans un cas sur dix, d'activité non salariée.

Le pourcentage d'artisans dont l'activité est identique à celle de leurs parents est nettement plus élevé dans les secteurs bois et ameublement, atteignant presque 50 % dans le premier cas et dépassant ce taux dans le second. Il est par contre très faible dans les services divers.

De ces chiffres l'on peut déduire que le milieu artisanal **s'auto-reproduit** pour une part importante, environ un tiers ; que très majoritairement (+ de 70 %) il se recrute parmi les familles de non-salariés (artisans, agriculteurs, commerçants).

L'artisanat constituait pour les enfants d'agriculteurs ne pouvant espérer trouver place dans l'exploitation un moyen de dégagement qui ne les éloigne pas trop de leur milieu d'origine.

En ce qui concerne les fils de salariés dont la proportion n'est pas négligeable, il est possible que l'accession à l'artisanat ait constitué une promotion par rapport à leurs parents, eux-mêmes ouvriers dans l'artisanat rural, ou qu'elle soit apparue comme un moyen d'échapper aux contraintes de la condition ouvrière vécue par les parents travaillant en milieu urbain.

Pour l'apprentissage, l'artisanat contribue à la formation d'une force de travail qu'il utilise ensuite partiellement.

Il semble que l'apprentissage artisanal soit en recul : si 50 % des établissements ont déclaré avoir eu des apprentis depuis une dizaine d'années, 30 % des établissements contactés emploient effectivement un apprenti, rarement plusieurs, au moment de l'enquête en 1976.

Ce recul n'a pas pour unique cause la disparition d'établissements artisanaux, il a aussi d'autres raisons :

- les apprentis font défaut car les activités artisanales et les rémunérations sont jugées insatisfaisantes par les jeunes ;
- les artisans n'en veulent plus, considérant qu'ils sont une charge et que les conditions d'âge rendent parfois difficiles les relations entre artisans et apprentis.

Selon eux, le devenir professionnel des apprentis se présente de la façon suivante :

- 18 % sont restés dans les établissements artisanaux où ils ont fait leur apprentissage ;
- 47 % sont restés dans la profession en ayant trouvé un emploi « intéressant » ;
- 35 % ont quitté la profession.

Si près des deux tiers des apprentis sont restés dans la profession, ce qui est

une proportion assez forte, par contre le coefficient de fixation dans l'entreprise où l'apprentissage a été fait est assez faible (16).

Certains secteurs sont au-dessus de ces taux :

— le bois et l'ameublement : 83,3 % des apprentis sont restés dans la profession et un sur deux est resté dans l'établissement ;

— le bâtiment (à un degré moindre) : 60 %, près d'un apprenti sur trois est resté dans l'établissement.

A l'opposé, les apprentis ayant quitté la profession sont les plus nombreux dans le secteur alimentation (41,7 %) et mécanique (39,5 %).

Dans une population rurale dont les effectifs ont diminué, l'agriculture et l'artisanat constituent toujours la trame du tissu socio-économique (ils forment 90 % de la population active résidente). Néanmoins leur situation a été profondément transformée. Du fait de leur intégration de plus en plus grande au développement capitaliste, une partie des actifs agricoles et artisans se trouvent de plus en plus intégrés par l'intermédiaire de l'exploitation agricole ou de l'entreprise artisanale à la logique du marché, une autre partie, tout en continuant à habiter à la campagne, vend sa force de travail à l'extérieur. Ce double mouvement trouve son expression la plus caractérisée dans les petites entreprises agricoles et artisanales qui sont les plus menacées et qui fournissent le plus souvent de la main-d'œuvre extérieure.

Il est parfois difficile de savoir si le revenu salarié est la condition de survie de l'exploitation agricole ou si celle-ci constitue une possibilité de repli pour le salarié.

3. LE NIVEAU DE FORMATION DE LA FORCE DE TRAVAIL RURALE

Niveau de formation de la population de 15 ans et plus, ni scolaire, ni apprenti

	1962			1975		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
CEP ou plus	94,2	96,3	95,3	78,5	85,7	82,3
CAP	3,2	1,0	2,0	13,3	6,2	9,6
BEPC	1,3	2,1	1,8	3,9	4,5	4,2
Baccalauréat	1,0	0,6	0,8	2,6	2,1	2,3
Supérieur au baccalauréat	0,3	0,06	0,1	1,5	1,4	1,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	10 230	11 428	21 458	9 530	10 400	19 930

Source : Recensements de la population, 1962, 1975.

(16) Dans une autre enquête réalisée dans une région voisine, les « Pays de la Loire », les chiffres sont nettement plus élevés, outre le fait que le niveau géographique est différent, la méthode d'enquête auprès des apprentis et non des artisans et à une date rapprochée peut influencer les résultats.

Parti d'un niveau de formation très bas en 1962, la population rurale, malgré une progression non négligeable, reste à un niveau faible en 1975. A cette date, plus des quatre cinquièmes de la population (82,3 %) ont un niveau qui ne dépasse pas le CEP. Si les progrès sont notables à tous les niveaux, les conséquences les plus sensibles sont enregistrées au niveau BEPC et surtout au niveau CAP où près d'une personne sur dix est concernée (9,6 %). Cette proportion dépasse 13 % chez les hommes et atteint près de 16 % si l'on ne retient que les actifs.

Ce relèvement récent affecte la population jeune, c'est ainsi que parmi les actifs de 17 à 34 ans, près d'un quart a le niveau CAP et 10 % le BEPC. Chez les hommes, ces proportions sont respectivement de 30,6 % et de 7,5 %. D'une situation où la quasi totalité de la population ne dépassait pas le CEP, on tend à passer à une situation où le BEPC et le CAP concernent une fraction importante de la population notamment chez les actifs jeunes.

Parmi les catégories socio-professionnelles, nous ne disposons de renseignements spécifiques que pour les artisans.

En tenant compte de l'âge des artisans et de la législation obligatoire, environ un artisan sur dix a fréquenté un établissement d'enseignement général au-delà de l'âge légal. En ce qui concerne la formation technique, 58,5 % ont déclaré qu'ils avaient acquis leur formation uniquement sur le tas, pour une très grande part, c'est le cas des artisans qui ont plus de 45 ans environ. Sur les 41,5 %, la grande majorité a reçu une formation technique, en liaison avec leur apprentissage chez un patron, et sanctionnée dans la plupart des cas par un CAP, les proportions les plus importantes sont enregistrées dans le bâtiment 48,5 %, la mécanique 45,9 %, les services divers 56,6 %.

Le processus d'« auto-formation », qui était quasi exclusif aussi bien dans l'agriculture traditionnelle que dans l'artisanat, bien que restant très important, tend à évoluer aussi bien qualitativement que quantitativement.

La formation en alternance dans l'agriculture ou en semi-alternance pour l'apprentissage artisanal tend à se développer, il faut y voir là une conséquence de l'intégration de plus en plus grande de l'agriculture et de l'artisanat à la logique d'une société où les problèmes de gestion formalisée occupent une place importante. Les besoins manifestés par les artisans qui accepteraient de suivre une formation en témoignent puisqu'ils portent sur :

- la législation sociale ;
- les problèmes juridiques ;
- les questions relatives à la fiscalité.

B. - LA VILLE DE FOGÈRES AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS

Gardons à l'esprit que l'activité de la chaussure a modelé l'ensemble du système social, ce qui fait de Fougères une société homogène basée sur une imbrication étroite entre la vie de travail et la vie sociale. En d'autres termes, tout ce qui affecte cette industrie va donc affecter le milieu :

« A Fougères toute la vie est axée sur la chaussure. Mari et femme souvent travaillent à l'usine, ou bien les femmes sont piqueuses à domicile » (17).

La ville toute entière baigne dans l'ambiance de cette fabrication ; c'est ce que décrit avec beaucoup de sensibilité Jean Guehenno lorsqu'il raconte son enfance dans sa « petite ville des cordonniers » au début du XX^e siècle :

« ... Dans les rues, à toutes les fenêtres, c'était toujours le même bruit gai et pressé des milliers de marteaux battant les talons et les semelles » (18).

De l'information chiffrée au témoignage que nous a fait une ouvrière de la chaussure mise en pré-retraite en 1975, plusieurs données prises conjointement éclairent la multiplicité des niveaux dans lesquels la chaussure marque sa présence.

Plus de deux actifs sur cinq travaillent dans cette activité, ce qui représente deux tiers des salariés de l'industrie de la ville en 1954 (19). L'industrie de la chaussure rythme l'évolution de la société fougèraise à travers ses crises qui traduisent les transformations des processus de production et touchent les travailleurs par le chômage partiel ou total.

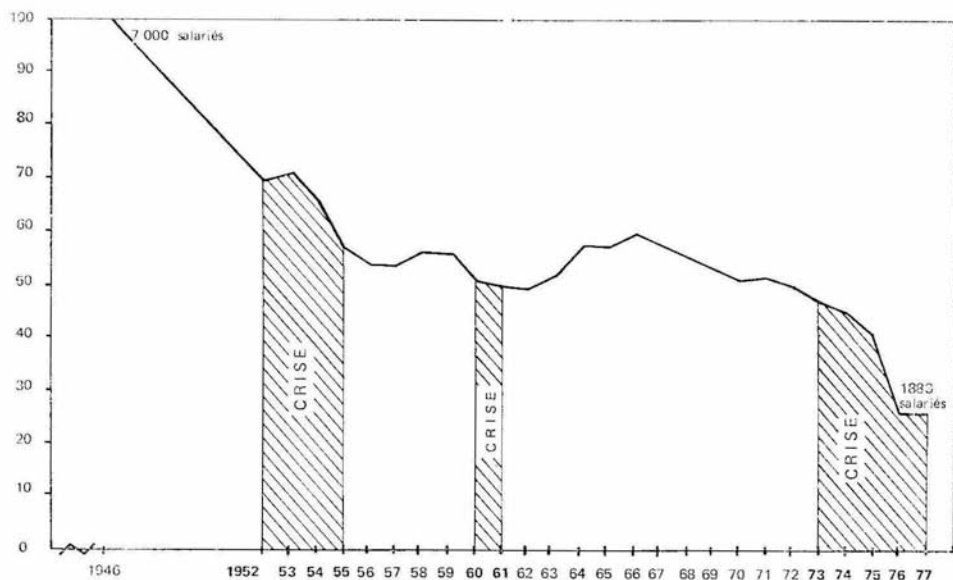
Ces phénomènes apparaissent de façon dépouillée dans le graphe sur le suivi de l'emploi salarié de la chaussure :

(17) Rapport J. Barache : La situation économique et sociale à Fougères, doc. ronéoté, CFTC, 1953.

(18) J. Guehenno, **Changer la vie**, Edit. Grasset, 1970.

(19) Les mêmes données en 1962 s'établissent respectivement comme suit : un tiers des actifs et trois cinquièmes de l'industrie.

Graphique 9
Evolution de l'emploi salarié dans la chaussure



Source : CREDAF et Recensements de la population, 1954, 1962, 1968, 1975.

ou d'une manière plus dense et concrète dans l'encart page suivante, où l'on a mis bout à bout les emplois successifs tenus par une ouvrière de 60 ans, tout en rappelant ceux de ses parents et de ses enfants :

Dans ce contexte, la logique privée (l'entreprise) est fortement liée à la logique sociale (le milieu). Si cette situation était un atout en période de faibles changements et de fonctionnement en vase clos, elle devient un facteur de rigidité au moment où les échanges s'accroissent, la production de masse se généralise, les systèmes nationaux éclatent et doivent faire face aux nouvelles règles de la concurrence internationale. Dans la mesure où les relations emplois/formations ne sont pas immuables puisqu'elles s'inscrivent dans les systèmes sociaux, l'étude des transformations socio-économiques est indispensable à la compréhension de ces relations.

C'est ce que nous tenterons d'entreprendre dans cette partie par l'analyse de la base socio-économique de la ville (I), toile de fond nécessaire pour comprendre les mouvements de décomposition/recomposition (II) qui l'affecteront à travers la destruction des industries anciennes (II₁) et l'apparition de nouvelles activités (II₂).

Profession des parents	Père : cordonnier à domicile Mère : piqueuse chaussure à domicile
1^{re} génération	Seuls le montage et la réparation s'effectuaient à l'usine
<hr/>	
2^e génération	Fille (personne interrogée) : née en 1914 Scolarité : jusqu'à 11 ans école libre 11 ans à 16 ans : école religieuse (pension à Rennes, tante religieuse) Formation de dactylo
VIE ACTIVE (entrée 1930)	
	1 6 mois, femme de ménage
Chômage	2 1 an et demi dactylo petite usine de chaussures (15 ouvriers) Faillite
Chômage	3 Coup de main dans une usine de chaussures : nettoyage de chaussures (50 à 60 personnes)
Chômage 1 an	4 Petite usine de talons 4 à 5 personnes : recouvrir les talons Fermeture
Interruption volontaire (2 ans) car	5 Usine de chaussures : découpage de chaussures, 11 à 12 ans
	6 6 mois à la cristallerie
Chômage 1 an	7 Usine de chaussures pendant 6 ans : piqueuse (« j'avais appris à piquer en voyant ma mère ») Faillite
	8 Usine de chaussures, 12 ans, difficultés économiques de l'entreprise, la quitte
Mise en pré-retraite	9 Usine chaussures Rehault jusqu'à la fermeture de l'entreprise en 1976 : découpage, piquage
<hr/>	
3^e génération : 3 filles	
	Entrée 1950 : — la première quitte l'école à 13 ans 1 ^{er} emploi usine de chaussures
	Entrée 1960 : — la deuxième quitte l'école à 14 ans 1 ^{er} emploi dans la chaussure avec sa mère, puis cristallerie, puis Rehault (chaussures)
	Entrée 1962 : — la troisième quitte l'école à 14 ans elle débute chez Rehault

I. - LA BASE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Après avoir précisé les éléments principaux de la structure économique et sociale de la ville autour des années 1960, on portera une attention particulière à deux phénomènes participant activement à la nature des liens emplois-formations : la reproduction de la force de travail et son coût.

1. LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Autour des années 1960, Fougères demeure une ville moyenne fermée, axée sur la production de biens de consommation, spécialisée dans la chaussure, où les activités liées à la circulation des marchandises et à l'encadrement de l'économie restent peu développées. C'est une ville ouvrière dans laquelle les classes moyennes sont peu nombreuses, le niveau éducatif est bas et les principaux acteurs sont les patrons et les ouvriers de la chaussure.

« Fougères est restée bloquée pendant près d'un siècle tant dans ses structures que dans ses mentalités au niveau atteint lors de la période chaussonnière florissante » (20).

Cette phrase qui nous semble pertinente, justifie qu'on présente un aperçu sur la structure socio-économique de Fougères vers 1960, afin de mieux comprendre la signification des importantes transformations qui se produiront dans la période suivante.

Le « blocage » des structures et des mentalités ne signifie pas que la vie sociale soit restée figée, cela veut dire seulement que les contradictions qui ont pu exister, les conflits qu'elles ont engendrés, n'ont pas fait éclater les cadres de la société fougéraise.

Au début de notre période d'étude, Fougères, ville moyenne, abrite une population de 24 000 habitants, effectif qui s'est stabilisé depuis 1911.

La population active atteint 11 795 personnes avec un taux de chômage total en 1962 (PDRE) de 2,6%. On observe à cette date un taux d'activité pour les femmes élevé qui s'établit globalement à 43,4%.

• Le potentiel industriel de la ville est essentiellement orienté dans la production de biens de consommation, ce que révèle la répartition de l'emploi industriel (hors BTP) :

Industries des biens de consommation	5 047	(85,2 %)
Industries des biens intermédiaires	367	(6,2 %)
Industries des biens d'équipement	509	(8,6 %)
Total industrie	5 923	(100,0 %)

Source : Recensement de la population, 1962.

(20) J.-C. Dauimann, M. Laigneaux, M. Messu, *L'Intelligence morte du capital. Etude sur le changement social*, ARES, 1978.

Il est dominé par la fabrication de chaussures qui représente 71,8 % de la main-d'œuvre employée dans la section des biens de consommation ; viennent ensuite les activités de l'habillement (17,2 %) et du bois-ameublement (3,8 %). Ces industries, rappelons-le, sont fortement utilisatrices de travail peu qualifié d'où la grande proportion de femmes (près de 60 % des emplois). Elles servent des salaires peu élevés car la main-d'œuvre constitue l'élément principal des coûts de production : les frais de personnel oscillent entre 75 et 80 % de la valeur ajoutée de ces branches.

• La structure industrielle dans laquelle quelques entreprises de la chaussure sont prépondérantes confèrera, comme nous le verrons plus loin, un poids dominant au patronnat de la chaussure dans la vie économique et sociale de la cité :

Taille des entreprises	Chaussures	Ensemble des établissements industriels et commerciaux
0 salarié	16	684
1 à 5 salariés	17 (53,7 %)	469 (92,1 %)
6 à 10 salariés	3	52
11 à 19 salariés	3	40
20 à 49 salariés	13	36
50 à 99 salariés	6 (46,3 %)	11 (7,9 %)
100 à 199 salariés	4	8
200 à 499 salariés	3	5
500 à 999 salariés	2	2
Ensemble	67 (100 %)	1 307 (100 %)

Source : FEIC, 1962 (exploitation ville de Fougères).

• Le secteur « tertiaire », relativement peu développé (4 481 personnes), se distingue par l'importance des formes « archaïques ». A l'inverse, les activités révélatrices d'un capitalisme moderne fortement intégré au mode dominant (capitalisme monopoliste et centralisé) sont faibles :

Activités du secteur tertiaire	Effectifs	% des non salariés	Proportion des femmes
Transports et télécommunications	306 (6,8)	5,2 %	19,0 %
Commerces	1 768 (39,5)	48,4 %	48,2 %
Services aux particuliers	1 642 (36,7)	36,7 %	80,9 %
Services aux entreprises	123 (2,7)	63,4 %	19,5 %
Banques et assurances	172 (3,8)	20,3 %	25,0 %
Administration publique	470 (10,5)	—	38,7 %

Source : Recensement de la population, 1962.

La part modeste des services publics (10,5% contre 26,6% à Rennes par exemple) est significative de l'état de la société fougéraise dans laquelle d'autres formes de reproduction du système social (autres que l'Etat central) existent.

- La structure sociale de la ville est marquée par l'importance des classes populaires (ouvriers et employés) qui représentent 72,1% de la population. Notons que la classe ouvrière y est majoritaire (56%) et que les classes moyennes y sont peu représentées : 9,4% contre 14,8% à Saint-Malo et 19,9% à Rennes. La société fougéraise de 1960 qui, par sa composition, apparaît fortement polarisée (ouvriers, patronat), reste en même temps une société relativement stable.

Le patronat fougérais, et plus spécialement le patronat de la chaussure qui emploie plus de 50% de la main-d'œuvre, est dominant. Du fait de la concentration qui s'est opérée, il constitue un noyau relativement restreint, en effet, cinq entreprises regroupent 70% de la main-d'œuvre, deux entreprises 50% à elles seules.

Certes avec l'implantation d'une dizaine d'établissements depuis 1955 dont les plus importants sont « Imper Cyclone » et la « SPLI », l'industrie fougéraise compte désormais des entreprises dont le siège est à Paris, qui relèvent du capitalisme monopoliste, mais la prépondérance du patronat local de la chaussure n'est pas encore fondamentalement remise en cause.

Le mouvement syndical est important si l'on considère en effet que les taux de syndicalisation dépassent 50% dans l'industrie de la chaussure. C'est parmi les salariés de cette industrie que le syndicalisme recrute la grande masse de ses adhérents (1 100 à 1 200 à la CFTC, 300 à la CGT, 400 à 500 à FO) et l'essentiel de ses militants.

Bien implantée dans la chaussure et notamment dans l'entreprise Rehaut, la CFTC, comme le montrent les résultats aux élections à la Sécurité Sociale en 1962 :

CGT	CFTC	FO
1 345	4 199	1 573

constitue la force syndicale la plus influente au niveau de la ville.

Les effets de la polarisation sociale apparaissent un peu gommés dans l'urbanisme et le logement.

Les entreprises sont dispersées dans la ville divisée en de nombreux quartiers. Dans chacun d'eux habitent les patrons des entreprises et les ouvriers qui y travaillent. L'habitation ne donne pas forcément lieu à une ségrégation sociale, patrons et ouvriers habitent parfois le même immeuble, les premiers occupant les étages inférieurs tandis que les seconds occupent les étages supérieurs. Il ne faudrait pas en conclure pour autant que les conditions d'habitat sont les mêmes, le logement des familles ouvrières reste rudimentaire, ce qui s'explique par la faiblesse des revenus.

Malgré des conditions d'existence qui restent très différentes, patrons et ouvriers ont de fréquentes occasions de rencontre, ils ne mènent pas une vie

cloisonnée. La vie associative, qui trouve son expression au sein d'associations diverses (associations sportives, société de boule...), apparaît comme le prolongement de cette situation puisque s'y retrouvent ouvriers et patrons encore que ceux-ci y occupent bien souvent des postes de responsabilité.

L'Eglise joue un rôle très important dans la vie sociale sans doute en raison d'une certaine religiosité qui marque la majorité de la population mais aussi à cause des moyens dont elle dispose : écoles (la majeure partie des enfants les fréquente), œuvres charitables, ouvriers pour jeunes filles.

Cette société fougeraise s'est donnée comme maire Hippolyte Rehault, élu pour la première fois en 1947 avec l'étiquette MRP. Il appartient à une famille qui possède l'une des plus importantes usines de chaussures de la ville. La présence de ce patron de la chaussure à la tête de la municipalité en 1962 témoigne de l'influence encore prépondérante des notables locaux appartenant à ce milieu.

Dans un contexte souvent conflictuel, la symbiose entre industrie de la chaussure et système social va très vite favoriser le développement de pratiques contractuelles. C'est ainsi qu'à partir de 1906, le syndicat ouvrier (21) et la Chambre patronale signent des accords paritaires pour les salaires pour l'ensemble des entreprises de la place et pour toutes les formes de travail, aux pièces, à l'heure, à la semaine, contrats assortis de clauses concernant l'apprentissage, la productivité. Ces contrats dont la périodicité fut d'abord de quatre ans (1907-1910-1914) puis de six ans (1920-1926-1932) vont désormais constituer un élément important dans les relations patronat-syndicats.

A ces caractéristiques socio-économiques, il convient de mentionner le médiocre niveau d'éducation formelle de la population :

Population de 15 ans et plus, ni scolaire, ni apprenti

Niveau de formation	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans diplôme	51,0	55,7	53,8
CEP	38,7	35,7	36,9
BEPC ou BE	5,3	6,0	5,7
Baccalauréat ou brevet supérieur	2,8	2,0	2,3
Diplôme supérieur au baccalauréat	2,1	0,6	1,2
Ensemble	100,0 7 209	100,0 10 215	100,0 17 424

Source : Recensement de la population, 1962.

(21) Notons que le syndicalisme fougerais sera l'initiateur d'un mouvement coopératif important qui s'accéléra à partir de 1920 sous l'impulsion des syndicats chrétiens guidés par l'abbé Bridel.

2. UNE ZONE DE BAS SALAIRES

Aux faibles revenus tirés de l'activité agricole s'ajoutent des salaires d'un niveau relativement bas déterminé par le secteur industriel qui concentre (fin 1975) 62,3 % de l'ensemble des salariés.

Précisons que les rémunérations du secteur tertiaire tendent à s'établir à un niveau correspondant aux conditions générales locales, d'autant que l'offre d'emplois tertiaires est relativement restreinte. Afin de cerner de plus près le prix de la force de travail ouvrière du pays, et à défaut d'exploitation des déclarations annuelles de salaires (DAS), on s'est appuyé sur des sources moins complètes (22) mais qui permettent cependant de situer le niveau général des salaires de notre zone.

On tentera de comparer les salaires ouvriers du pays de Fougères d'une part à la hiérarchie intersectorielle et d'autre part aux deux niveaux régional et national.

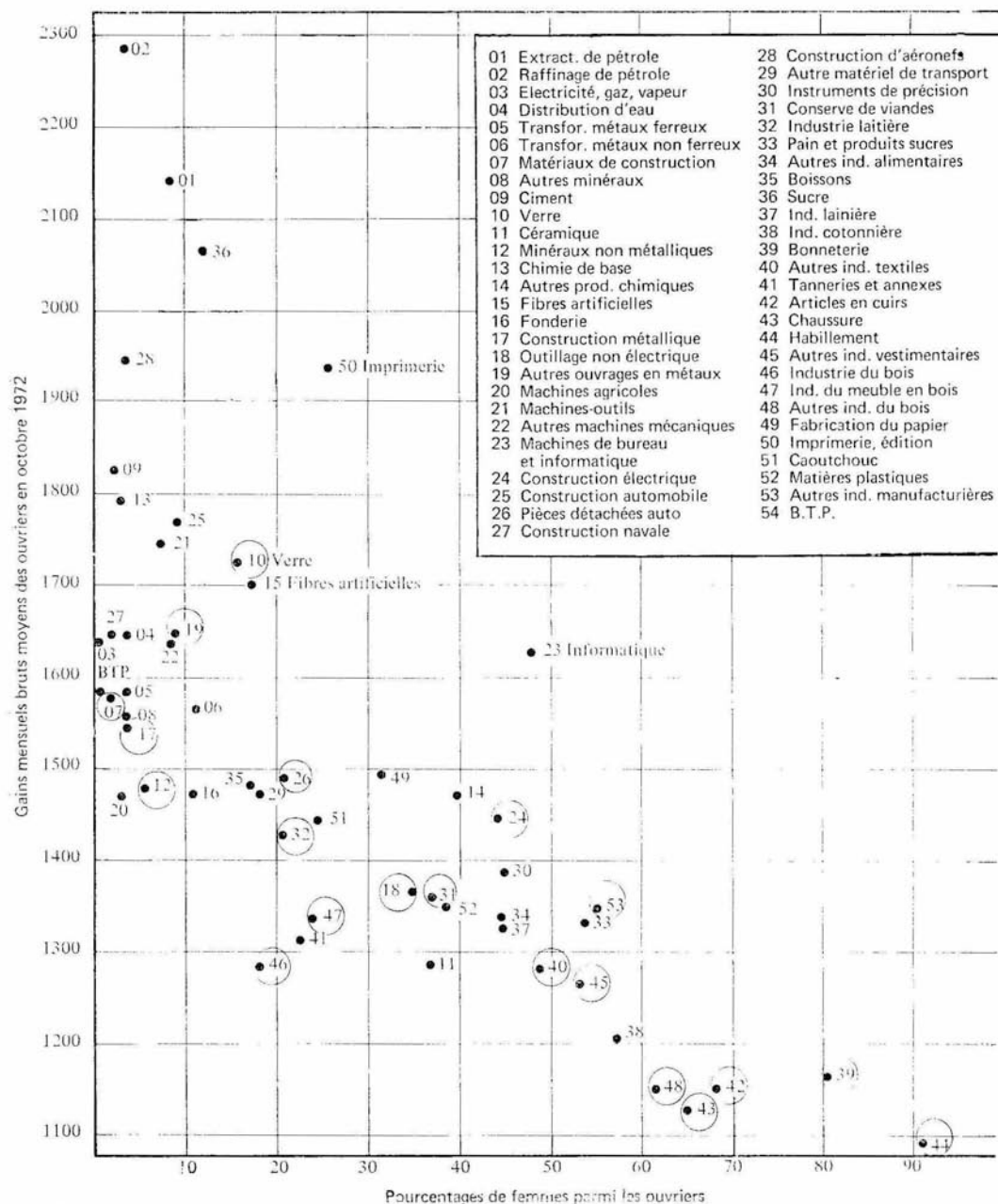
2.1. LA PLACE DES INDUSTRIES FOUGERAISES DANS LA HIÉRARCHIE INTERSECTORIELLE DES GAINS OUVRIERS

Le niveau moyen des gains ouvriers diffère selon la nature des activités. L'enquête sur la structure des salaires dans l'industrie (23) établit une hiérarchie entre 56 secteurs. Il est intéressant de caractériser le bassin d'emploi de Fougères en confrontant ce classement aux activités principales de la zone.

(22) Il s'agit d'enquêtes annuelles sur les rémunérations dans l'industrie réalisées par le Centre de recherches et de développement de l'arrondissement de Fougères (CREDAF).

(23) E. Vlassenko : « Salaires par groupes de métiers », **Collections INSEE M. 58**. Les résultats présentés concernent le mois d'octobre 1972. Ils portent sur l'ensemble des ouvriers ayant travaillé le mois entier. L'échantillon a été tiré parmi les entreprises employant plus de dix salariés. Il faut rappeler que le principal événement de l'évolution des salaires se situe en juin 1968, lors du relèvement du SMIC de plus de 35 %.

Graphique 10
Répartition des activités selon le gain moyen des ouvriers
et le pourcentage de femmes parmi les ouvriers



.NB : Sont entourées les activités représentées dans la zone.

.Source : E. Vlassenko, **INSEE M. 58**, Salaires par groupes de métiers.

De cette comparaison, il est possible de dégager les éléments suivants :

- Les principales industries existant à Fougères se situent parmi celles qui rémunèrent le moins bien.
- On compte huit secteurs dans la zone sur les dix présentant les plus faibles gains moyens pour l'ensemble des ouvriers. (Cette remarque est valable quel que soit le niveau de qualification).
- Les écarts de la moyenne générale (toutes activités) sont même plus importants pour les ouvriers qualifiés que pour les non-qualifiés dans les deux industries dominantes : l'habillement et l'industrie de la chaussure.
- Sur les vingt-trois secteurs qui possèdent au moins un établissement de plus de 50 salariés dans le pays de Fougères, dix-huit se situent en dessous de la moyenne générale (1 514 F mensuel).

Ces observations permettent de qualifier le pays de Fougères de zone à faibles salaires.

Pour les activités les plus importantes, on a pu entreprendre le rapprochement des données de l'enquête sur la structure des salaires des résultats de l'étude du CREDAF sur les rémunérations. Il apparaît que pour les activités les moins bien rémunérées au niveau national, il y a peu de différence, excepté pour l'industrie de l'habillement qui se situe à un niveau nettement inférieur dans la zone de Fougères. On constate également des écarts importants dans ce bassin d'emploi pour les activités mieux classées, ce qui donne une amplitude des rémunérations très réduite.

Arrondissement de Fougères Revenus ouvriers (*) bruts Moyenne mensuelle année 1972		France entière Gains ouvriers bruts Octobre 1972	
Chaussure	1 081 F	Industrie chaussure	1 129 F
Habillement	902 F	Habillement	1 090 F
Ameublement	1 312 F	Industrie du meuble	1 335 F
Verre	1 210 F	Industrie du verre	1 725 F
Granit	1 259 F	Extraction de matériaux de construction	1 582 F
D'après l'étude CREDAF sur les rémunérations dans l'arrondissement.		Enquête sur la structure des salaires, 1972, INSEE.	

(*) A l'exception des jeunes de moins de 18 ans.

Dans l'enquête du CREDAF, la moyenne générale des observations sur les activités citées auxquelles s'ajoutent quelques établissements des industries agro-alimentaires, s'élève à 1 100 F par mois. Au même moment, le SMIC est de 748 F sur la base de 174 heures et la moyenne à l'enquête nationale est de 1 514 F.

Il est nécessaire de rappeler que les 1 100 F brut s'appliquent aux effectifs ouvriers des principaux établissements ayant travaillé normalement, à l'exclusion des jeunes de moins de 18 ans, lesquels sont généralement classés dans les plus basses catégories.

Par ailleurs, l'enquête nationale relève une corrélation entre le niveau de salaire des employés et celui des ouvriers :

« Si l'on compare la classification des activités selon le salaire décroissant des employés et celle des ouvriers, on peut constater que les activités qui paient bien leurs employés paient généralement bien également leurs ouvriers » (4). De plus, il est reconnu sur place que les salaires dans les petites unités, particulièrement dans le milieu rural, sont inférieurs de manière générale, à ceux qui sont versés dans les établissements plus importants.

2.2. SALAIRES FOUGERAIS PAR RAPPORT A CEUX PRATIQUÉS AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

Enfin, la comparaison entre les résultats de l'exploitation des déclarations annuelles de salaires pour la France et la Bretagne en 1968, et l'enquête du CREDAF montre des ordres de grandeur des revenus annuels des ouvriers, assez différents.

France entière	Bretagne	Arrondissement de Fougères (adultes seulement)
10 420 F	9 390 F	7 360 F

Le rapprochement situe les salaires annuels des ouvriers adultes de la zone de Fougères à un niveau nettement inférieur à celui de l'ensemble des ouvriers de France et également de Bretagne.

	1964	1965	1966	1967	1968
Ecart Fougères-France	— 34 %	— 25 %	— 26 %	— 28 %	— 29 %
Ecart Fougères-Bretagne	— 14 %	— 15 %	—	— 19 %	— 22 %

Source : Exploitation état 2 460 d'après INSEE et CREDAF.

(24) E. Vlassenko, Salaires par groupes de métiers, **Collections de l'INSEE, M. 58**. Rien de particulier ne permet de penser qu'à Fougères, il en est autrement.

3. LA REPRODUCTION DE LA FORCE DE TRAVAIL, LES CARACTÉRISTIQUES DE L'APPAREIL DE FORMATION AU DÉBUT DES ANNÉES 1960

Sans entreprendre une étude d'ensemble de la reproduction de la force de travail, il paraît indispensable d'en dégager les conditions, d'en préciser certains aspects afin de mieux situer la façon dont se pose le problème de la formation.

Le faible niveau des salaires a pour conséquence un fort taux d'activité ; l'homme et la femme sont obligés de travailler afin que des revenus suffisants soient assurés à la famille (25).

La prise en charge par la collectivité étant faible, la famille, outre la subsistance des enfants, doit aussi assumer une part importante de la formation.

Le schéma suivant, qui indique les principales étapes de la vie d'un jeune depuis sa naissance jusqu'à son intégration complète dans le monde de la production, rend compte de ce processus.

Nourrice				Ecole obligatoire		Entreprise
0	3 ans	3-4 ans	6 ans	6 ans	14 ans	14 ans
A la campagne chez des parents ou des nourrices		Prise en charge par les enfants plus âgés		Apprentissage dans la cellule familiale		Apprentissage déjà largement entamé, adaptation rapide

Au début des années 1960, la seule modification à ce schéma est, avec la disparition des ateliers artisanaux dans la chaussure, la fin de l'apprentissage dans la cellule familiale.

En dehors de la période de scolarité obligatoire la scolarisation est faible. Pour le pré-scolaire, voici comment G. de Ligny (26) apprécie la situation :

« Il semble que le problème des écoles maternelles ne se pose pas. D'autre part, il semble qu'en matière de garderie, il y ait actuellement à Fougères des traditions voulant que l'on mette les enfants en nourrice à la semaine, les parents ne les reprenant que le samedi et le dimanche. C'est une question qui a été largement débattue au cours des réunions et sur laquelle aussi bien les syndicats professionnels que les œuvres sont très avertis. La question n'a pas été tranchée mais l'idée de base semble être que l'enfant vive chez sa grand-mère ou un parent ou une nourrice s'occupant de deux ou trois enfants donc créant un milieu familial plutôt que d'être confié à une garderie si bien organisée soit-elle. »

L'enseignement pré-scolaire est donc encore peu développé à Fougères même, et en zone rurale.

(25) Les enfants doivent travailler tôt pour apporter également des revenus à la famille.

(26) G. de Ligny, **Plan de développement de Fougères**, op. cit.

Effectifs de l'enseignement pré-scolaire (de 2 à 6 ans) à Fougères

Enseignement	Garçons	Filles	Ensemble
Public	SAI	SAI	346
Privé	207	197	404

En ce qui concerne la scolarité au-delà de la période obligatoire, à travers les taux de scolarisation déjà cités (cf. page 111), le « pays » de Fougères apparaît comme une zone sous-scolarisée (aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural) (27) dans un département qui est, lui-même, le moins scolarisé de la région Bretagne.

Les autorités académiques sont conscientes de cette situation comme en témoigne le diagnostic lucide qu'elles portent (28) :

« Au cours des réunions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie et les éducateurs fougerais n'ont pas caché qu'à leur avis, la jeunesse actuellement scolaire est en retard sur la moyenne française tant sur le plan numérique que dans l'enseignement du 2^e degré court et du 2^e degré long... »

Sur les raisons de cette situation, le rapport confirme une idée que nous avons émise dans un passage ci-dessus :

« On revient encore une fois sur le problème de la nécessité du maximum de salaires rapportés au foyer au détriment de l'éducation qui, aux dires des parents, conduirait les enfants vers l'émigration, ce qui est malheureusement difficilement contestable. »

L'appareil de formation du pays fougerais non seulement ne permet qu'une scolarisation faible d'un point de vue quantitatif, mais il n'offre au-delà de la scolarité obligatoire qu'un éventail de possibilités très restreint.

Pour les ruraux ou rurales, la formation est orientée vers l'agriculture et vers l'art ménager ou la couture. Ils n'ont à leur disposition que deux établissements aux capacités limitées : le centre familial rural pour les garçons et l'école Sainte-Marthe pour les filles à Fougères. Ceux-ci assurent une préparation sur trois ans au Brevet d'apprentissage agricole (BAA) par roulement : deux semaines sur l'exploitation, une semaine au centre, en internat. Les parents assurent la formation pratique et l'apprentissage, le centre complète par la formation technique générale.

L'enseignement de l'art ménager, de la coupe et de la couture concerne essentiellement, mais non exclusivement, les jeunes filles de milieu rural ; il est assuré par :

- un cours de coupe-couture (76 filles) à Louvigné-du-Désert,
- l'école de la Folletière pour l'enseignement ménager,
- l'institut social ménager à Fougères (27 filles).

(27) Taux de scolarisation à 15-16 ans en 1962 : milieu rural : 39,9 ; milieu urbain : 51,0.

(28) G. de Ligny, **Plan de développement de Fougères**, op. cit.

Cet enseignement, par sa faiblesse numérique et par ses orientations, correspond à l'état de l'agriculture et du milieu rural, dans le pays de Fougères, à cette date (cf. « Campagne fougéraise », p. 117).

Dans cette zone peu scolarisée, l'enseignement de premier cycle du second degré est peu développé.

En dehors des deux premiers cycles des établissements de type lycée :

- lycée municipal classique et moderne de garçons,
- lycée municipal moderne et technique de filles,
- école privée du Portail Marie, classique et moderne,

les collèges d'enseignement général (CEG) pour l'enseignement public et les cours complémentaires (CC) pour l'enseignement privé sont des équipements relativement peu diffusés, surtout en milieu rural. Ainsi, il n'existe qu'un seul CEG à Saint-Georges-de-Reitembaud et seulement un groupe d'orientation en milieu rural (GOMR) à Saint-Brice-en-Coglès, qui ne comporte que les classes de sixième et cinquième.

A Fougères, l'enseignement privé dispose de trois cours complémentaires (deux pour les garçons, un pour les filles).

L'enseignement technique est très peu représenté : il n'existe rien pour les garçons, qu'ils sortent de l'école primaire avec le certificat d'études primaires ou de la classe de troisième avec le brevet, des CEG publics, des cours complémentaires privés ou des lycées.

Pour les filles, il y a au lycée de filles, une formation au CAP de sténo-dactylo dont les effectifs en 1963-1964 étaient :

- en 1^{re} année de 23,
- en 2^e année de 24,

et il existe également une formation d'aide-comptable à l'école secondaire Saint-Joseph qui concerne 110 filles.

Au niveau du deuxième cycle, la préparation au brevet d'enseignement commercial (BEC) (29) — options secrétariat et comptabilité — n'en est qu'à ses débuts en 1963-1964. Seule une classe de seconde E fonctionne (55 élèves), une classe de première E est demandée pour la rentrée de 1964.

Il n'existe pas d'enseignement professionnel industriel, la formation professionnelle aux métiers industriels se fait uniquement sur le tas ou par la voie de l'apprentissage.

Pour la promotion sociale il existe :

- des cours de perfectionnement (sections dactylo et comptabilité) qui sont organisés au lycée de filles ;
- des cours de sténo-dactylo et comptabilité qui sont organisés avec un enseignement général par la CFTC. Ils conduisent au CAP :

(29) Le brevet d'enseignement commercial (BEC) est préparé en deux ans à l'issue du recrutement au niveau de la classe de troisième.

	Garçons	Filles	Ensemble
CAP de sténo-dactylo	8	46	54
CAP de comptabilité	25	33	58

Il n'y a pas de centre de formation d'adultes ni d'organismes de reconversion de la main-d'œuvre.

II. - MOUVEMENTS DE DÉCOMPOSITION-RECOMPOSITION DE LA BASE ÉCONOMICO-SOCIALE

A travers l'étude des mouvements des principaux établissements, on se donne pour objectif d'illustrer concrètement les phénomènes de décomposition-recomposition du tissu socio-économique déterminés par le mouvement général de l'accumulation du capital :

	DÉCOMPOSITION (anciens établissements)	RECOMPOSITION
Etablissements		
Main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Rejet et transformation de certaines couches de travailleurs (chômage, préretraite, actions de conversion). • Remise en cause des caractéristiques de la main-d'œuvre (sexe, âge, qualification). 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de nouveaux types de travailleurs : <ul style="list-style-type: none"> — une partie des anciens « convertis » ; — nouvelles couches : force de travail latente (ruraux, femmes).
Tissu socio-économique	La création de nouvelles branches de production, la transformation et la disparition de branches anciennes, les mouvements de refoulement-absorption de catégories différentes de main-d'œuvre ⇒ modification de la structure sociale.	

Le phénomène de décomposition-recomposition de la base économique-sociale ne relève pas d'une conception gradualiste des mutations mais, au contraire, il est soumis à des phases d'accélération et de stabilisation. Cela veut dire en d'autres termes que l'accumulation s'effectue par bond, son intensité et sa

nature dépendent non seulement de facteurs locaux mais aussi d'influences extérieures.

Avant les années 1960, l'industrie de la chaussure prépondérante garde un caractère artisanal prononcé et façonne l'ensemble du système social par la nature des rapports entre patronat et syndicats de la chaussure (les chefs d'atelier étaient souvent délégués syndicaux), par la structure urbaine (patrons et ouvriers vivent — certes dans des conditions différentes — dans les mêmes immeubles), par le débouché quasi-exclusif que représente la chaussure pour les jeunes qui y entrent très tôt, par le souci commun du travail bien fait. Bien que quelques implantations nouvelles amorcent la rupture de l'homogénéité entre cette activité économique et la vie sociale, cette forte imbrication restera présente au début des années 1960 alors qu'à l'extérieur les transformations vont bon train. Ce n'est que sur la période 1962-1966 que l'orientation de déstabilisation s'affirme sans pour autant entrer en application du fait des résistances dues à un passé fortement présent : c'est la phase de transition vers la mise en pratique d'une logique économique basée sur l'OST et son corollaire la consommation de masse — une nouvelle vague d'implantations industrielles — dont l'organisation du travail ne dépendra plus exclusivement du système social — permettra de diversifier la structure économique. Ce n'est qu'autour des années 1967-1968 que la rupture avec les conditions anciennes deviendra réalité.

Ainsi, les transformations auxquelles nous assisterons — si elles concernent les unités de production — affecteront l'ensemble du système social de la ville de Fougères, les rapports ville-campagne et donc les relations emplois-formations.

1. DÉSTRUCTURATION DES INDUSTRIES ANCIENNES (LA CHAUSSURE)

La déstructuration de l'industrie de la chaussure signifie aussi la déstabilisation de la société fougèraise. Elle va s'effectuer difficilement, compte tenu des résistances héritées du passé (héritage que l'on analysera), trop lentement eu égard aux transformations profondes qui ont déjà affecté cette activité à l'extérieur de la zone (national, international).

1.1. SURVIVANCES DU PASSÉ ET RÈGLES NOUVELLES

1.1.1. La fabrication d'articles chaussants est implantée depuis de longue date. Vers les années 1826, des artisans, des manufactures produisent des chaussons en tresse de laine puis en tissu et feutre aux environs de 1850, date à laquelle le cuir fait son apparition. C'est en 1868 que la révolution industrielle prend naissance avec la création de la première usine mécanisée (introduction de machines pour le montage) par M. Cordier de retour d'un voyage aux USA.

Dans son sillage, on va assister au **développement du machinisme** : on dénombre six usines mécanisées en 1897. Le mouvement va se poursuivre, si bien qu'en 1939 on compte 65 fabriques de chaussures de plus de dix salariés et,

en 1952, 57 usines employant 5 800 personnes (30). La mécanisation s'est accompagnée d'un phénomène de concentration puisque déjà en 1952, 83 % de la main-d'œuvre travaille dans des unités de taille supérieure à 50 salariés.

Le passage de la manufacture à la fabrique, traduisant une phase nouvelle de l'accumulation du capital, n'impliquera pas une rupture totale avec les conditions antérieures. Cela tient à plusieurs raisons que l'on tentera de préciser.

La spécificité du travail du cuir **limite les possibilités de mécanisation**. En effet, l'introduction de machines rudimentaires concerne une partie du processus de fabrication (le montage de la chaussure), la coupe reste encore manuelle. Aussi, la plupart des postes de travail ne sont souvent qu'un perfectionnement d'opérations que l'on retrouve dans la manufacture. Les coupeurs « véritable aristocratie ouvrière » (31) occupent toujours une place stratégique dans le procès de production et l'acquisition de leur savoir-faire exige un long apprentissage :

« Les coupeurs sont peu nombreux (quelques centaines). Assez bien payés et formant un groupe homogène, ils constituent une sorte d'aristocratie. Formés au cours d'un long apprentissage (trois ou quatre ans au moins), ils interviennent dans la première phase de la fabrication de la chaussure. Leur travail consiste à tailler les tiges dont les diverses parties seront assemblées dans un deuxième temps par les piqueuses. Une fois terminée, la tige est réunie à la semelle par les monteurs (à la main ou à la machine) et, dans une quatrième phase, la chaussure passe au finissage. On comprend ainsi l'importance des coupeurs dont une grève générale peut entraîner un chômage complet pour tous les ouvriers de la chaussure » (32).

L'introduction de la machine va se heurter à la **résistance des ouvriers** (33) contre la dévalorisation de leur travail. C'est ainsi que lorsque la direction de l'usine Pitois annonce l'acquisition de quatre machines pour la coupe (1909), la grève aussitôt déclenchée aboutit à la non installation de celles-ci.

Néanmoins, ces transformations des conditions de production vont permettre l'utilisation progressive d'une nouvelle classe ouvrière d'origine rurale :

« Le but de la machine perfectionnée c'est la suppression complète de toute spontanéité, de toute intelligence, c'est le remplacement de l'ouvrier par le manouvrier. Et cela est si vrai que depuis près de deux ans, M. Cordier s'est peu à peu débarrassé des ouvriers fougerais et les a remplacés par des campagnards » (34).

(L'indépendant fougerais, 24 mai 1890.)

En outre, si le progrès technique n'apparaît pas de façon spectaculaire, l'organisation et la parcellisation du processus de fabrication, en association avec l'introduction de machines — individuelles pour la plupart — permettent des gains de productivité sensibles.

(30) Rapport de J. Barache, **La situation économique et sociale à Fougères**, op. cit.

(31) Les coupeurs venaient travailler en cravate et chapeau, les autres en bérêt (un syndicaliste CFDT de Fougères).

(32) Revue **Vivre au pays**, « Le combat des chaussonniers de Fougères », numéro spécial, juin 1976.

(33) « *Le travail à la main est plus propre, plus solide, plus apprécié que le travail mécanique* » (propos du délégué ouvrier Leven, fin du XIX^e siècle).

(34) Cité par J.-C. Kaufman, M. Laigneau, M. Messu, dans « **L'Intelligence morte du capital** », op. cit.

Le patronat fougerais issu pour l'essentiel du milieu populaire reste encore conservateur (35), son esprit routinier et individualiste imprime une certaine conception à la distribution qui est dominée par des représentants tout puissants :

« Véritables seigneurs gagnant souvent plus que le patron ou le directeur commercial... les représentants (VRP) sans responsabilité dans l'affaire, sont plus ou moins libres de leurs tournées, du choix de leur clientèle, de la fréquence de leur passage, s'arrêtant facilement de travailler trois ou quatre mois, ayant suffisamment amassé pendant les huit ou neuf autres mois. Or, c'est des VRP que dépend toute la vie de l'entreprise » (36).

Jusqu'aux années 1953-1955, les entreprises fougeraises gardent dans leur fonctionnement des **traits propres à la coopération complexe**. Le travail à domicile, bien qu'en régression, reste encore développé, les enfants participent jeunes à la subsistance de la famille, véritable unité de reproduction sociale et donc de préparation au travail :

« Assis sur un petit tabouret et bavant d'attention, je peinturlurais des empeignes et des tiges, des quartiers et des baguettes. Il s'agissait de noircir la tranche de la peau, veau verni, chevreau ou mégis, une fois qu'elle était cousue et découpée, et cela sans tâcher les doublures. Je noircissais assez proprement, si bien que ma mère me confia bientôt des tâches plus délicates... et à dix ans, j'étais un apprenti assez habile pour qu'on ne me laissât plus le temps de jouer » (37).

Les conditions de vie des ouvriers restent précaires et tributaires du **caractère saisonnier de l'activité de la chaussure** :

« La fabrication de la chaussure d'été correspond à la période de travail la plus intense à Fougères ; elle débute en octobre pour se terminer en février ; presque tous les ouvriers font alors leurs soixante heures. En revanche, on travaille sur les chaussures d'hiver de la mi-juillet à septembre ; cette période, ainsi que le mois d'avril où parfois on fabrique des réassortiments pour l'été, est caractérisée par un chômage partiel. Le reste du temps, c'est le chômage total plus ou moins long selon les années et aussi selon les usines » (38).

Cette situation est chronique et encore tenace en 1952, plus des deux-cinquièmes des ouvriers travaillent en moyenne sur l'année moins de trente heures par semaine.

Jusqu'aux années 1953-1955, l'industrie de la chaussure fougeraise reste encore proche de ces origines, certains la qualifient d'artisanat développé. Le chômage est endémique, le niveau de vie des travailleurs bas, une force de travail latente existe en grand nombre dans la campagne environnante. Dans le même temps, on assiste (1936-1950) à une redistribution spatiale de l'industrie de la chaussure :

« Dans la plupart des régions où l'on produisait de la chaussure, par suite d'un immobilisme et d'une croyance trop forte dans la survivance de situations autrefois florissantes, les industriels se sont trouvés distancés et brusquement concurrencés par des industries plus neuves créées dans d'autres régions » (39).

(35) « L'industriel gardait les mœurs d'un gagne-petit et veillait à ses affaires comme sa femme, à la cuisine, surveillait le café en comptant les grains ». J. Guehenno, *Changer la vie*, page 54, op. cit.

(36) G. de Ligny, *Plan de développement de Fougères*, 1^{re} partie, p. 105, op. cit.

(37) J. Guehenno, *Journal d'un homme de 40 ans*, Edit. Grasset, 1934, pp. 60-61.

(38) *Vivre au pays*, rev. cit., cf. note 32 p. précédente.

(39) Rapport J. Barache, op. cit.

1.1.2. En effet, à l'extérieur de la zone, les marchés s'élargissent tandis que s'amorce une restructuration de grande ampleur qui va rendre la fabrication de chaussures de plus en plus dépendante, en amont, du coût des matières premières et, en aval, de la transformation des circuits de distribution s'adaptant à une consommation de masse.

- En fonction de la demande mondiale, le cours des peaux brutes subit des variations amplifiées par des opérations spéculatives que favorise l'organisation du négoce. Ces mouvements déstabilisent les conditions d'approvisionnement des tanneries ainsi que leur fonctionnement et se traduisent par des fluctuations sensibles du prix des cuirs et une tendance au maintien à la hausse de ceux-ci du fait des achats préventifs lorsque les cours fléchissent ou bien lorsqu'une augmentation est annoncée. En l'absence d'actions de régularisation des cours des marchés des peaux brutes, les entreprises de tannerie et d'utilisation du cuir sont soumises à des difficultés d'approvisionnement qui amputent dès l'origine la rentabilité de leur activité. Compte tenu de la part importante représentée par les cuirs dans les coûts de fabrication de la chaussure, cette situation constitue un handicap de gestion particulièrement sensible car les variations des cours sont brutales et font passer les prix du simple au double.

- La distribution est en train de connaître un bouleversement rapide de ses structures. Les gros clients : grandes surfaces, succursalistes, grossistes, contrats de sous-traitance, ont tendance à se développer au détriment des petits détaillants. Il devient de plus en plus difficile aux entreprises isolées d'accéder aux marchés sans passer par les exigences des gros acheteurs, ce qui a pour effet de réduire la marge au stade de la fabrication. L'industrie de la chaussure va donc souffrir d'une domination croissante du secteur de la distribution qui récupère une fraction du profit dégagé par la production.

- Les débouchés dépendent de deux facteurs principaux :

— ils sont extrêmement sensibles à l'évolution du pouvoir d'achat ainsi que le montre le tableau suivant :

Dépenses annuelles moyennes par personne en fonction du revenu annuel moyen par personne (tous genres de chaussures et d'articles chaussants confondus en francs 1971)

Moins de 1 500 F	1 500 à 2 999 F	3 000 à 4 999 F	5 000 à 7 499 F	7 500 à 9 999 F	10 000 à 12 499 F	12 500 à 14 999 F	15 000 à 19 999 F	20 000 F et +	En-semble
63,5	91,8	117,5	144,5	180,9	209,3	255,5	245,5	369,0	164,2

Source : DAFSA, Analyse, 1976.

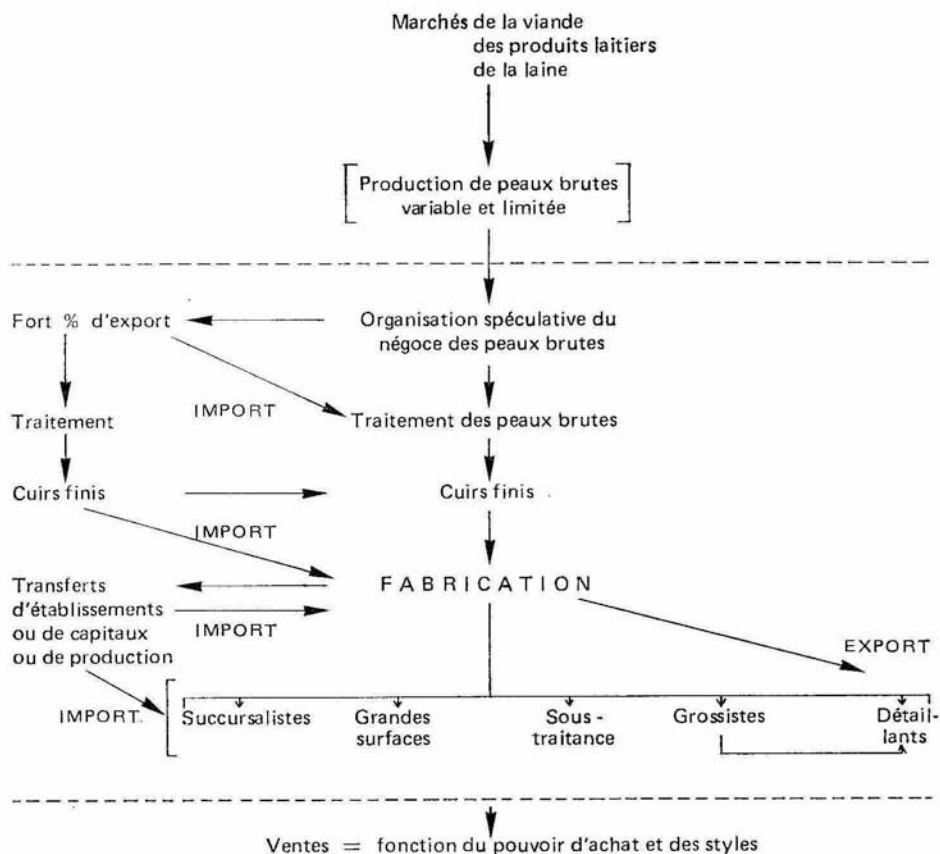
— ils sont sensibles à la mode.

Depuis quelques années déjà, chaque saison a vu se succéder des styles de chaussures très différents. La création de nouveaux modèles est de plus en plus décidée par des stylistes extérieurs aux entreprises de fabrication. Les brusques mutations dans les styles, si elles favorisent le secteur de la distribution par la nécessité qu'elles engendrent chez le consommateur de renou-

veler ses achats plus rapidement, jouent un rôle déstabilisant au stade de la fabrication. Il faut en effet modifier d'un seul coup les méthodes, certains matériaux, les formes, l'utilisation de la main-d'œuvre. Il en résulte parfois de désagréables surprises au niveau de la qualité du produit ou du succès rencontré par les nouveaux modèles. Le fait de conserver la maîtrise de son produit en conciliant sa propre créativité et une évolution compatible avec les données de l'entreprise constitue un atout d'importance face aux acheteurs.

Indépendamment de l'organisation interne de la branche et des capacités propres de chacune des entreprises, on voit que l'industrie de la chaussure opère dans un cadre qui possède ses contraintes particulières et qui laisse à l'industriel, surtout s'il est isolé, une marge de manœuvre fortement réduite qui le dispose à compenser les difficultés et les prélèvements dont son industrie est l'objet par une politique de maintien de bas salaires et d'accroissement soutenu de la productivité du travail (le nombre de paires fabriquées en moyenne par salarié passera de 2 250 en 1963 à 3 900 en 1975).

En résumé, la position de l'industrie de la chaussure peut être décrite par le schéma suivant :



1.1.3. Alors que l'on assiste **au plan national à l'accélération du développement du capitalisme monopoliste**, au renforcement de la concurrence internationale — et donc à la conquête de marchés importants impliquant une production de masse et une amélioration de la productivité — l'industrie fougeraise de la chaussure, comme nous le constatons plus haut, reste encore proche de la manufacture. S'agissant d'une industrie de qualité plus que de volume, elle ne peut faire face dans ses structures aux conditions générales de la production nouvelle. La productivité de la chaussure dans l'Ouest (malgré l'essor récent du Choletais) n'atteint pas en 1952 quatre-vingt-dix paires standard par personne, contre cent vingt-trois paires standard dans le Sud-Ouest et cent trois paires pour l'ensemble français. Peu adaptée à la situation, l'industrie fougeraise connaît des difficultés croissantes : baisse d'activité, augmentation spectaculaire du chômage partiel qui frappe 60 % de l'effectif total employé en 1952-1953 et qui annonce les licenciements et les fermetures.

La chaussure est au centre **des préoccupations de la population fougeraise**. Elle fait « la une » des journaux locaux qui dénoncent « l'esprit routinier » et « traditionnaliste » du patronat et l'obsolescence des politiques de gestion :

« Les usines fougeraises sont trop compartimentées dans leur cadre restreint qui ne correspond plus aux méthodes modernes »,

et soulignent l'urgence du redressement pour la ville :

« L'industrie du cuir donne la vie à notre cité : elle en est à la fois le moteur et le pivot. »

La Chronique républicaine du 21 mars 1953.

Le rapport de J. Barache, déjà cité, de 1953 fait le point sur les causes de la crise et propose des remèdes pour la surmonter.

Le diagnostic porté sur l'état de l'industrie fougeraise, les changements envisagés — parmi lesquels l'augmentation de la productivité du travail est mise en avant — traduisent l'amorce d'une restructuration de l'appareil productif conformément aux formes et à l'intensité nouvelles de l'accumulation du capital.

Les transformations prévues concernent, comme on le voit, plusieurs niveaux : la distribution, la nature du produit, les techniques de fabrication, le travail. Ces recommandations ne seront pas toutes mises en application immédiatement ; jusqu'aux années 1960, l'accent sera essentiellement mis sur les facteurs intéressant directement la productivité du travail : organisation des ateliers, politique du personnel.

Les propositions envisagées pour modifier la politique du personnel méritent une attention particulière non seulement parce que ce sont celles qui se concrétiseront les premières mais surtout parce qu'elles expliquent, d'une certaine manière, la nature des transformations du processus de production.

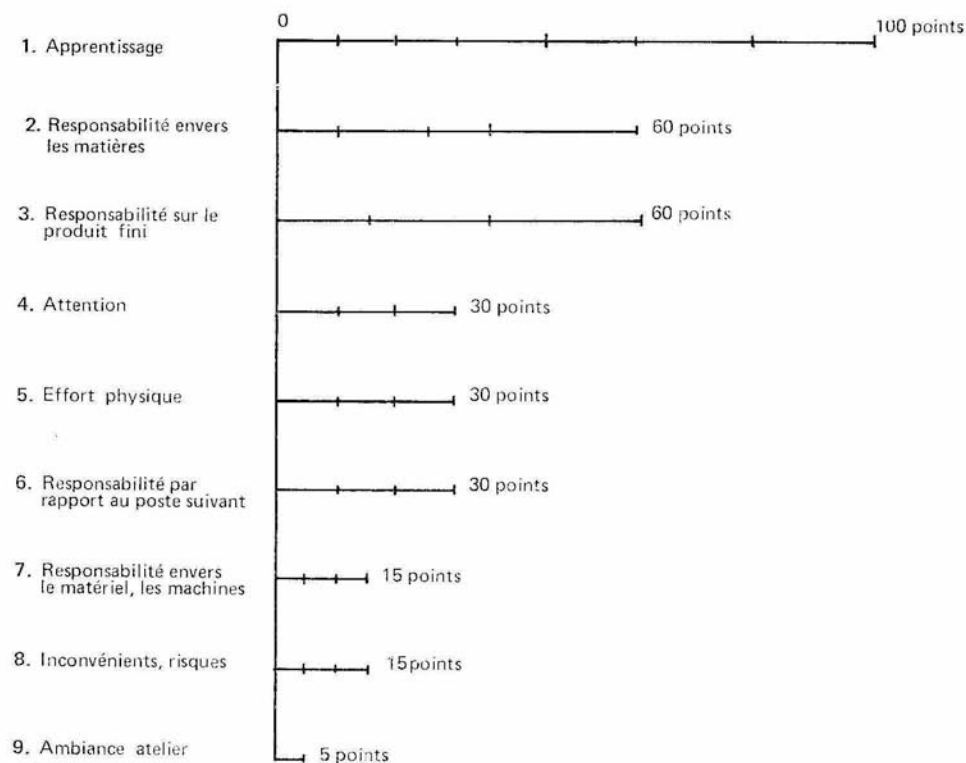
Le salaire au rendement individualisé (salaire aux pièces) jusque-là appliqué est remis en cause. Cette forme de salaire, efficace dans une organisation du travail peu parcellisée où le produit final est le résultat d'un travail d'un ou d'une poignée de travailleurs, n'est plus adapté lorsque la division du travail s'accroît : elle constitue même un frein au développement de la production de masse. La forme de salaire proposée (sans remettre en cause le rendement) privilégie davantage le rendement du travailleur collectif, ce qui se traduit par la création d'une prime d'intéressement collective.

Bilan et recommandations pour l'industrie de la chaussure

SITUATION EN 1953			RECOMMANDATIONS
<p>Marché - Produit</p> <p>Distribution (réalisation de la marchandise)</p> <p>Produits (spécialisation chaussures femmes)</p>	<p>Rapport direct entre les producteurs et les détaillants (14 000 en France)</p> <p>Forte sensibilité au facteur mode Renouvellement fréquent des collections</p>	<p>⇒ Commandes en petites quantités (10 paires et moins)</p> <p>Pouvoir énorme des représentants</p> <p>Gonflement du nombre de modèles</p> <p>⇒ Grand nombre de modèles</p> <p>Rythme saisonnier de la production</p> <p>Irrégularité de l'emploi</p>	<p>Organisation de chaînes de vente</p> <p>Spécialisation</p> <p>Contrat de rémunération</p>
<p>Processus de production</p> <p>Techniques de fabrication</p> <p>Organisation des ateliers</p>	<p>Liées à la variété des modèles, grande diversité des techniques utilisées : souvent trois des quatre techniques : « Blake », « Good year », « Mixte », « Soudée » sont présentes</p> <p>Médiocre : anomalies considérables dans les créations de fabrication</p>	<p>⇒ Facteur de rigidité du processus</p> <p>Perte de temps</p> <p>⇒ Retour en arrière</p> <p>Machines situées à l'écart</p> <p>Perte de temps</p>	<p>Retenir une technique, au maximum deux</p> <p>Amélioration (à peu de frais) de l'organisation dans le sens d'un processus plus continu</p>
<p>Gestion</p>	<p>Absence de comptabilité économique</p>	<p>⇒ Impossibilité de suivre l'évolution des coûts de revient relatifs des postes : matières, main-d'œuvre, frais généraux</p>	<p>« Il semble rationnel de savoir effectivement jusqu'à quel prix on peut descendre »</p> <p>« L'abaissement important des prix était la clef du développement de la production »</p>
<p>Politique du personnel</p> <p>Classification</p> <p>Salaires</p>	<p>Classification des travailleurs</p> <p>Salaire au rendement</p>	<p>⇒ Forte subjectivité : ce qui occasionne un « mauvais climat dans l'entreprise »</p> <p>⇒ Le rendement individuel où d'un atelier peut avoir des conséquences néfastes pour le rendement global</p>	<p>Classification des postes (étude de poste)</p> <p>Salaires horaires plus prime d'intéressement (collective)</p>

Un autre aspect de la politique du personnel est fourni à travers le passage de la classification du travailleur à celle du poste de travail considéré comme une base plus objective donc plus difficilement contestable. C'est ainsi qu'une étude de postes est lancée sur des critères d'aptitudes selon la méthode analytique de classification : « méthode dite par points ». L'importance accordée à chaque facteur est, elle aussi, révélatrice des conditions de valorisation du capital :

Graphique 11
Hierarchisation des critères retenus pour le classement
des postes ouvriers (40)



(40) Cf. Annexe 3 : Convention pour l'évaluation et le classement des postes de travail dans une entreprise de la chaussure à Fougères.

Les traits les plus marquants de cette grille peuvent se résumer ainsi :

- primat accordé à l'apprentissage (persistance de l'importance du savoir-faire complexe du travailleur dans le processus) ;
- les deux autres facteurs soulignés sont les matières premières (importance du coupeur) et la qualité du produit fini ;
- le peu de points attribués à la responsabilité vis-à-vis du matériel exprime le caractère peu sophistiqué des machines et leur poids relativement faible dans les coûts de production.

Un certain consensus (41) semble se dessiner sur la nécessité pressante d'entreprendre des changements et qui se traduira dans les faits par l'accord de 1953 dans les établissements Réhault (42).

Sans vouloir établir un lien de causalité avec le fait avant tout local que constitue cet accord, il n'est pas sans importance d'invoquer en toile de fond certaines idées qui ont cours au niveau national à cette époque et certaines initiatives qui, même si elles ne sont peut-être que velléités, se font jour. Dans la période 1948-1953, le MRP (43) a pensé à un projet social autour duquel il a réuni des industriels parmi lesquels on retrouve un patron fougerais : Réhault. L'idée principale avancée dans ce projet est l'intéressement des travailleurs.

Certaines idées concernant la productivité et notamment celle qui consiste à dire qu'elle est facteur de croissance et de progrès social est répandue au niveau du Plan, la CFTC n'y est pas insensible puisqu'elle dispose avec la CGC du CIERP (Centre Intersyndical d'Etudes et de Recherches sur la Productivité).

Le 2 mars 1953, à l'initiative des délégués CFTC, le Comité d'entreprise mandaté par l'ensemble du personnel réuni en Assemblée générale demande l'aide du CIERP pour mettre sur pied une politique de productivité en vue de sauvegarder l'entreprise avec trois garanties : sécurité de l'emploi, intéressement équitable aux résultats obtenus, calcul et fonctionnement de cet intéressement fixés entre la Direction, les délégués et le CIERP.

Le 6 mars 1953, la Direction des établissements Réhault acceptait ces principes. Les experts du CIERP ayant fait un tableau de la situation de l'entreprise sur le plan technique, commercial, comptable, économique, financier, main-d'œuvre et rémunération, un accord sera signé entre la Direction et le Comité d'entreprise le 29 juillet 1953.

Les points principaux de cet accord sont :

La garantie d'emploi :

Pas de licenciement et garantie d'un salaire minimum équivalent à 1 200 heures de travail (titre I, art. 1 et 2).

(41) « L'industrie de la chaussure souffre considérablement d'un chômage intense très inquiétant. Il appartient à la municipalité de s'en inquiéter et de favoriser un mouvement d'union, de solidarité et de progrès technique et social, en accord avec les organisations syndicales, patronales et ouvrières. » Extrait du programme de l'Union Républicaine sociale et laïque, *La Chronique républicaine* du 26 mars 1953.

(42) Cf. en annexe 4 : Accord du 24 juillet 1953 aux Etablissements Réhault.

(43) Le MRP a occupé plusieurs fois le ministère du Travail durant cette période.

Simplification de la paie qui sera mensuelle avec acompte au 15 du mois (titre I, art. 5).

La prime d'intéressement liée aux résultats de l'entreprise sur les gains de main-d'œuvre et sur les économies de frais généraux (titre A). La masse des primes distribuées au personnel ne pourra être inférieure à celle qu'aurait donnée l'ancien système d'intéressement aux bénéficiaires (titre II, art. 17).

Les interlocuteurs pour l'application de cet accord seront la Direction J. Réhault qui s'est entourée de personnes intéressées, et les délégués CFTC (ce syndicat compte sept adhérents (44) dans l'entreprise au moment de la signature). Le syndicat FO, qui n'acceptait pas le CIERP, a refusé l'accord ; FO jusque-là majoritaire dans l'entreprise, disparaîtra.

Cet accord constitue un élément nouveau dans l'attitude du syndicalisme fougereais dont l'action s'était située sur le plan revendicatif : salaires, indemnisation du chômage, action souvent âpre comme en témoignent les luttes du début du siècle et la grande grève de 1932 mais il ne s'était pas aventuré sur le terrain de l'organisation et de la gestion de l'entreprise. L'accord, par les pratiques plus ou moins « cogestionnaires » qu'il révèle, montre le souci d'établir un lien entre la bonne marche de l'entreprise et les intérêts des salariés. Cette phrase extraite de la présentation de l'accord faite par les délégués CFTC est significative :

« Les améliorations du contrat passé pour un an supposent l'accroissement des ventes par la Direction, l'efficacité et la qualité de notre travail. C'est en marchant que se prouvera le progrès technique et le progrès social... »

Dans les années qui suivent et jusqu'au début des années 1960, les lignes du syndicalisme fougereais au sein duquel la CFTC devenue majoritaire depuis 1955, exerce une influence de plus en plus forte, tournent autour de la conclusion et du contrôle du contrat de travail sous la forme d'accords d'entreprises ou de contrats collectifs locaux, ce qui est assez bien dans la ligne de la pratique d'Avant-guerre, mais ce qui en fait peut-être l'originalité, c'est l'accent mis sur la sécurité de l'emploi, la garantie d'un salaire minimum mensuel quel que soit l'horaire de travail au-dessous de quarante heures.

Jusqu'aux années 1960, la crise va frapper l'industrie de la chaussure : celle-ci est davantage la conséquence des changements des conditions économiques extérieures à la zone que le fait des nouvelles orientations annoncées localement en 1953.

Tandis qu'une quarantaine d'établissements disparaîtront entre 1952 et 1962, on assiste dans le même temps à une restructuration du tissu industriel dans le sens du renforcement de la concentration ; si bien qu'en 1960, la physionomie de l'industrie de la chaussure profondément bouleversée est dominée par quelques entreprises (45) :

- huit entreprises employant plus de 100 salariés totalisent 70 % des effectifs employés, 85 % de la production et du chiffre d'affaires de la chaussure fougereaise ;
- quatre entreprises de plus de 200 salariés atteignent avec 56,5 % des effectifs 70 % de la production et du chiffre d'affaires ;

(44) L'effectif de l'entreprise est alors de 84.

(45) Cf. à ce sujet : C. Caro, « Etude économique d'une ville industrielle bretonne », in *Bulletin de conjoncture régionale*, avril-juin 1960.

- les deux entreprises de plus de 400 salariés occupent 36 % des effectifs, et réalisent 50 % de la production et 52 % du chiffre d'affaires.

Si l'on note une certaine régression du chômage partiel, à l'inverse le chômage total a tendance à croître.

Le bilan de la première restructuration de ce qui a longtemps constitué la mono-industrie fougeraise est donc lourd. L'industrie de la chaussure a perdu près de la moitié de ses effectifs entre 1946 et 1962 ; quarante-six établissements de plus de 10 salariés ont cessé d'exister ; le chômage partiel a concerné en moyenne chaque année, un tiers des effectifs.

Cette activité qui occupait 79 % des salariés de l'industrie de la ville de Fougères, n'en représente plus que 53 % dix ans plus tard. Ce chiffre reste élevé et montre l'importance que la fabrication de la chaussure conserve dans l'économie de cette ville. Il y a cependant tout un volant de main-d'œuvre qui a été rendu disponible (46) et qui présente une accoutumance à l'activité en fabrique, à l'opposé de la réserve potentielle des campagnes environnantes, qui, elle, constitue dans sa majorité une force de travail neuve, du point de vue des industriels. Il existe, dans ces années-là, des possibilités de mise en œuvre d'une force de travail à la fois nombreuse et diversifiée quant aux aptitudes que l'on peut attendre d'elle.

Malgré ces mutations, l'industrie fougeraise de la chaussure demeure fragile. Sa structure de production est toujours caractérisée en 1960 par 80 % de chaussures de femmes. Son marché reste étroit et fortement sensible à des phénomènes saisonniers et à des pratiques régionales et locales ; ainsi dans les premiers mois de l'année 1960, on peut faire le constat suivant :

« Les collections d'été se sont montrées (par ailleurs) extrêmement sensibles à la date tardive de Pâques, au report de l'âge des premières communions solennelles en Ille-et-Vilaine et à la concurrence de la chaussure légère de grande série » (47).

La restructuration des années 1953-1956 va être accompagnée par un début de désenclavement de la ville et de remise en cause de son caractère mono-industriel. C'est ainsi que le pouvoir central va intervenir par un décret du 30 juin 1955 instituant les cantons Nord et Sud de Fougères comme « zone critique » qui sera suivi de l'arrêté ministériel du 20 janvier 1956 créant la prime spéciale d'équipement. A cette date on va assister à une première vague d'implantations d'industries nouvelles dont nous proposons d'analyser un peu plus loin les principales caractéristiques.

1.2. VERS LES CHANGEMENTS SOCIO-TECHNIQUES (1962-1966)

Cette période est marquée par la préparation des conditions de mise en place de l'OST conformément aux recommandations de 1953. C'est ainsi que malgré la fermeture de quelques unités, le volume de l'emploi augmente avec cepen-

(46) Les cuirs et peaux perdent environ un millier d'emplois entre 1954 et 1962. Ce chiffre est le solde entre le nombre de suppressions qui est presque deux fois plus élevé et celui des créations effectuées par deux établissements.

(47) « Etude économique d'une ville industrielle bretonne », art. cit.

dant une utilisation renforcée de jeunes et de femmes. Les éléments significatifs de cette phase résident d'une part dans le développement du contrôle patronal de la production : comptabilité analytique, contrôle des temps, calcul des prix de revient, mais aussi syndical (création du Centre Fougereais de Formation et de Promotion Sociale qui intervient sur les litiges, l'organisation du travail, les salaires...) et d'autre part, dans la persistance de traits anciens : main-d'œuvre à domicile, fabrication en petite série, modèles variés, ruptures fréquentes traduisent les difficultés à assurer l'utilisation continue de la capacité productive. Il s'agit donc d'une phase de transition sur laquelle il convient maintenant de se pencher.

1.2.1. EFFECTIFS ET ÉTABLISSEMENTS

En comparant le volume des effectifs à chaque extrémité de la période, on pourrait en déduire que la réorganisation, entamée depuis 1955 et qui s'est poursuivie ensuite, a peu à peu porté les fruits dont on la créditait.

En effet, et bien que l'on note entre 1962 et 1966 la fermeture de cinq établissements (110 personnes), on observe dans le même temps un gain d'un millier d'emplois.

La courbe descendante des effectifs a été brisée ; elle remonte jusqu'à l'effectif maximum de 4 358 salariés au début de 1968 puis elle reste stationnaire au cours de cette dernière année.

Mais ce solde positif ne provient que de quelques établissements et la majorité des créations est imputable à deux unités (Réhault et J.-B. Martin).

Evolution 1962-1966

Fermeture	5 entreprises	— 107 emplois
Baisse	10 entreprises	— 114 emplois
Hausse ou stabilité	13 entreprises	+ 1 237 emplois
Total		1 016 emplois

Source : Centre fougereais de formation professionnelle et sociale, L'emploi à Fougères, déc. 1967.

En réalité, ce résultat provient d'un mouvement qui s'est déroulé sur une plus longue période. De 1955 à 1961, parallèlement à un grand nombre de fermetures, quelques établissements qui avaient engagé une réorganisation de leurs processus de fabrication ont connu une expansion qui s'est trouvée noyée dans la masse des pertes d'emploi.

Cette évolution est en fait achevée dès 1961 en ce qui concerne le niveau des effectifs, à l'exception des deux plus gros établissements cités précédemment et dans une moindre mesure de l'entreprise Bertin.

A partir de 1962 et jusqu'au début de 1966, c'est le ralentissement des fermetures qui laisse apparaître les créations effectuées dans les établissements Réhault et J.-B. Martin.

Effectifs des principaux établissements de l'industrie de la chaussure de 1954 à 1966

Principaux établissements	1954-1955	1956	1958	1960	1964	1965	1966
J.-B. Martin	570	611	674	695	947	1 000	1 200
Rehault	145	—	—	504	810	1 045	1 200
Mérel	—	101	—	—	175	175	187
Maunoir	—	—	144	—	229	221	210
Morel et Galé	418	—	—	—	381	—	397
Bertin	250	—	—	160	275	—	297
Crosnier	206	187	—	—	160	130	130
Barbier	—	—	—	123	—	—	156
Ensemble des établissements du secteur	4 457	—	—	3 462	—	—	4 516

Source : Dossiers de l'Echelon régional de l'emploi de Bretagne.

1.2.2. LES CONDITIONS D'EMPLOI (CHOMAGE PARTIEL, HORAIRES)

L'évolution des effectifs entre 1962 et 1966 laisserait penser à un redressement en profondeur de l'industrie de la chaussure. Pourtant le chômage partiel, fréquent dans cette branche depuis de nombreuses années, est loin d'avoir disparu. Parmi les 176 mois de travail que comporte la période 1962-1966, on dénombre seulement 45 mois où la durée moyenne de travail a atteint ou dépassé la barre des 40 heures hebdomadaires (48).

La répartition du temps de travail est par ailleurs très inégale et varie énormément selon la saison, le niveau d'activité de l'entreprise, le poste occupé à l'intérieur de l'entreprise. Cela suppose une maîtrise particulière de la faculté de disposer d'une main-d'œuvre à utilisation variable. Cette situation instable de la main-d'œuvre va d'ailleurs poser quelques problèmes de recrutement aux entreprises durant la période où se superposent le développement des entreprises nouvellement implantées et la réactivation de l'industrie de la chaussure d'autant que de nombreux jeunes continuent à quitter le pays. (Pour les 15 à 19 ans, le bilan migratoire est déficitaire de 1 308 personnes : 861 hommes, 447 femmes, pour une population totale à cet âge de 13 080 en 1968).

L'industrie locale n'est pas en position de force pour pouvoir organiser un plan de travail plus rationnel ; elle se situe en position terminale de toute une chaîne de contraintes et reporte sur le seul facteur qu'elle commande, la main-d'œuvre, toutes les fluctuations engendrées au fur et à mesure par les exigences du marché.

Voici comment se répartissait le nombre de semaines de travail effectuées au cours d'une année, par le personnel inscrit à l'effectif des établissements fougerais, selon la durée hebdomadaire :

(48) « La situation s'est quelque peu améliorée à partir de 1961 jusqu'en 1965 pour se détériorer à nouveau vers la mi-1966. Notons également que la moyenne générale hebdomadaire la plus élevée n'est jamais allée au-delà de 43 heures », in *L'emploi à Fougères*, Centre fougerais de formation et de promotion sociale, doc. ronéoté, décembre 1967.

Variation de l'horaire hebdomadaire de travail

Année	Total des semaines travaillées	Plus de 40 heures	40 heures	32 heures	24 heures	Moins de 24 heures	Absents
1965	200 924	88 920 45 %	79 277 39 %	18 886 9 %	3 841 2 %	557 ε	8 444 5 %
1966	207 334	96 567 46 %	73 197 35 %	20 782 10 %	5 912 3 %	834 ε	10 042 6 %
1967	196 494	58 354 29 %	78 749 40 %	27 489 14 %	16 374 8 %	6 538 3 %	8 990 6 %

On voit clairement à travers ces chiffres que l'adaptation à l'activité s'effectuait beaucoup plus sur la base de la variation du temps de travail que sur celle des effectifs. Ceci constituait donc des conditions particulières d'emploi qui n'étaient pas sans conséquence sur le niveau des revenus salariaux même si le taux horaire a relativement mieux progressé que le SMIG entre 1962 et 1966.

1.2.3. TRANSFORMATION DES CARACTÉRISTIQUES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

a. De nouvelles couches de travailleurs : femmes et jeunes

Conséquence des faibles salaires versés et de la décomposition des anciens postes en spécialités plus étroites et plus nombreuses, le recrutement se tourne de plus en plus vers la main-d'œuvre féminine. Le pourcentage de femmes dans l'industrie de la chaussure atteint 57 % en 1962 et 60 % en 1966. Compte tenu de la concurrence de l'industrie de la confection à cette époque, « *il semble apparaître notamment qu'il n'y ait plus de main-d'œuvre féminine disponible* » (49) à la fin de 1966.

Les jeunes de moins de 18 ans représentent également une part croissante et non négligeable de la force de travail : 11,9 % de l'effectif global en 1962 ; 16 % en 1966.

On note également la persistance d'ouvriers à domicile (81 à la fin de 1966), mais leur nombre décline régulièrement.

L'évolution de la nature de la main-d'œuvre s'inscrit dans le mouvement général d'adaptation à la nouvelle logique de production. A l'entreprise J.-B. Martin, qui compte parmi les plus promptes à mettre en œuvre de nouvelles formes d'organisation du travail, on notait 12 jeunes sur un effectif de 624 en avril 1958 et 211 jeunes sur un effectif de 934 en avril 1964.

On constate également une évolution semblable aux établissements Réhault :

14 jeunes sur un effectif de 945 début 1956,

164 jeunes sur un effectif de 1 191 en juin 1966,

et dans les autres principaux établissements de la branche à l'exception de Maunoir (fabrique de talons et accessoires) et dans une moindre mesure de Bertin (chaussures de qualité).

Les femmes se retrouvent majoritairement dans les plus basses classifications. Elles représentent 80 % de la catégorie II (manœuvres) et 67 % de la catégorie III (ouvriers spécialisés).

b. Qualification - Formation

La transformation du processus de fabrication se retrouve au niveau de la structure des qualifications mises en œuvre et au niveau de la formation de la main-d'œuvre. Il n'est plus question de la préparation à un métier complet mais d'un ajustement aux besoins immédiats et divers des entreprises.

(49) Centre fougèrais de formation et de promotion sociale, *L'emploi à Fougères*, op. cit.

La formation n'apparaît pas comme un souci en soi pour les directions d'établissement mais comme une nécessité imposée par les problèmes d'adaptation rapide aux postes de travail, de mobilité interne, de qualité de la réalisation des tâches. De plus, la prise en charge de l'apprenti par un compagnon ne peut plus se réaliser sous sa forme traditionnelle. Aussi, certains établissements organisent des actions de formation internes plus ou moins durables, selon les besoins qui se font jour pour colmater successivement les brèches. Le faible niveau de formation générale apparaît également comme un obstacle à l'adaptation aux ruptures fréquentes qui marquent le fonctionnement de certaines entreprises : changement provenant de la mise en fabrication de nombreux modèles, modifications rapides dues à la mode, utilisation de nouveaux matériaux avec les problèmes techniques que cela pose. Un minimum de formation générale est requis afin d'accéder à la lecture et à la compréhension de directives techniques mouvantes.

A travers les dossiers d'information constitués avec l'Echelon Régional de l'Emploi, nous avons pu relever un certain nombre d'actions engagées au cours de cette période.

Dans les établissements Réhault, un atelier d'apprentissage pour la formation d'ouvriers qualifiés de la piquûre est créé au début de 1962 en même temps qu'un cours de formation générale pour les jeunes. En février 1965, la décision est prise de renouveler cette dernière opération et en avril, la direction, toujours à la recherche d'une meilleure formule de formation professionnelle, envisage de systématiser l'apprentissage sur le tas par atelier. Préoccupée par l'ampleur des questions de gestion et d'organisation de la production, la direction a des difficultés à prendre en charge la mise au point d'un système de formation interne à l'entreprise. Tout d'abord parce que c'est une question nouvelle pour elle : l'apprentissage d'autrefois se mettait en place de lui-même selon un programme établi de longue date. Ensuite, les questions de formation que l'entreprise cherche à résoudre concernent des situations concrètes, immédiates, variables.

L'ouvrier est appelé à s'adapter le plus rapidement et le plus fidèlement possible aux tâches que l'on attend de lui. Il est destiné à s'incorporer dans une longue suite d'opérations dont l'organisation est modifiée fréquemment sans qu'il sache se situer à l'intérieur de celle-ci tellement la spécialisation tend à se rétrécir lui ôtant ainsi la nécessité de guider l'acte par la réflexion. Les objectifs de mise en œuvre des nouvelles formes d'organisation du travail se heurtent ainsi à l'idée encore vivante chez les travailleurs fougerais de la « Fierté du Travail » qui traduit en fait la part d'indépendance de l'ouvrier de la chaussure dans la maîtrise du processus de production.

Cette contradiction apparaît clairement aux acteurs en présence et lorsqu'un délégué syndical du comité d'entreprise (octobre 1965) des établissements Réhault se plaint de l'insuffisance de la formation eu égard à la qualité du travail requise, il ne soulève pas d'objections au sein de la direction. Il reste que les axes de recherche de cette dernière ne s'orientaient pas dans la direction qui sous-tendait l'idée émise par le délégué. Chacune des parties constatait que la qualité du produit commençait à souffrir de l'introduction croissante de la parcellisation et de nouvelles techniques auprès d'une main-d'œuvre consciencieuse plutôt « déboussolée » par la perte de la maîtrise du processus de fabrication. Cette idée s'exprime également par l'exposé de doléances quant aux faibles possibilités de promotion interne, ce à quoi la direction répond en situant clairement la nature de ses préoccupations :

«*Ceux qui désirent une promotion doivent se prendre par la main et se familiariser avec les postes désirés aux heures creuses* » (avril 1965).

Et la recherche de l'adaptation de la main-d'œuvre se poursuit par à-coups, et ajustements successifs. Ainsi, un apprentissage est organisé au début de 1966 au service Coupe.

c. Dévalorisation du travail

En 1966, l'industrie de la chaussure fonctionne avec 23,5 % de manœuvres spécialisés, 40 % d'ouvriers spécialisés, 36,5 % d'ouvriers qualifiés et aucun ouvrier hautement qualifié. Mais les différences entre établissements restent importantes. Une entreprise emploie 97 % d'ouvriers qualifiés et 3 % d'ouvriers spécialisés tandis qu'une autre n'a plus que 29 % d'ouvriers qualifiés (50). Un décalage important s'est opéré au cours du temps entre les différentes formes d'utilisation de la force de travail. Même s'il est utile de distinguer la classification de la qualification, l'écart est si important qu'il montre sans équivoque l'ampleur de la mutation.

Globalement, la transformation est manifeste. D'une industrie à main-d'œuvre qualifiée, la chaussure est presque devenue une industrie de main-d'œuvre « tout court » ainsi que le montre le tableau suivant :

Emplois	1955	1965	1966	1967	1968
Manœuvres spécialisés	15 %	19 %	23 %	20 %	23 %
Ouvriers spécialisés	35 %	42 %	38,5 %	40 %	41 %
Ouvriers qualifiés	50 %	39 %	38,5 %	40 %	36 %

Source : CFFPS, *Salaires dans l'industrie de la chaussure*, 1968.

Le Centre fougèrais de formation et de promotion sociale commente cette évolution de la façon suivante (51) :

«*La chaussure a de loin le plus fort pourcentage de manœuvres spécialisés. Depuis une dizaine d'années, on assiste à un glissement très net de la 4^e catégorie vers la 3^e catégorie et de la 3^e catégorie vers la 2^e catégorie.* »

L'industrie de la chaussure reste une activité de débouché naturel pour bon nombre de Fougèrais. D'une part, de nombreux jeunes sont recrutés à ce

(50) « Très souvent le pourcentage de 4^e catégorie (OQ 1) est d'autant plus élevé que l'entreprise est petite. Cela s'explique en particulier par une organisation technique moins poussée, l'emploi parfois de machines plus anciennes et surtout une moins grande parcellisation et spécialisation », in « **Salariés dans l'industrie de la chaussure** », op. cit.

(51) Centre fougèrais de formation et de promotion sociale, **Flash sur Fougères**, doc. ronéoté, octobre 1966.

Classification des postes de fabrication (extrait de la Convention collective de l'industrie de la chaussure et des articles chaussants) :

- Catégorie I : Manœuvre ordinaire (MO).
- Catégorie II : Manœuvre spécialisé (MS).
- Catégorie III : OS 1 - OS 2.
- Catégorie IV : OQ 1.
- Catégorie V : OHQ.

moment soit dans les entreprises qui augmentent leurs effectifs, soit à titre de renouvellement. D'autre part, les salariés déjà incorporés dans l'activité trouvent peu d'occasions d'embauches en dehors de l'industrie de la chaussure, à l'exception d'une fraction de la main-d'œuvre féminine de Fougères même, qui se place dans les établissements de l'habillement.

D'une manière générale, le taux de sortie s'établit autour de 10 % des effectifs et comprend : les cessations et retraits d'activité, les jeunes à l'essai non embauchés, les départs de Fougères et les démissions. On peut dire que ce chiffre est relativement bas puisqu'il s'inscrit dans une période où existe, dans la zone, un nombre de créations d'emplois plus important qu'auparavant. Il faut rappeler la spécificité des qualifications de l'industrie de la chaussure par rapport aux autres activités du lieu qui ne permet pas un reclassement direct mais nécessite au contraire une reconversion. Il faut dire également qu'une grande partie des emplois nouvellement créés s'adresse à des femmes et se trouve pour une part localisée en zone rurale. Enfin, l'insuffisance des créations d'emplois en quantité et en qualité alimente une émigration non négligeable au sein des jeunes générations.

1.2.4. LA RÉORGANISATION DES ENTREPRISES : DÉVELOPPEMENT DU CONTRÔLE

Au moment qui nous préoccupe, on est loin de l'organisation en deux métiers : les coupeurs et les cordonniers. Le processus de fabrication est de plus en plus découpé. Le tableau suivant indique les différentes opérations pratiquées successivement à l'exception des opérations de transfert et d'approvisionnement qui sont le fait des manœuvres.

On constate des différences entre les établissements dans le mode d'organisation. Certains ont conservé une organisation très proche de la manufacture mais nombre d'entre eux ont introduit une division du travail qui modifie la nature des tâches à accomplir.

On assiste au développement de nouveaux systèmes de rémunération liés aux nouvelles formes de mise en œuvre de la force de travail. Cela ne va pas toujours sans frictions. On relève fréquemment des contestations sur la façon d'établir les normes de rendement. Les systèmes de rémunération au rendement ont été introduits progressivement à partir de la fin des années cinquante, à la suite de l'éclatement du contenu des postes de travail qui s'inscrivaient jusque-là dans la classification PARODI (manœuvres, OS 1, OS 2, OS 3, P 1, P 2, P 3, OHQ). La nouvelle organisation du travail a permis aux directions de créer une émulation entre les titulaires du même poste en établissant une différenciation des rémunérations sur la base de primes de rendement. Divers systèmes ont été adoptés parallèlement aux autres entreprises importantes de la zone, à l'exception du bâtiment où l'organisation du travail ne s'était pas industrialisée.

Leur application permet un accroissement sensible de la productivité ; qui provient de l'intensification du rythme de travail. Le résultat est que des différences très importantes s'établissent entre les rémunérations.

Différentes opérations pratiquées dans les établissements

PHASES	OPÉRATIONS	ÉTABLISSEMENTS								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
Coupe	Coupe dessus	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
	Coupe doublure	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Préparation	Parage dessus	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
	Perforage		◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Rempliage	Rempliage main		◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
	Rempliage machine		◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Piqûre	Piqûre dessus	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
	Piqûre doublure et divers		◆	◆	◆	◆	◆			◆
Montage	Préparation montage		◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆
	Montage	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Finissage	Rotative		◆	◆	◆	◆	◆			◆
	Affichage semelles		◆	◆			◆			◆
Magasin	Contrôle		◆	◆		◆	◆	◆	◆	◆
	Réparations - Repassage		◆	◆		◆	◆	◆	◆	◆
	Nettoyage doublures	◆	◆	◆	◆	◆	◆			◆

Différents modes de calcul sont retenus : primes de rendement individuelles ou de service ou d'entreprise. La partie variable dans le taux brut horaire prend une importance considérable qui place le revenu mensuel dans une situation de grande dépendance vis-à-vis de l'activité de l'entreprise. Le CFFPS cite (52) pour une série d'établissements les pourcentages suivants : 9 - 12 - 27 - 33 - 34 - 36 - 39 %. Ces chiffres sont nettement plus élevés que dans les autres secteurs qui, par ailleurs, sont moins régulièrement touchés par le chômage partiel. C'est aussi la période où quelques entreprises s'efforcent de mettre en place conjointement au système d'évaluation des tâches, des moyens modernes de gestion et de contrôle : comptabilité analytique, contrôle des temps, calculs de prix de revient. Aux établissements Réhault, cette orientation concrétise les dispositions de l'accord de 1953.

Dans le cadre de la recherche de solutions négociées (« co-gestion ») qui a amené la signature des accords de 1953, et dans le prolongement du Centre Interrégional d'Etudes et de Recherches sur la Productivité (CIERP), le Centre Fougereais de Formation et de Promotion Sociale (CFFPS) est créé en 1961 par la CFTC qui est rejointe en 1963 par FO.

Le CFFPS participe également à la création du Comité Départemental de Productivité d'Ille-et-Vilaine qui va rapidement agir comme organisme d'arbitrage élaborant des solutions dans le cadre des objectifs des entreprises et sur la base des techniques pratiquées par les directions.

(52) CFFPS, Salaires et revenus - Région Fougereaise, année 1966, doc. ronéoté, p. 12.

« Le Centre Fougereais de Formation et de Promotion Sociale :

— N'intervient pas et n'a pas à intervenir dans les entreprises pour être juge de ce qui s'y fait.

— N'est pas habilité à mettre en cause ou à approuver la politique et les décisions d'une Direction. »

Voici pour les chefs d'entreprises.

« Comme par le passé, le CFFPS répondra aux différentes demandes qui lui seront faites par les organisations syndicales ouvrières, parties prenantes au CFFPS, et les responsables syndicaux d'entreprises pour les aider à répondre aux problèmes et à résoudre les litiges qui se présenteront à eux dans le domaine technique. Problèmes, litiges, découlent par exemple :

— de la modernisation des entreprises ;

— de l'organisation du travail ;

— de la qualification des emplois ;

— des systèmes de rémunération, etc. » (53).

Voilà pour la partie syndicale.

1.2.5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACTIVITÉ ET FAITS SOCIAUX

a. Les conditions d'activité

L'objectif principal des entreprises a été de suivre les orientations données en particulier par le Centre National de la Productivité de l'Industrie de la Chaussure (CNPIC). A travers une plus grande parcellisation du processus de fabrication, la mise en œuvre de nouvelles techniques et l'institution de système de rémunération lié au rendement, des gains de productivité ont été obtenus. Dans ce domaine, des résultats différents ont été obtenus selon la qualité des produits fabriqués et l'insistance mise à introduire cette nouvelle organisation. Les deux principaux établissements (Réhault et J.-B. Martin), qui représentent 55 % des effectifs en septembre 1966, continuent d'enregistrer des gains de productivité. On note un certain ralentissement dû à l'approche d'une limite provenant de l'exigence contradictoire de réduire les temps tout en conservant une fabrication de qualité et des difficultés créées par la programmation de la charge de travail qui se compose d'une grande variété d'articles produits en quantité très variable et selon l'arrivée des commandes. On voit apparaître des problèmes de qualité de la production et d'affectation de la main-d'œuvre. La recherche d'une main-d'œuvre bien entraînée se heurte aux recours fréquents de mutations, de jeunes et ce, en fonction des types de fabrications.

Au cours de cette période, les ventes sont bonnes dans l'ensemble. Certains établissements connaissent cependant des difficultés de débouchés et ont recours au chômage partiel (Morel et Gaté, Crosnier...).

Dans une production aussi sensible à la demande solvable, le plan de stabilisation décidé en 1964 suivi d'un freinage des débouchés intérieurs, pousse les entreprises les mieux placées à rechercher un développement de leurs expor-

(53) Centre fougereais de formation et de promotion sociale, **Rapport d'activité**, septembre 1966.

tations. La hausse sensible du coût des matières premières en 1965, liée à des spéculations sur le cuir dont la production mondiale reste insuffisante, s'ajoute aux problèmes de débouchés internes et la stagnation s'installe à la mi-1966 après une hausse importante des tarifs. Dès lors, les producteurs se tournent plus franchement vers les marchés extérieurs plus aléatoires. Sur le plan interne, on note déjà une tendance au regroupement des gros clients face aux fabricants.

b. Les faits sociaux

La période 1962-1966 connaît peu de conflits sociaux. On ressent cependant une résistance latente à la dévalorisation du métier et à l'accroissement des cadences. Les systèmes de rémunération au rendement ou d'intéressement aux résultats de l'entreprise affaiblissent l'opposition aux objectifs d'organisation des directions. Les organisations syndicales parviennent toutefois à tirer argument des gains de productivité et de l'accroissement de la productivité pour obtenir des augmentations de salaires ou des droits supplémentaires. C'est en 1966, que le taux moyen horaire brut atteint son niveau le plus élevé dans l'industrie de la chaussure. On relève, particulièrement dans les établissements les plus importants, un allongement des congés annuels, des garanties pour l'activité syndicale, la création d'une caisse de chômage partiel (Réhault), l'amélioration de ressources du comité d'entreprise, l'indemnité de départ en retraite...

Dès la fin de 1966, les signes d'un essoufflement consécutif à l'effort entrepris pour tenter de se rapprocher des nouvelles conditions de production apparaissent. Il semble que des questions se posent au sujet de l'orientation à prendre pour maintenir l'activité sinon l'existence des établissements. Cela se traduit par des craintes, des hésitations de la part de certains chefs d'entreprise sur le choix de la nature de leur fabrication, sur leur capacité à surmonter les nombreux problèmes posés par la rentabilité, la maîtrise des nouvelles formes d'organisation, l'accès aux marchés, l'évolution des modèles, le financement de l'activité et des transformations. La position des directions divergent selon qu'elles ont plus ou moins l'espoir de résoudre cet ensemble de questions. Certains établissements se résignent à la dépendance entière vis-à-vis de la clientèle, d'autres misent sur la conservation d'une certaine qualité de fabrication et le maintien dans un créneau étroit mais moins soumis aux pressions extérieures (chaussures de luxe, chaussures pieds sensibles), d'autres accentuent l'orientation vers une production quantitative à moindre prix accompagnée plus ou moins de nouvelles mesures de contrôle et d'organisation de l'activité. A l'extrême, les établissements les plus solides décident de franchir un nouveau palier dans un mouvement qui, compte tenu de l'écart qui les sépare toujours des firmes dominantes auxquelles on les compare, prend de plus en plus l'allure d'une fuite en avant dont le cours est dicté par l'évolution externe et en particulier l'organisation des marchés en amont et en aval.

1.3. APPLICATION DE L'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL (OST) ET PRODUCTION DE MASSE (1967-1973)

Cette phase d'évolution se caractérise par la maturation des transformations qui vont affecter au fond l'industrie de la chaussure : le processus de fabrication lui-même ainsi que les conditions de distribution.

A cet égard, l'accélération des mutations marquera les années 1967-1968 comme l'attestent les faits suivants :

La modification des techniques de production

- Introduction de chaînes de montage.
- Introduction de presses à la coupe.

Développement du réseau de distribution

Les établissements Réhault créent une chaîne de magasins sous le nom de France-Arno pour tenter d'assurer une partie de la distribution de leurs produits. France-Arno est une filiale autonome dépendant des établissements Réhault.

La pénétration du capitalisme international

Le holding américain Genesco (54) prend en 1968 une participation de 49 % dans le capital d'un des deux plus gros établissements de Fougères (Réhault) : il s'agit d'un puissant groupe financier qui possède de nombreuses filiales dans la production et la distribution de la chaussure et du vêtement aux Etats-Unis et hors frontière. Les représentants de trois de ses filiales : Genesco Inc. Nashville USA, Intercontinental shoe Corporation Panama et Formfit International SA Panama disposent de la moitié des sièges au Conseil d'Administration. L'intention de ce groupe semble être de vouloir pénétrer le marché européen à partir de ces établissements fougerais dont il envisage d'augmenter la productivité.

Dénonciation des accords de 1953

En 1968, la Direction de l'entreprise Réhault dénonce l'accord de 1953 (55). Celui-ci, signé à une époque où le savoir-faire ouvrier était un élément essentiel du système de production, en raison de l'aspect productiviste qu'il comporte, n'a pas constitué un obstacle au développement (vers le début des années 1960) du contrôle patronal sur la production : comptabilité, contrôle des temps, calcul du prix de revient dont les effets, il est vrai, ont pu être plus ou moins modulés par l'intervention du Centre Fougerais de Formation et de Promotion Sociale (CFFPS) : sur les litiges, l'organisation du travail, les salaires.

Vers 1968, cet accord constitue un frein aux restructurations qui affectent l'industrie de la chaussure et notamment le processus de fabrication où l'OST se développe. La liquidation du Centre Fougerais de Formation et de Promotion Sociale sous la forme qu'il avait connu jusqu'alors témoigne de cette transformation.

Sur le plan syndical, au sein de la CFTC devenu CFDT, l'accord rencontrait de plus en plus de réticences, les partisans de sa dénonciation devenaient majo-

(54) Dans un article de Josée Doyère (**Le Monde** du 21-8-73) on peut lire ceci à propos de Genesco : « Genesco est le géant américain de la chaussure avec, en 1972, 36 millions de paires de chaussures, 2 178 magasins de détail aux Etats-Unis, 43 usines et 390 magasins hors des frontières. Mais il possède aussi 52 usines de vêtements pour hommes et contrôle la distribution de vêtements pour femmes et enfants ».

(55) « La Direction de cette entreprise commença d'ailleurs à remettre en question le contrat collectif de travail en 1967. Elle argumenta la nécessité d'avoir " une meilleure assiette financière " pour vendre la moitié de ses actions au groupe américain Genesco », **Vivre au Pays**, n° spécial, juin 1976, supp. n° 22.

ritaires. En 1965, le rapport de l'Union locale CFDT, qui s'intitulait « Première étape vers la planification démocratique : décoloniser la région fougeraise » et proposait des éléments pour un nouveau type de développement, marquait la volonté de cette organisation de situer son action dans une perspective globale. L'époque de la « cogestion » est bien révolue.

Mise en place en mars 1968 d'un groupement d'intérêt économique

Il a la charge du traitement de l'information (ordinateurs), de la prospection des marchés, de la représentation (bureau de vente à Paris) : il échouera.

1.3.1. VERS UNE PLUS GRANDE INTÉGRATION AUX MARCHÉS NATIONAL ET INTERNATIONAL

Au début de cette phase marquée par le primat de la distribution, l'orientation des entreprises fougeraises n'est pas égale. Toutefois, les plus importantes vont axer leurs efforts sur l'exportation de manière à compenser la baisse d'activité occasionnée par l'affaiblissement du marché intérieur, accentuée par l'introduction de la taxe à la valeur ajoutée.

Commence alors une quête de contrats où la profession et les pouvoirs publics jouent un rôle de démarchage et de répartition (56). Cette orientation correspond autant à la volonté d'assurer ce seuil minimum de rentabilité que d'élargir le champ des débouchés. Ces marchés portent sur des produits à distribution de masse, à réaliser dans un délai relativement court à prix de revient nécessairement conforme aux conditions des pays concernés, c'est-à-dire assez bas, sans que la solidité des articles soient pour autant négligée. Dans ces conditions, la qualité des matières premières et de l'esthétique est aisément sacrifiée d'autant que, dans le même temps, la pression sur les prix, exercée par les gros clients, incite à prendre la même direction. Ceci se traduit par une poussée inégale, selon la part que représente ce type de marché pour chaque établissement, en faveur d'un accroissement plus rapide de la productivité par l'organisation et l'intensification du travail. Et l'on retrouve à nouveau, cet ensemble de contradictions entre le goût du travail bien fait qui caractérise la main-d'œuvre locale, le produit à réaliser et les conditions de fabrication, l'adaptation de la main-d'œuvre à ces conditions et l'exigence d'un travail de qualité sur un nombre de tâches très restreintes mais également très changeantes selon les collections et les besoins d'affectation du moment, la recherche de la rentabilité et l'inscription de l'unité de production dans un contexte dominé par quelques firmes principales, un circuit de distribution de plus en plus concentré, la dépendance permanente vis-à-vis des banques pour le financement de la production, du stockage, les fluctuations soudaines du cours des matières premières. C'est l'unité de production qui doit amortir les contre-coups du calcul

(56) En novembre 1968, le patronat français présente une demande d'aide à l'exportation et la concentration des entreprises, lesquelles devraient passer de 700 à 300. En 1970, le « Plan Chaussure » ouvrait un crédit de 3 000 millions de francs pour permettre aux principaux fabricants d'installer des magasins à l'étranger.

A cette époque, la Fédération nationale de l'industrie de la chaussure renforce ses moyens d'intervention. Plusieurs organismes sont mis en place comme la Société d'étude pour la restructuration de l'industrie de la chaussure (SERIC), le Comité de développement de l'industrie de la chaussure de France et articles chaussants (CODIFAC) qui gère une taxe parafiscale destinée à aider le développement de l'industrie, la bourse de la sous-traitance, l'Union financière de caution mutuelle des industries de la chaussure et du cuir (UFICC).

économique des entreprises des secteurs auxquels elle est reliée et qui y parvient par des gains de productivité dont les résultats sont rapidement transférés.

Dans cette situation et devant un élargissement des échanges internationaux, les positions des entreprises face aux conditions du marché sont très diverses et vont se modifier dans le sens d'une accentuation des différences. Schématiquement, on peut reconnaître alors les situations suivantes au niveau national :

- Le petit fabricant sans marque qui est déjà réduit à fonctionner en quasi-totalité pour la sous-traitance ;
- Le petit fabricant avec marque :
 - qui, si son produit est de qualité, rencontre un problème de prix face à la concurrence provenant des importations italiennes ; une politique commerciale adaptée à sa force lui permet de résister ;
 - qui, si son produit est courant, se heurte à un marché où la concurrence est très vive, les marges faibles, l'obtention de débouchés incertaine ; ce type d'établissement se trouve repoussé de plus en plus vers la sous-traitance.
- Le fabricant moyen avec marque qui est confronté en permanence à un problème de développement et de productivité. Pour assurer sa rentabilité, il doit chercher à vendre plus au moindre prix, donc produire plus, sans cesser de se réorganiser et ceci dans des conditions de plus en plus contraignantes. La nécessité d'une charge de travail minimum l'expose à rechercher des travaux sous contrat qui sont effectués à marge réduite et qui ne confortent pas l'image de marque de l'entreprise. Si cette tendance se développe dans l'établissement et surtout si la créativité propre ne s'exprime pas suffisamment, celui-ci risque de se trouver enfermé à terme, dans une succession de problèmes d'organisation de l'activité et de financement dont il conservera difficilement la maîtrise.
- Le fabricant-distributeur ou bien le négociant international sous-marque, qui a une position privilégiée par rapport au marché et qui peut accéder plus aisément aux sources de financement, ce qui lui permet de réorienter plus facilement son activité en fonction de la rentabilité.

En 1967, la structure des établissements en fonction du nombre de salariés laisse apparaître une position moyenne du mouvement de concentration à l'intérieur duquel se tissent les liens de dépendance décrits ci-dessus.

Nombre d'établissements en fonction de l'effectif en 1967

Tranche d'effectifs	5 à 50 salariés	51 à 100 salariés	101 à 200 salariés	201 à 300 salariés	301 à 500 salariés	501 salariés et plus	Total
Nombre d'établissements	439	129	92	27	28	17	732

Source : d'après « Chaussure industrie ».

72 établissements (soit 9,8 % de l'ensemble) employant chacun plus de 200 salariés, représentent 51,4 % de l'effectif ; 43,7 % de la production ; 51,7 % du chiffre d'affaires. Il s'agit là d'une répartition selon les établissements. Il ne faut pas perdre de vue que les entreprises dominantes possèdent plusieurs établissements ou filiales. Un classement selon la taille des entreprises ferait donc apparaître une concentration plus avancée.

Sur le plan fougerais, la situation est alors la suivante :

Taille	Etablissements	Salariés
Plus de 1 000 salariés	2	2 304 personnes
501 à 1 000 salariés	0	—
201 à 500 salariés	3	935 personnes
100 à 200 salariés	1	145 personnes
51 à 100 salariés	4	349 personnes
21 à 50 salariés	7	215 personnes
10 à 20 salariés	3	37 personnes
Moins de 10 salariés	(SAI)	56 personnes

On remarque qu'un écart s'est creusé entre les deux établissements considérés comme les plus dynamiques et les autres et qu'il subsiste une proportion non négligeable d'établissements de moins de 100 salariés.

Les établissements fougerais abordent cette période en présentant des situations diverses en matière d'organisation de la production, de gamme de produits et de qualité de la fabrication. Si l'ensemble des unités continue de fabriquer exclusivement de la chaussure pour femmes, la clientèle visée, la qualité réalisée et la mise en œuvre de la force de travail se sont considérablement diversifiées. Aucune entreprise n'est restée à l'écart d'une certaine évolution, mais ce sont les plus importantes localement qui ont progressivement introduit une parcelisation poussée du travail et se sont orientées vers une production plus massive associée à la fabrication d'un type de produit moins esthétique.

Cependant, les entreprises locales ont en commun d'être des entreprises familiales, à l'exception dans une certaine mesure des Etablissements Réhault dont le groupe américain Genesco, qui s'apprête alors à acheter la fabrique de chaussures de luxe Jourdan-Seducta (à Romans), possède 50 % du capital. Ce qui les réunit également, c'est le peu d'influence qu'elles exercent sur les termes de l'approvisionnement, des marchés, du crédit et sur l'orientation de la politique générale de la branche. Pourtant le contexte conditionne considérablement le fonctionnement des entreprises de fabrication dont le champ d'action s'inscrit entre le coût fluctuant des matières premières et le prix-usine demandé par la distribution.

Les unités fougeraises, en situation d'infériorité par rapport aux moyens dont disposent les groupes principaux, sont appelées à tenir une place complémentaire à l'activité de ces derniers. En particulier, les établissements les plus importants de la place verront leurs efforts de développement annihilés et se trouveront confrontés à la recherche permanente d'un plan de charge afin d'assurer leur survie.

1.3.2. L'ACTIVITÉ DES UNITÉS FOUGERAISES

Le niveau d'activité des établissements fougerais s'inscrit dans le mouvement général de la production nationale. Lorsque le pouvoir d'achat général a faibli (fin 1966 à mi-1968) de nouveaux établissements ont cessé leur activité : quatre établissements employant 400 personnes à la fermeture. Le niveau des effectifs tombe à nouveau en dessous du seuil des 4 000 salariés, 3 850 à la fin de 1968. Les établissements Crosnier, qui employaient encore 178 personnes en avril 1967, travaillaient sans marque connue. Leur activité dépendait en grande partie de Bata, André et Monoprix. La sensible progression du pouvoir d'achat (juin 1968) ainsi que la dévaluation du franc en 1969 vont favoriser la relance des affaires.

Les effets se manifestent à Fougères sous la forme de retombées provenant d'une capacité de production nationale fortement sollicitée ; la part des contrats et de la sous-traitance s'accroît ainsi que celle des exportations. En 1972, les deux principaux établissements, Réhault et J.-B. Martin, font 40% de leur chiffre d'affaires à l'étranger.

L'évolution diffère selon les établissements. Ceux qui fabriquent de la chaussure de première qualité connaissent une légère croissance. Les établissements qui ont une décomposition parcellisée du processus de fabrication maintiennent, voire réduisent quelque peu leur niveau d'emploi. Quelques établissements ferment mais sans que cela soit en rapport avec la conjoncture sauf en fin de période. Au total quatre entreprises disparaissent avec leurs 150 emplois. Les établissements Morel et Gaté connaissent une première vague de licenciements qui porte sur 80 personnes en juin 1972.

La recherche de l'abaissement des temps continue. Plusieurs entreprises envisagent une extension de leur activité. Cependant, seul Réhault ouvre un nouvel atelier à Combourg, en juin 1969 ; cet atelier doit servir de test d'application des normes américaines avec une main-d'œuvre jeune et sans expérience sociale. Une paire de bottes y est réalisée en 75% du temps mis à Fougères. En 1971, un nouvel atelier est construit à Combourg et les locaux de Fougères sont réaménagés avec installation de convoyeurs et une nouvelle organisation du travail. En avril 1970, instauration d'une prime d'objectifs chez Bertin de manière à intéresser le personnel aux orientations de la direction. En décembre 1971, tentative d'augmenter le rendement à la coupe chez J.-B. Martin. Globalement, l'accroissement de la production s'est fait avec un effectif en régression. L'industrie de la chaussure perd 450 emplois du 1^{er} janvier 1969 au 1^{er} janvier 1973.

Evolution des effectifs de l'industrie de la chaussure à Fougères

1 ^{er} janvier 1969	1 ^{er} janvier 1970	1 ^{er} janvier 1971	1 ^{er} janvier 1972	1 ^{er} janvier 1973
3 853	3 600	3 646	3 594	3 408

Le calendrier d'activité des entreprises reste très irrégulier et le chômage partiel n'a pas entièrement disparu pour autant : il y a par exemple 1 190 chômeurs partiels à la fin de 1969 et 640 en novembre 1970.

Le « turn-over » et l'absentéisme ont tendance à s'accroître au cours de cette période. Les établissements maintiennent ou laissent couler leurs effectifs.

L'embauche est très faible, réduite dans plusieurs établissements. Sans disposer de l'ensemble des données chiffrées concernant l'emploi, quelques exemples laissent imaginer ce que représentent les « sorties » dans cette industrie en mutation dans une zone ayant peu de perspectives de débouchés. Ainsi, aux établissements Réhault, les départs au cours des dix premiers mois de 1967 atteignent le chiffre de 130 pour un effectif moyen de 1 090 contre 107 pour l'ensemble de 1966 (effectif moyen 1 200). En 1968, le total des départs est de 165 (effectif moyen 1 060) parmi lesquels 55 quittent Fougères et 35 trouvent du travail dans les nouvelles industries.

Un établissement d'électro-mécanique, la SAGEM s'est implanté en mars 1969 et a recruté jusqu'en juillet 1971 pour atteindre alors un effectif de 750 personnes. La concurrence apportée aux entreprises déjà existantes a été vive tant pour la main-d'œuvre féminine que pour la main-d'œuvre masculine. Appartenant à un puissant groupe de la métallurgie, cet établissement, qui offrait à l'origine des salaires plus élevés, reçut 12 000 demandes d'emploi au cours des trois premières années d'ouverture. La quasi-totalité de la population ouvrière de la zone s'y est présentée.

La moitié des emplois d'ouvriers spécialisés sur un total de 500 furent pourvus par des candidats originaires de l'industrie de la chaussure. Chez Morel et Gaté, le « turn-over » atteint 25 % en 1970. Aux établissements J.-B. Martin, le nombre de visites d'embauche est de 243 en 1970 sur un effectif moyen de 1 120 ; de janvier à août de la même année, il y a 155 embauches et 107 départs. La direction des établissements Réhault considère en janvier 1972 que les absences se sont accrues de 50 % en trois ans ; en 1969, on y note 194 départs et 140 embauches, 173 départs et 81 embauches l'année suivante, plus de 150 sorties et 90 entrées en 1971 contre 71 départs et 41 entrées en 1972.

Outre les raisons habituelles et l'attrait de la SAGEM, on voit à travers ces chiffres qu'un fort courant d'émigration de main-d'œuvre existe, de même que, malgré un taux d'activité féminin localement élevé, une fraction non négligeable de femmes salariées abandonnent l'activité professionnelle. Les essais semblent tenir également une place importante dans les mouvements d'emplois. Ceci traduit les difficultés à trouver de la main-d'œuvre adaptée aux orientations de l'industrie. Cependant, l'ouverture d'un centre de formation de l'AFPIC (Association pour la Formation Professionnelle de l'Industrie de la Chaussure), organisme privé conventionné par l'Etat, contribuera à dégager les entreprises locales des charges de la formation.

Les entreprises semblent avoir eu pleinement recours à cet organisme pour leur recrutement et leur formation. Les problèmes de rareté de la main-d'œuvre qualifiée sont moins souvent évoqués par la suite. Il est vrai que la situation de l'emploi s'est renversée et que les demandes d'emploi sont à nouveau supérieures aux offres des entreprises et que la pratique traditionnelle qui consistait à replacer le personnel licencié dans les autres établissements de la chaussure, ne sera pas envisagée lors des licenciements de 1972.

1.3.3. CARACTÉRISTIQUES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le recours à la main-d'œuvre féminine est toujours important et tend à compenser la nette diminution de l'emploi des jeunes de moins de 18 ans à partir de 1967

après la nouvelle loi sur la scolarisation : 8 % de l'emploi total en 1969 ; 6,6 % en 1970 et 1971 ; 5,4 % en 1972 ; 4,3 % en 1973.

La proportion de main-d'œuvre féminine a continué de s'accroître légèrement jusqu'en 1970 pour se stabiliser en 1971 au moment où la concurrence de la SAGEM s'exerce, et retomber en 1972 lorsque la situation de l'emploi local donne des signes de dégradation.

Part de la main-d'œuvre féminine dans l'emploi total

1 ^{er} janvier 1969	1 ^{er} janvier 1970	1 ^{er} janvier 1971	1 ^{er} janvier 1972	1 ^{er} janvier 1973
60,2 %	61,4 %	61,9 %	62,1 %	61 %

Source : Enquêtes main-d'œuvre, CFFPS-CREDAF.

La part de la main-d'œuvre féminine dans l'industrie de la chaussure fougeraise est donc passée de 57 % en 1962 à 59,3 % en 1968 et 61 % à la fin de 1972.

La dévalorisation du métier par la parcellisation et les systèmes de rémunération au rendement qui ont permis l'instauration de taux de base relativement faibles, ont favorisé l'introduction d'une main-d'œuvre qui accepte plus aisément un revenu réduit. Ainsi pour la même catégorie, les salaires féminins sont toujours inférieurs aux salaires masculins bien que les taux de base soient identiques. La différence ne peut provenir que du niveau de rendement et du barème de calcul de la prime afférente à chaque poste. Au début de 1968, le CFFPS relevait des écarts qui allaient de 12 à 20 % selon l'entreprise pour la catégorie IV (ouvriers qualifiés). En ce qui concerne les jeunes de moins de 18 ans, les abattements sont presque toujours supérieurs aux abattements légaux et conventionnels. A la même époque, ils vont de 34 à 47 % pour les jeunes de 15 ans, de 28 à 37 % pour ceux de 16 ans, de 16 à 31 % pour ceux de 17 ans.

Après avoir fortement décri, la proportion d'ouvriers qualifiés s'est relevée à partir de 1969. Il s'agit probablement d'une question de revalorisation de certaines situations à la suite des conflits notés durant la période, des évaluations de postes auxquelles il a été procédé et de l'avantage pour les industriels qu'il y avait de conserver suffisamment de main-d'œuvre habile.

Répartition des ouvriers par catégories

Catégorie	1 ^{er} janvier 1970	1 ^{er} janvier 1971	1 ^{er} janvier 1972	1 ^{er} janvier 1973
Manœuvres	22,3 %	21 %	21 %	19,8 %
Ouvriers spécialisés	37,3 %	38 %	38 %	38,3 %
Ouvriers qualifiés	40,4 %	41 %	41 %	41,9 %

Source : Enquêtes CFFPS-CREDAF.

On est loin toutefois de la structure qui présidait quinze ans auparavant.

Débouché traditionnel pour les travailleurs des deux sexes — et longtemps quasi-exclusif — l'industrie de la chaussure fougeraise agressée de l'extérieur, concurrencée à l'intérieur, n'est plus à la fin des années 1970 la seule source d'emploi pour les Fougerais, les conditions de renouvellement de sa main-d'œuvre deviennent difficiles.

Les divers éléments recueillis portent à penser que le désintérêt croissant vis-à-vis de la nature du métier, le faible niveau des salaires et l'incertitude durable qui pèse sur les entreprises locales, font de plus en plus de cette branche d'activité un lieu où d'une part une main-d'œuvre jeune entre mais sort dès que l'occasion s'en présente et où, d'autre part, une main-d'œuvre plus ancienne est conservée soit parce que ses conditions sont meilleures — c'est le cas de main-d'œuvre particulièrement qualifiée qui est alors retenue jalousement — soit parce qu'après un certain temps de travail dans cette industrie, les possibilités de changer sont presque inexistantes.

La ventilation de l'effectif selon l'ancienneté aux établissements Morel et Gaté, au 31 décembre 1971, confirme ces remarques.

Ancienneté	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	15-20 ans	+ de 20 ans
Proportion de l'effectif	20 %	10,7 %	13,1 %	8,3 %	14,3 %	33,6 %

Une personne sur cinq a moins de deux ans d'ancienneté dans l'entreprise et un salarié sur trois y est présent depuis plus de 20 ans.

1.4. 1973-1977 : L'EFFONDREMENT

En 1973, les établissements fougerais connaissent des niveaux d'activité différents. Certains se maintiennent mais les plus importants rencontrent des problèmes pour obtenir une charge de travail suffisante ; dans ce cas les départs ne sont pas remplacés. L'année suivante ne se présente pas mieux : les difficultés de débouchés subsistent, renforcées par les incertitudes qui pèsent sur le renouvellement des gros contrats à l'exportation. Le contexte de la branche continue par ailleurs de se modifier. Poursuivant une orientation déjà ancienne pour certains d'entre eux, les principaux groupes ont tendance à réduire leur activité de fabrication dont la position particulière limite les possibilités de profit, pour se consacrer à la prise en main des circuits de distribution nationaux ou internationaux en se plaçant à la fois au niveau du commerce intermédiaire et du commerce de détail. Cette politique s'accompagne d'un encouragement au développement des unités de production à l'extérieur.

« Cette délocalisation s'accélère grâce à l'organisation croissante des circuits de distribution qui favorise une politique d'achats " tous azimuts " et à l'attitude des producteurs les plus menacés, qui trouvent dans la diversification vers la distribution un moyen de rééquilibrer leurs résultats et passent progressivement du statut de producteur à celui d'importateur, ou qui réalisent des investisse-

ments à l'étranger (Tunisie notamment), ce qui revient au même résultat pour le niveau de l'emploi en France.

Ce phénomène est d'autant plus grave qu'il vient anéantir les efforts de restructuration et de modernisation des dernières années : on a en effet commis l'erreur de développer le secteur le plus directement menacé, c'est-à-dire le secteur industriel produisant des articles de bas de gamme. Si cette restructuration avait, dans un premier temps, permis d'obtenir des succès notables à l'exportation (gros contrats avec les pays de l'Est notamment), elle risque maintenant d'avoir accru la vulnérabilité du secteur et concentré localement ses conséquences sur l'emploi (Fougères, par exemple).

Le secteur des articles de valeur plus élevée, bien que fortement touché actuellement par les importations italiennes, semble en revanche mieux protégé à terme par les rigidités que présente un marché beaucoup plus étroit et plus dépendant des activités de création. Il est toutefois à la merci du développement du travail à façon dans les pays maghrébins » (57).

1.4.1. RESTRUCTURATION ET FERMETURES

Les conséquences de l'évolution décrite dans cette analyse se retrouvent effectivement à Fougères. Les établissements dont l'orientation est de plus en plus marquée par la recherche de contrats importants à l'exportation rencontrent les difficultés les plus grandes tant au niveau de la concurrence qu'au niveau de la maîtrise de leur affaire. Ils sont portés de plus en plus vers un abaissement de la position de leur modèle dans la gamme des produits et ils se retrouvent déséquilibrés et isolés, voire condamnés ouvertement à partir du moment où les marchés extérieurs ont commencé à se rétracter. La réaction des travailleurs et de l'opinion locale réussit à empêcher la fermeture en 1974 de deux grands établissements, Réhault et Morel et Gaté, et a permis le maintien de plus d'un millier d'emplois.

C'est également l'époque où l'on voit intervenir une société de conseil pour des réorganisations à l'issue incertaine et qui ressemblent à des amputations. Les entreprises les plus touchées se débattent dans des problèmes de trésorerie, de réorganisation des ateliers, d'amélioration du commercial. Des compensations sont recherchées dans la passation de contrats de sous-traitance les plus divers en volume et en nature (Réhault sous-traitera même pour la SAGEM), dans la compression de la masse salariale par la réduction des temps, par la demande de prêts FDES (J.-B. Martin). La firme Genesco, dont les représentants de trois filiales américaines et panaméennes avaient démissionné du conseil d'administration de Réhault à la fin de 1972 pour être remplacés par trois représentants de la filiale suisse Genesco Apparel Inc., se retire cette fois-ci définitivement de l'entreprise ainsi que de France-Arno. Les établissements qui ne se sont pas lancés dans la recherche extensive de marchés et qui ont conservé un label de haute qualité, passent mieux cette période.

Les choses ne s'améliorent pas au cours de l'année 1975 qui connaît une chute sensible de la production occasionnée par l'affaiblissement de la consommation

(57) Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE), **Conséquences de la division internationale du travail sur l'évolution de l'emploi régional à long terme**, tome 1, Dossiers sectoriels, février 1977.

sur le marché intérieur et par les effets grandissants des pratiques développées par les importateurs. On note alors une recrudescence du chômage partiel et des mises en pré-retraite. Un nouveau seuil d'effectif est franchi lorsque à la fin de 1975, le nombre de salariés de la branche devient inférieur à 3 000. Il en est de même quelques mois plus tard, quand trois établissements importants (Réhault, Morel et Gaté, Maunoir) qui emploient alors 1 100 personnes, cessent leur activité en février-mars 1976.

Effectifs de l'industrie de la chaussure à Fougères

1 ^{er} janvier 1973	1 ^{er} janvier 1974	1 ^{er} janvier 1975	1 ^{er} janvier 1976	1 ^{er} janvier 1977	1 ^{er} janvier 1978
3 408	3 236	3 103	2 968	1 887	1 883

Source : CREDAF.

L'emploi dans cette branche n'est plus que de 1 900 salariés soit environ 23 % de l'effectif du secteur secondaire de la ville de Fougères contre 53 % en 1962 et 79 % au début des années 1950. L'année 1976 n'est pas tellement meilleure dans deux autres grands établissements, J.-B. Martin et Bertin qui procèdent à des réductions d'effectifs et semblent échapper de peu à la fermeture. Au niveau national, « *près du quart des entreprises de fabrication de chaussures ont disparu entre 1972-1976 au nom d'une restructuration de l'outil de production* » (58).

Fougères s'est repliée sur une fabrication de chaussures de qualité par des entreprises de taille petite ou moyenne. Dans l'ensemble les établissements maîtrisent mieux leurs débouchés mais ne sont pas à l'abri des secousses provenant de la façon dont sont organisés les marchés d'amont et d'aval.

**Ventilation des établissements de l'industrie de la chaussure
à Fougères selon leur taille**

	10 à 20 salariés	21 à 50 salariés	51 à 100 salariés	101 à 200 salariés	201 à 500 salariés	501 à 1 000 salariés	+ de 1 000 salariés	Total
1 ^{er} janvier 1975	2	4	2	1	3	1	1	14
1 ^{er} janvier 1978	3	3	3	1	2	1	—	13

Source : CREDAF.

Par la suite, les établissements fougerais font moins parler d'eux. Deux des établissements fermés en mars 1976 (Morel et Gaté, Maunoir) ont été repris et travaillent avec un effectif moindre. Deux autres petits établissements (60 salariés au total) ont fermé et une unité en provenance de la région parisienne (45 salariés) s'est implantée.

(58) M. Mano, *L'usine nouvelle*, n° 15, avril 1972.

Les caractéristiques de la main-d'œuvre se stabilisent. Les jeunes n'entrent plus ou presque dans la branche. La proportion de moins de 18 ans dans les effectifs est devenue insignifiante.

**Proportion de jeunes de moins de 18 ans
dans l'emploi total de l'industrie de la chaussure**

1 ^{er} janvier 1973	1 ^{er} janvier 1974	1 ^{er} janvier 1975	1 ^{er} janvier 1976	1 ^{er} janvier 1977	1 ^{er} janvier 1978
4,3 %	3,9 %	3,2 %	2,0 % (*)	1,3 %	0,2 %

Source : CREDAF.

(*) Non compris les trois établissements ayant fermé en février 1976.

La part des femmes employées reste constante aux environs de 62 %. La situation difficile de l'emploi a d'ailleurs tendance à réduire les départs volontaires et à figer les effectifs des entreprises.

**Proportion de femmes
dans l'emploi salarié total de l'industrie de la chaussure**

1 ^{er} janvier 1973	1 ^{er} janvier 1974	1 ^{er} janvier 1975	1 ^{er} janvier 1976	1 ^{er} janvier 1977	1 ^{er} janvier 1978
61 %	61,3 %	61,1 %	62,2 %	62,3 %	61,9 %

Source : CREDAF.

C'est la répartition des ouvriers par catégories qui s'est la plus modifiée. Il faut y voir jusqu'en 1975, l'effet de reclassement et la tendance à conserver plus volontiers la main-d'œuvre qualifiée lors des réductions d'effectifs. Après les fermetures de février 1976, la structure de l'emploi apparaît mieux dans les établissements restants qui, pour la plupart, avaient moins transformé la division interne du travail.

**Répartition des ouvriers
selon leur classification dans l'industrie de la chaussure**

	1 ^{er} jan- vier 1973	1 ^{er} jan- vier 1974	1 ^{er} jan- vier 1975	1 ^{er} jan- vier 1976	1 ^{er} jan- vier 1977	1 ^{er} jan- vier 1978
Manœuvres	19,8 %	20,9 %	19,2 %	14,7 % (*)	12,8 %	12,7 %
Ouvriers spécialisés	38,3 %	35,9 %	36,7 %	37,1 %	37,7 %	38,4 %
Ouvriers qualifiés	41,9 %	43,2 %	44,1 %	48,2 %	49,5 %	48,9 %

Source : CREDAF.

(*) Non compris les trois établissements ayant fermé en février 1976.

Ainsi y trouve-t-on une proportion plus importante d'ouvriers qualifiés et une part plus réduite de manœuvres.

Au terme de la période, on retrouve presque le même pourcentage d'ouvriers qualifiés que celui qui existait en 1955. Est-ce à dire que le contenu de l'emploi est resté le même dans les entreprises qui se sont maintenues ? Certainement pas. Le processus de fabrication y a été également découpé mais la répartition des tâches n'a pas toujours été jusqu'à dissocier entièrement le produit de la façon de le faire. La fabrication d'articles de qualité impose que l'ouvrier conserve au moins le sentiment d'apporter une contribution notable à la réussite de l'ouvrage. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les classifications ne recouvrent pas tout à fait les mêmes réalités en 1955 et vingt ans plus tard. En 1975, les qualifications sont marquées par le caractère industriel introduit par la modification des équipements et l'intensification du travail qui ont contribué à limiter le champ d'intervention de l'ouvrier professionnel.

1.4.2. LA MAIN-D'ŒUVRE LIBÉRÉE PAR L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

Pendant longtemps la main-d'œuvre rendue disponible par les licenciements fréquents qui survenaient dans l'industrie de la chaussure trouvait, après un séjour plus ou moins long en situation de chômage, un emploi équivalent dans un autre établissement de la branche ; les employeurs ayant avantage à recruter du personnel déjà rôdé aux tâches que l'on entendait lui confier. Dans les années qui ont connu quelques implantations (1956-1961 et 1969-1971), les établissements nouvellement créés entraient en concurrence avec les entreprises traditionnelles.

Durant la période étudiée, certains jeunes travailleurs sont allés s'ajouter à ceux qui quittaient la zone tout de suite après la sortie de l'appareil de formation.

Depuis 1972, le faible courant de créations nettes, la dégradation de la situation générale de l'emploi qui a suivi (particulièrement à partir de septembre 1974) et la réduction des embauches dans les cuirs et peaux, ont rendu de plus en plus difficiles les possibilités de reclassement. Aussi, lorsqu'en mars 1976, trois établissements libèrent près de 1 100 salariés, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence locale de l'emploi a doublé par rapport à celui de la période correspondante de l'année précédente (59).

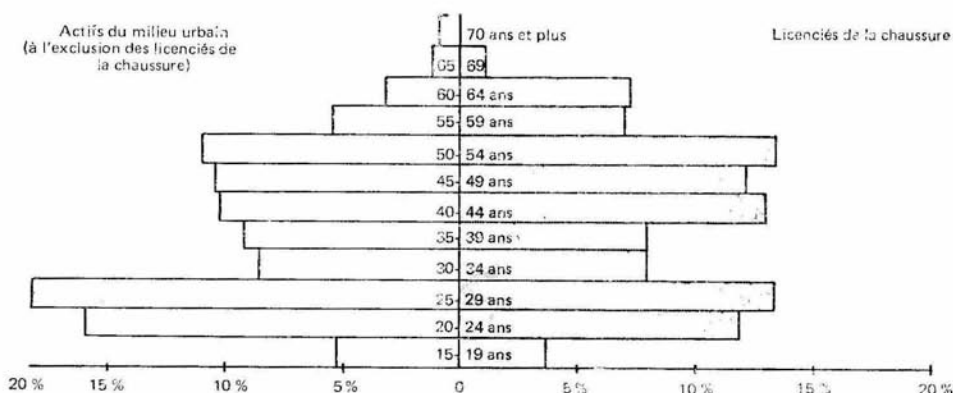
Hormis les départs précédant la fermeture, les licenciements se présentaient comme suit :

Nom de l'entreprise	Nombre de licenciements
Rehault	655
Morel et Gaté	278
Maunoir	142
Total	1 075

(59) Cf. J.Y. Trividic, *Un marché local de l'emploi en période de crise : le cas de Fougères*, Echelon régional de l'emploi de Rennes, 1978.

La force de travail ainsi refoulée présente certaines caractéristiques : elle a acquis l'essentiel de sa qualification sur le tas au sein d'un processus de type manufacturier, entrée tôt en activité, elle possède un niveau éducatif bas. De plus, elle est composée dans la grande majorité de femmes (63 %). Comparée aux autres actifs du milieu urbain, cette population « reversée » sur le marché du travail présente une structure d'âge « vieille » comme l'atteste le graphique suivant :

Graphique 12
Comparaison de la pyramide d'âge entre les actifs du milieu urbain
et les licenciés de la chaussure



Cette crise aboutit aussi à une restructuration de l'industrie de la chaussure fougéraise se traduisant par une réorganisation plus précise des productions des cinq principales entreprises existantes (pieds sensibles, chaussures de luxe et semi-luxe) et par une recomposition de la main-d'œuvre employée. On note ainsi :

- l'utilisation d'une force de travail beaucoup plus jeune : 21 % de moins de 25 ans en moyenne dans les entreprises ayant fermé, contre 30 à 45 % dans celles qui ont survécu ;
- l'intégration importante dans certains établissements d'une main-d'œuvre d'origine rurale jeune ayant sa famille dans la campagne avoisinante ;
- le recours systématique, au moment des hausses d'activités, de travailleurs temporaires (« coup de main »).

2. LES NOUVELLES IMPLANTATIONS

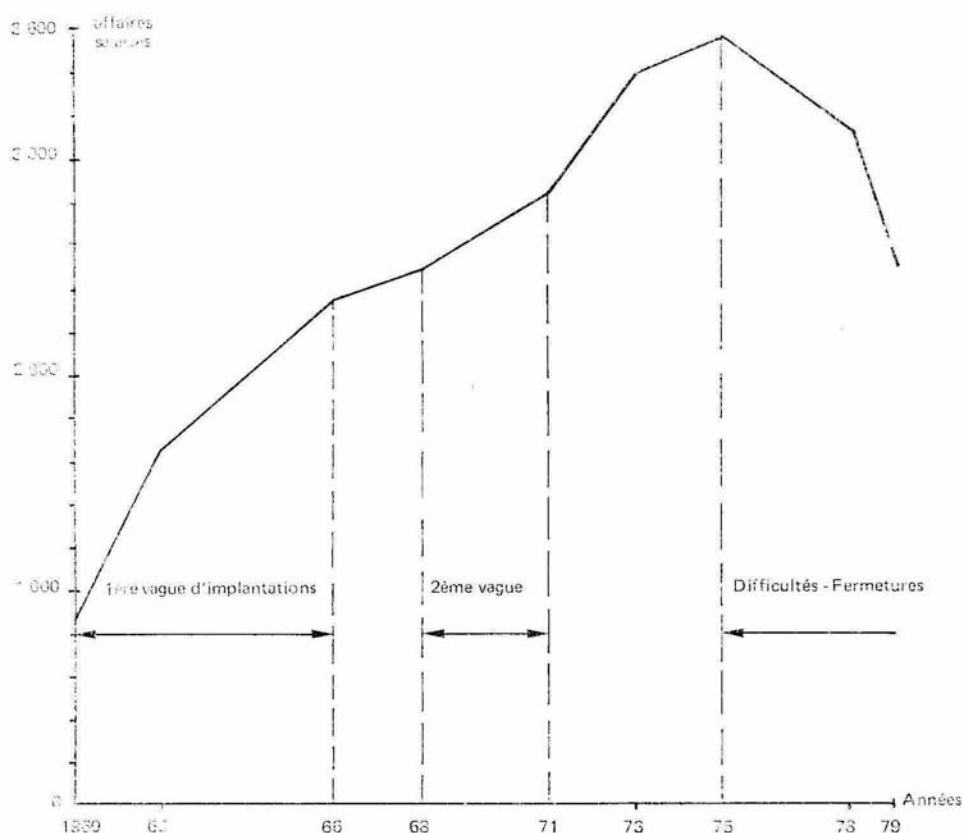
La période 1962-1975 a vu l'implantation de neuf entreprises industrielles de taille relativement importante. Ces nouvelles créations se sont effectuées à des moments différents dans le temps correspondant à des crises dans l'industrie de la chaussure. On peut distinguer deux vagues successives :

- La première de 1960 à 1966, qui se situe dans le prolongement des installations survenues en 1956-1959, coïncide avec les difficultés d'emploi dans la chaussure des années 1960.

- La seconde entre 1968 et 1971 marquée essentiellement par l'implantation d'une grande unité de produits mécaniques et électroniques dans un contexte de crise de la chaussure.

Avec moins de 1 000 personnes en 1960, ces unités atteignent une pointe maximale d'effectifs en 1975 (3 600 salariés) avant de connaître des difficultés notoires :

Graphique 13
Evolution de l'emploi dans les nouvelles implantations
de 1960 à 1979



2.1. LES IMPLANTATIONS DE 1961 A 1965

Cette série d'implantations qui fait suite à celle constatée entre 1956 et 1959 participe de la même logique. Elle s'inscrit dans une stratégie basée sur l'utilisation des différences spatiales et plus exactement sur la recherche de coûts différenciés de la force de travail. C'est ainsi qu'au cours des années 1956-1959, une soixantaine d'entreprises ont examiné l'intérêt présenté par la zone de Fougères en vue de leur redéploiement dans l'espace. Mais avant d'aborder l'analyse des implantations nouvelles sur la période 1961-1965, arrêtons-nous un instant sur celles de 1956-1959.

Dans un contexte de crise liée à la restructuration de l'industrie de la chaussure, l'effort conjugué des Pouvoirs publics et des personnalités locales va se concrétiser dans l'introduction d'entreprises nouvelles, étrangères à la ville. Entre 1956 et 1959, sept entreprises vont être créées :

Date de création	Raison sociale	Activité	Nombre d'emplois en 1973	Organisation de l'entreprise
1956	Melcer	Confection de vêtement	36	Siège : Paris Une usine à Fougères
	Thuillier	Fabrication de fermetures de portes (mécanique)	32	Siège et bureaux : Paris Usine unique à Fougères
1957	Cyclone	Fabrication d'imperméables	466	Siège : Paris Usines multiples
	Leclerc	Outillage de précision	122	Siège et bureaux : Paris Usine unique à Fougères
1958	SPLI	Fabrication de lingerie	436	Siège et bureaux : Paris Usines multiples
1959	Simmons	Fabrication de matelas	132	Siège : Paris Trois usines en France
	Sapitex	Fabrication d'imperméables	125	Siège : Paris Direction à Rennes Usine à Fougères

Ces implantations amorcent le passage d'une structure productive traditionnelle, mono-industrielle, avec un patronat familial à une structure productive modernisée, diversifiée et gérée par un patronat parisien.

Ces nouvelles unités fabriquent pour l'essentiel des produits finis dans lesquels les coûts de main-d'œuvre représentent la plus grande partie du prix de revient. Le choix de la localisation à Fougères tient à plusieurs raisons :

Avantages financiers :

- exonération totale de la patente pendant cinq ans ;
- prime d'équipement (maximum 20 % des dépenses d'investissement) ;
- pour l'acquisition d'immeubles (et sous certaines conditions), la taxe est ramenée de 15,3 % à 7,5 %.

Existence de bâtiments industriels désaffectés.

Publicité et prospection par des personnalités locales.

Caractéristiques de la main-d'œuvre recherchée.

C'est ce dernier point qui retiendra le plus notre attention. Les nouveaux établissements sont à la recherche d'une force de travail peu qualifiée. Cela tient non seulement à la nature de l'implantation — ateliers de fabrications — la direction générale, les services financiers, les services administratifs et commerciaux restent à Paris — mais aussi à l'organisation parcellaire du travail :

« La maturité technique de la plupart des entreprises diminue le besoin en personnel hautement qualifié et facilite le recrutement. Les travaux exigent une grande souplesse et une grande résistance physique. Aussi est-ce la main-d'œuvre jeune qui est recherchée. Elle n'a pas encore travaillé dans l'industrie et ne possède aucune qualification. »

Le pays de Fougères avec une importante force de travail potentielle en milieu rural, avec des habitudes d'entrée précoce dans la vie active en ville, devait constituer un terrain de localisation favorable.

Une nouvelle couche ouvrière sera embauchée par ces établissements :

« Il est à remarquer que souvent les entrepreneurs préfèrent prendre de la main-d'œuvre rurale ou des employés de maison plutôt que des anciens travailleurs des industries de la chaussure » (60).

Sur les 440 emplois créés au 1^{er} janvier 1959, 380 sont tenus par des femmes. En ce qui concerne l'habillement, celles-ci sont principalement recrutées à Louvigné-du-Désert.

Les créations d'établissements n'ont pas eu les effets positifs escomptés sur l'emploi global. Au contraire, le chômage a eu tendance à croître : le nombre de demandes d'emplois reste supérieur à celui de 1958 (de 300 à 400 personnes) au moment où les effectifs des nouvelles entreprises atteignent 250 sa-

(60) C. Caro, « Etude économique d'une ville industrielle bretonne », art. cit.

ariés. Ces entreprises ont contribué à révéler une demande de travail latente. Le nombre élevé de candidats par rapport aux emplois offerts par deux établissements est à cet égard significatif : 1 300 demandes pour 300 postes, 402 demandes pour 50 postes.

Le chômage touche donc des travailleurs d'âge mûr dans la mesure où les besoins en main-d'œuvre intéressent des apprentis de 14 à 18 ans (75% de femmes) ou des jeunes femmes.

Les besoins en personnel qualifié sont faibles puisque l'essentiel de l'emploi concerne le secteur de l'habillement qui, bénéficiant d'une subvention au titre de réadaptation de la main-d'œuvre, met en place « ses formations » dont le contenu décrit ci-dessous est révélateur de celui du travail proposé :

● 1^{re} étape :

six mois avant l'ouverture de l'usine : les ouvrières apprennent la pièce entière puis le travail est divisé ;

● 2^e étape :

deux semaines après l'ouverture de l'usine :

1 ^{re} semaine			2 ^e semaine
Gymnastique gestuelle	Piqûre droit	Fil, aiguille	Confection de pièces simples
Rapidité de la machine sans aiguille 2 jours	Machine avec aiguille mais sur papier 2 jours	Entraînement sur déchets de tissu 1 jour	

Au total, l'apprentissage proprement dit dure de 160 à 240 heures. Au terme de cette reconversion, la satisfaction d'un directeur d'entreprise est totale : « très rapidement, l'habileté du personnel reconverti s'est affirmée égale à celle des meilleurs professionnels ». Et ce d'autant que les salaires offerts dans l'habillement sont inférieurs à ceux pratiqués dans l'industrie de la chaussure où ils sont déjà bas.

2.1.1. LES ÉTABLISSEMENTS NOUVEAUX (1961-1965)

De 1961 à 1965, huit établissements d'importance notable s'installent dans le pays de Fougères :

Identité des établissements créés de 1961 à 1965

Date de création	Raison sociale	Activité	Localisation	Origine de l'entreprise	Autres établissements	Effectifs 1973
1961	Gaillard et Mignot	Fabrication de charnières, quincaillerie de bâtiment	Fougères	Roubaix	—	116
	Ouest-Optique	Verre optique	Fougères	Fougeraise, reprise en 1977 par un groupe anglais	—	75
1962	SPLI	Lingerie	Saint-Brice-en-Coglès	Paris	Paris, Ploërmel, Rennes, Fougères, Tunisie	470
	Cyclone	Imperméables Sportswear	Louvigné-du-Désert	Paris	Paris : deux établissements Fougères, Dol, Avranches	127
	Guillaume	Bâtiment	Fougères	Fougères	—	199
1963	Prévost	Sièges - Fauteuils	Fougères	Région parisienne	—	167
1964	Tricotages de l'AA	Tricots	Louvigné-du-Désert	Pas-de-Calais	Siège et activités transférés à Louvigné en 1967	292
1965	Applications industrielles du verre (AIV)	Fabrication de verre feuilleté	Fougères	Filiale BSN	—	88

Comme on peut le constater, ces établissements appartiennent à des secteurs d'activité variés (habillement, verre, travail des métaux, meubles, BTP) avec toutefois une prédominance du travail des étoffes (58 % de l'emploi nouveau). A l'exception de l'entreprise de BTP qui s'est bâtie sur les ruines de l'entreprise Martinot (d'origine locale et qui a fait faillite), toutes les unités sont à considérer comme une nouvelle greffe dans le tissu socio-économique local.

Malgré la diversifié des productions, une donnée commune rapproche ces activités : la part importante des frais de personnel dans la valeur ajoutée. Cette proportion varie entre 65 et 90 % dans les entreprises textiles et tourne autour de 65 % dans celles de l'ameublement et du verre. Cet élément confirme, s'il en était besoin, l'importance du coût de la main-d'œuvre (61) dans le choix de la localisation.

Si certaines conditions propres à la zone constituent un attrait non négligeable pour les investisseurs (aides importantes des Pouvoirs publics, action personnelle des autorités locales et de la Chambre de commerce et d'industrie), ce sont la nature et le volume de la force de travail disponible qui constitueront le facteur dominant de l'installation.

2.1.2. LA MAIN-D'ŒUVRE RECHERCHÉE

La plupart de ces opérations de décentralisation requièrent une main-d'œuvre essentiellement sans qualification particulière et rapidement utilisable. La zone de Fougères, comme nous l'avons vu, présente un potentiel d'actifs de ce type avec, en ville, les disponibilités résultant de la disparition de postes de travail dans l'industrie de la chaussure et, en campagne, une force de travail latente, surtout féminine dont les dépenses d'entretien de base (logement, nourriture) sont généralement assurées dans le cadre de la société rurale.

Pour inciter à la décentralisation vers Fougères, la Chambre de Commerce locale présente ainsi les qualités de la main-d'œuvre :

« La main-d'œuvre fougèraise est traditionnellement habituée au travail en usine ; elle est consciencieuse, habile et a déjà fourni des preuves de ses facultés d'adaptation à des techniques nouvelles. »

« Les industriels récemment installés à Fougères nous en ont, à maintes reprises, exprimé leur satisfaction et certains nous ont déclaré qu'après une nécessaire période d'adaptation, ils obtenaient des rendements égaux ou supérieurs à ceux de leur main-d'œuvre parisienne. »

L'ouvrier fougèrais est sage et il convient de noter que depuis 1932, l'industrie de la chaussure n'a pas connu un seul jour de grève, malgré les périodes troublées de 1936 et de l'après-guerre, ce qui est assez remarquable dans une ville essentiellement industrielle » (62).

Malgré certaines demandes d'ouvriers qualifiés dans quelques entreprises, les emplois peu qualifiés correspondant à un travail parcellaire l'emportent largement comme le souligne le tableau suivant :

(61) Cf. infra p. 145, « Une zone de bas salaires ».

(62) Interview citée dans « Dossier cyclone », CFDT, avril 1966.

(en %)

Activités	Structure de la qualification ouvrière		Part des femmes dans l'emploi total
	OQ et OHQ	OS et manœuvres	
Textile, habillement	12,9	87,1	90,4
Bois, ameublement	18,5	81,5	35,4
Verre	26,0	74,0	17,4
Mécanique	61,3	38,7	26,0
BTP	79,7	20,3	4,0
Ensemble	27,0	73,0	59,0

« Les besoins en main-d'œuvre intéressent : soit des apprentis de 14 à 18 ans (75 % de femmes) ou des femmes relativement jeunes..., soit du personnel qualifié (piqueuses en chaussures et en confection, coupeurs, tourneurs, fraiseurs...). Dans certaines entreprises, le manque de main-d'œuvre féminine jeune se fait sérieusement sentir. »

La Chronique Républicaine du 19-1-63 : « 1962 au pays fougères ».

a. C'est dans ce contexte qu'à partir de 1962, on observera l'implantation de trois établissements de l'habillement dans les bourgs ruraux de Louvigné-du-Désert (63) et de Saint-Brice-en-Coglès. Il s'agit en l'occurrence :

- soit d'entreprises possédant déjà un établissement dans la ville de Fougères (deux sur trois) ; les établissements ruraux n'étant que des ateliers de fabrication, le siège et les ateliers de création demeurent à Paris. D'autres ouvertures suivront dont la localisation obéira aux mêmes principes : ainsi la SPLI s'installera à Ploërmel puis en Tunisie (STLI), Cyclone à Dol et Avranches. Les sites retenus joueront le rôle de zone-relais dans l'accumulation puisque lorsque des opportunités plus avantageuses émergeront, les investisseurs initiaux se dégageront de ces premières affaires ;
- soit d'une entreprise effectuant un transfert complet d'activité vers une zone où la main-d'œuvre est meilleur marché et sans tradition ouvrière.

C'est ce que traduisent des ouvrières de la SPLI à Saint-Brice, que nous avons rencontrées, lorsqu'elles disent :

— « A la campagne, les familles ne supportent pas les filles à la maison, les parents ne comprennent pas qu'on ne travaille pas et poussent les filles à faire n'importe quoi. »

— « Les filles venaient de la campagne, on les menait facilement. A Saint-Brice on n'a pas pris la mentalité ouvrière. »

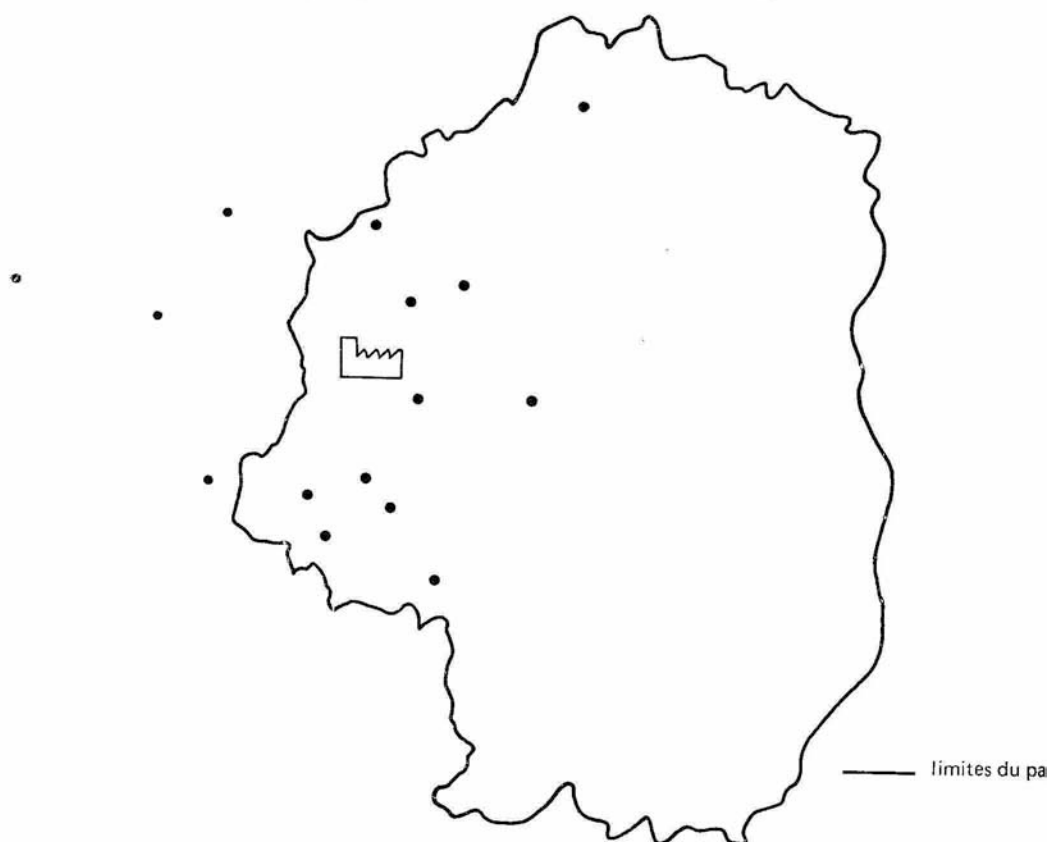
Dans le cas de ces deux implantations en milieu rural, le recrutement s'est étendu sur un grand nombre de communes rurales.

Ainsi pour la Société parisienne de lingerie indémaillable (SPLI) les ouvrières ont été recrutées dans un rayon de 30 km autour de Saint-Brice-en-Coglès

(63) Bien que Louvigné-du-Désert soit classée statistiquement en unité urbaine, elle conserve les traits d'un bourg rural.

comportant trente-sept communes. La carte ci-dessous visualise les quinze principales localités de recrutement hors lieu d'implantation.

Carte 4
Les quinze principales localités de recrutement, hors lieu d'implantation



Signalons que dans certains cas l'utilisation d'ouvrières à domicile était développée (20 % de l'effectif) : « elles effectuaient le travail ingrat (épluchage) et ne gagnaient pas cher » (64).

La main-d'œuvre recherchée est donc jeune, composée de femmes provenant d'un milieu agricole dont le travail n'exige aucune connaissance technologique particulière si l'on se réfère au contenu des tests préalables à l'embauche :

- remplir sa feuille de renseignements,
- assembler des figures géométriques,
- enfiler des perles,
- effectuer des calculs simples.

(64) Propos d'une ouvrière de la SPLI ayant vécu cette situation lorsque les jeunes enfants étaient « aux écoles ».

Bien que limitée, l'embauche de jeunes filles titulaires de CAP (pas forcément textile) avait cours. Dans la pratique, si leur qualification n'était pas automatiquement reconnue, l'entrepreneur utilisait leur capacité potentielle d'adaptation, en les faisant changer de poste de travail lorsque la marche de l'entreprise l'exigeait.

Enfin, des stages pratiques de courte durée sur machine devaient parachever le profil de cette nouvelle force de travail.

b. Les entreprises industrielles à main-d'œuvre masculine s'installent à Fougères où l'existence d'un marché de travail traditionnellement industriel est un facteur non négligeable, ce qui n'interdit pas de faire appel aux disponibilités de l'arrière-pays rural. Dans certains cas (fabrication de sièges) l'intérêt de Fougères est clairement précisé : main-d'œuvre habituée au travail du cuir. Du point de vue de la satisfaction des besoins en ouvriers qualifiés, elle ne se fera pas par un débauchage dans les petites et moyennes entreprises locales, mais surtout par des systèmes de formations propres à ces nouvelles unités.

En effet, la quasi-totalité des implantations a été accompagnée de subventions du FDES sous la forme de primes d'équipement et d'aides à la réadaptation professionnelle lors de chaque vague de recrutements. C'est ainsi qu'un centre de Formation professionnelle conventionné fonctionne à partir de 1963 à l'usine Cyclone de Fougères et sera relayé en 1970 par un centre FPA.

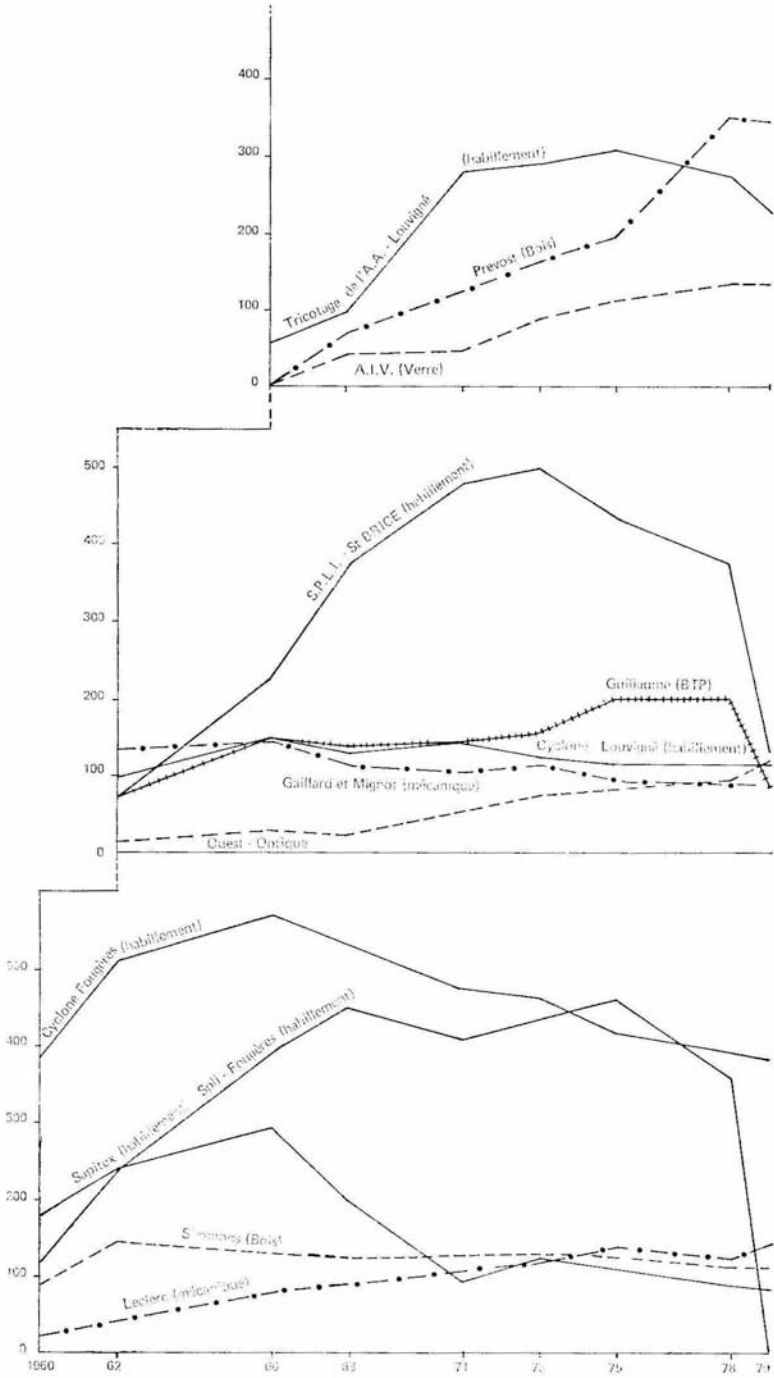
c. Cette série d'implantations observée depuis les années 1960 et qui s'est manifestée par la diffusion de PME dans l'ensemble du pays fougérais, a contribué à la transformation des données socio-économiques de la zone ainsi que de la force de travail mise en œuvre. Ce mouvement constant d'absorption/refoulement de la force de travail par le système productif est une donnée essentielle de la compréhension des changements sociaux. Si l'on se reporte aux graphiques d'évolution de l'emploi de ces différentes greffes industrielles (cf. graphes page suivante), on remarque avec quelle vitesse les choses se font et se défont.

Ces établissements, pour la plupart d'origine extérieure, battaient en brèche l'homogénéité du marché du travail local qui fonctionnait presque entièrement autour de l'industrie de la chaussure. Ils apportaient également l'exemple d'une nouvelle division du travail à l'intérieur de l'entreprise et de l'établissement, fondée sur une désarticulation des métiers dont le but était d'accélérer les gains rapides de productivité. Le nombre d'emplois représentés par cette vague d'implantations a atteint le maximum d'environ 3000 en 1973 ; il est en voie de régression actuellement et s'élève à 2180 au 31 mars 1979. Il faudrait en déduire les effectifs (85) d'un établissement fermé depuis lors et les mises en retraite anticipée ayant lieu dans un autre. Cette évolution provient presque uniquement du déclin de l'emploi dans les établissements de l'industrie de l'habillement, or ceux-ci constituaient les deux tiers des emplois créés (base mars 1973). De plus, parmi les unités appartenant aux autres activités, celles qui ont une progression d'effectifs sont celles qui ont bénéficié de nouvelles mesures d'aides. Du point de vue de l'emploi, l'efficacité des avantages financiers ne paraît donc pas évidente sur une période prolongée.

Si l'on distingue les deux phases d'implantations, on constate que les créations apportées par des établissements nouveaux sont passées par un maximum une dizaine d'années après leur création, puis sont restées pratiquement stables pendant quelque temps, avant de fléchir sensiblement.

Graphique 14

Evolution des effectifs des nouvelles créations



Dates de création	1960	1962	1966	1968	1971	1973	1975	1977	1979
Effectifs des établissements créés de 1956 à 1959	865	1 254	1 542	1 479	1 310	1 363	1 341	1 160	801
Effectifs des établissements créés de 1961 à 1965	—	395	879	1 000	1 401	1 566	1 556	1 593	1 376
Total	865	1 649	2 421	2 479	2 711	2 929	2 897	2 753	2 177

2.2. 1966-1975 : UNE SEULE CRÉATION NOTABLE : LA SAGEM

2.2.1. CONTEXTE ET CHOIX DE FOGÈRES

a. Après une phase d'accalmie, la situation de l'emploi redevient difficile à partir de la fin de 1966 et se détériore progressivement jusqu'en 1968.

Des établissements de l'industrie de la chaussure ferment encore, les recrutements dans l'habillement sont réduits dès lors que les entreprises ont atteint leur effectif maximum, le chômage partiel s'accroît sensiblement. L'inquiétude grandit au plan local en 1967 à la suite d'une diminution importante de l'activité des entreprises. Des dossiers destinés à attirer l'attention des industriels sont réalisés successivement par l'Echelon régional de l'Emploi et le Centre départemental d'expansion économique d'Ille-et-Vilaine ; ils présentent toutes les caractéristiques de la zone susceptible d'intéresser les auteurs du projet et comportent des renseignements sur la démographie, la main-d'œuvre, l'économie locale, les équipements existants, les possibilités et les aides à l'implantation. Le second dossier, paru en janvier 1968 (65), souligne l'importance des disponibilités en main-d'œuvre masculine, sa qualité et sa facilité d'adaptation ainsi que les aides qui atteignent là, le maximum accordé par l'Etat et les collectivités locales.

La presse locale dans une série d'articles se fait l'écho des préoccupations qui surgissent (cf. Ouest-France des 15 novembre et 30 novembre 1967, 13 décembre 1967, 11 et 12 janvier 1968, édition Vitré-Fougères).

Une manifestation importante des travailleurs fougerais se déroule le 26 janvier et une question écrite, spécifique à la détérioration de la situation de l'emploi dans cette ville, est adressée au Ministre des Affaires Sociales le 14 février par un député de l'opposition. La Direction départementale du Travail et de la Main-d'Œuvre considère que c'est :

« En fait sur le problème de la garantie de l'emploi que s'interrogent, fort légitimement, les milieux ouvriers qui redoutent, non sans raison, d'être continuellement exposés aux influences d'une conjoncture économique fluctuante et mal assurée. »

(65) Centre départemental d'expansion économique d'Ille-et-Vilaine, Agglomération de Fougères, Possibilités d'implantation industrielle, 1968.

L'incertitude, qui pèse à intervalle régulier sur l'emploi des travailleurs fougérois, a fini par susciter une profonde inquiétude quant à l'avenir et a fait naître la revendication tenace d'une solution durable. Le Secrétaire d'Etat à l'Emploi visita la ville le 11 mai 1968. Le 3 août, en plein été, l'installation d'un établissement de la SAGEM est annoncée.

L'implantation s'effectue à partir de mars 1969 dans des locaux provisoires. Elle diffère par sa nature des créations ultérieures. L'établissement appartient, en effet, à un important groupe national, G 3 S, qui comprend la SAGEM, la SAT et la Compagnie des signaux électriques :

Carte 5
Implantation de la SAGEM en France



L'unité prévue à Fougères n'occupe pas une place de premier ordre dans le dispositif de la SAGEM. Elle a pour fonction la fabrication de télé-imprimeurs et comporte la fabrication d'éléments de petite mécanique de précision, d'électronique et leur montage. Cet établissement est, au départ, sous contrôle de l'usine de Saint-Etienne-du-Rouvray qui effectue des tâches identiques. Il est relié au Centre de recherche de Pontoise. Le siège et les services technico-commerciaux sont situés à Paris. L'effectif atteint 150 personnes à la fin de l'année 1969 ; les prévisions sont de 1 400 à 1 700 salariés à terme. En fait,

le nombre de salariés ne dépassera pas 850 (maximum en 1974) et l'essentiel des recrutements se fera en 1970 avec un petit prolongement en 1971.

b. Le choix d'une installation à Fougères s'est fait sur la base de l'existence sur place d'une main-d'œuvre jeune, en quantité suffisante, qui correspondait au profil souhaité par l'entreprise et située à une distance pas trop éloignée de l'usine de Saint-Etienne-du-Rouvray. La société avait besoin d'une unité supplémentaire de fabrication du fait du développement rapide des commandes à l'exportation. La SAGEM a pu également passer un contrat avec les Pouvoirs publics pour une décentralisation portant sur la création de 800 emplois. Elle a bénéficié au départ d'une prime de développement industriel et d'une convention d'adaptation de la main-d'œuvre.

2.2.2. LE RECRUTEMENT

La main-d'œuvre recrutée est majoritairement sans qualification particulière (72 %). La plupart des ouvriers spécialisés sont des femmes ; celles-ci représenteront environ 60 % du personnel total de l'établissement. Au cours des trois premières années, la SAGEM reçoit 12 000 demandes d'emploi en provenance de Fougères et des environs, du fait du niveau de salaire plus élevé que celui de la zone. La direction pratique, en fait, un taux inférieur à celui de ses autres établissements.

Les ouvriers spécialisés sont issus pour moitié de l'industrie de la chaussure, pour un quart de la campagne, pour un quart de divers secteurs d'activité. Leur sélection se fait sur la base de tests d'aptitudes physiques et mentales. L'adaptation de la main-d'œuvre locale est jugée bonne et est effectuée dans les locaux de l'entreprise dès l'embauche (OS et OP débutants).

Les ouvriers professionnels (11 %) sont également recrutés localement. Ils proviennent actuellement :

— du lycée technique et du CET	20 %
— des autres entreprises métallurgiques de Fougères	40 %
— du cours de promotion sociale effectué par le Lycée et financé par la SAGEM	40 %

Cette dernière formule s'est développée à la SAGEM depuis 1974.

Les techniciens (5 %) sont recrutés au niveau régional sur la base du baccalauréat, du BTS et du DUT, options mécanique, bureau d'études, électronique. Les agents de maîtrise, les cadres et les ingénieurs sont considérés comme devant être mobiles et proviennent à 80 % des autres unités de la SAGEM. Le reste du personnel a été recruté au niveau régional.

Le personnel engagé est très jeune puisque la moyenne d'âge en 1971 est de 24 ans (effectif 745). Il réside en majorité à Fougères et à proximité. Un transport quotidien amène cependant quelques personnes qui résident à Avranches. L'établissement procède à une gestion de la main-d'œuvre qui dépasse les limites de son personnel. En fonction de ses besoins de production, elle a eu recours, jusqu'en 1974, à la sous-traitance avec diverses entreprises locales pour 20 à

25 % de sa production. Elle pratique également l'embauche de stagiaires pour la durée des congés. De plus, l'entreprise peut agir sur la répartition de la charge de travail entre les divers établissements.

Depuis 1974, la SAGEM ne recrute pratiquement plus et a fait réintégrer les travaux de sous-traitance. L'effectif s'est réduit progressivement par non-remplacement d'une partie des départs et s'élève à environ 750 personnes à la fin de 1977.

L'établissement a été créé à un moment où l'activité de la société nécessitait la mobilisation d'une plus grande quantité de main-d'œuvre. L'implantation aurait pu se réaliser dans tout autre zone présentant les mêmes caractéristiques de main-d'œuvre que le pays de Fougères, la Basse-Normandie par exemple. Peut-être les aides financières associées au choix y étaient-elles plus avantageuses qu'ailleurs ; il est plus probable, s'agissant d'une entreprise qui bénéficie d'importants marchés d'Etat, que la protestation locale au sujet de la situation de l'emploi ait incité les pouvoirs publics à intervenir auprès de la direction de l'entreprise pour orienter le choix du site.

Les emplois mis en place s'adressaient plutôt à la main-d'œuvre féminine, à l'inverse de ce qui avait été souligné par les rapports effectués à l'époque. Le problème de l'emploi dans la zone n'était donc que partiellement abordé malgré l'importance de l'implantation. Il ne tardera pas à se poser à nouveau, d'autant que l'effectif du secteur industriel ne variera que peu jusqu'à 1975.

2.3. NOUVELLES DISPONIBILITÉS EN MAIN-D'ŒUVRE ET AIDES RENFORCÉES : UNE SECONDE SÉRIE D'IMPLANTATIONS ET D'EXTENSIONS A PARTIR DE 1975

2.3.1. UN PAYS EN CRISE

La situation de l'emploi en 1975 n'est pas très bonne mais elle ne se distingue pas nettement de celle de bien d'autres zones après l'ascension rapide du chômage enregistrée depuis le milieu de 1974. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE s'élève à environ 800. L'activité de l'industrie de la chaussure a fléchi à la suite de la crise mais rien de ce qui transparaît ne permet, au premier semestre, de présager un subit effondrement de plusieurs établissements importants. Un premier signe avait été le dépôt de bilan des Etablissements Morel et Gaté en août 1974, mais il était suivi d'une reprise peu après. Les perspectives pour les entreprises travaillant principalement sur contrats étaient certes mauvaises, mais ne semblaient pas devoir aboutir à des licenciements aussi importants que ceux qui auront lieu plus tard. Pourtant, l'hebdomadaire régional des Chambres de Commerce et d'Industrie écrit en juin 1975 :

« Aujourd'hui on peut estimer que les trois prochaines années verront la suppression impossible à parer de 1 300 emplois industriels dont pratiquement plus de la moitié dans le seul secteur de la chaussure. L'habillement, le granit ou le verre ne seront pas non plus épargnés par cette évolution. Au total un millier de personnes devraient être reconvertis vers d'autres activités »...

« A la pointe des difficultés que connaît la Bretagne, Fougères sait pourtant qu'elle ne manque pas d'atouts pour sortir de ce climat défavorable. L'un de ceux-ci réside certes dans la volonté exemplaire de la Chambre de Commerce

locale qui ne ménage pas ses efforts pour attirer l'attention du Fonds Social Européen et celle des investisseurs.

La qualité de la main-d'œuvre fougèraise et sa conscience professionnelle sont maintenant reconnues, notamment par les industriels qui se sont décentralisés. Les aides tant à l'investissement qu'à la formation y sont importantes encore que leur distribution puisse être améliorée » (66).

Le pronostic était relativement exact ; seul le chiffre des suppressions d'emplois était quelque peu minoré. Les termes dans lesquels la situation à venir sera traitée, sont déjà présents :

- Les industries traditionnelles, particulièrement la chaussure, sont irrémédiablement condamnées.

- Fougères est particulièrement victime du chômage.

- Pour cela :

- il faut un secours financier supplémentaire ;

- il existe à Fougères une main-d'œuvre disponible soudainement accrue, adaptable, à reconvertir, parmi laquelle il est possible de puiser sélectivement.

En reprenant les comptes rendus des événements, il semble que l'idée de sauvegarder l'emploi dans l'industrie de la chaussure par l'application d'une politique nationale des cuirs et peaux ait été rapidement exorcisée. Une succession inhabituelle d'articles de journaux présentant les licenciements comme inéluctables et insistant sur la gravité de la situation de l'emploi s'engage à partir du mois de juin. Certes, l'inquiétude, voire la colère, commence à régner au sein de la population fougèraise mais il y a une disproportion manifeste entre la place accordée à la question par une presse non coutumière d'une telle popularisation, et l'importance qu'elle représente relativement à d'autres ou même au problème général de l'emploi.

« La crise économique au creux de la province : Fougères clopin-clopant. »

Le Figaro, 23 juin 1975.

« Fougères : une reconversion indispensable. »

Usine Nouvelle, n° 29 du 17 juillet 1975.

« La chaussure à Fougères : une crise grave et un problème qui dépasse les compétences locales. »

Ouest-France du 23 août 1975.

« La chaussure à Fougères. »

Ouest-France des 30 et 31 août 1975.

« Fougères entre le fatalisme et la révolte. »

Le Monde du 11 septembre 1975.

« Fougères : le ton monte. »

Ouest-France du 18 septembre 1975.

« Fougères : il n'y a pas que la chaussure qui craque. »

Ouest-France du 24 septembre 1975.

« Chaussure : plus de 1 000 licenciements prévus à Fougères en l'absence de mesures rapides. »

Ouest-France du 29 septembre 1975.

« Fougères : des propositions chiffrées devraient être définies avant le 15 octobre. »

Le Télégramme du 1^{er} octobre 1975.

(66) Revue : **Bretagne économique**, juin 1975.

On relève également toute une série d'articles relatant les manifestations locales. Le sujet apparaît sous cette forme encore pendant plusieurs mois puis se trouve remplacé peu après par les annonces concernant des projets de créations d'emplois ou la mise en place de nouveaux moyens de formation : ouverture d'un centre de formation d'apprentis, le financement par le Fonds social européen, l'action collective de formation, la création d'un centre de reconversion industrielle, le premier pacte national pour l'emploi des jeunes.

L'inquiétude était nourrie par la perspective de voir s'effondrer brusquement toute l'économie locale suite aux effets induits par les menaces de licenciements qui concernaient toute une série d'entreprises importantes qui n'appartenaient pas seulement au secteur de l'industrie de la chaussure (cristallerie, Simmons, Cyclone, métallurgie...), sans que les créations d'emplois viennent compenser cette hémorragie.

L'industrie de la chaussure, de par la masse des effectifs susceptibles d'être touchés, de par la valeur économique traditionnelle qu'elle représentait et par le noyau de mobilisation qu'elle constituait, a symbolisé rapidement le problème de l'emploi à Fougères. Les Pouvoirs publics et privés, sensibilisés par l'ampleur de la revendication locale, s'employèrent à attirer l'attention des chefs d'entreprise à la recherche d'un lieu d'implantation pour y réaliser un projet. Pour ce faire, une série de contacts furent pris avant que les licenciements dans l'industrie de la chaussure soient effectifs. Les résultats de ces démarches étaient encore minimes au moment où les salariés des trois établissements de l'industrie de la chaussure se trouvèrent sans emploi et se présentèrent à l'ANPE.

Les possibilités de reclassement étaient largement insuffisantes et consistaient essentiellement en des emplois du secteur tertiaire (commerce, santé) dont la création avait été programmée indépendamment des problèmes évoqués. Les premiers éléments en liaison avec la disponibilité soudaine d'une main-d'œuvre nombreuse se sont greffés sur le tissu économique local. D'une part, des offres de reprises, à des conditions très avantageuses, des établissements récemment fermés ont été présentées par des industries qui proposaient de reprendre les mêmes activités mais avec un effectif moindre.

De cette façon, les établissements Maunoir sont relancés par des industriels de Fougères et Vitré avec subvention CAPI et prêt du FDES ; l'usine Morel et Gaté reprend également son activité quelque temps plus tard avec une centaine de salariés après avoir été reprise par la Société Baudou ; la tentative de rachat des établissements Réhault à un prix très réduit par un industriel échoue compte tenu de l'opposition des principaux syndicats face à l'insuffisance de l'effectif réembauché (230 sur 650 licenciés) ; l'entreprise J.-B. Martin, qui menaçait de licencier 130 personnes sur les 1 000 qu'elle employait, se voit accorder une aide financière de 1 500 000 F. D'autre part, des entreprises locales envisagent alors une extension de leurs activités.

2.3.2. EFFORTS ACCRUS POUR UNE RESTRUCTURATION DE LA FORCE DE TRAVAIL

a. L'Association Ouest-Atlantique et la Chambre de Commerce de Fougères ont multiplié les démarches destinées à présenter l'intérêt du site de Fougères. De nombreux projets ont été examinés pour une éventuelle implantation. Les emplois supplémentaires ont cependant été en nombre limité malgré les aides engagées. Le développement de l'emploi a subi les contre-coups de la crise à laquelle les industriels ont répondu par les restructurations et le redéploiement.

Les recrutements effectués portent pour l'essentiel sur une main-d'œuvre non qualifiée.

La caractéristique principale de cette période n'est pas l'augmentation du nombre d'emplois mais l'adaptation de la main-d'œuvre aux conditions d'emploi de l'entreprise. Toutes les opérations motivées par un autre objectif sont restées sans suite ou presque en matière d'effectifs. La transformation des conditions d'emploi ne concerne pas seulement les établissements nouvellement créés ; elle se produit également dans des entreprises qui font l'objet d'une reprise, d'une extension ou d'un transfert d'activité. L'existence d'une nombreuse main-d'œuvre disponible, sans perspective d'emploi, a favorisé la sélection et le modelage du personnel conformément au désir des entreprises. La situation difficile de l'emploi a permis : le cumul des aides et l'orientation de la formation dans un sens étroitement lié à l'utilisation à court terme de la main-d'œuvre et une pression sur les salaires. On voit apparaître dans toute une série d'entreprises un nouveau mode d'utilisation de la main-d'œuvre : celle-ci n'est plus seulement mise en présence d'un travail parcellisé, elle est tenue également d'épouser fidèlement les mouvements qui résultent de la conception de son poste et ce, à un niveau supérieur d'intensité du travail. Ceci nécessite une sélection — qui peut être double (avant et après la mise en condition) —, associée à une période d'entraînement gestuel accéléré et d'accoutumance au matériau.

Certaines opérations engagées ont été de courte durée ; ou bien sont restées en dessous des prévisions ; ou bien n'ont pas eu de suite. Il s'agissait soit d'essais de développement facilités par les aides financières, soit d'occasions de pénétrer le marché français et le marché commun.

Seize opérations d'implantation, d'extension, de reprise ou de transfert d'activité ont été effectuées de 1975 à 1979.

Il y a eu huit créations dont quatre existent encore en octobre 1979, cinq reprises d'établissement, deux extensions dont une après reprise, un transfert d'établissement. Le nombre de postes supplémentaires présentés à Fougères par l'ensemble de ces opérations est d'environ 510 de mars 1975 à mars 1979. Les effectifs des douze établissements concernés atteignent près de 1 480 à cette dernière date.

b. Les aides apportées à ces opérations sont multiples et de niveau élevé. On ne peut en séparer les nombreuses démarches et rencontres réalisées à l'initiative des Pouvoirs publics et privés, à l'intention des entreprises manifestant un intérêt pour une éventuelle localisation à Fougères.

Diverses aides sont fréquemment mentionnées :

- La prime de développement régional qui apparaît dans presque toutes les opérations, avec une majoration du taux maximum : 25 %, + 10 % pendant une période.
- Facilités et avantages sur les installations (locaux-relais, prise en charge du plan d'implantation au sol, terrains à prix réduits, viabilisation et aménagement du terrain).
- Avantages financiers (prêts bonifiés du crédit national, crédit hôtelier, société développement régional, amortissement exceptionnel, subventions, exonération de taxe professionnelle).
- Main-d'œuvre (convention d'adaptation, stages de formation et de préfor-

mation, contrats emploi-formation, stagiaires, prise en charge par le FNE des frais de formation en personnel, matériel et matière d'œuvre...).

L'Association Ouest-Atlantique qui regroupe des représentants de la DATAR et des chefs d'entreprise sert de relais entre les investisseurs et les autorités locales. Un nombre non négligeable d'investisseurs à la recherche d'une localisation étudie les avantages présentés par le site de Fougères en fonction des objectifs recherchés. Ainsi, pour 80 projets pour lesquels Fougères a été présentée entre septembre 1975 et la fin de 1977 et qui sont restés sans suite, il y en a cinq qui ont pris corps après négociation des différentes aides demandées.

Il existe donc de nombreux capitaux mobiles dont l'attention a été attirée par les caractéristiques de la zone de Fougères et qui présentent un dénominateur commun qui est de rechercher le meilleur niveau de rentabilité. Ce souci procède d'un calcul économique dont les composantes varient selon la nature du projet financier. L'examen d'un certain nombre de projets qui se sont ou non concrétisés permet de dégager quelques éléments principaux qui influencent la localisation :

- Il est certain qu'en premier lieu, les aides intéressent les chefs d'entreprise dans la mesure où, diverses et cumulées, elles procurent un avantage financier attirant un certain nombre de projets, d'autant que les situations de chômage aiguës sont en même temps utilisées comme moyen de pression pour l'obtention d'avantages supplémentaires.
- En second lieu, la localisation peut être soumise à des contraintes plus strictement géographiques comme la nécessité de se trouver à proximité de la clientèle afin d'être connue d'elle, nouer des contrats, pratiquer la sous-traitance, investir un marché régional. Dans ce cas, des éléments à plus long terme entrent en compte dans le calcul de rentabilité dans la mesure où le niveau plus avantageux des aides ne l'emporte plus sur les perspectives d'activité de l'entreprise.

Des considérations géographiques plus générales peuvent être à l'origine d'une implantation. L'existence des aides joue alors également un rôle secondaire dans la motivation mais facilite l'introduction d'un projet qui, dans un contexte autre que celui du maintien ou de la création d'emplois, aurait rencontré des difficultés légales ou réglementaires. Il s'agit par exemple de l'occasion saisie par des sociétés étrangères de mettre un pied sur le marché français ou européen par l'absorption d'une entreprise nationale et en proposant, en outre, la création d'une nouvelle unité.

- Un autre facteur intervient également mais après les autres ; qui est la correspondance entre les souhaits de l'entreprise en matière de main-d'œuvre et la physionomie de cette dernière sur le marché du travail local. Une abondance de main-d'œuvre disponible est une caractéristique recherchée surtout si elle est associée, comme cela est souvent le cas, à un faible niveau de salaire. Cependant, si l'activité nécessite une proportion élevée de main-d'œuvre qualifiée, voire technicienne, l'absence ou la rareté de cette dernière fera hésiter et détournera l'investisseur. La pratique des bas salaires chasse d'ailleurs de la zone, les travailleurs à qualification recherchée si bien que l'implantation à Fougères va surtout tenter des entreprises en quête d'une importante prise en charge financière et qui souhaitent pouvoir choisir un personnel peu qualifié dans une réserve suffisamment nombreuse et peu exigeante au niveau des rémunérations.

C. - LES TRANSFORMATIONS DU SYSTÈME DE FORMATION

D'une façon générale, on peut dire que le modèle de reproduction de la force de travail centré pour une large part sur la famille et l'entreprise, qui fonctionnait encore jusqu'au début des années 1960, est entamé. On assiste à un développement de la prise en charge au niveau de la collectivité des problèmes d'éducation et de formation. Cela se traduit notamment par deux changements importants : le jeune Fougèrais a tendance à entrer plus tôt dans le système scolaire et à en sortir un peu plus tard (67). En outre, la formation professionnelle qu'il peut être amené à recevoir n'est plus donnée de façon quasi-exclusive dans la production.

Pour comprendre le sens et la portée de ces changements, il faut tenir compte des transformations intervenues dans le contexte socio-économique local et intégrer les effets des réformes de l'enseignement.

I. - CHANGEMENTS INTERVENUS POUR LA PÉRIODE PRÉ-SCOLAIRE

Durant la période 0-2 ans, aucun enfant ne peut être admis à l'école. Le système qui consistait pour les parents exerçant tous les deux une activité, et habitant en milieu urbain, à confier les jeunes enfants pour la durée de la semaine, à des parents ou des nourrices vivant dans la campagne voisine, connaît des difficultés. En effet, l'éclatement de la famille rurale traditionnelle, le repli sur le couple consécutif aux transformations de l'agriculture, rendent cette solution aléatoire.

L'absence de crèches ou de garderies fait que les parents sont toujours obligés de trouver des solutions individuelles comme en témoigne le nombre des nourrices (68) mais cette « réserve » que constituait le milieu rural tend à disparaître, on se rapproche de plus en plus d'une situation que l'on peut rencontrer dans n'importe quelle région.

Pour la période allant de l'âge de 2 ans jusqu'à 5-6 ans, qui marque l'entrée dans l'école élémentaire obligatoire, on assiste à une progression de la scolarisation. Dans la ville de Fougères, pour une population dont le chiffre global varie peu, les effectifs des écoles maternelles font plus que doubler, passant de 736 en 1963 à 1 836 en 1974-1975.

(67) Compte tenu de la prolongation de la scolarité de 14 à 16 ans.

(68) Pas moins de 350 nourrices déclarées sur la ville de Fougères.

Cependant, si l'on en juge par certaines appréciations, il ne semble pas que les progrès enregistrés répondent entièrement aux efforts faits dans le domaine des équipements :

« Chaque quartier de Fougères a son école maternelle, tous les enfants peuvent y aller. Tous cependant n'y vont pas ou du moins tardent à y entrer. Parmi les 1 500 scolarisés en 1974-1975 dans les écoles primaires publiques de Fougères, 10 % étaient entrés à 5 ans, 25 % à 4 ans et 46 % à 2 et 3 ans » (69).

En milieu rural la situation évolue aussi ; les modifications intervenues dans le tissu économique du « pays » et notamment les implantations industrielles, n'ont pas concerné seulement la ville de Fougères, mais aussi les centres ruraux où elles font alors appel à la main-d'œuvre féminine qui doit « placer » ses enfants le plus tôt possible. Sous cette pression, on assiste donc à un développement de l'enseignement pré-scolaire, mais les progrès des équipements pour être importants, n'en laissent pas moins subsister des lacunes assez sérieuses (70). En effet, si l'on ne considère que les écoles maternelles : écoles spécialisées indépendantes administrativement de l'école élémentaire, en 1975, 57 % des communes de l'arrondissement en sont dépourvues, le résultat est que de ce fait, quatre petits ruraux sur dix ne peuvent bénéficier d'éducation de type maternel.

Bref, compte tenu de certaines réticences enregistrées en milieu urbain (signe d'une difficulté à rompre avec le modèle ancien) et malgré les limites imposées en milieu rural par les équipements, le résultat de ces transformations est une socialisation plus précoce des jeunes du « pays de Fougères » à travers l'institution scolaire.

II. - CHANGEMENTS INTERVENUS POUR LA PÉRIODE POSTÉRIEURE A LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Pour comprendre les changements intervenus au niveau de l'intensité de la scolarisation des réseaux d'établissements et partant des caractéristiques qu'ils présentent et des possibilités qu'ils offrent, on s'efforcera d'intégrer les divers effets des réformes de l'enseignement :

- prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (décret d'application effective à partir de 1967) ;
- création d'établissements polyvalents de 1^{er} cycle CES ;
- réformes des enseignements technologiques avec notamment la création des baccalauréats de technicien (BTn) et des brevets d'études professionnelles (BEP).

Ces mesures s'insèrent sans doute dans des transformations intervenues dans les structures socio-économiques au niveau national mais on ne peut en saisir la signification et les conséquences concrètes qu'à la lumière des changements qui se sont produits dans le contexte local. L'effondrement des structures socio-

(69) Cf. article de J. Faucheu dans la revue « **Le Pays** », n° 8, 1976.

(70) Puisque toutes les écoles ont aujourd'hui une « section infantine » qui accueillent les enfants à partir de 4 ans.

économiques sous-tendues par l'agriculture, l'artisanat traditionnel et une industrie de type manufacturier, leur intégration de plus en plus grande à la logique du système dominant de production ont profondément modifié les conditions de la formation et notamment de la formation professionnelle. Celle-ci peut être donnée de plus en plus difficilement dans la production elle-même du fait des modifications intervenues comme nous l'avons vu précédemment dans le processus de production.

La liaison entre les objectifs définis au plan national et les préoccupations locales se fait institutionnellement à travers la carte scolaire.

1. ÉVOLUTION DES TAUX DE SCOLARISATION

Durant la période étudiée on assiste à une progression modérée des taux de scolarisation au-delà de l'âge de fin de scolarité obligatoire. Ils restent cependant, assez bas, inférieurs à ceux enregistrés dans le département et la région.

Taux de scolarisation des 15-16 ans en 1972 et des 17-18 ans en 1975, selon le sexe et le milieu

		1962 Taux de scolarisation 15-16 ans	1975 Taux de scolarisation 17-18 ans
Milieu urbain	Filles	55,8	59,3
	Garçons	46,1	52,5
	G + F	51,0	58,8
Milieu rural	Filles	40,7	53,8
	Garçons	36,3	43,2
	G + F	39,9	48,5
Total pays	Filles	47,7	56,3
	Garçons	40,4	48,5
	G + F	44,1	49,5

Source : Recensements de la population de 1962 et 1975.

Les sorties en fin de scolarité obligatoire restent fortes : 50 % pour les garçons et 31 % pour les filles en 1975.

Si l'on veut dépasser cette appréciation globale et se livrer à une analyse approfondie des conditions de formation des jeunes au-delà de la scolarité obligatoire, une erreur nous semble devoir être évitée, qui consisterait à assimiler fin du premier cycle et âge de fin de scolarité obligatoire. En effet, des jeunes atteignent 16 ans avant la fin de la troisième et de ce fait peuvent sortir du système scolaire. L'étude du premier cycle (au moins dans ses grandes lignes) s'impose donc parce qu'il constitue un carrefour d'orientations, rôle qu'il assume à travers des structures propres (établissements spécifiques) non homogènes qui se sont mis progressivement en place durant la période étudiée.

2. ANALYSE DES CONDITIONS DE SCOLARISATION DANS LE PREMIER CYCLE

Pour une présentation synthétique des structures du premier cycle et de leur évolution durant la période, nous centrerons l'attention sur trois points : les filières, les paliers d'orientation, les sorties.

L'un des principes introduit par la réforme de 1959 était la ventilation des élèves à l'issue de la scolarité dans le cycle élémentaire ; ils pouvaient être orientés dans trois voies :

- la voie I - classique ;
- la voie II - moderne
(à l'origine on distinguait le moderne I et le moderne II, type CEG) ;
- la voie III - transition.

Dans les faits, malgré leur disparition prévue par la réforme, les classes de fin d'études (deux années après le CM 2 dans les écoles élémentaires) se sont maintenues jusqu'au début des années 1970.

Des possibilités d'orientation ou de réorientation étaient prévues au niveau de la fin de cinquième et de la fin de troisième. A l'issue de la cinquième : ou les élèves continuaient dans la filière où ils étaient engagés ; ce qui devait s'avérer surtout vrai pour les filières I et II ; ou ils étaient réorientés.

Pour la filière III, les élèves pouvaient poursuivre en quatrième pratique, puis en troisième pratique ou bien être réorientés dans une autre voie, ou encore sortir du premier cycle.

Dans ce schéma une modification devait intervenir avec la suppression des classes pratiques et la création des classes préprofessionnelles de niveau et préparatoires à l'apprentissage. En ce qui concerne les sorties, elles se sont produites et se produisent à tous les niveaux même si elles sont les plus nombreuses dans la voie III (transition pratique). Elles peuvent se traduire soit par l'entrée dans le deuxième cycle technologique court (CAP 3 ans) (71), soit par l'entrée dans un établissement dépendant d'un autre ministère formateur (exemple agriculture), soit par la sortie vers la vie active (avec entrée ou non en apprentissage).

Une liaison existe entre les filières (et du même coup les plus ou moins grandes possibilités d'études longues) et le type d'établissement : collège d'enseignement général (CEG) et collège d'enseignement secondaire (CES). Seul le CES dispose des trois filières I - II - III, dans les CEG par contre n'existent que les filières II et III (72).

Compte tenu des réformes intervenues, les établissements du premier cycle du « pays » de Fougères ont connu certaines transformations. Pour l'enseignement public les premiers cycles ont donné naissance à deux CES à Fougères-

(71) La réforme de 1959 prévoyait la suppression de la préparation des CAP en trois ans dans les CET, de fait elle s'est maintenue et a été rétablie officiellement par la loi du 16 juillet 1977 sur les enseignements technologiques.

(72) G. Ruban, *Répartition des effectifs à l'intérieur du système éducatif, 1967-1968*, Etudes et Documents, n° 10, SEIS, ministère de l'Education. L'auteur indique que l'orientation vers les CEG était très importante.

ville tandis que dans la zone rurale le Groupe d'orientation en milieu rural (GOMR) (6^e, 5^e), de Saint-Brice-en-Coglès était transformé en CEG.

L'enseignement privé qui disposait de trois cours supplémentaires et d'un premier cycle, type lycée à Fougères, les a supprimés et leur a substitué un grand établissement de premier cycle. Par ailleurs, il créait deux CEG en milieu rural : l'un à Saint-Brice-en-Coglès et l'autre à Saint-Georges-de-Reittembaud, là où étaient implantés des établissements publics de même type. Les effectifs des établissements de premier cycle ont augmenté dans une forte proportion, ils ont plus que doublé : pour le public, ils passent de 655 à 1 527 et pour le privé de 834 à 1 928. Ce phénomène s'explique par le fait que la scolarisation au-delà de 14 ans en début de période était faible. A travers la progression des effectifs scolarisés à ce niveau il apparaît que la proportion des jeunes fréquentant les CEG a augmenté passant de 35 à 39 % dans le public.

De ce point de vue, les conditions de scolarisation offertes par l'enseignement public aux jeunes urbains et aux jeunes ruraux n'étaient pas semblables puisque ceux-ci ne pouvaient disposer d'aucun CES. Compte tenu de la relation filières-établissements évoquée précédemment, des risques d'inégalité dans les orientations étaient ainsi créés de ce seul fait.

Cette situation résulte largement des contraintes de la carte scolaire aggravée par un contexte local particulier. Rappelons que dans la carte scolaire du premier cycle, le secteur scolaire est la cellule fondamentale composée de plusieurs communes voire d'une fraction de commune. C'est la zone de recrutement de l'établissement du premier cycle.

A l'origine on distinguait trois types de secteurs en fonction de la population totale et de la population agglomérée du chef-lieu : secteurs ruraux, secteurs mixtes, secteurs urbains (73), et on introduisait une relation entre la catégorie de secteur et le type d'établissement, les secteurs ruraux devant être équipés de CEG.

Cette distinction a été abandonnée et on n'a plus considéré que les secteurs et les groupements de secteurs. Néanmoins, le secteur, lorsqu'il était peu peuplé, était équipé d'un établissement de premier cycle CEG (type 400), pour les secteurs plus peuplés, on pouvait avoir des CES type 600, des CES type 900, en fonction de la population. Par le biais démographique, on maintenait de fait une distinction puisque parmi les secteurs les moins peuplés on trouvait un grand nombre de secteurs ruraux. Dans le cas du « pays » de Fougères, cas fréquent dans l'Ouest, le fait est aggravé par l'existence d'un enseignement privé important ne relevant pas de la carte scolaire (74) et qui se livre à une concurrence avec l'enseignement public (comme en témoignent les implantations récentes).

Dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, l'évolution récente des effectifs dans les CEG et les CES montre un renversement de situation en faveur de ces derniers.

L'examen du réseau d'établissements du premier cycle montre qu'il n'existe pas d'établissement de ce type à Louvigné-du-Désert, chef-lieu de canton et deuxième centre du pays par sa population après Fougères. Cette lacune peut s'expliquer sans doute par la présence à Saint-Georges-de-Reittembaud, distant seulement de 6 km, de deux CEG, l'un public, l'autre privé. Cette situation

(73) Circulaires du ministère de l'Éducation nationale de 1963 et 1965.

(74) Il est pris en compte par différence.

n'est cependant pas toujours jugée satisfaisante sur le plan local ce qui amène à avancer des solutions pour la modifier. Ainsi Jacques Faucheu dans la revue « **Le Pays** » n° 8 s'appuyant sur deux circulaires de l'Education nationale qui suggèrent des unités pédagogiques de 120 élèves pour lutter contre la dévitalisation des campagnes, préconise un CES éclaté entre Saint-Georges-de-Reittembaud, lieu d'implantation actuelle du CEG public et Louvigné-du-Désert, afin d'éviter un choix douloureux entre un centre (Saint-Georges) dont on risquerait d'accélérer la décadence et un chef-lieu de canton important que l'on continuerait de priver d'un établissement de premier cycle.

Notons que dans l'article cité, la création d'un CES, dont certaines classes seraient installées à Louvigné, est justifiée par des arguments d'ordre socio-économique :

« Il n'est pas question non plus de déshabiller Saint-Georges pour habiller Louvigné, mais il paraît impensable de priver plus longtemps le chef-lieu de canton d'un CES. Les cadres des entreprises tentés par ce centre important parce qu'il est remarquablement situé économiquement continueront à faire opposition à tout projet d'implantation tant que Louvigné n'aura pas de CES. »

A travers cette dernière phrase, on pressent certains enjeux qui sont en cause à travers la carte scolaire, enjeux qui ne sont pas seulement d'ordre quantitatif.

Au-delà de 16 ans, les positions dans lesquelles les jeunes peuvent se trouver au regard de l'activité et de la formation compte tenu des réformes intervenues sont les suivantes :

Ils peuvent être élèves de :

- premier cycle,
 - deuxième cycle court,
 - deuxième cycle long, enseignement général, baccalauréat, enseignement technologique (BT) ou surtout baccalauréat de technicien (BTn),
- ou être en apprentissage — formation professionnelle hors du système scolaire — ou être entrés dans la vie active.

Quelles sont les modifications intervenues dans la situation des jeunes du « Pays de Fougères » face à ces diverses éventualités ?

Pour tenter de répondre à cette question, on sera amené à étudier deux points :

- Comment, globalement, l'appareil de formation scolaire a-t-il évolué au niveau du deuxième cycle tant dans ses structures et ses équipements, que dans ses finalités ?
- Quelles transformations sont intervenues dans le système de formation professionnelle que celle-ci soit donnée dans ou en dehors de l'appareil scolaire ?

3. ÉVOLUTION DE L'APPAREIL DE FORMATION SCOLAIRE AU NIVEAU DU DEUXIÈME CYCLE

L'autonomisation des CES a fait des lycées des établissements de deuxième cycle. Pour ces établissements une carte a été établie, la cellule fondamentale

étant le district. Celui-ci est composé de plusieurs secteurs, il constitue l'unité géographique d'orientation du deuxième cycle avec un éventail plus ou moins large de types d'enseignements.

La carte doit dans son principe intégrer les contraintes résultant d'objectifs définis nationalement et les besoins locaux.

Les contraintes définies nationalement sont par exemple : la répartition des niveaux d'enseignement d'une tranche d'âge, tels qu'ils ont été définis par le V^e Plan :

- enseignement du deuxième cycle long : 35 % de la génération dans les lycées ;
- enseignement du deuxième cycle court : 40 % dans les CET ; et 25 % de la génération dans la vie active.

Ces quotas ont été révisés en ces termes pour le VI^e Plan :

- enseignement du deuxième cycle long : 42 % de la génération dans les lycées ;
- enseignement du deuxième cycle court : 48 % dans les CET ; et 10 % de la génération vers la vie active et l'apprentissage.

La carte scolaire va au-delà des données globales, elle s'efforce de déterminer la répartition des élèves à l'intérieur du deuxième cycle long et du deuxième cycle court.

Ainsi pour les différentes orientations conduisant aux baccalauréats d'enseignement général et aux baccalauréats et brevets de techniciens, des pourcentages moyens et des pourcentages extrêmes ont été définis ; pour les formations de deuxième cycle court le même procédé a été employé pour la répartition entre économique et administratif, industriel, agricole.

En ce qui concerne les spécialités professionnelles de l'enseignement technologique, la régionalisation des besoins nationaux se fait à travers des cartes de spécialités professionnelles qui ont été dressées en s'appuyant sur l'avis des Commissions nationales professionnelles consultatives.

Quel est le degré de contrainte réelle de ce système au niveau académique ? Il semble que les quotas aient constitué un point de repère lors de l'établissement de la carte scolaire, les fourchettes ayant permis une certaine souplesse. Ainsi, en fonction de la situation en Bretagne, on a pris pour la répartition dans l'enseignement technologique tertiaire le point supérieur de la fourchette et pour le secondaire le point inférieur. A mesure que l'on s'est éloigné du point de départ, compte tenu de la non-réalisation de certains objectifs, la référence aux quotas a eu de moins en moins de signification. In fine, l'objectif de la carte scolaire étant la prévision d'équipements, il est important de connaître les grandes idées directrices qui président à leur structuration et à leur répartition. C'est notamment :

- la séparation des deuxièmes cycles courts d'avec les deuxièmes cycles longs chaque fois que la dispersion et la nature des enseignements le permettent ;
- l'autonomie des CET qui a été facilitée par leur assez grande dispersion sur le territoire. Cependant, pour des raisons tenant à l'utilisation maximale des équipements, les CET industriels sont assez fréquemment annexés à des lycées techniques industriels ;

- une autre tendance de la carte scolaire est la recherche de la polyvalence, c'est-à-dire la réunion dans les lycées des divers enseignements de deuxième cycle long.

En fonction de ces principes généraux sur Fougères, les transformations suivantes ont été enregistrées : les cycles longs des deux lycées existant en 1962 ont été remplacés par un lycée polyvalent tandis qu'était créé un CET lui étant rattaché administrativement jusqu'à cette date. Dans l'enseignement privé, on a assisté à des transformations assez semblables avec l'individualisation d'un grand établissement de deuxième cycle : l'école Notre-Dame des Marais et un établissement de type CET : l'école technique Saint-Joseph.

III. - LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour apprécier correctement les transformations qui se sont produites dans ce domaine il faut les situer à la fois sur le plan global, des changements ayant affecté les structures socio-économiques du « pays », et sur le plan plus spécifique des modifications intervenues dans divers types d'activités.

D'un système qui consistait à donner de façon quasi exclusive (75) la formation professionnelle dans l'entreprise agricole, artisanale, industrielle, on passe à un système assez différent.

Dans les entreprises industrielles, notamment par suite des modifications intervenues dans le processus de production et l'organisation du travail (par exemple dans l'industrie de la chaussure), on assiste après des phases intermédiaires (cf. précédemment) à un rejet de la formation professionnelle hors de la production et à sa prise en charge soit au niveau de la profession, soit par le système scolaire tandis que dans l'artisanat on aboutit à des systèmes plus ou moins mixtes.

1. LA FORMATION PROFESSIONNELLE ASSURÉE PAR LA PROFESSION

CENTRE DE L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION DANS L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE (AFPIC)

L'ouverture de ce centre à Fougères s'est faite dans le cadre de la restructuration de l'industrie de la chaussure qui s'est accompagnée notamment de la création d'un centre technique du cuir et d'une association destinée à assurer une formation professionnelle plus adaptée aux nouvelles exigences de la production.

Créé en 1967 à Fougères, il comporte deux niveaux :

(75) Il existait seulement quelques formations de type tertiaire.

L'un pour les jeunes de 16 à 18 ans consiste en des stages de préformation d'une durée de deux semaines. Il assure une initiation au métier, mais aussi on y apprend à téléphoner, à rédiger une lettre d'embauche, à lire une fiche de paie... Ajoutons à cela dix heures de sport.

« Ce sont autant d'éléments qui vont initier le jeune à la vie et lui faire prendre conscience de ses nouvelles responsabilités. »

Cf. article « Pour Fougères et la Bretagne », Ouest-France du 24 novembre 1973.

Après ce stage où il aura touché une indemnité, le jeune pourra poursuivre son apprentissage pour obtenir le certificat de formation professionnelle des adultes.

L'autre pour les adultes. Il consiste en stages de formation professionnelle qui ont pour objectif de fournir de la main-d'œuvre qualifiée, de faciliter la reconversion des travailleurs privés d'emploi, de donner à chacun des moyens de promotion dans la hiérarchie professionnelle. La durée des cours est de 26 semaines (1 880 heures) durant lesquelles sont enseignées des connaissances théoriques et pratiques. Il existe à Fougères deux sections : la section piquage et la section coupe.

CENTRE DES INDUSTRIES TEXTILES ET DE L'HABILLEMENT (CETIH)

Situé à Louvigné-du-Désert, il pratique des interventions courtes destinées à favoriser l'intégration rapide d'une main-d'œuvre féminine souvent d'origine rurale aux exigences du procès de travail.

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DU GRANIT (UNICEM) (76)

Situé à Louvigné-du-Désert, il comportait en 1976 un effectif de 73 élèves, dont 40 en première année et 30 en seconde, auquel il faut ajouter 25 élèves en classe préparatoire à l'apprentissage (CPA).

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS D'ILLE-ET-VILAINE

Ouvert à la rentrée 1976-1977, il s'adresse aux apprentis de l'arrondissement de Fougères travaillant chez les patrons, artisans ou petits industriels de l'arrondissement, il concerne donc essentiellement des professions artisanales.

L'objectif de ce CFA est d'offrir aux jeunes apprentis **un outil complet** où ils pourront suivre la totalité de l'enseignement dispensé qu'il soit théorique ou pratique et éviter aussi les déplacements à Rennes.

L'enseignement comporte 360 heures de cours par an (théoriques et pratiques qui doivent être dispensés à toutes les professions des métaux, du bois, du bâtiment et de l'électricité). Les cours théoriques comprennent : technologie, législation, calcul, français, dessin.

Les installations doivent permettre également d'organiser des compléments de cours pratiques pour les spécialités industrielles et même pour les spécialités économiques (coiffure, alimentation, couture).

Ce centre de formation d'apprentis comptait en janvier 1977 : 218 élèves se répartissant suivant les formations de la façon suivante :

(76) Union nationale des industries, carrières et matériaux.

section métaux : 42 garçons
 section bois : 46 garçons
 section bâtiment : 50 garçons
 section alimentation : 41 garçons
 section coiffure : 10 filles.

A ces sections s'ajoutent des classes préparatoires à l'apprentissage, avec une section industrielle (effectif : 19), une section alimentation (effectif : 10).

2. LA FORMATION PROFESSIONNELLE DONNÉE DANS L'APPAREIL SCOLAIRE

Elle comporte celle qui est dispensée par des établissements publics relevant du ministère de l'Éducation ou d'autres ministères formateurs. Dans le cas de Fougères, il s'agit essentiellement du ministère de l'Agriculture.

Parallèlement, il existe des établissements privés qui, même si ils ne relèvent pas expressément de ces deux ministères, sont soumis à certains contrôles et en tout cas assurent des préparations qui recouvrent les mêmes sanctions.

LES FORMATIONS AGRICOLES

Même s'il n'est pas possible d'assurer que les jeunes du « pays » fougerais ne reçoivent pas de formation agricole en dehors de la zone, il est néanmoins intéressant d'examiner quels types de formation dispensent les établissements qui y sont implantés. Il semble, surtout au niveau V, que les nouvelles orientations que l'on y observe traduisent les adaptations aux transformations intervenues dans le milieu rural.

Etablissements	Préparations
CEFR Sainte-Marthe 115, rue de Rillé, Fougères Filles	BEPA Economie familiale rurale, sous-option C : auxiliaire sociale en milieu rural CAPA Employé d'entreprise agricole et para-agricole, sous-option C : employée familiale
MFRO Maison familiale rurale Enseignement et orientation Fougères Garçons	BEPA Agriculture élevage CAPA Employé d'exploitation de polyculture élevage BEPA Agriculture élevage
CEAP Saint-Georges-de-Reitembaud Mixte	BEPA Economie familiale rurale, sous-option C : auxiliaire sociale en milieu rural CAPA Employé d'élevage : vacher CAPA Employé d'entreprise agricole et para-agricole, sous-option C : employée familiale

D'un système où les établissements implantés dans le « pays » de Fougères préparaient le brevet d'apprentissage agricole (BAA) et le CAP d'art ménager, on est passé à un système de voies plus diversifiées avec plusieurs spécialités pour le brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) et le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA). Ce changement tient sans doute aux réformes de structure intervenues dans l'enseignement agricole mais il porte aussi l'empreinte du contexte local.

Quelques traits dominants apparaissent dans la situation actuelle :

- L'importance des formations de caractère social à recrutement féminin : BEPA économie familiale rurale sous option C (auxiliaire sociale en milieu rural) et le CAPA employé d'entreprise agricole et para-agricole sous option C (employée familiale).

Ce type de formation conduit à des emplois soit dans l'exploitation, soit dans des organismes spécialisés qui portent sur des tâches concernant les enfants, les personnes âgées, les handicapés légers.

- L'importance des formations peu spécialisées ayant trait à l'activité agricole à recrutement masculin, comme le CAP employé d'exploitation de polyculture élevage, le BEPA agriculture élevage.

En définitive, la seule formation étroitement spécialisée est le CAPA d'employé d'élevage sous-option B vacher (à Saint-Georges-de-Reitembaud) (77).

LES FORMATIONS DE TYPE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Dans une situation marquée en début de période par l'absence d'un enseignement technologique industriel et la relative faiblesse de l'enseignement technologique, économique et commercial, les faits dominants sont dans les années 1967-1970 :

- l'apparition d'un enseignement technologique industriel surtout au niveau V ;
- le développement des formations de type tertiaire (en relation avec les réformes intervenues).

a. Apparition d'un enseignement technologique industriel

A partir de l'année 1968-1969, on assiste à la mise en place de formations orientées vers la mécanique, l'habillement et surtout la chaussure.

Pour la chaussure, cela se traduit par l'ouverture :

- d'une section de CAP fabrication mécanique de la chaussure, option B monteur en chaussures avec un effectif de 35 garçons en première année ;
- d'une section de mécanicienne apprêteuse en chaussures avec un effectif de 24 filles en première année.

Ces deux CAP de la chaussure n'apparaissent à Fougères qu'en 1968 alors qu'ils existent depuis assez longtemps (Date de création : 1956 pour le premier et 1950 pour le second). Ces CAP sont implantés depuis longtemps à Paris, Gre-

(77) Il faut noter également la sous-option berger à Saint-Aubin-du-Cormier (seul centre en Bretagne où est préparée cette spécialité), localité non située dans la zone étudiée mais qui en est très proche puisqu'elle fait partie de l'arrondissement de Fougères.

noble, Annonay. Ce décalage s'explique sans doute par le caractère semi-artisanal du processus de production qui s'est maintenu pendant longtemps dans l'industrie de la chaussure à Fougères.

Il est intéressant aussi de remarquer que la formation de coupeur, qui existe sous la forme d'un CAP pouvant être préparé dans le système scolaire (comme par exemple à Paris), est assurée à Fougères par la profession (78).

Pour l'industrie de l'habillement il faut noter l'institution d'un CAP d'industrie de l'habillement, option vêtement petite série.

La fragilité des formations de la chaussure, reflet des difficultés que connaît cette industrie à Fougères, les incertitudes qui pèsent sur celles de l'habillement, se manifestent par le caractère heurté des décisions et des réalisations concernant la carte scolaire comme en témoigne la liste suivante qui porte sur la période 1969-1977.

Rentrée 1969

Demande (par l'établissement) d'un dédoublement du CEP industrie de l'habillement.
Accordé - non réalisé.

Rentrée 1970

Fermeture CAP mécanicienne en chaussures.
Refusé - attendre 1 an.
Ouverture CEP piqueuse en chaussures.
Non réalisé faute de recrutement.
Classe préprofessionnelle industrie de l'habillement : 26 élèves.

Rentrée 1971

2^e classe CPPN industrie de l'habillement et de la chaussure : 19 élèves.

Rentrée 1972

Ouverture CEP métiers de la bonneterie ajournée.

Rentrée 1974

Fermeture première année CAP fabrication mécanique de la chaussure option B transformé en CPPN : CPPN accordée : 12 élèves, à la suite de l'arrêté du 3 septembre 1974 (BON 037).
Le CAP industrie de l'habillement option vêtement petite série devient le CAP de l'habillement fabrications industrielles.

Rentrée 1975

CEP chaussure : 14 élèves.

Rentrée 1976

EEP industries de l'habillement option A - techniques de montage, inscrit à la carte professionnelle de la spécialité - Refusé.
CAP fabrication mécanique de la chaussure option B : refusé, une candidature seulement donc fermeture CAP mécanique de la chaussure.

Rentrée 1977

Fermeture CAP mécanicienne apprêteuse (2^e et 3^e année) car pas de recrutement en 1^{re} année 1976.
Pour le CAP de l'habillement fabrication industrielle, demande d'une demi-division supplémentaire de première année.
Ajournée, faute de moyens.

Rentrée 1978

Fermeture troisième année mécanicienne apprêteuse en chaussures (en cours). Redemande d'une demi-division supplémentaire pour le CAP de l'habillement, fabrications industrielles, refusée en 1977.

En définitive, pour la chaussure, les formations de niveau CAP apparues à la

(78) Cette formation qui occupe une position très importante dans le processus de production, est, comme nous l'avons vu, assurée par un centre de l'AFPIC à Fougères.

rentrée de 1968 périclitent dès 1970 au profit des filières CPPN-CEP sans que cela conduise pour autant à un renforcement de l'apprentissage.

A partir de l'année 1976-1977, l'ensemble des formations de chaussure a pratiquement disparu ce qui s'explique par la grave crise qu'a connue l'industrie fougeraise à cette date.

Une amorce de réorientation de ces formations semble se dessiner avec la demande à la rentrée 1978 d'un CAP en trois ans de sellier maroquinier.

b. Développement et transformation des formations de type économique et social

1963-1964	1968-1969	1974-1975
Public	Public	Public
CAP Sténo-dactylo 24	CAP Sténo-dactylo 7	CAP Sténo-dactylo 8
Privé	CAP Employé de bureau . 9	CAP Employé de bureau . 21
CAP Aide-comptable 33	Privé	Privé
Public	CAP Aide-comptable 36	CAP Aide-comptable 16
2 ^e E Economique 55	CAP Employé de bureau . 9	CAP Employé de bureau . 15
Demande d'ouverture d'une	Public	Public
1^{re} E à la rentrée 1964	BEP Comptable mécano .. 11	BEP Comptable 16
	BEP Sténo-dactylo	BEP Sténo-dactylo
	correspondancière .. 13	correspondancière .. 9
	TOTAL BEP 24	BEP Agent administratif .. 17
	Privé	TOTAL BEP 42
	BEP Sténo-dactylo	Privé
	correspondancière .. 23	BEP Sténo-dactylo
	Public	correspondancière .. 18
	BSEC Secretariat 15	BEP Agent administratif .. 26
	BTn Comptabilité 15	TOTAL BEP 44
		Public
		BTn Techn. adm. 32
		BTn Techn. comptabilité . 9
		TOTAL BTn 41
		Privé
		BTn Techn. adm. 16
		BTn Techn. comptabilité . 22
		TOTAL BTn 38

N.B. Les chiffres donnés sont des évaluations de flux annuel.

Pour apprécier les changements intervenus dans les formations de type tertiaire, deux points doivent être pris en considération :

- l'éventail des types de préparation et des spécialités enseignées ;
- les effectifs concernés.

Cette analyse présente des difficultés sérieuses en raison des importantes réformes de structure qui ont affecté les enseignements technologiques en 1967-1968.

De 1963 à 1968, pour l'enseignement public, l'aspect reventilation entre les types de préparation CAP, BEP, BTn semble devoir l'emporter sur l'aspect progression globale des effectifs. Ainsi, une partie des élèves qui se seraient dirigés vers le BEC s'est trouvée engagée vers le BEP.

Pour la période 1968-1975, durant laquelle les structures sont restées assez stables, on peut porter un diagnostic plus assuré. Quantitativement, toutes les préparations CAP, BEP, BTn voient leurs effectifs augmenter tandis qu'une

diversification s'opère dans les formations, notamment pour le BEP qui comporte les spécialités sténo-dactylo, comptabilité agent administratif.

L'enseignement privé progresse assez nettement durant la période 1963-1968, la préparation au BEP étant venue s'ajouter à celle du CAP, elle-même en progrès. De 1968 à 1974, la croissance est assez parallèle à celle de l'enseignement public.

Si l'on peut noter que durant la période les emplois ont augmenté dans le tertiaire, notamment dans l'administration, on ne peut conclure que ce seul fait a déterminé la croissance des formations de type tertiaire.

Il n'est pas possible de raisonner pour ces formations comme pour celles de l'industrie de la chaussure et de l'habillement où les jeunes formés doivent nécessairement trouver un emploi sur place.

La répartition des emplois tertiaires étant relativement diffusée, on peut penser que des jeunes ayant obtenu un CAP, un BEP de sténo-dactylo ou de comptabilité... à Fougères, pourront prétendre trouver un emploi dans une ville située hors du pays.

3. LA FORMATION CONTINUE

LE GRETA (*) DES MARCHES DE BRETAGNE

Le « Greta » constitue un dispositif de formation continue qui, dans les « pays » de Fougères et de Vitré, s'appuie sur quatorze établissements.

Dans le « pays » de Fougères lui-même, les établissements concernés sont ceux de Fougères (lycées, LEP, collèges), Saint-Brice-en-Coglès, Saint-Georges-de-Reitembault.

Le « Greta » se concerta avec les partenaires sociaux dans une instance tri-partite (employeurs, salariés, éducation).

Les actions menées par le « Greta » s'exerce dans plusieurs directions :

— **les entreprises et leurs salariés :**

financement par les entreprises : en 1978 par exemple vingt-six stages de formation technique, bâtiment, tertiaire ; et générale ;

— **la promotion sociale :**

stages gratuits financés par l'état souvent en dehors du temps de travail, qui donnent la possibilité de préparer un diplôme d'état (CAP, BP mécanique et tertiaire) ;

— **la population :**

stages réalisés en collaboration avec l'action collective du « pays » de Fougères ;

— **les jeunes demandeurs d'emploi :**

deux stages en 1978-1979 (Pacte national pour l'emploi).

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Elle organise des cours de perfectionnement professionnels notamment des cours de langues.

(*) Greta : Groupement d'établissements scolaires.

D. - BILAN ET SIGNIFICATION DES TRANSFORMATIONS

Sans revenir sur le déroulement des transformations, on s'attachera dans ce chapitre à souligner l'ampleur et la nature des phénomènes qui ont concouru à changer le pays fougèrais.

La notion de mouvement vue sous des angles différents est au centre des évolutions rencontrées dans les modifications du facteur travail. En effet, cette société en mouvement peut être saisie par :

- la recomposition des branches d'activités composant le tissu économique de la zone sur la base de nouvelles formes d'organisation du travail et de rapports de production dans le cadre d'une plus forte intégration dans le marché national et international ;
- la redistribution qualitative de la force de travail utilisée eu égard à la qualification requise, à l'âge et au sexe ;
- la transformation des équilibres démographiques par le jeu des migrations définitives qui affectera la pyramide des âges ;
- l'accélération des migrations alternantes entre la campagne et la ville.

Tous ces facteurs ont contribué à la déstabilisation d'une société qui se recompose sur d'autres bases. Mais, comme nous le verrons, il faut se garder d'avoir une vision mécaniste voire fataliste des phénomènes, puisque malgré ces bouleversements, cette société garde encore la marque de ses structures passées.

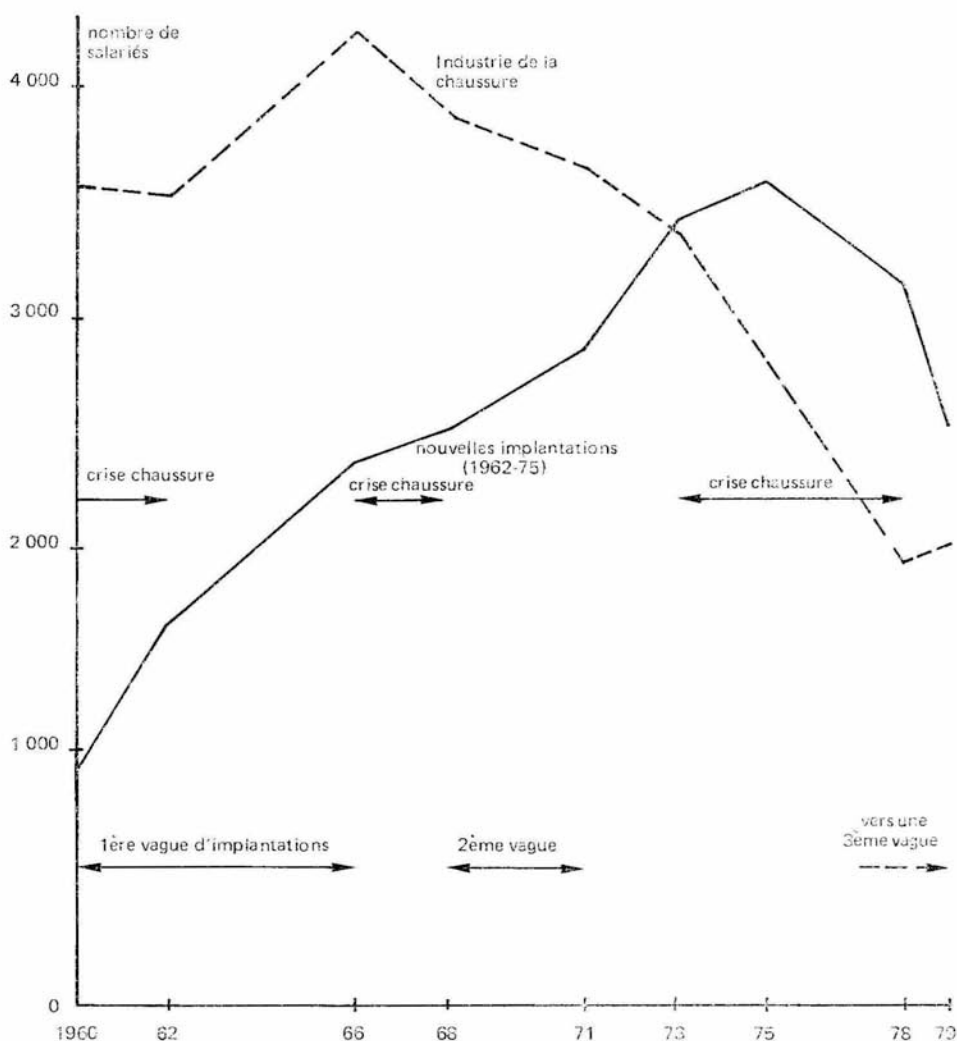
C'est compte tenu de ce contexte de changements-survivances que des actions particulières vis-à-vis de la formation seront mises en place.

I. - UNE SOCIÉTÉ EN MOUVEMENT

La recomposition de la structure productive du pays de Fougères s'est effectuée sur fond de destructuration des campagnes et de chocs successifs dus aux crises diverses de l'industrie de la chaussure. Cela a nécessité la recherche de solutions qui se sont concrétisées, dans le temps et dans l'espace, par de nouvelles implantations d'entreprises.

Graphique 15

Evolution de l'emploi dans l'industrie de la chaussure et les nouvelles implantations de 1960 à 1979



Cette recomposition s'est traduite par la disparition/création de potentiels économiques présentant des caractéristiques différentes.

L'ampleur des transformations qui ont affecté le pays fougerais apparaît nettement

à travers le nombre d'emplois disparus et créés dans la période intercensitaire 1962-1975 :

Emplois supprimés : — 6 384.

Emplois nouveaux : + 5 369.

1. Ce mouvement a donc concerné 11 750 emplois, chiffre considérable puisqu'il correspond aux deux-cinquièmes des actifs de 1962. Ces flux globaux, marquant la forte intensité de la recomposition, sont le résultat d'une profonde restructuration des activités économiques du pays :

a. 97 % des suppressions d'emplois touchent quatre branches d'activités traditionnelles :

— l'agriculture	— 4 977
— les matériaux de construction (le granit)	— 162
— l'industrie du cuir	— 896
— les services domestiques	— 169

b. Les emplois nouveaux sont le fait des secteurs secondaire pour les deux-tiers et tertiaire pour le tiers restant.

• Sept branches du secondaire se partagent près de 95 % des emplois industriels, ce sont par ordre d'importance :

— la construction électrique et électronique	+ 887
— le BTP	+ 637
— les IAA	+ 618
— l'habillement	+ 539
— l'industrie mécanique	+ 320
— l'industrie du bois	+ 193
— la première transformation des métaux	+ 134

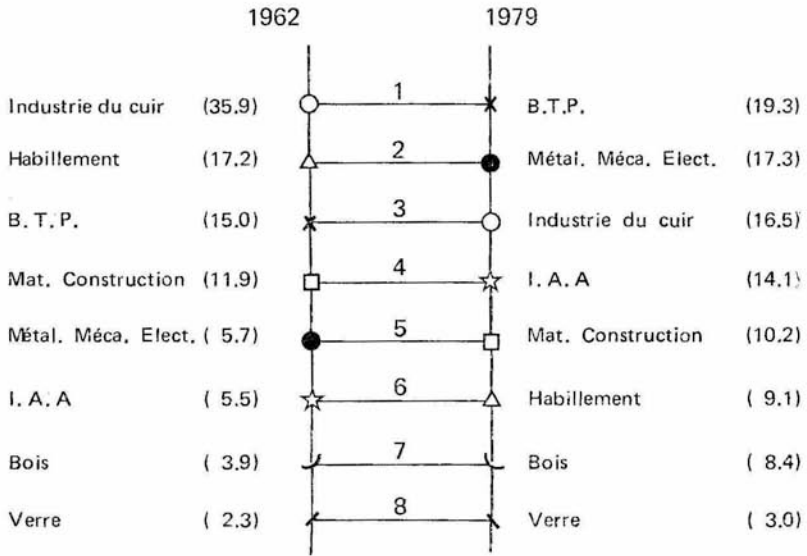
• Six branches participent à raison de 95 % à la création d'emplois du tertiaire :

— les autres services	+ 667
— les services de l'Etat	+ 320
— les collectivités locales	+ 241
— les transports et télécommunications	+ 228
— les commerces	+ 195
— l'administration et l'enseignement privés	+ 133

Le développement du tertiaire est étroitement lié aux transformations du pays fougérais qui impliquent l'existence de secteurs d'accompagnement modernes et une plus grande intégration avec le niveau national. C'est ainsi que l'on note une croissance importante du tertiaire administratif public (services de l'Etat et des collectivités locales), de la Santé (autres services), ainsi que de branches nécessaires à la réalisation de la marchandise (transports).

Cette redistribution des activités économiques se traduit par une certaine diversification de la base économique de la zone — davantage insérée au marché national et international — et par une réallocation de la main-d'œuvre aboutissant à une nouvelle hiérarchisation du poids relatif de chaque secteur.

A titre d'illustration le schéma ci-après présente la place et l'importance des huit principales branches industrielles par rapport à l'emploi industriel salarié total (au sens large incluant IAA et BTP) en 1962 et 1979 :



2. Le renouvellement des activités n'aurait guère de conséquences sur la nature des liens emplois-formations s'il ne s'agissait que d'une substitution à l'identique de l'ancien tissu économique par le nouveau. Or, comme nous l'avons souligné dans tous les développements précédents, la structure économique qui se défait et celle qui se fait diffèrent de par les conditions de production et d'utilisation de la force de travail. Ce qui est donc essentiel, c'est bien le changement des formes d'organisation du travail et des rapports de production.

a. L'ampleur de ces mutations peut être saisie par l'évolution contradictoire du salariat et du non-salariat. Les mouvements affectant les rapports de production sont en effet considérables puisqu'ils ont concerné 9 232 postes d'emploi sur la période 1962-1975, soit près du tiers des actifs de 1962 :

Salariés : + 3 911.
Non-salariés : — 5 321.

Signalons en outre que les rythmes de croissance du salariat et de baisse des effectifs non-salariés se sont effectués différemment :

	Taux annuel moyen d'évolution du salariat	Taux annuel moyen d'évolution du non-salariat
Phase 1 : 1962-1968	+ 2,4	— 2,3
Phase 2 : 1968-1975	+ 1,4	— 4,2
Période 1962-1975	+ 1,8	— 3,2

Si, au cours de la phase 1, les taux d'évolution sont comparables, on remarquera, par contre, qu'en phase 2 l'intensité de la désintégration des modes anciens est plus forte que celle du développement des modes nouveaux. Cet écart important se traduira par les difficultés d'absorption de la force de travail dégagée par les activités traditionnelles.

Le développement du salariat a davantage touché la main-d'œuvre féminine. Ainsi, bien que la population active féminine reste stable en 1962 et 1975, on observe une redistribution selon le statut : les femmes représentent 42,8 % des salariés en 1962 et 45 % en 1975.

b. On constate donc, non seulement des mouvements affectant les rapports de production (salariés - non-salariés) mais aussi la transformation des caractéristiques de la population salariée elle-même conformément aux exigences des nouvelles formes d'organisation du travail. Ce dernier point apparaît dans la comparaison entre la qualification ouvrière dans les anciens établissements industriels de Fougères et celle des nouvelles implantations :

Qualifications (1)	Anciens établissements	Nouveaux établissements
M 2	18,3	10,7
OS 1	23,2	57,9
OS 2	12,1	15,3
OQ 1	31,3	12,0
OQ 2	8,9	2,9
OHQ	6,3	1,2
Population ouvrière		
%	100,0	100,0
Effectifs	3 394	3 256

Source : CREDAF, 1971.

- (1) M 2 : Manœuvre 2^e échelon.
 OS 1 : Ouvrier spécialisé 1^{er} échelon.
 OS 2 : Ouvrier spécialisé 2^e échelon.
 OQ 1 : Ouvrier qualifié 1^{er} échelon.
 OQ 2 : Ouvrier qualifié 2^e échelon.
 OHQ : Ouvrier hautement qualifié.

3. La population totale du « pays » de Fougères stagne pratiquement durant la période (60 503 habitants en 1975 contre 59 885 en 1962). Cette quasi stagnation n'est pas le fait d'une population ayant atteint l'état stable (voire stationnaire) et se reproduisant à l'identique. En fait, l'excédent naturel important entre 1962-1975 (4 564) a été pratiquement annulé par le déficit migratoire (3 926).

Celui-ci est dû très largement à **un fort exode rural** (79) que n'est pas venu compenser un solde migratoire positif en milieu urbain puisque pour l'ensemble de la période celui-ci accuse même un léger déficit : — 191.

(79) C'est une des zones les plus fortement touchées aussi bien durant la période 1962-1968 que durant celle de 1968-1975. En effet, les communes rurales de l'arrondissement de Fougères sont parmi celles qui ont connu le plus fort rythme de baisse.

Mouvements migratoires par milieu

	Population 1975	Population 1968	Population 1962	Excédent naturel		Solde migratoire		Solde net	
				1968-1975	1962-1968	1968-1975	1962-1968	1968-1975	1962-1968
Communes urbaines	32 247	31 099	29 167	+ 2 026	+ 1 245	- 878	+ 687	+ 1 148	+ 1 932
Communes rurales	28 256	29 182	30 688	+ 369	+ 924	- 1 275	- 2 450	- 906	- 1 526
Total pays de Fougères	60 503	60 281	59 855	+ 2 395	+ 2 169	- 2 153	- 1 763	+ 242	+ 406

Excédent naturel et mouvements migratoires aboutissent finalement à des soldes nets positifs en milieu urbain et à des soldes nets négatifs en milieu rural, aussi bien de 1962 à 1968 que de 1968 à 1975, ce qui provoque une certaine redistribution entre la campagne et la ville puisque celle-ci voit sa part passer de 48,7 à 53,3. Ce changement reste néanmoins d'ampleur limitée et ne remet pas profondément en cause le caractère mi-rural, mi-urbain du « pays » de Fougères.

Les effets du mouvement démographique (naissances, décès) et des migrations ont eu des répercussions sur la structure par âge de la population :

Répartition de la population totale par grand groupe d'âges selon le milieu

	1962		1975	
	Communes rurales	Communes urbaines	Communes rurales	Communes urbaines
0 à 14 ans	28,6	24,8	22,5	23,1
15 à 64 ans	61,4	63,6	63,1	62,8
dont 20-44 ans	30,7	32,6	29,8	34,7
65 ans et plus	10,0	11,6	14,4	14,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

On assiste à un vieillissement de la population par accroissement de la proportion des personnes âgées et diminution de celle des jeunes (moins de 15 ans), le phénomène étant plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain.

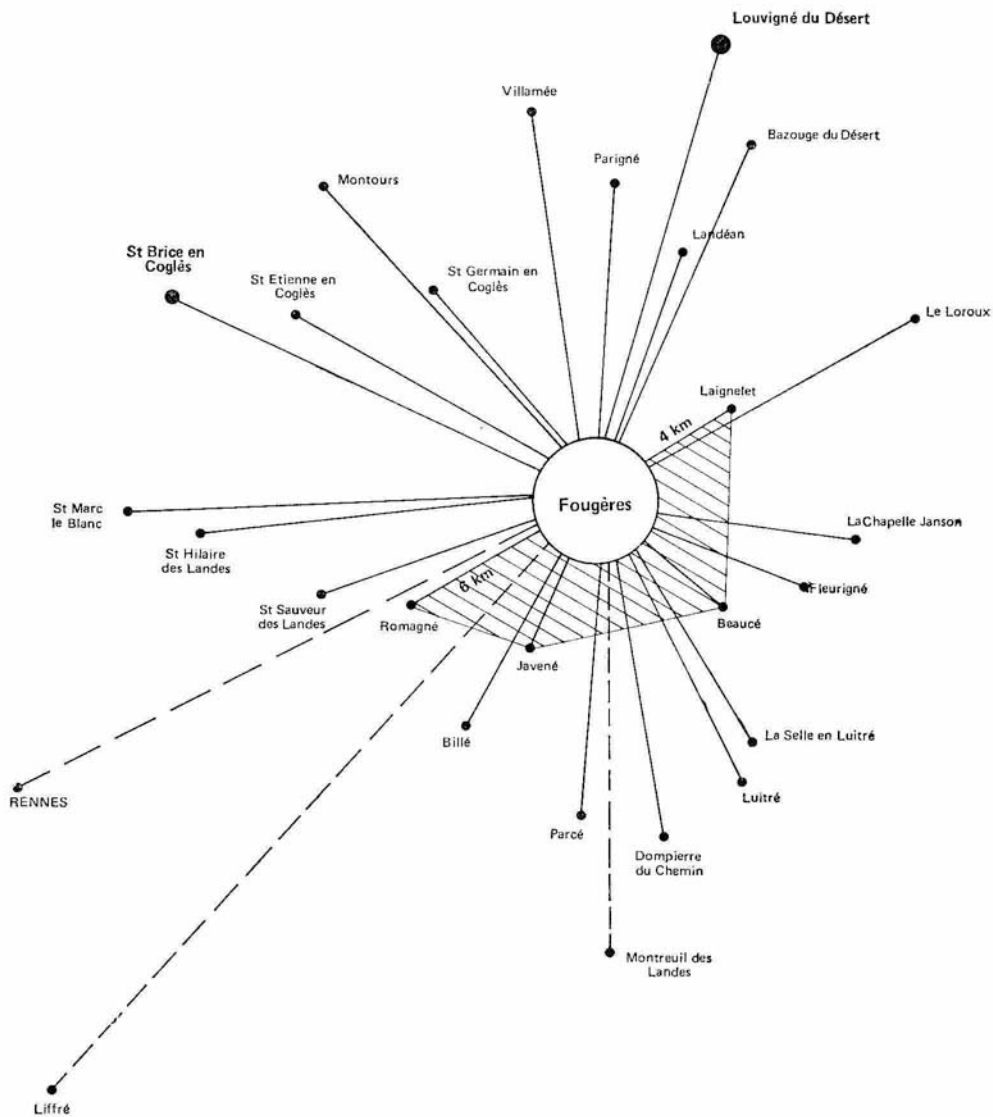
La proportion que représente la population de 15 à 65 ans (celle qui « en gros » est en âge de travailler) reste beaucoup plus stable, tout au plus peut-on noter un gain relatif en milieu rural sans doute accusé par la forte baisse des jeunes.

A l'intérieur du groupe 15-65 ans, des évolutions contraires apparaissent à la ville et à la campagne en ce qui concerne le sous-groupe 20-44 ans. En effet, celui-ci voit sa proportion progresser en milieu urbain tandis qu'il a tendance à régresser en milieu rural. Dans ce groupe le plus exposé à la mobilité pour des motifs professionnels, on peut donc penser que les mouvements migratoires ont eu des effets moins négatifs à la ville qu'à la campagne.

4. La perte nette d'emplois enregistrée dans la zone rurale et notamment dans l'agriculture a eu pour conséquence non seulement un départ définitif d'actifs à l'extérieur de la zone qui s'est soldé par un déficit mais aussi par une accélération des migrations alternantes (cf. chapitre « La campagne fougèraise »).

Cela se manifeste :

- par un élargissement et une densification des aires de drainage comme le montre l'exemple de Fougères (cf. schéma page 227) ;
- par un accroissement des flux en direction des principaux centres :



Note : La partie hachurée correspond à l'aire de migrations de 1962.

Les migrations alternantes des trois unités urbaines

	1975		1962	
Fougères	Nombre d'emplois	14 550	Nombre d'emplois	11 488
	Travaillant et résidant	11 515	Travaillant et résidant	10 662
	Migrants alternants ↑	3 035 = 21 %	Migrants alternants ↑	826 = 7,2 %
Louvigné-du-Désert	Nombre d'emplois	1 915	Nombre d'emplois	1 750
	Travaillant et résidant	1 490	Travaillant et résidant	1 538
	Migrants alternants ↑	425 = 22,2 %	Migrants alternants ↑	212 = 12,1 %
Saint-Brice-en-Coglès	Nombre d'emplois	1 695	Nombre d'emplois	3 772
	Travaillant et résidant	895	Travaillant et résidant	3 508
	Migrants alternants ↑	800 = 47,2 %	Migrants alternants ↑	264 = 0,7 %

Le résultat de cet accroissement est que pour ces centres en 1975, les migrants alternants constituent un apport de main-d'œuvre important alors qu'en 1962, il était pratiquement négligeable (80).

Cette main-d'œuvre est employée majoritairement dans le secteur secondaire 62,8%. Elle représente plus du quart de la population employée dans le secteur secondaire et plus du cinquième de celle employée dans le secteur tertiaire des trois principaux centres. Elle constitue parfois un apport essentiel dans le secteur secondaire notamment à Louvigné-du-Désert et à Saint-Brice-en-Coglès où elle représente respectivement 35,5% et 53,2% de la main-d'œuvre employée dans ce secteur.

Parmi les principales activités où travaillent les migrants alternants on relève :

Pour les hommes :

- des industries anciennes telles que :

les industries extractives (granit) à Louvigné-du-Désert et Saint-Brice-en-Coglès ;
le BTP dans tous les cantons ;

- des industries récemment implantées : métallurgie et mécanique à Fougères.

Pour les femmes :

habillement (Saint-Brice-en-Coglès et Fougères) ;

métallurgie et mécanique (à Fougères) ;

qui sont des industries d'implantation récente.

5. La signification des mouvements peut se résumer à une lecture articulée des mutations internes de la société locale à travers le système de travail et le système social et des mutations externes. Dans cet esprit les éléments marquants de l'évolution de la société fougèraise de l'après-guerre aux années 1960 s'expriment ainsi :

De 1960 à 1966 alors qu'à l'extérieur les mutations s'accélérent dans l'industrie et l'agriculture, le « pays » de Fougères commence à être touché par les nouvelles exigences de la production cela se traduit par :

- les premiers changements dans les industries anciennes comme l'industrie de la chaussure : préparation à l'OST sans que les techniques et l'organisation du travail (si ce n'est une réduction du temps de transfert par un meilleur agencement des machines) soient profondément affectées ;
- l'implantation d'entreprises externes notamment de confection basées sur l'OST favorisée par des interventions de l'Etat.

(80) A l'exception de Louvigné-du-Désert.

- Généralisation de l'OST
- Elargissement des marchés, transformation des circuits de distribution adaptés à la consommation de masse
- Début d'intégration au marché mondial (traité de Rome)
- Intervention plus grande de l'état avec l'avènement de la Ve République

SYSTEME DE TRAVAIL

Objectifs productifs :

- . Produit de qualité
- . Petites séries adaptées à une clientèle variée

Techniques :

- . Machines variées non intégrées (prolongeant souvent le geste manuel)

Organisation du travail (coopération complexe), basée sur les critères de valorisation du travail suivants :

- . le matériau
- . le savoir-faire (long apprentissage, place stratégique du coupeur)
- . la qualité du produit final (travail bien fait)
- . Réalisation de la marchandise (aspect secondaire)
 - . Production → détaillants
 - . V.R.P. indépendants agissant à leur guise

élément d'unité : la qualité du produit, le travail bien fait

SYSTEME SOCIAL

La famille : les enfants aident très tôt leur mère (piqueuse), ils s'initient au travail de la chaussure (bas salaires)

Habitat : patrons et ouvriers habitent les mêmes quartiers, les mêmes immeubles

Vie associative : patrons et ouvriers se retrouvent dans les mêmes associations

Groupes dominants :

- . Syndicat de la chaussure (CFTC)
- . Patronat de la chaussure : H. Réhault patron de la chaussure est maire de 1947 à 1962

Idéologie dominante : chrétienne, charité, sacrifices

imbrication privé-social, relations contractuelles; homogénéité entre système de travail et système social

ROLE DE L'INSTITUTION SCOLAIRE

0-3 ans : nourrice

3-4 ans : prise en charge par les enfants plus âgés

6-14 ans : scolarité obligatoire, apprentissage dans la cellule familiale

faible rôle de l'institution scolaire (sous scolarisation)

bas salaires expliquent le comportement vis-à-vis de l'école : si augmentation de la scolarisation elle est inutilisable sur place → émigration donc baisse du revenu familial

PRINCIPALES TENDANCES
EXTERIEURES

CONDITIONS INTERNES

Sur le plan social on n'enregistre pas de profonds bouleversements, néanmoins certains indices de changement apparaissent, la symbiose vie de travail et vie hors travail est mise en cause par la création d'une zone industrielle (hors ville) et la construction d'HLM. A la tête de la municipalité, le maire n'est plus un patron de la chaussure, il appartient toujours au MRP.

Les modifications concernant la formation ne touchent pas l'institution scolaire elles portent sur la formation professionnelle qui tend à s'autonomiser au sein de l'entreprise (création d'un atelier d'apprentissage piquage en 1962 chez Réhault et la même chose pour la coupe en 1966).

De 1966 à 1973, tandis qu'à l'extérieur l'intégration économique se poursuit et qu'une réforme nationale du système éducatif tend à l'adapter aux nouvelles exigences découlant de la consommation et de la production de masse, à Fougères l'unité qui se faisait autour du produit de qualité et du travail bien fait débouchant sur un certain consensus, éclate avec la mise en place, pour répondre aux nouveaux objectifs de production (quantité, production de masse), de nouvelles techniques et d'une nouvelle organisation du travail.

Les forces sociales connaissent des transformations importantes, la CFTC (organisation syndicale la plus influente) devenue la CFDT est de plus en plus hostile à l'accord « cogestionnaire » de 1953 et pose les problèmes en terme de développement global.

A la tête de la municipalité, le nouveau député-maire (non originaire de Fougères) favorise les implantations industrielles et une urbanisation qui accentuent l'éclatement vie professionnelle - vie sociale.

La formation professionnelle rejetée hors de la production est prise en charge soit par la profession avec la création du centre de l'AFPIC en 1967, soit par l'enseignement professionnel public avec l'ouverture de sections pour les formations chaussure et habillement.

6. Malgré les profondes mutations intervenues dans le pays de Fougères, l'empreinte du passé est toujours présente, certains traits de la structure économique de 1975 le révèlent :

- l'agriculture occupe le quart des actifs ;
- l'industrie reste dominée par la section des biens de consommation (67 % des emplois industriels hors BTP) ;
- les non-salariés et les salariés des entreprises artisanales (établissements inférieurs à 10 salariés) représentent 47 % de la population active.

La prise en compte simultanée de plusieurs facteurs (statut de la force de travail, la taille des unités, la distinction entre production et tertiaire) et la connaissance sensible que nous avons des entreprises du pays de Fougères permettent une partition du tissu socio-économique qui souligne les survivances du passé et précise la nature des liens emplois-formations (cf. tableau page suivante).

Types d'activités	Effectifs 1975	Filières dominantes d'accès à l'emploi qualifié
I - Secteurs productifs		
1. Familiale - artisanale	9 160 47,0	Formation sur le tas - apprentissage
2. Manufacture	3 185 16,3	Apprentissage
3. Industrie traditionnelle	4 170 21,4	Apprentissage - formations initiales technologiques courtes
4. Industrie moderne	2 980 15,3	Formations initiales technologiques courtes
Ensemble I	19 495 100,0	
II - Tertiaire		
1. Circulation des marchandises		
1 a. Traditionnel	3 095 34,6	Formation sur le tas
1 b. Moderne	2 800 31,3	Adaptation - formations initiales générales courtes
2. Circulation de l'argent	220 2,5	Formations initiales générales et technologiques courtes
3. Reproduction sociale	2 835 31,6	Formations initiales générales courtes et longues
Ensemble II	8 950 100,0	

NOTE EXPLICATIVE DU TABLEAU CI-DESSUS

- I 1 : Familiale - artisanale : cette rubrique regroupe les non-salariés (majoritairement des agriculteurs) et les salariés des unités employant moins de 10 salariés.
- I 2 : Manufacture : concerne essentiellement des établissements de 10 à 99 salariés dont l'organisation du travail reste proche de la manufacture (coopération complexe).
- I 3 : Industrie traditionnelle : concerne principalement les établissements employant plus de 100 salariés qui, malgré une division du travail plus poussée (type OST), gardent des formes manufacturières.
- I 4 : Industrie moderne : il s'agit d'établissements industriels dans lesquels l'OST et le Fordisme dominent.
- II 1 : Circulation des marchandises : rassemble les commerces et les services avec la distinction suivante :
1 a : traditionnel : où l'on retrouve les non-salariés et les établissements employant au plus 5 salariés ;
1 b : moderne : les salariés des établissements > 5 salariés.
- II 2 : Circulation de l'argent : concerne les organismes financiers.
- II 3 : Reproduction sociale : il s'agit des services non marchands et donc principalement des fonctions de l'Etat traditionnelles ou liées au développement du salariat.

Ainsi, les formes d'organisation du travail les plus représentées sont d'une part celles qui font très peu appel à l'institution scolaire (sphère d'auto-formation) et d'autre part, celles qui, bien qu'utilisant le système de formation (industrie traditionnelle, moderne), offrent une majorité de postes de travail n'exigeant aucune formation particulière.

Ces survivances, précisons-le, sont dues pour une large part aux capacités de résistance de l'agriculture et du BTP qui peuvent s'exprimer par un repli total sur la main-d'œuvre familiale — tendance à l'élimination du salariat dans les exploitations agricoles — ou un retour en cas de difficultés sur l'unique travail de l'artisan dans le bâtiment (ainsi entre 1962 et 1975, les unités n'employant pas de salariés augmentent — leurs effectifs passent en termes indiciaires de 100 à 139 — tandis que dans le même temps l'emploi des établissements de un à cinq salariés régressent de 100 à 57).

Cet héritage du passé explique :

- le profil éducatif médiocre de la population malgré une amélioration certaine pour les plus jeunes :

Niveau de diplômes	Population de 17 ans et plus (ni scolaire, ni apprenti)	Dont tranche d'âge de 17 à 34 ans
CEP au plus (*)	78,0	55,8
CAP	10,2	22,6
BEPC	6,2	11,3
Baccalauréat	3,4	6,7
Supérieur au baccalauréat	2,2	3,6
Ensemble	100,0	100,0
Effectifs	42 625	13 830

Source : Recensement de la population, 1975.

(*) La part des titulaires d'un CEP au plus est respectivement de 69,5 % pour la population de 17 ans ou plus, 46,9 % pour la tranche de 17 à 34 ans en Ille-et-Vilaine et de 70,4 % et 43,9 % en Bretagne.

- l'évolution modérée des taux de scolarisation entre 1962 et 1975 : 44,1 % pour les 15-16 ans en 1962, 49,5 % pour les 17-18 ans en 1975.

Tous ces éléments vont concourir à la recherche de solutions hors système éducatif traditionnel pour faciliter l'insertion des actifs dans les nouveaux processus de production et modes de vie.

II. - DES ACTIONS DE FORMATION : TENTATIVE DE RÉPONSE AUX CHANGEMENTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les caractéristiques du pays de Fougères et la crise de la chaussure vont solliciter des actions de formation qui prendront deux aspects :

- une action de reconversion des licenciés de la chaussure qui a pour objet le remodelage d'une force de travail utilisable immédiatement par les nouveaux processus de production ;
- une action collective de formation qui s'inscrit dans une perspective plus large d'intervention sur l'ensemble du milieu.

1. L'ACTION DE RECONVERSION

En avril 1976, la fermeture d'établissements de la chaussure va entraîner le licenciement collectif de 1 100 personnes. Cela aura pour conséquence la forte progression du chômage à Fougères qui touchera 15 % des actifs (contre 4 % en moyenne nationale). Face à cette situation critique, les Pouvoirs publics interviendront rapidement. En effet, avant même la fermeture définitive des établissements, par lettre du 26 février 1976, le Ministre chargé de l'Aménagement du territoire donne mission au Commissaire à l'industrialisation de l'Ouest de :

« S'attacher avec une vigilance particulière à la solution du problème de l'emploi à Fougères, à la fois par des restructurations des entreprises existantes, par création d'établissements nouveaux et en favorisant la mobilité professionnelle à l'intérieur de l'agglomération » (81).

Dans cet esprit, une série de mesures est adoptée :

- le taux le plus favorable des aides au développement régional est accordé à la zone ;
- prise en charge des frais de formation dans les conditions les plus favorables pour les créations d'entreprises et les extensions ;
- moyens financiers pour la création du Centre de conversion : 2,2 millions de francs pour les dépenses d'investissement dégagés par le Fonds national de l'emploi, 900 000 francs pour les dépenses de fonctionnement pris en charge pour moitié par le FNE et le FSE (fonds social européen).

C'est ainsi qu'en septembre 1977, le Centre de reconversion voit le jour.

Le dispositif initial s'articule ainsi :

- six sections de préformation d'une durée de trois mois : deux destinées aux métiers du bois, quatre à la mécanique d'une capacité globale de quatre-vingt-dix stagiaires ;
- deux sections de formation professionnelle d'une durée de six mois : ajustage - mécanique, menuiserie de bâtiment d'une capacité de trente stagiaires. Comme on peut le constater l'accent est surtout mis sur la « préformation », ce qui s'explique par :
- le faible niveau de qualification de la structure des emplois offerts par les nouvelles implantations ;

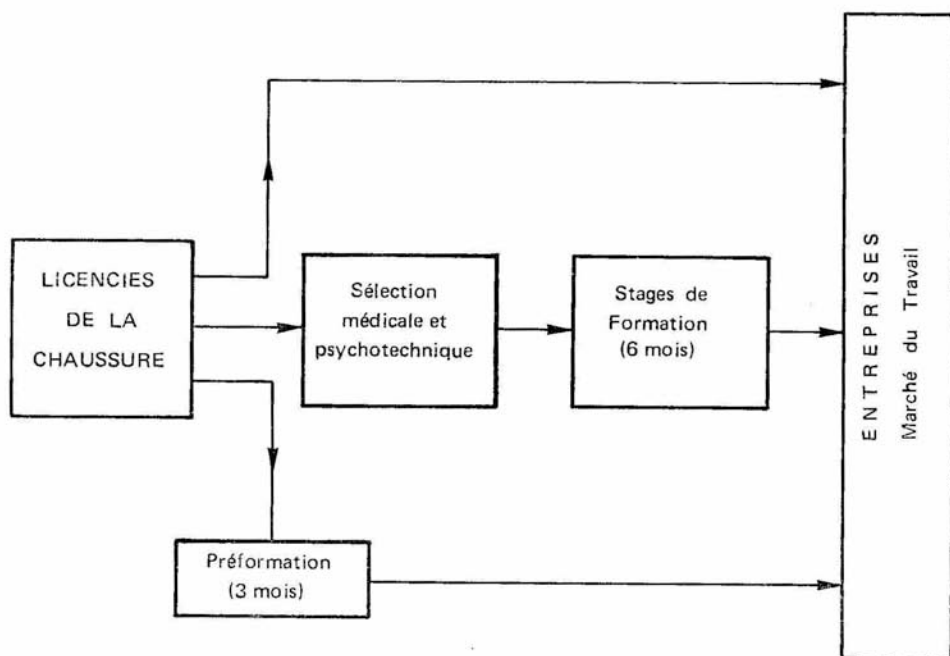
(81) Extrait d'une communication effectuée par H. Fournier pour la France au Séminaire sur la planification de l'économie de l'emploi (Madrid, 6-8 novembre 1978), « Une expérience de conversion : le cas de la chaussure à Fougères ».

- la nécessité d'habituer une main-d'œuvre issue de procès de travail traditionnels à un nouveau monde de travail, comme le souligne le responsable du centre de conversion :

« Les (licenciés de la chaussure) familiariser avec un milieu professionnel différent de ceux qu'ils avaient connus (ambiance nouvelle), horaires nouveaux, vocabulaire et technique nouveaux ; de leur donner l'initiation gestuelle correspondant à la nouvelle activité envisagée ; de procéder à une actualisation de leurs connaissances générales... »

Ouest-France du 15 décembre 1977.

Compte tenu de ces objectifs, le premier schéma de recrutement des stagiaires était le suivant :



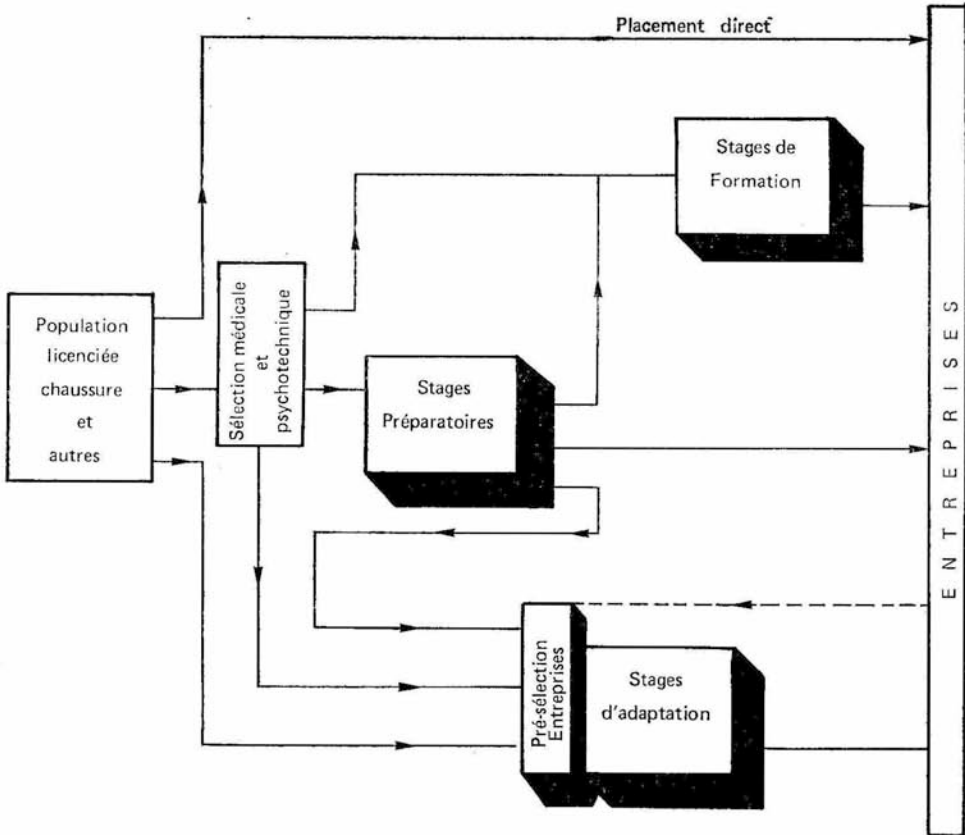
On note, dans ce premier schéma, qu'aucune sélection préalable n'est pratiquée pour l'entrée dans des sections préparatoires. Dans une seconde étape, du fait des difficultés d'insertion des stagiaires ayant entrepris une préformation, du fait de l'insistance des entreprises pour obtenir des stages encore plus étroitement liés à leurs besoins, on assistera à une redéfinition de l'action de conversion. Comme le montre le schéma ci-dessous, ce recentrage se traduira par :

- l'introduction de procédures de sélection des stagiaires ;

- le renforcement de « l'initiation professionnelle » dans les sections préparatoires ;

- la mise en place d'un stage d'adaptation aux postes créés d'une durée d'un mois auquel sont assignés les objectifs suivants :

« Transformer ou améliorer la dextérité manuelle des stagiaires. Le but de ce stage est de permettre une adaptation à la manipulation et au montage de petites pièces de mécanique » (82).



Au total, et en partie du fait de la sélection accrue (à l'issue de la sélection médicale et psycho-technique, sur 310 personnes convoquées : 64 % ont été déclarées inaptes à suivre tout stage et 36 % théoriquement aptes) les résultats demeurent modestes eu égard aux moyens :

- Préformation : 148 personnes.
- Adaptation à l'entreprise : 35 personnes.
- Stage de formation professionnelle : 39 personnes.

(82) Rapport de l'AFPA du 27 février 1978 : Proposition d'avenant n° 1 à la convention du 11 juillet 1977.

2. L'ACTION COLLECTIVE DE FORMATION (ACF)

Si la mise en place de l'Action collective de formation à Fougères est consécutive à la grave crise qu'a connue l'industrie de la chaussure en 1976, il est néanmoins nécessaire de situer brièvement les caractéristiques structurelles qui peuvent la justifier.

Cette région mi-rurale, mi-urbaine, mi-agricole, mi-industrielle, est confrontée à de profondes et rapides mutations dans ses activités alors que la population a dans son ensemble un niveau de formation faible.

Les habitudes professionnelles marquées par des manières de produire artisanales ou semi-artisanales se trouvent remises en cause. Les processus d'insertion dans la vie professionnelle, les rythmes de celle-ci et partant les systèmes de relation tant sur le lieu de travail qu'en dehors s'en trouvent affectés.

Face à ces profonds changements, faute d'un outillage intellectuel qui ne permet pas d'en discerner les lignes de force, la tentation à subir risque d'être dominante. Cette attitude peut conduire alors à une marginalisation ou à une semi-marginalisation d'une partie du milieu.

La mise en œuvre d'une action collective de formation qui s'adresse « à une population globale (résidents et salariés), un effort prioritaire étant fait pour répondre aux catégories les plus défavorisées » (83) peut constituer un élément de réponse important eu égard à la nature et à la dimension des problèmes posés.

Dans le cadre du projet ACF sur le pays de Fougères, une étude fut demandée par le comité local (84) à l'ADPSB (85) afin d'approfondir la connaissance du milieu socio-culturel.

L'objet était de mettre en lumière les traits fondamentaux de ce milieu en prêtant attention aux personnes, à leur culture, à leurs aspirations ; de définir le système de relations sociales tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau de l'insertion dans la commune, dans le quartier. Pour la connaissance du tissu social dans lequel va s'implanter l'action collective de formation, l'étude des représentations de la population apparaît comme un complément indispensable à celle de la réalité objective. En effet, elle peut permettre de déceler ce qui, dans les mentalités, constitue des freins ou au contraire des possibilités d'ouverture pour le changement.

L'étude menée dans les cantons ruraux et dans l'agglomération de Fougères a fait apparaître certaines données pouvant servir à définir des projets de formation (86).

(83) Cf. circulaire Granet, 1975.

(84) Comité local : composé des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT et CGT-FO, de responsables représentant la Chambre de commerce et d'industrie, d'élus locaux et départementaux et des représentants des administrations (Education et Travail).

(85) ADPSB : Association pour le développement de la promotion sociale en Bretagne.

(86) On utilise ici les conclusions des enquêtes et des rapports réalisés par Marie-Louise Biche et Dominique Riou.

NOTE

sur l'origine et l'évolution des Actions Collectives de Formation

Les traits originaux de ce type d'action sont apparus à travers l'opération menée par le CUCES () lors de la première opération de reconversion des mineurs du bassin ferrifère lorrain en 1966-1969. En effet, l'objectif dépassa rapidement les seules nécessités économiques pour s'inscrire dans un projet de changement social. Cela se marqua à la fois :*

- *au niveau de la méthode : la formation au lieu d'être une technique aux mains de quelques spécialistes fut menée par la population elle-même, Pouvoirs publics, élus locaux, chefs d'entreprise et syndicats étant impliqués ;*
- *au niveau du champ concerné : initialement réservée aux mineurs, elle fut ouverte à tout le monde et ne fut plus liée à la reconversion.*

Par la suite d'autres actions collectives de formation (ACF) s'implantèrent dans d'autres zones touchées par une crise : Nord (bassin charbonnier), Roubaix, Tourcoing, etc. ou dans des zones rurales : Perche, Bocage ornais en Normandie où l'on ne parvient pas à promouvoir la formation d'adultes par les moyens de la loi de 1971.

Les objectifs et les caractéristiques des ACF sont définis depuis 1975 par une circulaire Granet :

Une ACF peut être créée dans une zone géographique affectée par un déséquilibre important (économique, démographique, etc.) reconnu et constaté au niveau régional ; il faut que l'appareil éducatif ne puisse résoudre par des moyens ordinaires des problèmes posés par le plan de la formation professionnelle et de la promotion sociale ; il faut aussi que le Comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi soit d'accord pour consentir une aide particulière pour la zone donnée dans le cadre de la politique régionale de formation ; et enfin, que la population locale s'exprimant par la voie de ses représentants (collectivités locales, organisations patronales et syndicales, associations représentatives) soit d'accord pour prendre part à l'effort collectif de progrès de la zone.

(*) Centre universitaire de coopération économique et sociale, Nancy.

En milieu rural par exemple, on relève :

- le souhait de rompre avec un certain processus d'isolement ;
- le constat d'une certaine mentalité individualiste et le désir d'en changer ;
- le constat de l'insuffisance de la vie collective, de l'insuffisance des lieux et des occasions de rencontre.

La formation professionnelle, à ce stade, n'apparaît pas comme très attractive, exception faite pour les agriculteurs qui semblent intéressés par un perfectionnement, un recyclage. C'est dans la rubrique assez large de formation culturelle qu'on peut faire figurer la majorité des aspirations.

Dans l'agglomération de Fougères, l'étude, davantage centrée sur les problèmes de formation, a fait apparaître vis-à-vis de la formation initiale et de la formation complémentaire des attitudes qui reflètent, pour une large part, les difficultés rencontrées au niveau de l'emploi. En bref, la formation est considérée comme vaine dès lors qu'on ne peut pas la valoriser. En dépit de cet handicap, la formation paraît pouvoir être envisagée à différents niveaux :

- à des fins professionnelles en regroupant des demandes individuelles très spécifiques ;
- pour l'épanouissement personnel soit dans les relations sociales ou dans la vie professionnelle, elle a alors pour objectif de combler les lacunes de la formation initiale, de dominer ses complexes, de retrouver confiance en soi, d'être plus à l'aise avec les autres.

Cette formation ne peut pas être un projet personnel compte tenu de toutes les résistances mais un projet collectif afin d'assumer une prise en charge d'avenir.

Le travail d'expérimentation conduit dans trois zones tests (87) ayant permis de définir une méthode pertinente pour la mise en place généralisée de l'action sur l'ensemble de l'arrondissement ; l'objectif central a été alors dans une première phase de faciliter l'accès à la formation de la plus large proportion de la population visée (88). Les moyens pour atteindre cet objectif ont été sans doute une information générale, mais ont surtout reposé :

- sur l'organisation de réponses éducatives très proches de la demande ;
- sur la structuration de relais-locaux (89) facilitant l'émergence de la demande.

La notion de groupe-relais reposant sur l'idée de faire naître dans chaque commune des « forces vives » prenant en charge l'ACF.

Pour qu'un tel système fonctionne selon les buts assignés une attention particulière doit être apportée au choix et à la formation des formateurs. Leur choix a été fait pour permettre d'intégrer les caractéristiques socio-culturelles du public dans l'élaboration du projet pédagogique. D'origines très diverses mais issus du milieu (ils sont pour la plupart originaires de l'arrondissement de Fougères), ils interviennent dans les communes mêmes ou périphériques à leur

(87) Deux quartiers de Fougères (Les Cotterets et la Chattière), une commune rurale (Saint-Georges-de-Reitembault).

(88) On utilise ici des éléments contenus dans le rapport sur l'action collective de formation du pays de Fougères, mai 1979.

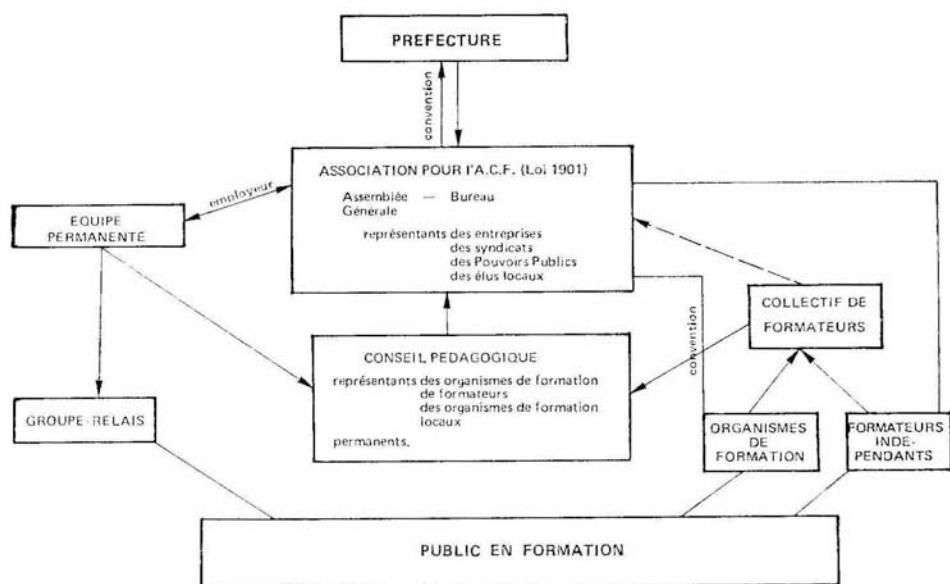
(89) Il existe actuellement 41 groupes-relais regroupant 550 personnes.

lieu d'habitation, ils peuvent donc intégrer facilement l'apprentissage technique aux démarches socio-culturelles et économiques de la population.

Leur formation est conçue pour que la démarche ne soit pas atomisée et que le projet pédagogique reste cohérent et s'enrichisse de la multiplicité des démarches.

Dès septembre 1978, les formateurs ont constitué un collectif qui a pour but de préserver la globalité et la cohérence de l'action, ils se sont donnés aussi les moyens d'être représentés au sein des différentes instances de décision et d'orientation (Assemblée générale, Association et Conseil pédagogique).

L'ensemble du système créé pour cette action collective apparaît dans le schéma suivant :



Source : Rapport sur l'Action collective de formation du pays de Fougères, mai 1979.

Dans cette première phase, l'action collective de formation a permis :

- un déblocage en favorisant l'intégration des milieux les plus défavorisés au système de formation, en reliant la vie quotidienne à la formation ;
- la poursuite d'un objectif d'information et d'orientation en permettant aux auditeurs d'élaborer des projets de formation à plus long terme.

L'aspect de « déblocage » apparaît à travers la liste des unités de formation (cf. p. 240) tant en raison de la nature que du niveau (en général 1^{er} niveau) des formations dispensées :

Les caractéristiques des unités de formation organisées

Unités	Niveaux				Nombre de participants	Nombre de groupes
	1	2	3	4		
Anglais	×	×	×	×	188	19
Allemand	×		×		38	3
Breton	×				9	1
Espagnol	×				16	1
Expression écrite et orale	×				77	6
Expression graphique	×				12	1
Expression musicale	×				17	1
Expression photographique	×				118	9
Expression corporelle	×				12	1
Expression théâtrale	×				19	1
Connaissance de son corps	×				274	19
Judo - Yoga	×				89	5
Relations parents-enfants	×	×			27	2
Perfectionnement des assistantes maternelles	×					
Travail du bois	×				12	1
Coupe - Couture	×				318	25
Décoration	×				74	6
Electricité	×				60	5
Automobile	×	×			90	6
Mécanique agricole	×					
Soudure et travail du fer	×				156	14
Mathématiques	×				7	1
Santé et vie quotidienne	×				41	4
Législation	×				28	2
Alimentation, santé et économie familiale	×				385	28
Le pays de Fougères	×				15	1
Gestion, aménagement et animation communes rurales	×				31	3
Comptabilité femmes artisans	×				72	7
Comptabilité générale	×				27	3
Sténo-dactylo	×				98	1
					2 119 stagiaires	177 groupes

Source : Rapport sur l'Action collective de formation du pays de Fougères, mai 1979.

A travers un assez large éventail de formations, on note cependant une certaine concentration sur les formations : **alimentation, santé, économie familiale et coupe-couture**, ce qui s'explique sans doute (comme nous aurons l'occasion de l'indiquer plus loin) par la forte proportion de femmes, mais ce qui est

important de voir c'est quelle est la signification de ce type de formation ?
Commençons par remarquer qu'à un premier niveau, il ne peut s'agir essentiellement que de formations permettant à la femme de mieux jouer son rôle au sein de la famille compte tenu du nouvel environnement économique et social.

Que peut-on apprendre dans des formations comme :

Alimentation, santé :

sans doute, des éléments de diététique, d'hygiène, qui ont une valeur générale mais aussi une manière de consommer des soins qui est propre à l'environnement actuel.

Economie familiale :

- apprendre à reconnaître la qualité des biens qui sont offerts à la consommation ;
- apprendre à gérer un budget compte tenu des limites imposées par ses ressources mais aussi des dispositifs de crédit à la consommation pouvant exister.

Parmi les autres formations dispensées, on peut relever l'électricité, l'automobile, la mécanique agricole, la soudure et le travail du fer qui ont une utilité très immédiate pour l'entretien de véhicules, de machines ou de matériels agricoles mais qui, par la sensibilisation à ces problèmes qu'elles développent, peuvent aussi servir à construire des projets de formation.

Il en est de même pour la formation : comptabilité, femme d'artisan, directement intégrable dans la vie quotidienne mais qui peut être aussi le point de départ d'une formation plus complète.

On peut avoir une idée de l'accueil fait par la population à ce type d'action en examinant l'importance et les caractéristiques du public en formation.

Les inscrits à une ou plusieurs unités de formation au sein de l'action collective durant la saison 1978-1979 représentent 1 475 personnes participant à 177 stages, dont 171 se poursuivent au début de 1979.

Cette population largement féminine (les trois-quarts de l'ensemble) présente une répartition par âge relativement équilibrée pour les âges jeunes et mûrs (16-53 ans), elle a un niveau de formation plus élevé que le niveau de la population de 17 ans et plus dans l'arrondissement ; cependant, le groupe « CEP au plus » forme plus de 45 % de l'ensemble (population totale : 71,3 %).

La répartition par catégorie socio-professionnelle correspond à celle de la population avec toutefois une sous-représentation des artisans et commerçants ; quant à la répartition par origine géographique, elle fait apparaître que la zone urbaine et la zone rurale sont représentées selon leur poids respectif.

Au stade actuel, les objectifs, en ce qui concerne la population visée, tant au niveau du chiffre global que de la répartition selon les critères démographiques, sociaux ou culturels, semblent avoir été atteints dans une large mesure. Il est néanmoins difficile de porter un jugement définitif sur les résultats d'un tel type d'action qui a besoin d'une assez longue durée pour qu'on puisse en apprécier pleinement les effets, ce qui n'est d'ailleurs pas forcément admis par toutes les instances administratives ou les forces sociales impliquées.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ayant rompu, après en avoir apprécié les limites, avec les approches purement statistiques de forme plus ou moins modélisée que les nécessités administratives et l'état de notre expérience nous avaient amené à pratiquer ; nous nous sommes donc orientés vers une étude à caractère globalisant (1). Celle-ci avait pour objectif d'analyser les phénomènes de désintégration-recomposition des structures socio-économiques et la façon dont les appareils de formation s'y insèrent. C'est parce que nous partageons cette interrogation de Jean Bouvier :

« Si nous sommes incapables d'envisager notre avenir, n'est-ce pas parce que nous distinguons mal les enchaînements du proche passé ? » (2),

que nous nous sommes engagés dans cette voie. Dans cette perspective l'étude conduite à deux niveaux géographiques : la région Bretagne et le « pays » de Fougères a permis de mettre en évidence les aspects multiples que comporte la relation emploi-formation dans la réalité économique et sociale et partant d'en saisir la dynamique d'évolution.

L'analyse au niveau de la région Bretagne a consisté à rechercher et à expliquer la cohérence qui pouvait exister entre les grands traits qui ont marqué l'évolution des structures socio-économiques et des appareils de formation (initiale et continue) durant la période 1962-1975. Les principaux faits qui s'en dégagent sont les suivants :

- Les transformations que connaissent les appareils de formation ne peuvent être comprises en faisant seulement l'examen des modifications intervenues dans la structure des activités, la répartition des emplois.
- En effet, la signification et le mode d'accès aux emplois ne sont pas seulement déterminés par leurs profils (entendus comme un ensemble de tâches à accomplir, ou de savoir-faire requis) mais aussi par tout un ensemble de conditions sociales.
- Dès lors, la relation emploi-formation ne peut être saisie sans comprendre la logique économique et sociale (principes, caractéristiques, effets) qui préside aux transformations dans une région donnée, caractérisée par un certain stade de son histoire.

Le cas de la Bretagne est de ce point de vue éclairant.

L'ampleur et la rapidité des mutations qui ont caractérisé le passage d'une société à dominante agricole — rurale — artisanale à une société industrielle plus urbanisée à travers les changements dans l'emploi qu'il a déterminés, ont finalement bouleversé l'ensemble des modes de vie. Par suite, la place tenue par les appareils de formation ne s'est pas réduite à l'acquisition par des voies nouvelles de savoir-faire différents, mais ils ont dû assumer l'insertion d'une partie importante de la population, dans un monde comportant des valeurs et des pratiques très différentes de celles connues jusqu'alors par les intéressés — dont les éléments se situent non seulement au plan professionnel mais aussi sur celui de la consommation — et ayant donc finalement une dimension culturelle (3). Ils n'ont pu le faire parfois qu'en dépassant les

(1) Introduction : La problématique.

(2) **Histoire économique et sociale de la France**, tome IV, 1^{er} volume : **Les années 1880-1914**, sous la direction de F. Bredel et E. Labrousse, PUF, 1976, p. 10.

(3) Culture étant pris dans son sens large, anthropologique : pratique et représentation et non dans sa réduction à la dimension arts et lettres de la « culture cultivée ».

limites des appareils de formation traditionnels (création de Centres de mutants - Radio Télé promotion Bretagne).

Au niveau de la région, les grandes articulations de la dynamique d'évolution de la relation emploi-formation ont été saisies mais sans élucider dans le détail les mécanismes qui s'y attachent.

Précisément, l'analyse faite dans le pays de Fougères, et c'est ce qui en fait l'originalité, a permis de suivre pas à pas les mécanismes de désintégration-recomposition des structures économiques et sociales, la formation étant intégrée dans ce processus.

Cette analyse qui s'est étendue à l'ensemble du « pays » a été particulièrement poussée en ce qui concerne l'industrie de la chaussure qui fut longtemps l'activité dominante, voire quasi-exclusive, de la ville de Fougères et qui constituait le véritable substrat de la vie sociale.

La logique de ce système résidait dans le fait qu'il reliait une industrie à faible productivité ayant gardé un caractère manufacturier voire artisanal, dispensant des salaires faibles, requérant un fort taux d'activité (hommes, femmes) et une entrée en activité précoce à une faible scolarisation et à des formes d'« auto-formation » apprentissage sur le tas. Impliquant l'ensemble de la vie sociale, sa force résidait dans le fait que malgré des tensions débouchant parfois sur des conflits âpres, il reposait sur un certain consensus au niveau de la qualité du travail fait, de la manière de travailler, consensus qui, d'une certaine façon, s'exprimera sous une forme institutionnalisée à travers l'accord de 1953.

C'est précisément lorsque le consensus sur une certaine conception du travail sera remis en cause sans qu'il en résulte des avantages sociaux pour les ouvriers (bien au contraire : le chômage devenant de plus en plus menaçant avec les restructurations) que des grincements se produisirent annonçant l'explosion.

L'effondrement d'un tel système en raison de sa prégnance sur le milieu ne pouvait pas se faire sans provoquer un traumatisme car, à travers lui, c'est tout un mode de vie (4) patiemment construit au long des décennies qui disparaissait.

Les survivances du passé (5) dans les mentalités constituent des freins à l'évolution imposée par l'implantation de nouvelles entreprises, qui se traduit par de nouvelles façons de travailler et finalement de vivre.

L'implantation d'une action de reconversion et plus encore de l'action collective de formation, outre l'aspect conjoncturel qu'elle a pu revêtir : « faire feux de tout bois dans un moment difficile », peut être interprétée comme l'indice d'une régulation à mettre en place pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble — compte tenu des résistances plus ou moins latentes au changement et ce d'autant que les effets cumulatifs de la sous-scolarisation ne faisaient qu'accroître le handicap.

(4) Le jardin de l'ouvrier à Fougères s'intégrait dans l'organisation de son temps et de ses ressources, compte tenu du caractère de la production de la chaussure marquée par des à-coups saisonniers.

(5) A l'occasion de propositions d'embauche dans de nouvelles entreprises, les licenciés de la chaussure furent réticents pour accepter le rythme de travail nouveau (2 x 8 h).

Que l'action collective de formation puisse provoquer parmi les forces sociales organisées, réserves voire réticences, peut s'expliquer par le fait qu'elles ont du mal à situer son rôle dans le passage aux nouvelles règles qui régissent la vie économique et sociale, et cela tant au niveau des connaissances qu'elle dispense que des comportements qu'elle est susceptible d'engendrer. En fait, seuls ceux des acteurs sociaux qui sont capables d'en discerner les effets structurels et de les intégrer dans leur stratégie peuvent s'y intéresser car elle devient alors un enjeu concret.

*
**

La présente étude permet de tirer un certain nombre d'enseignements pour l'analyse des liaisons emploi-formation tant du point de vue général (global) que spatial : régional - inter-régional et zonal.

a. D'une manière générale, si l'on se propose de saisir les mécanismes qui contribuent à la transformation entre systèmes de travail et systèmes de formation, cela suppose :

- d'une part de situer le champ de la recherche dans un cadre globalisant, seul susceptible de rendre compte de la complexité de la matière étudiée ;
- d'autre part d'opter pour une démarche historique qui permet de dénouer les enchaînements des mutations à l'intérieur desquelles les facteurs influents peuvent être mis en lumière et hiérarchisés.

Ce type d'approche s'inscrivant dans la compréhension de la société réelle doit s'appuyer sur la notion de mode de production (6).

La lecture intégrée des mécanismes met en jeu plusieurs dimensions à l'intérieur desquelles des éléments variés sont à considérer.

Les systèmes de travail doivent en premier lieu être identifiés en fonction de leur logique économique, de leurs objectifs. Cela signifie que les systèmes de travail participent de logiques différentes bien que s'articulant autour d'une cohérence socio-économique d'ensemble (nationale, internationale). Une fois positionné, chaque système de travail peut être précisé par rapport au type d'accumulation dominante qui le caractérise : intensif ou extensif.

La place des systèmes de travail ainsi définie, il convient dès lors de caractériser chacun d'eux par la mise en évidence de leurs principales composantes regroupées à l'intérieur de quatre rubriques :

- les objectifs de la production (ou de l'activité en général),
- la technologie,
- l'organisation du travail,
- la nature des relations du travail, des règles contractuelles (contenu des conventions collectives, formes de salaires, seuils du droit du travail : 50 salariés, 300 salariés...).

Ce genre d'investigation constitue, à notre avis, un préalable à la compréhension des liaisons emploi-formation. En effet, cette première analyse permet d'entrevoir les relations que ces systèmes vont entretenir avec les systèmes de formation

(6) « En fait, lorsque nous abordons l'étude d'une économie réelle... nous devons penser cette économie comme une structure complexe à dominante. Nous saisissons une telle structure comme une combinaison spécifique de plusieurs modes de production dont un est dominant », C. Bettelheim, *La transition vers l'économie socialiste*, Edit. F. Maspéro, 1970.

au-delà de la scolarité obligatoire que l'on considérera comme une base minimale de socialisation générale pour l'ensemble des individus d'une société à un moment donné.

Du côté des appareils de formation, cela suppose de saisir leur rôle tout en sachant que chacun d'eux remplit simultanément trois fonctions : idéologique, sociale, économique avec le primat de l'une d'elles variable selon les formes d'éducation, leurs places et leurs niveaux.

b. Lorsque l'on se place au niveau de l'analyse régionale et interrégionale des interrelations entre formations et emplois, il faudra en plus s'attacher à saisir la signification interne de la structure socio-économique régionale et le type d'articulations qui lie cet espace à l'ensemble national. Cela veut dire, en d'autres termes, qu'il faut analyser le poids des structures internes et déterminer le type de contribution de celles-ci à la cohérence socio-économique d'ensemble. Ici les structures sociales, leurs évolutions et les relations entre état national et autorités régionales prennent toutes leurs significations.

c. L'analyse au niveau d'une zone est celle de la réalité immédiate, subissant les influences régionales et nationales, mais à l'intérieur de laquelle les décisions se matérialisent. A ce titre, toute mesure d'apparence ponctuelle sur un problème d'emploi a des origines structurelles et des conséquences sur la totalité du milieu : les décisions doivent donc s'appuyer sur des analyses historiques globales qui ne peuvent se résumer au changement des systèmes de travail. Ici, ce sont donc les formes concrètes selon lesquelles se nouent et se dénouent les rapports de production qui devront être privilégiées. Dans ce contexte, l'accent sera mis pour ce qui concerne les missions du CEREQ sur les mécanismes qui contribuent à la transformation des inter-relations entre systèmes de travail et systèmes de formation.

La compréhension de ces mécanismes suppose une lecture de la décomposition. Décomposition des catégories sociales en précisant leur place dans la société locale et le monde du travail et leurs attentes différenciées par rapport aux formations tant du point de vue de leurs contenus que de leurs formes.

**

Dans la perspective d'une étude inter-régionale des relations emploi-formation s'appuyant sur les acquis du présent travail, il conviendrait d'approfondir certains points.

Si nous sommes convaincus que l'étude concrète d'une formation sociale doit être au centre de la compréhension de la modification des inter-relations entre travail et éducation, il n'en demeure pas moins qu'une première phase permettant de saisir (même succinctement) les différenciations spatiales des structures économiques doit être envisagée. Utilisée avec précaution et sous certaines hypothèses, l'information statistique contribue à faciliter les approfondissements ultérieurs.

A ce titre, on énoncera des premières idées qui mériteront d'être complétées.

Le champ d'investigation retenu dans une première étape recouvre le régional et l'inter-régional. Nous ne posons pas ici le problème de savoir si la région programme constitue un cadre spatial pertinent (on se référera à ce sujet à la partie problématique), nous la prenons comme une donnée qui a l'avantage d'être cernée le plus largement possible par les statistiques et informations socio-économiques actuelles.

Cette première étape devrait permettre de répondre à une question simple : quels enseignements peut-on tirer sur les différenciations socio-économiques et éducatives par l'utilisation d'informations existantes et d'accès relativement aisé ? tout en limitant les prétentions à une année, 1975.

Si l'on choisit de démarrer par l'étude d'un point donné (1975), cela signifie que le parti est pris en premier lieu de rôder des instruments tout en insistant sur la nécessité d'une approche dynamique, seule susceptible de rendre intelligible les transformations.

a. La compréhension d'une structure socio-économique et la nature de ses transformations incluant l'analyse de la production-reproduction sociale peuvent s'exprimer à partir de modes de production.

L'intérêt de tenter une connaissance des différents modes de production pour approcher les divers types de relation entre système productif et éducatif a été mis en évidence dans la présente étude. Rappelons simplement que la structure socio-économique française est la combinaison de plusieurs manières de produire s'articulant autour du monde de production dominant (capitalisme monopoliste).

Faire le recensement des divers modes de production est une tâche difficile voire impossible. Certains auteurs refusent le fait de tenter une appréhension même grossière d'une notion qui n'est qu'un concept donc par définition non concrétisable.

Tout en partageant les réserves de fond de ces auteurs, nous pensons qu'il faut tenter une mise en pratique imparfaite.

Trois critères méritent d'être retenus :

- le statut ou rapport de production : salarié, non salarié ;
- la taille ou le degré de concentration (en étant attentif au seuil du droit du travail : à partir de 50 salariés, obligation est faite à l'entreprise d'installer un comité d'entreprise) ;
- la nature des moyens de travail et du processus.

b. La recherche d'un découpage sectionnel de l'activité économique est à développer tant en ce qui concerne la sphère de production que la sphère de circulation-reproduction.

Partir de la sphère de la production, c'est la considérer comme le centre des transformations de la structure économique. En effet, le développement du capitalisme (l'accumulation du capital) prend ses racines dans cette sphère. Le premier bloc sera donc l'industrie au sens communément admis (hors BTP). A l'intérieur de ce bloc I, il convient d'opérer un premier découpage basé sur la distinction désormais classique entre les deux sections productives : production des moyens de production (section I), production des moyens de consommation (section II). Celles-ci sont complémentaires et présentent certains rapports quantitatifs dans la mesure où la première fabrique les moyens de production pour les deux sections et la seconde tous les moyens de consommation. De plus, en dynamique, c'est-à-dire dans le mouvement d'accumulation du capital caractérisé par la reproduction élargie, la section I occupe une place déterminante dans la mesure où l'initiative du mouvement lui appartient. Pré-

cision d'autant plus importante dans le cas de l'analyse spatiale, qu'elle permet de saisir les rôles de domination de tel ou tel espace, de situer les relations inter-spatiales, d'appréhender le degré d'intégration et donc de solidité d'une structure économique régionale.

La sphère de circulation-reproduction recouvre les diverses composantes du « tertiaire ».

Il nous semble que les qualificatifs « circulation » et « reproduction » caractérisent plus justement les fonctions essentielles que l'on rencontre sous la rubrique du secteur tertiaire. Nous entendons par circulation, la circulation des marchandises et de l'argent ; par reproduction toutes les activités qui contribuent à reproduire le système social.

Il est indispensable d'avoir à l'esprit que sur le plan de l'analyse de la structure économique capitaliste (règne de la marchandise), la sphère de la circulation occupe une place de plus en plus importante non seulement parce que c'est ici que la valeur des marchandises se réalise (le produit devient valeur d'échange) mais aussi parce qu'elle permet l'articulation de modes de production différents.

Ces préalables effectués, on devra s'attacher à partir de la nomenclature des activités et des produits à recomposer le secteur tertiaire dans le sens d'une meilleure compréhension des transformations du tissu social.

On devra, en outre, porter une attention particulière à deux activités — l'agriculture et le BTP — qui ont une fonction de régulateur des mutations.

Bien que partie prenante de la sphère de production, ces activités ont du mal à être classées dans les trois sections définies plus haut. Elles relèvent à la fois des biens de production (bâtiments industriels), des biens intermédiaires (produits agricoles pour les IAA) et des biens de consommation.

Mais ce qui nous paraît le plus caractéristique de ces secteurs, est la place qu'ils occupent dans le processus de développement (d'accumulation) du capital : ce que nous avons appelé dans la partie Bretagne : sphères d'amortissement. En effet, par les formes issues de développements historiques antérieurs que ces activités prennent, par la masse de main-d'œuvre qu'elles utilisent, par leur place dans les phénomènes de désarticulation/destruction (autre versant de l'accumulation du capital), elles constituent le point essentiel de l'équilibre du système.

c. Les accords d'entreprises et de branches, les formes prises par la rémunération du travail traduisent des conditions différenciées d'utilisation de la force de travail imprimée par la nature des modes de production et l'intensité de l'accumulation du capital. Aussi serait-il intéressant d'utiliser ce type d'indicateur dans ce sens et sous le double aspect : conditions de production différenciées dans les branches (modes) et dans l'espace.

d. La reproduction de la force de travail n'est pas la reproduction d'une collection d'individus aptes à effectuer certaines tâches mais la reproduction sociale des conditions de production, en d'autres termes, d'une société ayant une certaine structure régit par un certain type de rapports, notamment le rapport salarial, capable d'assumer les fonctions nécessaires à sa survie et à son développement selon le système de valeurs qui y domine. Dans ces conditions, l'étude des

relations qui relient les différentes catégories sociales à la formation est essentielle.

On peut l'appréhender par exemple en examinant le niveau et le type de diplôme possédés par les différentes catégories sociales.

En fonction du niveau et de la nature du diplôme possédé, on voit se dessiner certaines différenciations et certaines proximités entre les catégories sociales. La faiblesse du niveau d'enseignement général est un phénomène massif commun aux agriculteurs et aux ouvriers, le CAP est le seul facteur de différenciation entre eux.

Les employés ont une position intermédiaire entre plusieurs catégories (7), ils se caractérisent par une proximité : avec les cadres moyens, 14 % des employés sont titulaires du BEPC et 19 % des cadres moyens ; avec les ouvriers par le CAP (8) ; avec les agriculteurs, ouvriers et artisans dans la mesure où 80 % n'ont pas un niveau d'enseignement général supérieur au CEP.

La proximité entre artisans et ouvriers, outre la faiblesse commune de l'enseignement général, tient à la possession du CAP par une fraction sensiblement égale. Proximité ne signifie pas identité car il faut tenir compte de la nature des modes de production dans lesquels ils sont engagés.

L'examen du niveau de diplôme par profession et qualification amène à constater un fort taux de CAP chez les ouvriers professionnels des métaux (43,2 %) , chez les électriciens et radioélectriciens (42,7 %) et dans une moindre mesure chez les ouvriers professionnels du bâtiment. Compte tenu de l'hétérogénéité des entreprises notamment dans ce dernier secteur, il faudrait pouvoir faire intervenir le critère taille des établissements, ce qui s'avèrera peut-être une tâche difficile compte tenu de l'Etat des sources disponibles, mais non insurmontable.

Pour saisir dans leur totalité la signification des points abordés ci-dessus, il faudrait évidemment les envisager sous un angle dynamique, l'étude de la répartition des niveaux de diplôme par âge pour les différentes catégories sociales, une année donnée, peut apporter déjà des indications dans ce sens sur l'importance et les caractéristiques des changements en cours.

Enfin, les catégories sociales ne sont pas autant de blocs juxtaposés, elles entretiennent des relations entre elles, ce qui pose nécessairement la question du pouvoir ; elles ont des capacités plus ou moins grandes à faire prévaloir leur point de vue en l'imposant ou en convaincant.

Dans une zone donnée, le poids des catégories fortement diplômées (cadres supérieurs, ingénieurs, cadres moyens) dont le modèle de réussite sociale passe par l'institution scolaire peut être déterminant par les pressions que celles-ci exercent pour l'implantation des équipements scolaires aussi bien en ce qui concerne leur importance que leur nature.

(7) Cela tient pour une part à l'hétérogénéité de cette catégorie.

(8) Il faudrait bien sûr faire intervenir le type de CAP tertiaire ou industriel.

ANNEXES

ANNEXE 1

*Principe du découpage par « pays »
Extrait de la revue Octant n° 2, mai 1974,*

INSEE Bretagne :

*« Les zones d'attraction de la main-d'œuvre
en Bretagne en 1962 et 1968 »*

L. Laurent et B. Houssais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La notion du zonage

Il existe deux grandes catégories de zonages. Les unes ont pour objet de déterminer des zones homogènes, des régions agricoles par exemple, les autres de déterminer des zones polarisées ; c'est le cas qui nous occupe ici.

Dans le premier cas, on fera appel à une analyse typologique et l'on regroupera les communes ayant des profils analogues au regard d'un certain nombre de critères choisis a priori.

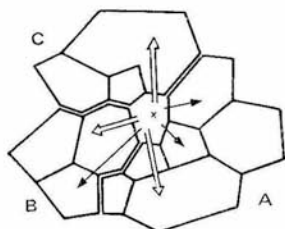
Dans le second cas, on aura tendance à déterminer, également a priori, un certain nombre de pôles, puis à répartir l'ensemble des communes entre les unités ainsi sélectionnées.

Cette dernière démarche n'est cependant pas sans inconvénients. Elle comporte un certain arbitraire dans le choix des pôles et même dans la définition de leur extension : l'affectation de telle commune plus attirée par Saint-Malo que par Rennes peut être remise en cause, si l'on considère que l'attraction de Saint-Grégoire ou de Chartres de Bretagne vient s'ajouter à celle de Rennes. Supposons cette dernière difficulté résolue ; le choix des pôles introduira nécessairement, qu'on le veuille ou non, une certaine homogénéité de structure qui n'existe pas dans le territoire. Ainsi, lors du dessin des Zones d'Etudes Démographiques et d'Emploi de l'INSEE, l'on souhaitait initialement trouver des zones d'au moins 100 000 habitants, centrées chacune sur une ville unique.

Un tel souci est légitime, si l'on cherche à élaborer un découpage d'étude ou à mettre sur pied un réseau organisé, tel que celui des agences locales de l'emploi ou des centres d'information et d'orientation pour les jeunes. Il l'est moins, si l'on cherche seulement à visualiser un phénomène.

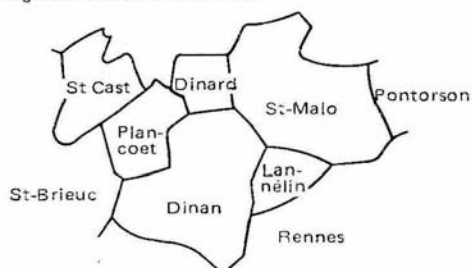
LES TROIS REGLES

Règle de la majorité relative (condition d'appartenance d'une commune à une zone)



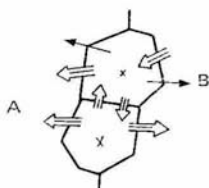
- Un ensemble de communes constitue une zone si les échanges ou les sorties de ces communes s'effectuent de façon préférentielle au sein de cette zone.
- Dans l'exemple ci-contre, la commune x, seule à ne pas être affectée, appartient nécessairement à la zone A. Elle a en effet quatre sorties vers les communes déjà reconnues comme appartenant à A, contre trois vers B et trois vers C.

Règle du maximum de zones



- Le problème est d'obtenir pour toutes les communes un découpage satisfaisant à la condition ci-dessus. On écartera bien sûr la solution triviale consistant à proposer une zone unique. On cherchera au contraire à multiplier les zones au maximum, ne serait-ce que pour avoir la vision la plus fine du phénomène de polarisation.
- Ainsi en 1982 les pays de Rance se composent de six zones élémentaires que l'on peut associer ensuite de multiples façons.

Règle du minimum de migrations entre zones



- Au cas où la limite commune à deux ou plusieurs zones peut se situer en différentes positions, on choisit de la faire passer de façon à minimiser les migrations entre zones.
- Dans l'exemple ci-contre, x et y ne peuvent constituer une zone autonome. Qu'x aille vers A ou qu'il aille vers B, y le suit et l'hypothèse faite sur x se trouve confirmée. On choisira la solution «B» où sept personnes seulement franchissent la limite, plutôt que la solution «A» où il y en a huit.

Ces trois règles suffisent à définir le procédé de zonage utilisé.

ANNEXE 2

Indications sur les articulations entre niveaux de formation, types de préparation, qualifications

Ces tableaux n'ont pas pour but d'établir une correspondance stricte entre niveau de formation et qualification, mais de caractériser schématiquement l'enseignement technique et professionnel en 1962 et 1975 et sa relation aux emplois auxquels il donne accès afin de situer les séries des transformations intervenues dans la période étudiée.

Niveaux de formation	Type de préparation	Qualification
Situation en 1962		
V	CAP - Industrie - Commerce	Ouvriers et employés qualifiés
IV	BEI - BEC - BT - BSEC	Agents techniques, techniciens
III	BTS - Industrie - Commerce	Techniciens supérieurs
Situation en 1975		
V bis	CEP - Certificat d'éducation professionnelle	Ouvriers spécialisés
V	BEP - Industrie - Commerce CAP	Ouvriers qualifiés Employés qualifiés
IV	Baccalauréat de technicien - BT - Industrie - Commercial	Techniciens
III	DUT - Diplôme universitaire de technologie - BTS	Techniciens supérieurs

L'idée de la réforme était de substituer à des formations ayant un contenu trop étroit des formations à contenu plus large afin de répondre aux transformations intervenues dans les emplois. C'était là l'objectif de la trilogie BEP - baccalauréat de technicien - DUT se substituant à celle constituée par le CAP - BT - BTS.

Ajoutons enfin que l'éclatement du niveau correspondant à celui d'ouvrier qualifié, selon les responsables de la réforme, les avaient conduits à créer, à côté du BEP à contenu plus large que le CAP, le CEP qui devait être la sanction d'une formation professionnelle élémentaire ; la durée ne devant pas dépasser un an. Dans la réalité, si les nouvelles préparations prévues par la réforme ont bien été mises en place, elles ne se sont substituées que partiellement aux anciennes.

*Convention pour l'évaluation et le classement des postes de travail***EXPOSÉ DES MOTIFS : OBJET DE LA CONVENTION****Article premier**

Les salaires minima de qualification, définis par les Conventions collectives et accords de salaires, se rapportent à des postes de travail dont la nomenclature est inscrite au Journal Officiel du 14 juin 1945. Cette nomenclature n'ayant pas été tenue à jour, les définitions ne correspondent pas toujours aux postes de travail existant dans l'entreprise.

Article 2

Les postes de travail classés, selon la nomenclature officielle, en une même catégorie, correspondent souvent à des exigences professionnelles, à des efforts ou à des conditions de travail très diverses, ce qui entraîne des iniquités de salaires.

Article 3

Faute de définitions précises, le classement des postes modifiés, ou nouvellement créés par suite de l'évolution technique, est rendu très difficile. Les assimilations sont le plus souvent décidées unilatéralement par les Directions d'entreprise, sans que les salariés puissent présenter un recours fondé sur des éléments objectifs d'appréciation.

Article 4

La Direction et les organisations représentant le personnel des Etablissements Réhault, après avoir pris acte des difficultés, décident de définir, par la présente Convention, une méthode et une procédure d'évaluation et de classement des postes de travail, ainsi que les garanties à apporter au personnel.

Article 5

L'objet de cette convention porte sur :

- La définition d'une méthode apportant les éléments objectifs d'appréciation des valeurs relatives des postes de l'entreprise.
- L'établissement d'une procédure contractuelle de l'évaluation des postes.
- L'annonce des règles de référence à appliquer en cas de contestation ou de différend.
- Les garanties à apporter aux salariés pris individuellement.

Article 6

La présente convention n'a pas pour objet de déterminer la valeur monétaire des salaires, ceux-ci faisant l'objet de définitions légales et contractuelles distinctes, auxquelles les dispositions du présent accord ne peuvent, en aucune façon, s'opposer.

Article 7

Indépendamment des objectifs énoncés à l'alinéa 5 la présente Convention apporte à l'Entreprise un outil d'amélioration technique des postes et des conditions de travail. L'analyse des postes peut notamment permettre l'accroissement de l'efficacité collective de l'Entreprise, sanctionnée par le contrat d'intéressement collectif, conclu entre les signataires de la présente Convention.

ÉVALUATION ET CLASSEMENT DES POSTES

Article 8 - Recensement

Tous les postes de l'entreprise, occupés par des ouvriers, sont recensés, désignés, et affectés d'un numéro de classement.

Article 9 - Description

Chaque poste fait l'objet d'une description détaillée qui comporte obligatoirement :

- a. Une définition générale des opérations effectuées.
- b. Les conditions dans lesquelles :
 - les instructions sont données ;
 - le poste est approvisionné ;
 - le travail est préparé ;
 - les produits sont évacués ;
 - le contrôle est assuré.
- c. Une description détaillée de toutes les opérations que le titulaire du poste doit accomplir.
- d. Une description des conditions de travail.
- e. Eventuellement, des observations sur certains aspects particuliers du poste.

Article 10 - Analyse

Les exigences de chaque poste sont ensuite analysées en fonction des neuf facteurs d'appréciation :

- apprentissage ;
- attention ;
- effort physique ;
- responsabilité envers les matières ;

- responsabilité envers les machines ;
- responsabilité envers le travail effectué par les postes suivants ;
- responsabilité envers le produit fini ;
- inconvénients et risques du poste ;
- ambiance de l'atelier.

Article 11 - Evaluation de l'importance des facteurs

Pour chaque poste suivant l'importance de chaque facteur, une valeur en point est attribuée selon le barème ci-dessous :

Facteurs	Importance	Nombre de points
1. Apprentissage	— pas d'apprentissage	0
	— 15 jours	10
	— un mois	20
	— trois mois	30
	— six mois	45
	— un an	60
	— deux ans	80
	— plus de deux ans	100
2. Attention	— une attention minimum est suffisante	0
	— attention fréquente ou assez soutenue	5
	— attention continue ou soutenue	10
	— attention continue et assez soutenue ou soutenue et fréquente	20
	— attention continue et soutenue	30
3. Effort physique	— effort minimum	0
	— effort d'une partie du corps	5
	— effort de plusieurs parties du corps	10
	— effort important	20
	— effort très important	30
4. Responsabilité envers les matières	— pas de responsabilité	0
	— évaluée à moins d'une heure de travail	10
	— évaluée d'une à deux heures de travail	25
	— évaluée deux à trois heures de travail	40
	— évaluée à plus de trois heures de travail	60
5. Responsabilité envers les machines et le matériel	— le poste n'est pas doté de matériel	0
	— responsabilité normale (petit entretien)	5
	— le poste exige un entretien particulier et des réglages	10
	— entretien rigoureux ou risques de détérioration de matériel	15

Facteurs	Importance	Nombre de points
6. Responsabilité envers les postes suivants	— aucune	0
	— le poste peut nuire au travail du poste suivant	5
	— le poste peut nuire au travail de plusieurs postes suivants	15
	— grande responsabilité sur plusieurs postes	30
7. Responsabilité du titulaire du poste sur le produit fini (aspect - usage)	— aucune	0
	— la qualité du travail se remarque sur le produit fini	15
	— importance moyenne	35
	— grande importance	60
8. Inconvénients et risques	— aucun	0
	— un inconvénient (bruit, poussière, etc.) ou risque d'accidents ne pouvant entraîner aucun arrêt de travail	5
	— plusieurs inconvénients ou risques d'accidents pouvant entraîner un arrêt de travail	10
	— inconvénients ou risques importants	15
9. Ambiance des ateliers	— atelier magasin, coupe, atelier de piqûre	0
	— atelier cave, montage et finissage	5

Article 12 - Classement des postes

Afin d'éviter des erreurs dans l'appréciation de l'importance des facteurs d'un poste, tous les postes de l'entreprise seront classés par rapport à chaque facteur.

Article 13 - Cotation par poste

Le nombre de points attribués à chaque poste est le total des points qui lui sont attribués par chacun des facteurs.

Article 14 - Echelle des postes

Les salaires minima de qualification sont égaux pour tous les postes ayant un nombre de points identique.

TITRE I**Article premier**

A dater du 1^{er} juillet 1953 et pour une période d'essai de 12 mois, les Etablissements Réhault s'engagent à ne licencier, sauf en cas de faute lourde, aucun salarié inscrit depuis 6 mois sur les rôles de l'entreprise.

Article 2

Pour la même période de 12 mois, les Etablissements Réhault s'engagent à employer tout ouvrier bénéficiant des dispositions de l'article précédent pendant au moins 100 heures par mois et à lui payer au moins 100 heures à son taux habituel au moment considéré.

Tout ouvrier qui pour les 12 mois considérés aura travaillé moins de 1 200 heures, gardera néanmoins le salaire correspondant à 1 200 heures effectives, aux différents taux qui auraient pu être appliqués au cours des mois.

Article 3

Tout ouvrier qui travaillera plus de 1 200 heures dans la même période aura droit à la paie correspondant au nombre d'heures réellement travaillées par lui.

Article 4

Tout ouvrier qui travaillera plus de 1 200 heures dans l'année devra néanmoins compenser dans les mois où il dépassera le minimum de 100 heures, les heures qui lui auraient été payées au titre de la garantie dans un mois précédent et qu'il n'aurait pas effectivement accomplies. Cette compensation se fera bien entendu en tenant compte des différences de taux qui pourraient apparaître entre deux mois.

Article 5

Les salaires seront calculés mensuellement avec, au gré de l'intéressé, versement le 15 d'acompte basé, soit sur le nombre réel effectué dans la quinzaine, soit sur 50 heures.

Article 6

Le délai de préavis de l'entreprise sera de 1 mois, sauf convention particulière en cas de départ volontaire d'un salarié bénéficiant de la garantie.

Article 7

Les établissements Réhault prendront les dispositions nécessaires pour que les ouvriers bénéficient comme par le passé des indemnités de chômage partiel auxquelles ils pourraient avoir droit. Si une difficulté technique s'élevait et modifiait l'agrément donné par la Direction de la Main-d'œuvre, ce problème serait reconsidéré entre le Comité d'entreprise et la Direction.

Article 8

Les salariés dont les noms figurent dans l'annexe ci-joint bénéficieront de la même garantie que les autres, mais seulement à concurrence de 720 heures par an, soit 60 heures par mois.

Article 9

Le Comité d'Entreprise, après avoir consulté l'ensemble du personnel, et la Direction, examineront ensemble dans un délai compris entre 90 et 60 jours avant l'expiration de la période de 12 mois ci-dessus prévue, l'opportunité de reconduire les clauses de garantie d'emploi ou de les modifier.

Article 10

Pour l'application des dispositions des articles précédents, les congés payés sont considérés comme période de travail et compris dans les 1 200 heures garanties dans l'année.

TITRE II

Article 11

L'entreprise Réhault garantit à tous les salariés sur les rôles depuis au moins 6 mois, en plus des salaires normaux sur la place de Fougères, une participation aux gains éventuels de productivité.

Article 12

Par productivité, on entend la productivité de l'ensemble de l'entreprise, c'est-à-dire que les salariés participeront aux économies réalisées sur toutes dépenses de main-d'œuvre, de matières premières, de fournitures incorporées et non incorporées, de frais généraux.

Article 13

L'intéressement à la productivité sera calculé pour chaque trimestre et payé dans le mois qui suit la fin de ce trimestre.

Article 14

La prime est donnée par la formule :

$$\text{Pourcentage de prime} = \frac{\text{dépenses prévues} - \text{dépenses réalisées}}{\text{dépenses prévues}}$$

ce pourcentage étant appliqué au total des paies correspondant aux heures de travail effectif de l'ensemble du personnel, ouvriers, employés, agents de maîtrise et cadres.

Article 15

Par dépense prévue, on entend :

- pour les matières premières : le budget prévu sur la fiche technique établie avant chaque collection pour chaque modèle, ce budget étant multiplié par le nombre de paires terminées de chaque modèle dans le trimestre ;
- pour les fournitures : le budget prévu sur les fiches techniques multiplié par le nombre de paires terminées ;
- pour la main-d'œuvre : le budget main-d'œuvre de la fiche technique, multiplié par le nombre de paires terminées de chaque modèle ;
- pour les frais généraux : le budget trimestriel prévu de frais généraux, calculé en fonction de l'exercice précédent (et corrigé éventuellement en fonction des variations de certains éléments).

Article 16

Par dépense réalisée, on entend :

- pour les matières premières : les sorties d'inventaire du trimestre à leur prix sur fiche technique ;
- pour les fournitures : la somme de factures de fourniture du trimestre ;
- pour la main-d'œuvre : la somme de salaires et appointements correspondant aux heures de travail effectives et affectées de leurs charges sociales ;
- pour les frais généraux : le budget trimestriel prévu, divisé par le nombre de paires réellement terminées dans le trimestre.

Article 17

Dans le cas où la somme des primes distribuées au personnel donnerait une somme inférieure à celle qu'aurait donnée l'ancien système d'intéressement aux bénéficiaires, soit un tiers des bénéfices du bilan, la masse de la prime sera complétée du même montant en fin d'exercice.

Article 18

Les calculs servant à déterminer la masse de la prime seront communiqués au Comité d'Entreprise qui aura la faculté de les communiquer au CIERP pour avis.

Article 19

Pour la répartition de la masse de la prime entre les intéressés :

- a. Pour les mensuels : on répercutera purement et simplement le pourcentage de la prime sur les appointements du trimestre.

b. Pour les travailleurs payés à l'heure : on répercutera le pourcentage de la prime sur la somme des paies des heures de travail effectif, puis on procédera à une répartition par atelier.

c. La masse de chaque atelier lui sera attribuée au prorata de la quantité de main-d'œuvre moyenne incorporée dans la collection d'après les fiches techniques.

d. A l'intérieur de chaque atelier, on déterminera le nombre de points total de l'atelier en faisant la somme des points de qualification des ouvriers. La part de chaque ouvrier ayant travaillé tous les jours du trimestre où l'entreprise a fonctionné sera égale au rapport entre sa qualification personnelle et le nombre de points de qualification de l'atelier.

— Par exemple : pour un ouvrier de troisième catégorie au coefficient 135, dans un atelier comptant 2 000 points totaux, la part individuelle de chaque ouvrier sera de $\frac{135}{2\ 000}$ de la part de l'atelier.

e. La part individuelle étant déterminée est censée correspondre à celle d'un ouvrier ayant travaillé normalement dans l'entreprise.

Si l'entreprise a travaillé 60 jours dans le trimestre, la part individuelle correspond à $\frac{60}{60}$.

Un ouvrier qui n'aurait travaillé que 50 jours ne recevra que $\frac{50}{60}$ de sa part.

Les résidus apparaissant ainsi seront affectés à un fonds de solidarité des ateliers (ou de l'atelier).

Article 20

En cas de contestation, un délégué désigné par le Comité d'Entreprise, un membre de la Direction, un membre du CIERP, examineront l'objet de la contestation.

Le 29 juillet 1953

Les contractants :

Pour le Personnel : les Délégués

Pour la Direction : H. Réhault

BIBLIOGRAPHIE

GÉNÉRALITÉS

Christian Baudelot et Roger Establet :

L'école capitaliste en France

Edition F. Maspéro - 1971.

C. Bettelheim :

La transition vers l'économie socialiste

Edition F. Maspéro - 1970.

BIPE :

Conséquences de la division internationale du travail sur l'évolution de l'emploi régional à long terme

Tome 1

Février 1977.

J. Biret et B. Hadjadj :

Etude régionale des problèmes d'emploi et de formation : bilan et perspectives

Doc. ronéoté - CEREQ - Décembre 1976.

H. Braverman :

Travail et capitalisme monopoliste

Edition F. Maspéro - 1976.

CEREQ :

L'inventaire des moyens privés de formation professionnelle

Dossier n° 6

La Documentation Française - Avril 1973

La prévision régionale des besoins en formation

Dossier n° 12 - B. Hadjadj

La Documentation Française - Septembre 1976.

CFDT :

Article sur l'agriculture et les industries agro-alimentaires

Cadres, n° 279 - Mai-juin-juillet 1977.

Collectif :

Histoire économique et sociale de la France

Tome IV - 1^{er} volume : Les années 1880-1914

Sous la direction de F. Braudel et E. Labrousse

PUF - 1976.

Histoire de la France rurale

Tome IV - Sous la direction de G. Duby

Le Seuil - 1977.

B. Coriat :

L'atelier et le chronomètre

Edition C. Bourgois - 1979.

DATAR :

La transformation du monde rural

Travaux et recherches de prospectives, n° 26.

Emploi et espace

Travaux et recherches de prospectives, n° 49.

Décentralisation industrielle et relation du travail

Travaux et recherches de prospectives, n° 61.

M. Freyssenet :

La division capitaliste du travail

Edition Savelli - 1977.

R. Frossaert :

La société (tome 1)

Edition du Seuil, Paris - 1977.

J.-P. de Gaudemar :

« La mobilité du travail : deux concepts, deux politiques »

Economie et société, nos 11 et 12 - 1975.

INSEE : J. Bègué :

Perspectives de l'emploi par groupes de professions en 1975 et 1980

Calcul des besoins de recrutement en main-d'œuvre par profession, 1968-1975 et 1975-1980

3 volumes - Novembre 1969.

J. Lafont et D. Le Borgne :

« L'artisanat du bâtiment, un monde en transition »

Economie et statistiques, n° 55 et n° 56 - 1974.

B. Lautier et R. Tortajada :

Ecole, force de travail et salariat

PUF de Grenoble - 1978.

A. Léon :

Histoire de l'enseignement en France

Que sais-je ? - PUF - 1967.

A. Lipietz :

Le capital et son espace

Edition F. Maspéro - 1977.

OCDE :

Besoins scolaires et développement économique et social

Projet régional méditerranéen

Herbert S. Parnes - Octobre 1962.

Revue Octant :

N° 2 - Mai 1974

« Les zones d'attraction de la main-d'œuvre en Bretagne en 1962 et en 1968 ».

VI^e Plan :

**Rapports des commissions du VI^e Plan, 1971-1975 : Formation
Qualification professionnelles**

La Documentation Française, 1971.

VII^e Plan :

Rapport du groupe technique de prévision emploi-formation du VII^e Plan

La Documentation Française - 1976.

**Développement des zones rurales et de leur armature urbaine. Préparation du
VII^e Plan**

La Documentation Française.

C. Servolin :

**Aspects économiques de l'absorption de l'agriculture dans le mode de production
capitalistique**

Note ronéotée - Juin 1970.

G. Ruban :

Répartition des effectifs à l'intérieur du système éducatif, 1967-1968

Etudes et documents, n° 10

SEIS, ministère de l'Education.

Y. de Ricaud :

**Les formations dans les emplois ouvriers de la mécanique générale dans la
région Midi-Pyrénées**

Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi

Université des sciences sociales de Toulouse - Mars 1979.

E. Vlassenko :

« Salaires par groupes de métiers »

Collect. INSEE, M 58.

Association Ouest-Atlantique :

Connaissance de l'Ouest

Economie - 1975.

Y. Bertrand et M.-A. Dubois :

Effets d'implantations industrielles récentes (région de Lannion)

CREF - 1970.

Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne :

Perspectives d'occupation économique de l'espace breton

Rapport préliminaire - 1972.

Chambre régionale de commerce de Rennes :

Reconversion d'activités industrielles et reclassement d'emplois en Bretagne

Juillet 1976.

M. Colibet :

Les agriculteurs et la propriété foncière : l'évolution des modes de faire-valoir en Bretagne

Service régional de statistiques agricoles, n° 53 - Rennes - 1976.

Collectif :

Géographie de la Bretagne

Editions Skol-Vreiz - 1976.

R. Dulong :

La question bretonne

Presses de la fondation nationale des sciences politiques - 1975.

Y. Guin :

Histoire de la Bretagne

Edition F. Maspéro - 1977.

J.-B. Henry :

Pénétration du capitalisme et crise agricole :

L'exemple de l'économie laitière bretonne

INRA - Rennes, n° 14 - 1974.

G. Jegouzo :

Certaines incidences sur l'agriculture d'une implantation industrielle récente

Centre régional de recherches de sociologie et d'économie rurale - Mars 1968.

« Exode agricole - Etude socio-économique »

Notes et études documentaires, n° 3 928

La Documentation Française - 1972.

H. Lamarches :

Elevage hors sol en Bretagne

Sociologie du travail, n° 2 - Avril-juin 1977.

B. Lampérière :

L'industrie électronique en Bretagne

Echelon régional de l'emploi - 1969.

S. Rattin :

Les mutants de l'agriculture :

Principaux résultats d'une enquête réalisée en Bretagne en 1977

Ministère de l'Agriculture - 1977.

J. Barache :

Rapport « La situation économique et sociale à Fougères »

Doc. ronéoté - CFTC - 1953.

M.-L. Biche et D. Riou :

**Enquête sur la population pour le lancement de l'action collective de formation
Association pour le développement de la promotion sociale en Bretagne**

Vol. 1 : Fougères-ville - Vol. 2 : Cantons du Pays de Fougères

Doc. ronéoté - 1977.

C. Caro :

« Etude économique d'une ville industrielle bretonne »

Bulletin de la conjoncture régionale - Avril-juin 1960.

CFFPS :

L'emploi à Fougères

Centre fougérais de formation et de promotion sociale

Doc. ronéoté - Décembre 1967.

Flash sur Fougères

Centre fougérais de formation et de promotion sociale

Doc. ronéoté - Octobre 1966.

Salaires et revenus

Région fougéraise - Année 1966

Doc. ronéoté

L'emploi à Fougères

Doc. ronéoté - 1977.

CFFPS : Rapport d'activité

Doc. ronéoté - 1966.

CREDAF :

Le secteur agricole dans le Pays de Fougères

Ministère de l'Agriculture - Octobre 1973.

CEREQ - ANPE - Ministère du travail :

**Expérimentation d'une méthode d'analyse de l'entrée en activité des jeunes au
niveau régional et local**

J. Biret - B. Hadjadj - M. Vanderpott - M. de Virville

Doc. ronéoté - 1978

Changement social et ville moyenne : le cas de Fougères et de Lannion

Action concertée - recherche urbaine

Doc. ronéoté - 1975.

J.-C. Daulmann, M. Laigneau, M. Messu :

L'intelligence morte du capital - Etude sur le changement social
Arès - 1978.

J. Fauchoux :

« **Le Pays** », n° 8 - 1976.

H. FOURNIER :

« Une expérience de conversion : le cas de la chaussure à Fougères »
Communication au séminaire sur la planification de l'économie de l'emploi
Madrid - Novembre 1978.

C. Grignon :

L'ordre des choses - Les fonctions sociales de l'enseignement technique
Editions de Minuit - 1971.

J. Guehenno :

Changer la vie
Editions Grasset - 1970

Journal d'un homme de 40 ans
Editions Grasset - 1934.

G. de Ligny :

Fougères, plan de développement
Centre fougèrais de formation et de promotion sociale.

M. Mano :

L'usine nouvelle, n° 15 - Avril 1972.

J.-Y. Trividic :

Un marché local de l'emploi en période de crise : le cas de Fougères
Echelon régional de l'emploi de Rennes - 1978.

Revue Vivre au Pays :

« **Le combat des chaussonniers de Fougères** »
Numéro spécial - Juin 1976.

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	
Evolution des effectifs de Citroën-Lajanais au 31 décembre (de 1962 à 1975).	47
Graphique 2 :	
Evolution de la population urbaine et rurale, des grandes unités urbaines (base 100 en 1962).	58
Graphique 3 :	
Renouvellement du profil éducatif des actifs.	62
Graphique 4 :	
Evolution des effectifs de l'AFPA par type de préparation (1964-1974).	77
Graphique 5 :	
Evolution des effectifs de l'AFPA par type de spécialité (1966-1974).	78
Graphique 6 :	
Répartition par groupe de spécialités des présentés au CAP en 1964 et en 1975 (base 100 en 1964).	88
Graphique 7 :	
Evolution du nombre d'exploitations de 1955 à 1971 par canton (base 100 en 1955).	118
Graphique 8 :	
Caractéristiques socio-économiques des exploitations agricoles.	122
Graphique 9 :	
Evolution de l'emploi salarié dans la chaussure.	139
Graphique 10 :	
Répartition des activités selon le gain moyen des ouvriers et le pourcentage de femmes parmi les ouvriers.	146
Graphique 11 :	
Hiérarchisation des critères retenus pour le classement des postes ouvriers.	160
Graphique 12 :	
Comparaison de la pyramide d'âge entre les actifs du milieu urbain et les licenciés de la chaussure.	186
Graphique 13 :	
Evolution de l'emploi dans les nouvelles implantations de 1960 à 1979.	187
Graphique 14 :	
Evolution des effectifs des nouvelles créations.	196
Graphique 15 :	
Evolution de l'emploi dans l'industrie de la chaussure et les nouvelles implantations de 1960 à 1979.	220

LISTE DES CARTES

Carte 1 :		
Les principales usines d'aliment du bétail. Les usines laitières, 1974.		39
Carte 2 :		
Fougères.		106
Carte 3 :		
Superficie moyenne des exploitations par groupe de communes.		119
Carte 4 :		
Les quinze principales localités de recrutement hors lieu d'implantation.		194
Carte 5 :		
Implantation de la SAGEM en France.		198

**SERVICES DU CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**

9, rue Sextius-Michel, 75732 Paris Cedex 15

Tél. : 575.62.63

CONSEILLERS

Conseiller scientifique : Vincens (Jean), professeur à l'Université de Toulouse I.
Conseillers pédagogiques : Bégarra (Raphaël), inspecteur général de l'instruction publique ; Cénat (Jean-Luc), chargé de mission d'inspection générale ; Grandbois (Roger), inspecteur général de l'instruction publique ; Janod (Robert), inspecteur principal de l'enseignement technique ; Philippe (Roger), doyen d'inspection générale ; Biencourt (Louis), chargé de mission d'inspection générale.

DIRECTION

- **Secrétariat de direction**
M^{lle} Dumoutier (Catherine)
- **Adjoint au Directeur pour la recherche et les publications**
M. Iribarne (Alain d')
- **Mission des liaisons internationales**
M. Bertrand (Olivier)
- **Adjoint au Directeur pour les affaires générales et administratives**
N...
- **Mission des relations avec les conseils de la formation et de l'emploi**
M^{lle} Soullisse (Odette)
- **Chargé de mission pour les enseignements supérieurs**
M^{me} Pagès (Josette)
- **Chargé de mission pour les enseignements technologiques**
M^{lle} Meylan (Françoise), inspectrice de l'information et de l'orientation

SERVICES

- **Service administratif et financier**
Chef du service :
M^{me} Ferrari (Sylviane), conseiller administratif des services universitaires
- **Service Informatique**
Chef du service :
M. Iagolnitzer (Edmond)
- **Service d'information et de documentation**
Chef du service :
N...
Centre documentaire
M. Blondet (Daniel)

DEPARTEMENTS

- **DEPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL**
Chef du département : M. Cessieux (René)
Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail humain ; de décrire les emplois et leur organisation ; de rechercher les évolutions du travail en vue de l'information professionnelle, la formation et l'emploi des jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation de la documentation sur les activités professionnelles et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou codes utilisés dans ce domaine.
Répertoire français des emplois :
M. Kirsch (Jean-Louis), M. Simula (Pierre)
- **DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PREVISIONS**
Chef du département : M. Menu (Dominique)
Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement du système éducatif et l'évolution de la situation de l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en œuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions sur l'offre et la demande de qualifications afin notamment de préciser les estimations sur les besoins en formation et les débouchés professionnels ; de procéder à des bilans approfondis dans les secteurs économiques et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations.
Bureau des statistiques professionnelles
Chef de bureau : M. Maréchal (Pierre)
Chargé de répondre aux besoins du Centre liés à l'exécution de ses programmes ; de satisfaire les demandes particulières d'organismes extérieurs ; d'améliorer l'information statistique sur les professions ; d'appliquer ses recherches au rapproche-
- ment et à l'exploitation comparée des données chiffrées sur l'emploi et les formations.
- **DEPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIERES**
Chef du département : M. de Virville (Michel)
Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des formations conduisant à la qualification ; d'étudier les modalités et les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes ; d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ; de créer et d'actualiser régulièrement l'information systématique sur l'insertion et les cheminements professionnels des jeunes et des adultes après leur formation.
Observatoire national des entrées dans la vie active :
Chargé des enquêtes : M. Gensbittel (Michel-Henri)
Chargé des questions régionales : M. Biret (Jean)
- **MISSION PEDAGOGIQUE**
Chef de la mission : M^{lle} Lantier (Françoise)
Chargée d'étudier les innovations techniques et leurs effets sur le travail selon les besoins de l'actualisation ou de la modernisation des formations ; d'associer les travaux du Centre à la recherche sur les objectifs de l'enseignement par l'analyse des compétences professionnelles à développer ; d'assurer, avec le concours des conseillers pédagogiques, les liaisons nécessaires avec l'Institut national de recherche pédagogique, les institutions ou les organismes de formation.

**Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ
s'adresser au Service d'information et de Documentation (Tél. : 575.62.63 - poste 218)**



**centre d'études
et de recherches
sur les
qualifications**

9, rue Sextius Michel 75732 Paris Cedex 15

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE 29-31 QUAI VOLTAIRE · 75340 PARIS CEDEX 07
TEL : 261.50.10 · TELEX : 204826 DOCFRAN PARIS